



Note d'Information

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE NON COTE AMORTISSABLE SUR 7 ANS

MONTANT GLOBAL DE L'EMISSION : 2 000 000 000 MAD

	Tranche A : Obligations non cotées à taux révisable remboursable sur 7 ans	Tranche B : Obligations non cotées à taux fixe remboursable sur 7 ans
Plafond	2 000 000 000 MAD	
Nombre maximum	20 000 Obligations	
Valeur nominale	100 000 MAD	
Maturité	7 ans	
Taux	<u>Révisable</u> en référence au taux plein 52 semaines déterminé sur la base de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT, augmenté d'une prime de risque. Pour la 1^{ère} année, la référence est le taux plein monétaire des BDT 52 semaines, calculé sur la base de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT publiée par Bank Al Maghrib le 25 janvier 2017, augmenté d'une prime de risque.	
Prime de risque	145 pbs	155 pbs
Négociabilité	De gré à gré	
Remboursement	Amortissement linéaire	
Mode d'allocation	Au prorata de la demande	

PERIODE DE SOUSCRIPTION : DU 30 JANVIER 2017 AU 1^{ER} FEVRIER 2017

SOUSCRIPTION RESERVEE AUX PORTEURS D'OBLIGATIONS CIMAT 2012 (MA0000091738, MA0000021560, MA0000091746, MA0000091753, ET MA0000091761)

Organisme Conseil et Coordinateur Global
BMCE CAPITAL CONSEIL 
Organisme chargé du placement
BMCE BANK OF AFRICA البنك المغربي للتجارة الخارجية إفريقيا 
Etablissement domiciliataire assurant le service financier de l'émetteur
BMCE BANK OF AFRICA البنك المغربي للتجارة الخارجية إفريقيا 

Visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été visé par l'AMMC le 19 janvier 2017 sous la référence VI/EM/003/2017.

SOMMAIRE

ABREVIATIONS	4
LEXIQUE	6
AVERTISSEMENT.....	8
PREAMBULE	9
PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNÉES	10
I. LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL	11
II. LE COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	12
III. L'ORGANISME CONSEIL	26
IV. LE CONSEIL JURIDIQUE	27
V. LE RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIERE	28
PARTIE II. PRÉSENTATION DE L'OPERATION	29
I. CADRE DE L'OPERATION	30
II. OBJECTIFS DE L'OPERATION.....	31
III. STRUCTURE DE L'OFFRE.....	31
IV. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES A EMETTRE.....	33
V. CALENDRIER DE L'OPERATION	37
VI. INTERMEDIAIRES FINANCIERS	37
VII. MODALITES DE SOUSCRIPTION	37
PARTIE III. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE CEMENTS DE L'ATLAS.....	45
I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL	46
II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL SOCIAL DE CIMAT.....	48
III. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT.....	52
IV. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	54
V. NANTISSEMENT	55
VI. NOTATION.....	55
VII. MARCHE DES TITRES DE CIMAT.....	55
VIII. ASSEMBLEE D'ACTIONNAIRES	56
IX. ORGANES D'ADMINISTRATION	56
X. ORGANES DE DIRECTION.....	60
XI. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	65
PARTIE IV. ACTIVITE DE CIMAT	67
I. PRESENTATION DE CIMAT	68
II. PRESENTATION DES FILIALES DE CIMAT	69
III. CONVENTIONS REGLEMENTEES	73
IV. SECTEUR D'ACTIVITE DE CIMAT.....	81
V. PANORAMA DU SECTEUR CIMENTIER NATIONAL.....	90
VI. ACTIVITE DU GROUPE CIMAT	111
VII. ORGANISATION DE CIMAT.....	132
VIII. MOYENS TECHNIQUES	148

PARTIE V.	SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DU GROUPE CIMAT	163
I.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION DES TROIS DERNIERS EXERCICES	164
II.	COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDE	165
III.	ANALYSE BILANCIELLE	174
IV.	EQUILIBRE BILANCIEL	184
V.	INDICATEURS DE RENTABILITE	185
VI.	INDICATEURS FINANCIERS	185
VII.	ANALYSE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	186
PARTIE VI.	ANALYSE FINANCIERE SEMESTRIELLE DU GROUPE CIMAT	188
I.	AVERTISSEMENT	189
II.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	189
III.	COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDE	190
IV.	ANALYSE BILANCIELLE	198
V.	EQUILIBRE BILANCIEL	207
VI.	INDICATEURS DE RENTABILITE	208
VII.	INDICATEURS FINANCIERS	208
VIII.	ANALYSE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	209
PARTIE VII.	PERSPECTIVES DE LA SOCIETE	210
I.	PERSPECTIVES DU MARCHE CIMENTIER MAROCAIN	211
II.	ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE CIMAT	212
III.	OBJECTIFS DE CIMAT	213
PARTIE VIII.	FACTEURS DE RISQUES	214
I.	RISQUES RELATIFS AU SECTEUR DE L'IMMOBILIER ET DU BTP	215
II.	RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SECURITAIRES	215
III.	RISQUES CONCURRENTIELS	217
IV.	RISQUES DE PRODUCTION	218
V.	RISQUES LIES AUX ACTIFS	218
VI.	RISQUE DE MARCHE	218
PARTIE IX.	FAITS EXCEPTIONNELS	220
PARTIE X.	LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES	222
PARTIE XI.	ANNEXES	224
I.	PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION SPECIFIQUES A L'ENTREPRISE	225
II.	ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES SOCIAUX DE CIMAT	226
III.	PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION SPECIFIQUES A L'ENTREPRISE	259
IV.	ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES CONSOLIDES DE CIMAT	269
V.	MODELE DE BULLETIN DE SOUSCRIPTION	274
VI.	ENGAGEMENT DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL	276

ABREVIATIONS

%	Pourcent
AELE	Association Européenne de Libre-Echange
AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
AMIB	Association Marocaine de l'Industrie du Béton
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
APC	Association Professionnelle des Cimentiers
BDT	Bons du Trésor
BPE	Béton Prêt à l'Emploi
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CA	Chiffre d'affaires
CAC	Commissaires aux Comptes
CEI	Communauté des Etats Indépendants
CGEM	Confédération Générale des Entreprises au Maroc
CIMAT	Ciments de l'Atlas
CIMR	Caisse Inter Professionnel Marocaine de la Retraite
CIMPOR	Cimentos de Portugal
CIOR	Cimenterie de l'Oriental
CO	Monoxyde de Carbone
CO ₂	Dioxyde de Carbone
COMDIR	Comité de Direction
CPJ	Ciment Portland Composé (Cf. Section Définitions)
DAF	Direction Administration et Finance
Dh	Dirham
DPGA	Douja Promotion Groupe Addoha
E	Estimé
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
EBITDA	Earning Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization
ETIC	Etats des Informations Complémentaires
EUR	Euro
FBCF	Formation Brute du Capital Fixe
GES	Gaz à Effet de Serre
GMAO	Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur
Ha	Hectare
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
KDh	1 000 dirhams
Kg / Hab	Kilogramme par habitant
Kt	Mille tonnes
Kwh	Kilowatt-Heure
Ltd	Limited
M ³	Mètre cube (unité de mesure du volume)

MAD	Dirham Marocain
MDh	Million de dirhams
M€	Million d'euros
Mm ³	Million de mètres cube
MMDh	Milliard de dirhams
MPA	Méga pascal (Cf. Section Définitions)
Mt	Million de tonnes
MW	Mégawatt
N/A	Non Applicable
N/S	Non Significatif
NM	Normes Marocaines
NOX	Oxyde d'Azote
ODI	Office de Développement Industriel
OIP	Omnium des Industries et de la Promotion
ONCF	Office National des Chemins de Fer
ONDA	Office National des Aéroports
OPCVM	Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
PIB	Produit Intérieur Brut
PNEI	Pacte National pour l'Emergence Industrielle
Pt	Point (1%)
QSE	Qualité Sécurité Environnement
REX	Résultat d'Exploitation
RN	Résultat Net
SARL	Société à Responsabilité Limitée
S.A.	Société Anonyme
T	Tonne
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TIC	Taxe Intérieure de Consommation
USA	Les Etats-Unis d'Amérique
USD	Dollar des Etats-Unis
VA	Valeur Ajoutée

LEXIQUE

Alumine	Composé chimique utilisé pour la production de l'aluminium.
Béton	Mélange de granulats (sable et différentes classes granulaires) liés par une pâte constituée de ciment et d'eau. Cette pâte a un effet de liant entre les différents granulats et confère au béton ainsi formé ses performances mécaniques (résistances à la compression et à la traction).
Béton prêt à l'emploi	Béton livré au chantier et prêt à l'utilisation.
Caricamat	Automate permettant le chargement automatique des sacs ciments sur camion.
Ciment	Le ciment est un liant hydraulique pulvérulent formant avec l'eau ou avec une solution saline une pâte plastique liante, capable d'agglomérer, en durcissant, des substances variées. Il désigne également, dans un sens plus large, tout matériau interposé entre deux corps durs pour les lier.
Ciment Portland	Produit cimentier composé principalement de silicates de calcium hydrauliques qui font prise et durcissent en vertu d'une réaction chimique à l'eau appelée hydratation.
Clinker	Le Clinker est un constituant du ciment, qui résulte de la cuisson d'un mélange composé de calcaire et d'argile, appelé farine crue. Ce procédé est appelé la clinkérisation.
Composants minéraux	Minéraux utilisés dans la production du ciment, tels que le Schiste, le Gypse, le Pouzzolane, le Silice, l'alumine, l'Oxyde de fer, etc.
Concassage	Opération de fragmentation de la matière jusqu'à quelques millimètres. Elle constitue la première phase de la chaîne de fabrication.
Consommation <i>per capita</i>	Consommation par habitant.
<i>Drawback</i>	Régime douanier permettant, en suite de l'exportation ou en suite de cession sous le régime de l'admission temporaire pour perfectionnement actif, de certaines marchandises, le remboursement, d'après un taux moyen, du droit d'importation et, éventuellement, des taxes intérieures de consommation qui ont frappé, soit ces marchandises, soit les produits contenus dans les marchandises exportées ou consommées au cours de leur production.
EUR	Euro.
Entreprises de préfabrication	Entreprises spécialisées dans la fabrication de structures produites en usine et montées sur chantier.
Facteur clinker sur ciment	Rapport entre les quantités produites de clinker et les quantités de ciment produites à partir desdites quantités produites de clinker.
FBCF	La FBCF ou Formation Brute de Capital Fixe est l'agrégat qui mesure en comptabilité nationale l'investissement (acquisitions moins cessions) en capital fixe des différents agents économiques résidents.
<i>Firewall</i>	Serveur ou logiciel conçu pour protéger du piratage informatique un réseau ou ordinateur connecté à Internet. Ce serveur permet d'assurer la sécurité des informations internes au réseau local en filtrant les entrées et en contrôlant les sorties selon une procédure automatique bien établie.
Granulat	Fragment de roche destiné à entrer dans la composition des matériaux entrant dans la fabrication de bâtiments et d'ouvrages de travaux publics.
Granulométrie	L'étude de la répartition des éléments selon leur taille, dans le cas d'un matériau fractionné.
Groupe CIMAT	Composé de CIMAT, CIMAT Nador et Real Fly
Gypse	Minéral utilisé dans la fabrication de plâtres et de ciments.
Habitat insalubre	Un habitat est dit insalubre lorsqu'il présente, par lui-même ou par ses conditions, un danger pour la santé et la sécurité de ses occupants et du voisinage.
ISO 9001	La norme ISO 9001 fait partie de la série de normes ISO 9000, relatives aux systèmes de gestion de qualité. La norme 9001 donne les exigences organisationnelles requises pour

	l'existence d'un système de gestion de la qualité. Mettre en œuvre un système de gestion de la qualité selon les exigences de la norme ISO 9001 consiste à : ▪ Démontrer l'aptitude à fournir régulièrement un produit conforme aux exigences du client et aux exigences réglementaires applicables ; ▪ Chercher à accroître la satisfaction des clients par l'application efficace du système, et en particulier, mettre en œuvre un processus d'amélioration continue.
ISO 14001	La norme 14001 concerne le management environnemental et s'intéresse en particulier aux mesures mises en place par une organisation pour réduire au minimum les effets dommageables de ses activités sur l'environnement.
OHSAS 18001	OHSAS 18001 est le référentiel reconnu mondialement pour les systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail. Il a pour objectif d'avoir une gestion rigoureuse et efficace de la santé et la sécurité au travail. Conçu par les représentants des principaux organismes commerciaux et des organismes de certification et de normalisation internationaux pour remédier à l'absence de référence internationale pouvant être certifiée par un tiers.
Matériaux réfractaires	Terme technique désignant une résistance chimique et physique à la chaleur. Dans l'industrie de ciment, les matériaux réfractaires sont utilisés dans les fours.
Méga Pascal	10 ⁶ Pascal, unité de mesure de la contrainte de la pression.
Opération	La présente émission obligataire de 2 000 MDh par CIMAT.
Oxyde de fer	Molécule composée d'oxygène et de fer. Les oxydes de fer donnent aux sols leurs couleurs.
Palettiseur	Appareil servant à charger des marchandises sur des palettes.
Petcoke	Combustible produit à partir des résidus du processus de raffinage de pétrole. En effet, au terme de ce processus, ces résidus peuvent être de nouveau raffinés à de hautes températures et sous forte pression. Le produit résultant est le petcoke, une substance dure qui est semblable au charbon et est aussi utilisée par les centrales électriques.
Pouzzolane	Roche naturelle constituée de projections volcaniques.
Précalcinateur	Réacteur dans lequel une grande quantité d'énergie thermique est produite par la combustion de solides pulvérisés à des températures modérées (entre 800 et 1100°C). Les cokes de pétrole sont la principale source d'énergie.
Schiste	Roches présentant un débit en feuillets plus ou moins minces suivant des plans de schistosité (plans où les minéraux constitutifs de la roche sont orientés parallèlement les uns par rapport aux autres sous l'influence de contraintes tectoniques).
Séparateurs SEPOL-LM / RM	Séparateurs à haut rendement utilisés dans la phase de broyage du ciment.
Silice	Minéral dur existant sous des formes variées dans la nature et ayant des propriétés de transparence élevées.
ISO/CEI 18000	Norme internationale décrivant une série de technologies RFID (<i>radio frequency identification</i>), chacune associée à une plage de fréquence unique. Les différents volets des standards ISO/CEI 18000 décrivent les communications par interface air à différentes fréquences radio.
Société	Désignant la société CIMAT.
Système Dalog	Système détectant les variables de mesure multi-sensorielles (telles que les valeurs de vitesse, d'accélération, de vibration, de température et de pression) lors du processus de fabrication du ciment et proposant des solutions de protection des machines.
Tour Dopol	Tour comprenant plusieurs étages de cyclones destinée à la cuisson du clinker, et permettant d'avoir des fours de longueur plus petite et de capacité plus grande.
USD	Dollar américain.
Ventomatic	Fournisseur de matériel d'ensachage et de palettisation.

AVERTISSEMENT

Le visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en obligations est soumis au risque de non remboursement. Cette émission obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie si ce n'est l'engagement donné par l'émetteur.

L'AMMC ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération d'émission ou de cession d'obligations ni sur la qualité de la situation de l'émetteur. Le visa de l'AMMC ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances de l'émission ou de la cession d'obligation, objet de la présente Note d'Information.

La présente Note d'Information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition des obligations, objet de ladite Note d'Information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont ils dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

L'établissement de placement ne proposera les obligations, objet de la présente Note d'Information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) ni Ciments de l'Atlas n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par l'établissement de placement.

PREAMBULE

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, la présente Note d'Information porte, notamment, sur l'organisation de l'émetteur, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

La présente Note d'Information a été préparée par BMCE Capital Conseil conformément aux modalités fixées par la circulaire de l'AMMC prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette Note d'Information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les commentaires, analyses et statistiques fournis par les dirigeants de Ciments de l'Atlas (ci-après dénommée la « Société » ou « CIMAT »), notamment lors des due diligences effectuées auprès de la Société selon les standards de la profession ;
- Les liasses fiscales et comptables sociales de la Société pour les exercices clos aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ;
- Les comptes consolidés relatifs aux exercices 2013, 2014 et 2015 ;
- Les comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2015 et 30 juin 2016 ;
- Les procès-verbaux des Conseils d'Administration, des Assemblées Générales Ordinaires (AGO) et des Assemblées Générales Extraordinaires (AGE) tenus durant les exercices 2013, 2014, 2015 et l'exercice en cours jusqu'à la date du visa relatif à la présente Note d'Information ;
- Les rapports de gestion relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ;
- Les rapports généraux des Commissaires Aux Comptes sur les comptes sociaux relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ;
- L'attestation de revue limitée des Commissaires Aux Comptes relative aux comptes semestriels sociaux et consolidés au 30 juin 2015 et 30 juin 2016 ;
- Les rapports spéciaux des Commissaires Aux Comptes relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ;
- Les rapports généraux des Commissaires Aux Comptes sur les comptes consolidés relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ;
- Les informations sectorielles, notamment celles fournies ou publiées par l'Association Professionnelle des Cimentiers ;
- Le plan d'affaires prévisionnel de CIMAT.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, cette Note d'Information doit être :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public au siège de CIMAT et dans l'établissement chargé de recueillir les souscriptions selon les modalités suivantes :
 - elle est disponible à tout moment à l'adresse suivante 28, La Coline II Sidi Maarouf, 20 150 – Casablanca Tél : +212 5 22 67 75 00
 - elle est disponible sur demande auprès de l'organisme chargé du placement : BMCE Bank of Africa : 140, avenue Hassan II – 20 000 Casablanca ;
 - elle est disponible sur le site de l'AMMC (www.ammc.ma).

Partie I. ATTESTATIONS ET COORDONNÉES

I. Le Président Directeur Général

I.1. Représentant

Dénomination ou raison sociale	Ciments de l'Atlas
Représentant légal	M. Anas Sefrioui
Fonction	Président Directeur Général
Adresse	28, La Coline II Sidi Maarouf, 20 150 – Casablanca
Numéro de téléphone	+ 212 (0) 5 22 67 75 00
Numéro de fax	+ 212 (0) 5 22 35 26 53
Adresse électronique	President@cimat.ma

I.2. Attestation

Le Président Directeur Général atteste qu'à sa connaissance, les données de la Note d'Information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Ciments de l'Atlas ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Casablanca, le 18 janvier 2017

M. Anas Sefrioui

Président Directeur Général

II. Le Commissaire Aux Comptes

II.1. Identité

Dénomination ou raison sociale	A. Saaïdi & Associés	Deloitte Audit
Représentant légal	Mme. Bahaa Saaïdi	Ahmed Benabdelkhalek
Fonction	Associée	Associé
Adresse	4, Place Maréchal, Casablanca	288, Bd Mohamed Zerkouni, Casablanca
Numéro de téléphone	+212 (0) 5 22 27 99 16	+212 (0) 5 22 22 40 34
Numéro de fax	+212 (0) 5 22 20 58 90	+212 (0) 5 22 22 40 78
Adresse électronique	b.saaïdi@saaïdi-associés.ma	a.benabdelkhalek@deloitte.co.ma
1 ^{er} exercice soumis au contrôle	2007	2011
Date de renouvellement du mandat	AGO statuant sur l'exercice 2013	AGO statuant sur l'exercice 2014
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur l'exercice 2016	AGO statuant sur l'exercice 2017

II.2. Attestation relative aux comptes sociaux pour les exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente Note d'Information, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur au Maroc.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse sociaux annuels audités de Ciments de l'Atlas.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente Note d'Information, avec les états de synthèse sociaux annuels de Ciments de l'Atlas tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2013, 2014 et 2015.

Casablanca, le 18 janvier 2017

Les Commissaires Aux Comptes

A. Saaïdi & Associés

Bahaa Saaïdi

Associée

Deloitte Audit

Ahmed Benabdelkhalek

Associé

II.2.1. Rapport du Commissaire Aux Comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Ciments de l'Atlas S.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés 3 042 473 847,96 MAD dont un bénéfice net de 521 897 333,38 MAD.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Ciments de l'Atlas S.A. au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états financiers de la Société.

Casablanca, le 20 Mai 2016.

Les Commissaires aux comptes

A. Saaïdi & Associés

Nawfal Amar

Associé

Deloitte Audit

Ahmed Benabdelkhalek

Associé

II.2.2. Rapport du Commissaire Aux Comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Ciments de l'Atlas S.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 2 520 576 514,58 MAD dont un bénéfice net de 433 233 565,41 MAD.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Ciments de l'Atlas S.A. au 31 décembre 2014 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 modifiée et complétée par la loi 20-05, nous portons à votre connaissance qu'au cours de cet exercice, la Société Ciments de l'Atlas S.A. a souscrit à l'augmentation du capital de la société Ciments de l'Atlas Nador pour 19 MMAD libérée à hauteur de 4,7 MMAD. La Société Ciments de l'Atlas détient ainsi 95% du capital de Ciments de l'Atlas Nador.

Casablanca, le 26 Mai 2015.

Les Commissaires aux comptes

A. Saaïdi & Associés

Nawfal Amar

Associé

Deloitte Audit

Ahmed Benabdelkhalek

Associé

II.2.3. Rapport du Commissaire Aux Comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Ciments de l'Atlas S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés 2 087 342 949,17 MAD dont un bénéfice net de 408 401 475,34 MAD.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Ciments de l'Atlas S.A. au 31 décembre 2013 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 28 mai 2014.

Les Commissaires aux comptes

A. Saaïdi & Associés

Nawfal Amar

Associé

Deloitte Audit

Ahmed Benabdelkhalek

Associé

II.3. Attestation relative aux comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente Note d'Information, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur au Maroc.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse consolidés annuels audités de Ciments de l'Atlas.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente Note d'Information, avec les états de synthèse consolidés annuels de Ciments de l'Atlas tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2013, 2014 et 2015.

Casablanca, le 18 janvier 2017

Les Commissaires Aux Comptes

A. Saaïdi & Associés
Bahaa Saaïdi
Associée

Deloitte Audit
Ahmed Benabdelkhalek
Associé

II.3.1. Rapport d'audit sur les états financiers consolidés pour l'exercice du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

Exercice du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2015

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, du Groupe Ciments de l'Atlas comprenant la situation financière, l'état du résultat global, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 3 060 293 751 MAD dont un bénéfice net consolidé de 519 946 690 MAD.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IAS/IFRS).

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés, cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Ciments de l'Atlas au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IAS/IFRS).

Casablanca, le 20 mai 2016.

Les Commissaires aux comptes

A. Saaïdi & Associés

Nawfal Amar

Associé

Deloitte Audit

Ahmed Benabdelkhalek

Associé

II.3.2. Rapport d'audit sur les états financiers consolidés pour l'exercice du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014

Exercice du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2014

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, du Groupe Ciments de l'Atlas comprenant la situation financière, l'état du résultat global, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice clos au 31 décembre 2014. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 2 540 347 061 MAD dont un bénéfice net consolidé de 460 097 507 MAD.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IAS/IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés, cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Ciments de l'Atlas au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière ci des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IAS/IFRS).

Casablanca, le 26 mai 2015.

Les Commissaires aux comptes

A. Saaïdi & Associés

Nawfal Amar

Associé

Deloitte Audit

Ahmed Benabdelkhalek

Associé

II.3.3. Rapport d'audit sur les états financiers consolidés pour l'exercice du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013

Exercice du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2013

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, du Groupe Ciments de l'Atlas comprenant la situation financière au 31 décembre 2013, l'état du résultat global, l'état de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 2 080 112 340 MAD dont un bénéfice net consolidé de 419 079 290 MAD.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IAS/IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés, cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Ciments de l'Atlas au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IAS/IFRS).

Casablanca, le 28 mai 2014.

Les Commissaires aux comptes

A. Saaïdi & Associés
Nawfal Amar
Associé

Deloitte Audit
Ahmed Benabdelkhalek
Associé

II.4. Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente Note d'Information, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur au Maroc.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec la situation intermédiaire des comptes sociaux objet de notre examen limité au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016 de la société Ciments de l'Atlas.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente Note d'Information, avec la situation intermédiaire des comptes sociaux de Ciments de l'Atlas objet de l'examen limité précité au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016.

Casablanca, le 18 janvier 2017

A. Saaïdi & Associés
Bahaa Saaïdi
Associée

Deloitte Audit
Ahmed Benabdelkhalek
Associé

II.4.1. Attestation d'examen limité sur la situation intermédiaire des comptes sociaux pour la période du 1er janvier au 30 juin 2015

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la société Ciments de l'Atlas S.A. comprenant le Bilan et le Compte de Produits et Charges relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2015. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant MAD 2 805 567 920,59 dont un bénéfice net de MAD 284 991 406,01 relève de la responsabilité des organes de gestion de la société.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Ciments de l'Atlas S.A. arrêtés au 30 juin 2015, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 28 septembre 2015.

Les Commissaires aux comptes

A. Saaïdi & Associés
Bahaa Saaïdi
Associée

Deloitte Audit
Ahmed Benabdelkhalek
Associé

II.4.2. Attestation d'examen limité sur la situation intermédiaire des comptes sociaux pour la période du 1er janvier au 30 juin 2016

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de la société Ciments de l'Atlas S.A. comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2016. Cette situation provisoire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 2 864 608 127,89 MAD dont un bénéfice net de 322 134 279,93 MAD, relève de la responsabilité des organes de gestion de la société.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Ciments de l'Atlas S.A au 30 juin 2016, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 27 septembre 2016.

Les Commissaires aux comptes

A. Saaïdi & Associés
Bahaa Saaïdi
Associée

Deloitte Audit
Ahmed Benabdelkhalek
Associé

II.5. Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes consolidés au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente Note d'Information, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur au Maroc.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec la situation intermédiaire des comptes consolidés objet de notre examen limité au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016 de la société Ciments de l'Atlas.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente Note d'Information, avec la situation intermédiaire des comptes consolidés de Ciments de l'Atlas objet de l'examen limité précité au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016.

Casablanca, le 18 janvier 2017

A. Saaïdi & Associés
Bahaa Saaïdi
Associée

Deloitte Audit
Ahmed Benabdelkhalek
Associé

II.5.1. Attestation d'examen limite sur la situation intermédiaire consolidée pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire consolidée de la société Ciments de l'Atlas S.A. et de ses filiales (Ciments de l'Atlas), comprenant l'état de la situation financière, l'état du résultat global, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et des notes explicatives relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 2.835.417 milliers de Dirhams, dont un bénéfice net consolidé de 295.070 milliers de Dirhams.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine au 30 juin 2015, conformément aux normes comptables internationales (IAS/ IFRS).

Casablanca, le 28 septembre 2015.

Les Commissaires aux comptes

A. Saaïdi & Associés
Bahaa Saaïdi
Associée

Deloitte Audit
Ahmed Benabdelkhalek
Associé

II.5.2. Attestation d'examen limite sur la situation intermédiaire consolidée pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire consolidée de la société Ciments de l'Atlas S.A. et de ses filiales (Groupe Ciments de l'Atlas), comprenant l'état de la situation financière, l'état du résultat global, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et des notes explicatives relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 2 883 629 KMAD, dont un bénéfice net consolidé 323 335 KMAD.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Ciments de l'Atlas au 30 juin 2016, conformément aux normes comptables internationales (IAS/ IFRS).

Casablanca, le 27 septembre 2016.

Les Commissaires aux comptes

A. Saaïdi & Associés
Bahaa Saaïdi
Associée

Deloitte Audit
Ahmed Benabdelkhalek
Associé

III. L'Organisme Conseil

III.1. Représentant

Dénomination ou raison sociale	BMCE Capital Conseil
Représentant légal	M. Mehdi Jalil DRAFATE
Fonction	Président du Directoire
Adresse	63, boulevard Moulay Youssef, 20 000 Casablanca
Numéro de téléphone	+212 (0) 5 22 42 91 00
Numéro de fax	+212 (0) 5 22 43 00 21
Adresse électronique	mj.drafate@bmcek.co.ma

III.2. Attestation

La présente Note d'Information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de Ciments de l'Atlas à travers :

- Les commentaires, analyses et statistiques fournis par les dirigeants de Ciments de l'Atlas (ci-après dénommée la « Société » ou « CIMAT »), notamment lors des due diligences effectuées auprès de la Société selon les standards de la profession ;
- Les liasses fiscales et comptables sociales de la Société pour les exercices clos aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ;
- Les comptes consolidés relatifs aux exercices 2013, 2014 et 2015 ;
- Les comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2015 et 30 juin 2016 ;
- Les procès-verbaux des Conseils d'Administration, des Assemblées Générales Ordinaires (AGO) et des Assemblées Générales Extraordinaires (AGE) tenus durant les exercices 2013, 2014, 2015 et l'exercice en cours jusqu'à la date du visa relatif à la présente Note d'Information ;
- Les rapports de gestion relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ;
- Les rapports généraux des Commissaires Aux Comptes sur les comptes sociaux relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ;
- L'attestation de revue limitée des Commissaires Aux Comptes relative aux comptes semestriels sociaux et consolidés au 30 juin 2015 et 30 juin 2016 ;
- Les rapports spéciaux des Commissaires Aux Comptes relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ;
- Les rapports généraux des Commissaires Aux Comptes sur les comptes consolidés relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ;
- Les informations sectorielles, notamment celles fournies ou publiées par l'Association Professionnelle des Cimentiers ;
- Le plan d'affaires prévisionnel de CIMAT.

Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Casablanca, le 18 janvier 2017

M. Mehdi Jalil Drafate

BMCE Capital Conseil

Président du Directoire

IV. Le Conseil Juridique

IV.1. Représentant

Dénomination ou raison sociale	Norton Rose Fulbright Morocco
Représentant légal	Alain Malek
Fonction	Gérant
Adresse	10 Bis Rue Ali Abderrazak - Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	+212 5 29 09 00 60
Numéro de fax	+212 5 29 09 00 61
Adresse électronique	Alain.Malek@nortonrosefulbright.com

IV.2. Attestation

L'émission d'obligations ordinaires, objet de la présente note d'information, est conforme aux dispositions statutaires de la Société Ciments de l'Atlas et à la législation marocaine en matière du droit des sociétés.

Cette attestation est délivrée pour servir et faire valoir ce que de droit.

Casablanca, le 17 janvier 2017

M. Alain Malek

Gérant

Norton Rose Fulbright Morocco

V. Le responsable de la communication financière

V.1. Identité

Prénom et nom	M. Omar Ameziane Hassani
Fonction	Directeur Administration et Finances de Ciments de l'Atlas
Adresse	28, La Coline II Sidi Maarouf, 20 150 – Casablanca
Numéro de téléphone	+ 212 (0) 5 22 67 75 00
Numéro de fax	+ 212 (0) 5 22 35 26 53
Adresse électronique	oah@cimat.ma

Partie II. PRÉSENTATION DE L'OPERATION

I. Cadre de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire du 29 août 2016, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration a autorisé, en application des dispositions des articles 292 et suivants de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, l'émission par la société CIMAT, en une ou plusieurs fois, pendant une période de cinq (5) ans à compter de cette Assemblée, d'un emprunt obligataire, pour un montant nominal maximum de deux milliards de dirhams (2 000 000 000 MAD) divisé en nombre maximum de 20 000 obligations d'une valeur nominale de 100 000 MAD, chacune émise au pair.

A ce titre, l'Assemblée Générale Ordinaire a délégué tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à l'émission de l'emprunt obligataire susvisé, en une ou plusieurs fois dans un délai de cinq (5) ans et pour en arrêter les modalités autres que celles fixées par l'Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de limiter le montant de l'emprunt obligataire aux montants réellement souscrit(s) conformément à l'article 298 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05.

Dans le cadre de la délégation de pouvoir conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement en date du 29 août 2016, le Conseil d'Administration, réuni en date du 17 janvier 2017, a décidé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal global de deux milliards de dirhams (2 000 000 000 MAD), qui se décompose en :

- Une tranche A non cotée à taux révisable annuellement :

Ladite tranche négociable de gré à gré, sera remboursable par amortissements constants sur une durée de 7 ans et portera sur un montant maximum de deux milliards de dirhams (2 000 000 000 MAD) avec une valeur nominale de cent mille dirhams (100 000 MAD) par obligation. Le taux est révisable, en référence au taux plein 52 semaines déterminé sur la base de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT publiée par Bank Al Maghrib augmenté d'une prime de risque de 145 points de base ;

- Une tranche B à taux fixe :

Ladite tranche négociable de gré à gré, sera remboursable par amortissements constants sur une durée de 7 ans et portera sur un montant maximum de deux milliards de dirhams (2 000 000 000 MAD) avec une valeur nominale de cent mille dirhams (100 000 MAD) par obligation. Le taux d'intérêt facial est fixe en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT augmenté d'une prime de risque de 155 points de base.

Le Conseil d'Administration a par ailleurs décidé de réserver l'emprunt obligataire aux détenteurs d'obligations émises par la société CIMAT dans le cadre de l'emprunt obligataire d'un montant de 3 000 000 000 MAD visé par l'AMMC en date du 19 juin 2012 sous la référence n°VI/EM/023/2012 et dont le remboursement *in fine* est prévu, selon la tranche considérée, le 06 juillet 2017 et le 06 juillet 2019.

Il convient de noter que le montant total de l'emprunt obligataire à adjuger sur les tranches A et B pour l'ensemble des investisseurs ne pourra en aucun cas dépasser le montant de deux milliards de dirhams (2 000 000 000 MAD).

Le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société en date du 29 Août 2016 aux termes de sa Première Résolution, a fixé les conditions et modalités relatives l'Emprunt Obligataire et a délégué au Président-Directeur Général de la Société les pouvoirs nécessaires à l'effet d'élaborer et d'arrêter les termes du projet de bulletin de souscription aux Obligations ainsi que les pouvoirs nécessaires pour modifier le cas échéant la date de début et de fin de la période de souscription ou la date de jouissance ainsi que de façon générale pour fixer toutes autres modalités relatives à l'Emprunt Obligataire et/ou à son calendrier.

Par ailleurs, le même Conseil d'Administration a autorisé le rachat par la société CIMAT, auprès des porteurs qui en auront fait la demande en souscrivant à l'emprunt obligataire susvisé, des obligations émises en 2012 à échéance le 06 juillet 2017 et le 06 juillet 2019 en vue de leur annulation, dans le respect des dispositions légales et réglementaires. Les prix de rachat se présentent comme suit :

Code ISIN	Cotation	Nature du taux	Taux de référence	Prime de risque de valorisation	Prix de rachat
MA0000091738	non coté	Révisable	2,2467%(*)	40 pbs	102 258,69
MA0000021560	coté	Fixe	2,2467%(*)	40 pbs	104 230,55
MA0000091746	non coté	Fixe	2,2467%(*)	40 pbs	104 230,55
MA0000091753	non coté	Révisable	2,2467%(*)	50 pbs	102 316,80
MA0000091761	non coté	Fixe	2,5948%(**)	50 pbs	109 070,51

(*)Taux bons du trésor relatif à la maturité résiduelle (différence en nombre de jours entre le 06/07/2017 et 06/02/2017 de l'obligation CIMAT calculé au niveau de la courbe de taux du marché secondaire publié par Bank Al Maghrib le 16/01/2017

(**)Taux bons du trésor relatif à la maturité résiduelle (différence en nombre de jours entre le 06/07/2019 et 06/02/2017 de l'obligation CIMAT calculé au niveau de la courbe de taux du marché secondaire publié par Bank Al Maghrib le 16/01/2017

Le Conseil d'Administration a délégué au Président-Directeur Général de la Société les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer toutes autres modalités de rachat des Obligations Existantes émises par la Société.

L'Assemblée Générale des porteurs d'obligations émises par CIMAT le 06 juillet 2012 qui s'est tenue en date du 07 novembre 2016 a approuvé l'émission par CIMAT, en une ou plusieurs tranches, d'un emprunt obligataire d'un montant nominal maximum global de deux milliards de Dirhams (2.000.000.000 MAD), divisé en un nombre maximum de vingt mille (20.000) obligations d'une valeur nominale de cent mille Dirhams (100.000 MAD) chacune émise au pair, pour les besoins du reprofilage de la dette privée de la Société.

II. Objectifs de l'opération

Il convient de rappeler que la Société a émis des obligations dans le cadre de l'emprunt obligataire d'un montant de 3 000 000 000 MAD visé par l'AMMC en date du 19 juin 2012 sous la référence n°VI/EM/023/2012 (ci-après les « Obligations Existantes »). Ledit emprunt obligataire est remboursable in fine, selon la tranche considérée, le 06 juillet 2017 et le 06 juillet 2019.

Ainsi, à travers l'emprunt obligataire envisagé, la société CIMAT vise à opérer un reprofilage de l'encours de sa dette privée, à travers l'émission de nouvelles obligations réservées aux porteurs des Obligations Existantes.

Les Investisseurs souhaitant souscrire à l'emprunt obligataire seront, ainsi, invités à participer à une opération d'échange qui se traduira par un rachat par la société CIMAT d'Obligations Existantes, ce rachat étant conditionné par la souscription d'un même nombre de titres dans le cadre de l'emprunt obligataire dont l'émission est envisagée.

CIMAT procédera au remboursement du reliquat n'ayant pas fait objet de reprofilage et arrivant respectivement à échéance le 06 juillet 2017 et le 06 juillet 2019.

En effet, la société s'engage à constituer mensuellement, suite à la clôture de la période de souscription, une réserve destinée à couvrir le remboursement des obligations arrivant à échéance le 06 juillet 2017 et n'ayant pas fait l'objet d'un reprofilage au titre de la présente émission obligataire (cf. annexe VI).

III. Structure de l'offre

L'emprunt obligataire objet de la présente Note d'Information sera émis en 2 tranches :

- Une tranche A non cotée à taux révisable annuellement

Ladite tranche négociable de gré à gré, sera remboursable par amortissements constants sur une durée de 7 ans et portera sur un montant maximum de 2 000 000 000 MAD avec une valeur nominale de 100 000 MAD par obligation. Le taux est révisable, en référence au taux plein 52 semaines déterminé sur la base de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT. Pour la 1^{ère} année, le taux d'intérêt facial afférent à cette tranche est le taux plein monétaire des Bons de Trésor 52 semaines calculé sur la base de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 25 janvier 2017, augmenté d'une prime de risque de 145 points de base.

▪ Une tranche B non cotée à taux fixe

Ladite tranche négociable de gré à gré, sera remboursable par amortissements constants sur une durée de 7 ans et portera sur un montant maximum de 2 000 000 000 MAD avec une valeur nominale de 100 000 MAD par obligation. Le taux d'intérêt facial est fixe en référence au taux des Bons de Trésor à maturité 7 ans calculé sur la base de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT telle que publiée le 25 janvier 2017 par Bank Al Maghrib, augmenté d'une prime de risque de 155 points de base.

Le montant total à allouer au titre des deux tranches susmentionnées ne pourra en aucun cas dépasser le montant de 2 000 000 000 MAD.

L'emprunt obligataire sera réservé à tous les détenteurs des obligations émises par la société CIMAT en 2012 et dont le remboursement in fine est prévu, selon la tranche considérée, le 06 juillet 2017 et le 06 juillet 2019 (les « Obligations Existantes ») qui souhaitent participer à une opération d'échange Obligations Existantes contre obligations nouvelles dont l'émission fait l'objet de la présente Note d'Information. Le nombre maximum d'Obligations nouvelles à allouer est de 20 000 titres d'une valeur nominale unitaire de 100 000 MAD, soit un montant maximum de 2 000 000 000 MAD.

Le tableau suivant décline les lignes d'Obligations Existantes :

Tableau 1. Lignes d'Obligations Existantes au 13 janvier 2017

Code ISIN	Cotation à la Bourse de Casablanca	Nature du taux	Nombre de titres	Encours (MMAD)	Prime de risque à l'émission	Taux facial	Date d'échéance	Fréquence de paiement
MA0000091738	Non	Révisable	16 550	1 655,0	125 pbs	3,34% ^(*)	06/07/2017	Annuelle
MA0000021560	Oui	Fixe	561	56,1	135 pbs	5,38%	06/07/2017	Annuelle
MA0000091746	Non	Fixe	1 216	121,6	135 pbs	5,38%	06/07/2017	Annuelle
MA0000091753	Non	Révisable	11 300	1 130,0	135 pbs	3,44% ^(**)	06/07/2019	Annuelle
MA0000091761	Non	Fixe	373	37,3	145 pbs	5,62%	06/07/2019	Annuelle

(*) 4,78% au 06/07/2013, 5,41% au 06/07/2014, 4,44% au 06/07/2015, 3,79% au 06/07/2016 et 3,34% au 06/07/2017

(**) 4,88% au 06/07/2013, 5,51% au 06/07/2014, 4,54% au 06/07/2015, 3,89% au 06/07/2016 et 3,44% au 06/07/2017

Notons que l'opération objet de la présente note est destinée aux porteurs de ces obligations, remboursables in fine aux 06 juillet 2017 et 06 juillet 2019. Il convient par ailleurs de préciser que la société place ses excédents de trésorerie en titre et valeurs de placement afin de pouvoir faire face aux échéances de remboursement de l'Emprunt Obligataire émis en 2012 prévues respectivement en juillet 2017 et 2019. A fin juin 2016, le solde de ce compte s'élève à 845 MMAD.

Notons que CIMAT s'engage à constituer mensuellement, suite à l'annonce des résultats de la présente opération, une réserve destinée à couvrir le remboursement des obligations arrivant à échéance le 06 juillet 2017 et n'ayant pas fait l'objet d'un reprofilage au titre de la présente émission obligataire (cf. annexe VI).

IV. Renseignements relatifs aux titres à émettre

IV.1. Caractéristiques relatives aux titres de la tranche A (obligations à taux révisable non cotées)

Nature des titres	Obligations non cotées dématérialisées par inscription en compte auprès des teneurs de comptes habilités et obligatoirement admises aux opérations du dépositaire central (Maroclear).
Forme juridique	Obligations au porteur.
Plafond de la tranche	2 000 000 000 MAD.
Nombre maximum de titres à émettre	20 000 titres.
Valeur nominale unitaire	100 000 MAD.
Maturité	7 ans.
Période de souscription	Du 30 janvier 2017 au 1 ^{er} février 2017 inclus.
Date de jouissance	06 février 2017
Date d'échéance	06 février 2024
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000 MAD.
Paieement d'intérêt	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 06 février de chaque année. Le paieement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré. Du fait de la révision annuelle du taux facial, les intérêts seront calculés sur une base monétaire, soit : $[\text{capital restant dû} \times \text{taux facial} \times (\text{nombre de jours exact} / 360 \text{ jours})]$ Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de la présente émission.
Prime de risque	145 points de base (pbs).
Taux d'intérêt facial	Révisable annuellement. Pour la première année, le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux plein monétaire des Bons du Trésor 52 semaines calculé sur la base de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT telle que publiée par Bank Al Maghrib le 25 janvier 2017 augmenté d'une prime de risque de 145 points de base. Le taux d'intérêt facial sera publié le 27 janvier 2017 par CIMAT dans un journal d'annonces légales. Pour les années suivantes, à chaque date de paieement du coupon, le taux de référence 52 semaines monétaire sera déterminé sur la base de la dernière courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT telle que publiée par Bank Al Maghrib 5 jours ouvrés avant la date de paieement du coupon. Le taux de référence ainsi obtenu sera augmenté d'une prime de risque de 145 points de base et sera communiqué aux porteurs d'obligations 3 jours ouvrables avant la date d'anniversaire. Le taux d'intérêt facial sera publié 3 jours ouvrables par CIMAT avant la date d'anniversaire dans un journal d'annonces légales.
Mode de calcul	Dans le cas où le taux de référence n'est pas observé directement sur la courbe des taux de référence du marché secondaire, la détermination du taux se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire). Cette interpolation se fera après la conversion du taux immédiatement supérieur à la maturité 52 semaines (base actuariel) au taux monétaire équivalent selon la formule suivante : $((\text{Taux actuariel} + 1)^{(k/n)} - 1) \times 360/k ;$

	Avec : k : maturité du taux actuariel à transformer (immédiatement supérieur à 52 semaines) n : nombre de jours exact (365 ou 366 jours).
Agent de calcul du coupon	BMCE Bank of Africa
Mode d'allocation	Au prorata de la demande (voir partie VII.6.2).
Remboursement du principal	Amortissement annuel linéaire à chaque date d'anniversaire de la date de jouissance de l'émission ou le 1^{er} jour ouvré suivant cette date si celle-ci n'est pas ouvrable. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de Ciments de l'Atlas intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de la Société.
Remboursement anticipé	La Société s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations objet de la présente émission. Toutefois, la Société se réserve le droit de procéder à tout moment à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées.
Clause d'assimilation	Les obligations de la tranche A ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure. Dans le cas où la Société émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations qui seront émises, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.
Rang/Subordination	Les obligations de la Tranche A constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels, et non subordonnés de la Société. Les obligations émises par la Société viennent au même rang entre elles et au même rang que toutes autres dettes de la Société, présentes ou futures, non assorties de sûretés et non privilégiées en vertu de la loi, à durée déterminée.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Garantie de remboursement	Aucune garantie.
Représentation des Obligataires	En attendant la tenue de l'Assemblée Générale des Obligataires, le Conseil d'Administration de la Société a désigné Monsieur Mohamed Hdid, Expert-Comptable domicilié à Casablanca, en tant que mandataire provisoire. Cette décision prendra effet dès l'ouverture de la période de souscription. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour les tranches A et B de l'émission, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse. De plus, le Conseil d'administration de CIMAT s'engage, à procéder à la convocation de l'assemblée générale des obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires, et ce dans un délai de 60 jours à compter de la date de jouissance.
Négociabilité des titres	Les obligations de la tranche A sont négociables de gré à gré. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche A.
Droit applicable	Droit marocain.
Juridiction compétente	Tribunal de Commerce de Casablanca.

IV.2. Caractéristiques relatives aux titres de la tranche B (obligations à taux fixe)

Nature des titres	Obligations non cotées dématérialisées par inscription en compte auprès des teneurs de comptes habilités et obligatoirement admises aux opérations du dépositaire centrale (Maroclear).
Forme juridique	Obligations au porteur.
Plafond de la tranche	2 000 000 000 MAD.
Nombre maximum de titres à émettre	20 000 titres.
Valeur nominale unitaire	100 000 MAD.
Maturité	7 ans.
Période de souscription	Du 30 janvier 2017 au 1 ^{er} février 2017 inclus.
Date de jouissance	06 février 2017
Date d'échéance	06 février 2024
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000 MAD.
Paieement d'intérêt	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 06 février de chaque année. Le paieement des intérêts interviendra le jour même où le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré. Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : [capital restant dû x Taux facial] Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de la présente émission.
Prime de risque	155 points de base (pbs).
Taux d'intérêt facial	Taux fixe. Le taux d'intérêt facial est déterminé sur la base de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT de maturité 7 ans zéro coupon publié par Bank Al-Maghrib le 25 janvier 2017, incluant une prime de risque de 155 points de base. Le taux d'intérêt facial sera publié le 27 janvier 2017 par CIMAT dans un journal d'annonces légales.
Mode de calcul	Le taux d'intérêt facial est celui qui permet d'obtenir, pour une obligation, un prix égal à 100%, à la date de jouissance, de la valeur nominale en actualisant les flux futurs générés par cette obligation aux taux BDT Zéro Coupon augmentés d'une prime de risque de 155 pbs.
Agent de calcul du coupon	BMCE Bank of Africa
Mode d'allocation	Au prorata de la demande (voir partie VII.6.2).
Remboursement du principal	Amortissement annuel linéaire à chaque date d'anniversaire de la date de jouissance de l'émission ou le 1^{er} jour ouvré suivant cette date si celle-ci n'est pas ouvrable. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de Ciments de l'Atlas intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de la Société.
Remboursement anticipé	La Société s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations objet de la présente émission. Toutefois, la Société se réserve le droit de procéder à tout moment à des rachats

	d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées.
Clause d'assimilation	Les obligations de la tranche B ne font l'objet d'aucune assimilation. Dans le cas où la Société émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations qui seront émises, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.
Rang/Subordination	Les obligations de la Tranche B constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels, et non subordonnés de la Société. Les obligations émises par la Société viennent au même rang entre elles et au même rang que toutes autres dettes de la Société, présentes ou futures, non assorties de sûretés et non privilégiées en vertu de la loi, à durée déterminée.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Garantie de remboursement	Aucune garantie.
Représentation des Obligataires	En attendant la tenue de l'Assemblée Générale des Obligataires, le Conseil d'Administration de la Société a désigné Monsieur Mohamed Hdid, Expert-Comptable domicilié à Casablanca en tant que mandataire provisoire. Cette décision prendra effet dès l'ouverture de la période de souscription. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour les tranches A et B de l'émission, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse. De plus, le Conseil d'administration de CIMAT s'engage, à procéder à la convocation de l'assemblée générale des obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires, et ce dans un délai de 60 jours à compter de la date de jouissance.
Négociabilité des titres	La tranche B est négociable de gré à gré. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche B.
Droit applicable	Droit marocain.
Juridiction compétente	Tribunal de Commerce de Casablanca.

V. Calendrier de l'opération

La souscription est ouverte auprès de l'organisme chargé du placement. Le calendrier de l'opération se présente ainsi :

Tableau 2. Calendrier de l'émission obligataire

Ordre	Etapes	Date
1	Obtention du Visa de l'AMMC	19 janvier 2017
2	Publication d'un extrait de la Note d'Information dans un journal d'annonces légales.	23 janvier 2017
3	Observation des taux de référence sur la courbe des taux d'intérêt publiée par Bank Al-Maghrib	25 janvier 2017
4	Publication des taux faciaux dans un journal d'annonces légales	27 janvier 2017
4	Ouverture de la période de souscription /rachat	30 janvier 2017
5	Clôture de la période de souscription /rachat	1 ^{er} février 2017
6	Règlement / Livraison.	06 février 2017
7	Radiation des Obligations Existantes cotées en cas de rachat total.	08 février 2017
8	Annonce des résultats de l'opération par la Société dans un journal d'annonces légales.	08 février 2017

VI. Intermédiaires financiers

Les intermédiaires financiers intervenant dans le cadre de la présente émission obligataire se présentent comme suit :

Tableau 3. Intermédiaires financiers

Syndicat de placement et intermédiaires financiers	Dénomination	Adresse
Conseiller et Coordinateur Global	BMCE Capital Conseil	63, Boulevard My Youssef, Casablanca
Organisme chargé du placement et centralisateur	BMCE Bank of Africa	140, Boulevard Hassan II, Casablanca
Agent de calcul des coupons	BMCE Bank of Africa	140, Boulevard Hassan II, Casablanca
Etablissement domiciliataire assurant le service financier de l'émetteur	BMCE Bank of Africa	140, Boulevard Hassan II, Casablanca

VII. Modalités de souscription

VII.1. Période de souscription

La période de souscription est ouverte auprès de l'organisme chargé du placement, du 30 janvier 2017 au 1^{er} février 2017 inclus.

VII.2. Catégories de souscripteurs

L'opération sera réservée à une seule catégorie d'investisseurs, à savoir l'ensemble des détenteurs des obligations émises par la société CIMAT en 2012 et dont le remboursement in fine est prévu, selon la tranche considérée, le 06 juillet 2017 et le 06 juillet 2019 (désignées dans la présente Note d'Information les « Obligations Existantes »), qui souhaitent souscrire dans le cadre d'une opération d'échange.

Les codes ISIN des Obligations Existantes se présentent comme suit :

Tableau 4. Lignes des Obligations Existantes de CIMAT

Code ISIN	Cotation à la Bourse de Casablanca	Nature du taux	Nombre de titres	Encours (MMAD)	Prime de risque à l'émission	Taux facial	Date d'échéance	Fréquence de paiement	Prix de rachat
MA0000091738	Non	Révisable	16 550	1 655,00	125 pbs	3,34% ^(*)	06/07/2017	Annuelle	102 258,69
MA0000021560	Oui	Fixe	561	56,1	135 pbs	5,38%	06/07/2017	Annuelle	104 230,55
MA0000091746	Non	Fixe	1 216	121,6	135 pbs	5,38%	06/07/2017	Annuelle	104 230,55
MA0000091753	Non	Révisable	11 300	1 130,00	135 pbs	3,44% ^(**)	06/07/2019	Annuelle	102 316,80
MA0000091761	Non	Fixe	373	37,3	145 pbs	5,62%	06/07/2019	Annuelle	109 070,51

(*) 4,78% au 06/07/2013, 5,41% au 06/07/2014, 4,44% au 06/07/2015, 3,79% au 06/07/2016 et 3,34% au 06/07/2017

(**) 4,88% au 06/07/2013, 5,51% au 06/07/2014, 4,54% au 06/07/2015, 3,89% au 06/07/2016 et 3,44% au 06/07/2017

VII.3. Identification des souscripteurs

Préalablement à la réalisation de la souscription, les teneurs de compte doivent s'assurer que le représentant du souscripteur bénéficie de la capacité à agir soit en sa qualité de représentant légal, soit au titre d'un mandat dont il dispose.

Les teneurs de compte doivent s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories définies ci-dessus. Ils doivent ainsi, au cas où ils n'en disposeraient pas déjà, obtenir et joindre une copie du document d'identification des souscripteurs au bulletin de souscription conçu pour l'opération.

Pour chaque Investisseur, les documents d'identification à produire, se présentent comme suit :

Tableau 5. Documents d'identification par catégorie de souscripteurs

Catégorie	Document à joindre
Personnes morales de droit marocain	Photocopie du Registre de Commerce.
Personnes morales de droit étranger	Tout document faisant foi dans le pays d'origine et attestant de l'appartenance à la catégorie, ou tout autre moyen jugé acceptable par l'organisme de placement.
Investisseurs qualifiés de droit marocain autres que les OPCVM	Modèle des inscriptions au registre de commerce comprenant l'objet social faisant ressortir leur appartenance à cette catégorie.
OPCVM de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément ; Pour les Fonds Commun de Placement (FCP), le certificat de dépôt au greffe du tribunal ; Pour les Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV), le modèle des inscriptions au Registre de Commerce.

VII.4. Modalités de souscription

Les souscripteurs participeront à une opération d'échange qui se traduira par un rachat par la société CIMAT des Obligations Existantes émises par la Société en 2012 et à échéance 2017 et 2019 détenues par lesdits souscripteurs. Le rachat étant conditionné par la souscription d'un même nombre d'Obligations nouvelles dans le cadre de la présente émission.

Lesdits souscripteurs doivent formuler une demande d'échange ferme et irrévocable en spécifiant le nombre d'Obligations Existantes apportées pour l'échange et la nature de la tranche souscrite dans le cadre de la nouvelle émission en contrepartie du rachat.

Le nombre d'Obligations nouvelles souscrites par chaque investisseur devra correspondre au plus au nombre total des Obligations Existantes qu'il détient.

Le bulletin de souscription comporte : (i) une demande de souscription aux nouvelles obligations avec indication du nombre de titre demandés (qui ne peut excéder le nombre d'Obligations Existantes détenues par investisseur, toutes tranches confondues) selon le modèle annexé à la présente Note d'Information et (ii) un ordre de vente des Obligations Existantes pour un nombre correspondant aux nombre d'Obligations nouvelles attribuées dans le cadre de l'émission objet de la présente Note d'Information.

Les souscripteurs adressent leurs demandes à leurs dépositaires respectifs sans qu'il n'y ait obligation d'ouvrir un compte chez BMCE Bank of Africa. Ces derniers se chargent de les transmettre à BMCE Bank Of Africa seul entité en charge du placement.

Les souscripteurs devront joindre à leur bulletin de souscription une attestation de propriété et de blocage des titres délivrée par leur dépositaire.

Dans le cas où le souscripteur envoie les bulletins de souscription par fax au 05 22 49 29 58, l'Organisme de Placement doit confirmer leur réception par communication téléphonique enregistrée

Les demandes de souscription à l'opération d'échange Obligations Existantes vs. Obligations nouvelles sont cumulatives quotidiennement, par montant de souscription, et sous réserve des modalités d'allocation détaillées ci-dessous et du plafond global de deux milliards de dirhams (2 000 000 000 MAD) pour l'ensemble de l'émission, les souscripteurs pourront être servis à hauteur de leur demande. Aucun plancher de souscription n'est institué au titre de l'opération d'échange Obligations Existantes vs. Obligations nouvelles objet de la présente Note d'Information.

Chaque souscripteur a la possibilité de soumissionner à un échange contre l'emprunt à taux fixe et/ou révisable.

Les teneurs de compte sont tenus de recueillir les ordres de souscription auprès des souscripteurs intéressés par l'échange, à l'aide de bulletins de souscription, fermes et irrévocables, dûment remplis et signés par les souscripteurs ou leurs mandataires selon le modèle annexé à la présente Note d'Information.

Toutes les souscriptions doivent être faites en numéraire et doivent être exprimées en nombre de titres.

Les souscriptions à l'opération d'échange Obligations Existantes vs. Obligations nouvelles seront collectées, tout au long de la période de souscription, par le biais de l'organisme de placement via les teneurs de comptes.

L'organisme de placement transmettra aux dépositaires de ses clients l'ordre de vente accompagné des résultats de l'allocation, en spécifiant le nombre d'Obligations Existantes à vendre et le nombre d'Obligations nouvelles à inscrire en compte pour chaque investisseur, ainsi que les montants correspondants aux deux opérations (vente d'Obligations Existantes et souscription aux Obligations nouvelles).

Etant entendu, que chaque souscripteur devra donner instruction à son dépositaire pour l'exécution des deux opérations.

VII.5. Modalités de détermination des prix de rachat des Obligations existantes

Le paiement du rachat par la société CIMAT des Obligations Existantes se fera au comptant et correspondra à la date du règlement/livraison, soit le 06 février 2017 au prix unitaire des Obligations Existantes. Le 06 février 2017, le prix unitaire est égal au prix coupon couru des obligations.

Le tableau suivant décline les prix de rachat des Obligations Existantes ainsi que les paramètres ayant servi à leur détermination :

Tableau 6. Caractéristiques de détermination du prix de rachat des Obligations Existantes

Code ISIN	Cotation	Nature du taux	Taux de référence	Prime de risque de valorisation	Prix de rachat
MA0000091738	non coté	Révisable	2,2467%(*)	40 pbs	102 258,69
MA0000021560	coté	Fixe	2,2467%(*)	40 pbs	104 230,55
MA0000091746	non coté	Fixe	2,2467%(*)	40 pbs	104 230,55
MA0000091753	non coté	Révisable	2,2467%(*)	50 pbs	102 316,80
MA0000091761	non coté	Fixe	2,5948%(**)	50 pbs	109 070,51

(*)Taux bons du trésor relatif à la maturité résiduelle (différence en nombre de jours entre le 06/07/2017 et 06/02/2017 de l'obligation CIMAT calculé au niveau de la courbe de taux du marché secondaire publié par Bank Al Maghrib le 16/01/2017

(**)Taux bons du trésor relatif à la maturité résiduelle (différence en nombre de jours entre le 06/07/2019 et 06/02/2017 de l'obligation CIMAT calculé au niveau de la courbe de taux du marché secondaire publié par Bank Al Maghrib le 16/01/2017

Le prix du rachat correspond au prix du coupon couru arrêté au 06 février 2017 et calculé sur la base de l'actualisation des cash-flows futurs de l'obligation CIMAT sur la base de taux de bons du trésor de respectivement 2,2467% pour les obligations à taux révisables ou arrivant à échéance le 06 juillet 2017 et 2,5948% pour les obligations à taux fixe arrivant à échéance le 06 juillet 2019 (observés au niveau de la courbe des taux du marché secondaire publiée par Bank Al Maghrib le 16/01/2017) augmentés de primes de risque de 40 points de base (obligations arrivant à échéance en juillet 2017) et 50 points de base (obligations arrivant à échéance en juillet 2019).

Le tableau suivant décline le prix de rachat entre le coupon couru et le prix pied de coupon :

Code ISIN	Nature du taux	Prix de rachat	Prix pied de coupon	Coupon couru
MA0000091738	Révisable	102 258,69	100 263,97	1 994,72
MA0000021560	Fixe	104 230,55	101 017,49	3 213,06
MA0000091746	Fixe	104 230,55	101 017,49	3 213,06
MA0000091753	Révisable	102 316,80	100 262,36	2 054,44
MA0000091761	Fixe	109 070,51	105 760,10	3 310,41

VII.6. Modalités de traitement des ordres et d'allocation

VII.6.1. Modalités de centralisation des ordres

Au cours de la période de souscription, l'organisme de placement, BMCE Bank of Africa, réalisera un état récapitulatif des souscriptions qu'il aura reçu pendant chaque journée.

En cas de non-souscription pendant la journée, l'état des souscriptions devra être établi avec la mention « Néant ».

A la clôture de la période de souscription, soit le 1^{er} février 2017 à 16h00, BMCE Bank of Africa éditera un état récapitulatif définitif, détaillé et consolidé des souscriptions des investisseurs qu'il aura reçues.

VII.6.2. Modalités d'allocation

A la clôture de la période de souscription, l'organisme de placement éditera un état récapitulatif des souscriptions.

BMCE Bank of Africa disposera alors de deux carnets d'ordres représentant les souscriptions des investisseurs aux deux tranches de l'émission (A et B).

L'allocation des obligations se fera à la clôture de la période de souscription, à partir de 17h00, selon les souscriptions présentées par l'organisme de placement. Il sera alors procédé après 17h00 à :

- L'annulation des demandes qui ne respectent pas les conditions et modalités de souscriptions susmentionnées ;
- La consolidation de l'ensemble des demandes de souscription recevables, c'est-à-dire, toutes les demandes de souscription autres que celles frappées de nullité ;
- L'allocation selon la méthode définie ci-après.

Les demandes exprimées seront servies jusqu'à ce que le montant maximum de l'émission soit atteint. Même si le plafond autorisé pour chaque tranche est de deux milliards de dirhams (2 000 000 000 MAD), le montant adjugé pour les deux tranches confondues ne pourra, en aucun cas, dépasser deux milliards de dirhams (2 000 000 000 MAD) pour l'ensemble de l'émission.

Si à la clôture des souscriptions, le montant total des souscriptions reçues est inférieur au montant maximum de l'émission, le montant total alloué sera limité au montant total souscrit et ce, conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 29 août 2016 de limiter le montant de l'émission au montant souscrit¹.

Si à la clôture de la période de souscription, le montant total des souscriptions reçues est supérieur ou égal au montant maximum de l'émission, le montant alloué à chacune des tranches sera déterminé sur la base d'un taux d'allocation au prorata de la demande exprimée pour chacune de ces tranches. Le taux d'allocation sera déterminé par le rapport : « Quantité totale offerte/ Quantité totale demandée ».

Si le nombre de titres à répartir, en fonction de la règle du prorata déterminée ci-dessus, n'est pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués, par pallier d'une obligation par souscription par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

Aucun ordre de priorité n'est établi entre les tranches de l'emprunt obligataire (tranches A et B).

L'allocation se fera sur la base d'une obligation nouvelle pour chaque Obligation Existante.

A l'issue de la séance d'allocation à laquelle assisteront l'organisme de placement et l'émetteur, un procès-verbal d'allocation (détaillé par tranche) sera établi par l'organisme de placement.

L'allocation sera déclarée et reconnue « définitive et irrévocable » par l'organisme de placement et l'émetteur dès la signature par les parties dudit procès-verbal.

¹ Cf. article 298 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05.

Le nombre maximum d'Obligations nouvelles à allouer aux investisseurs est de 20 000 titres d'une valeur nominale de 100 000 MAD, soit un montant maximum à allouer de 2 000 000 000 MAD (deux milliards de dirhams).

VII.6.3. Modalités d'annulation des ordres

Toute souscription qui ne respecte pas les conditions contenues dans la présente Note d'Information est susceptible d'annulation par l'organisme de placement.

Dans le cas où au niveau du bulletin de souscription, le nombre de titres figurant sur l'ordre de vente est différent de celui qui figure sur l'ordre de souscription, ledit bulletin sera annulé.

Dans le cas de l'annulation de la souscription d'un investisseur, l'ordre de vente des anciens titres attaché à ladite souscription sera également annulé.

VII.6.4. Résultats de l'opération

Les résultats de l'opération seront publiés par la Société dans un journal d'annonces légales le 08 février 2017.

VII.6.5. Règlement / livraison

Le règlement/livraison pour l'ensemble des opérations se fera le 06 février 2017, directement entre BMCE Bank of Africa et les dépositaires des souscripteurs au niveau de la plateforme de gré à gré de Maroclear. Les investisseurs doivent transmettre au préalable leurs instructions de règlement-livraison à leurs dépositaires respectifs.

Les Obligations nouvelles sont payables au comptant en un seul versement et inscrites au nom du souscripteur le même jour, à savoir le 06 février 2017.

A l'issue de l'allocation, les titres attribués à chaque souscripteur seront enregistrés dans son compte titres le jour du règlement/livraison.

Pour les investisseurs, le règlement/livraison de l'opération d'échange par CIMAT des Obligations Existantes se fera selon la filière gré à gré, offerte par la plateforme de dénouement Maroclear, le même jour du règlement/livraison des nouvelles obligations, soit le 06 février 2017.

Le processus de règlement livraison pour les investisseurs sera dénoué comme suit : le compte espèces de l'Investisseur sera débité dans un 1er temps du montant des souscriptions aux nouvelles obligations, puis crédité, le même jour à savoir le jour du règlement/livraison, du montant global du rachat. Charge aux différents dépositaires de veiller au respect de cet ordre de traitement.

Les Obligations Existantes rachetées par la société CIMAT seront annulées le jour même, soit le 06 février 2017, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Dans le cas où toutes les Obligations Existantes cotées sont rachetées par la société CIMAT, la Bourse de Casablanca procédera à la radiation desdites obligations en date du 08 février 2017.

VII.6.6. Domiciliaire de l'émission

BMCE Bank of Africa est désignée en tant que banque domiciliaire des obligations émises dans le cadre de cette Opération.

A ce titre, elle représentera CIMAT auprès du dépositaire central Maroclear et exécutera pour son compte toutes opérations inhérentes aux titres émis dans le cadre de l'émission de cet emprunt obligataire ainsi que toutes opérations afférentes au rachat des Obligations Existantes.

VII.6.7. Frais de transaction

Tous les frais d'intermédiation relatifs à la vente des Obligations Existantes dans le cadre de l'opération d'échange, ainsi que tous les impôts et taxes dont sont redevables les investisseurs demeureront à leur charge.

VII.7. Régime fiscal de l'Opération

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.

Les personnes morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier.

Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est détaillé ci-après.

VII.7.1. Fiscalité des revenus

Les revenus de placement à revenu fixe sont soumis, selon le cas, à l'Impôt sur les Sociétés (IS) ou à l'Impôt sur le Revenu (IR).

Personnes morales résidentes soumises à l'Impôt sur les Sociétés

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à une retenue à la source de 20%, imputable sur l'IS. Dans ce cas, les bénéficiaires doivent décliner, lors de l'encaissement desdits produits :

- La raison sociale et l'adresse du siège social ou du principal établissement ;
- Le numéro du Registre du Commerce et celui de l'article d'imposition à l'Impôt sur les Sociétés.

Personnes morales résidentes soumises à l'IR

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à l'IR retenu à la source au taux de :

- 30% pour les bénéficiaires personnes physiques qui ne sont pas soumises à l'IR selon le régime du bénéfice net réel (BNR) ou le régime du bénéfice net simplifié (BNS) ;
- 20% imputable sur la cotisation de l'IR avec droit de restitution pour les bénéficiaires personnes morales et personnes physiques soumises à l'IR selon le régime du BNR ou du BNS. Lesdits bénéficiaires doivent décliner lors de l'encaissement desdits revenus :
 - ✓ leur nom, prénom, adresse et numéro de la CIN ;
 - ✓ leur numéro d'article d'imposition à l'IR.

VII.7.2. Fiscalité des plus-values

Personnes morales résidentes

Conformément aux dispositions du Code Général des Impôts, les profits de cession d'obligations sont soumis, selon le cas, soit à l'IR soit à l'IS.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- D'une part, le prix de cession diminué, le cas échéant des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission ; et
- D'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de ladite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission.

Le prix de cession et d'acquisition s'entendent du capital du titre, exclusion faite des intérêts courus et non échus aux dates desdites cessions et ou acquisition.

VII.8. Charges relatives à l'Opération

Le montant total des charges relatives à cette opération est estimé à environ 0,60% HT du montant de l'émission. Ces charges comprennent les commissions :

- Du conseil financier ;
- Du conseil juridique ;
- Relatives au visa de l'AMMC ;
- De placement ;
- De communication ;
- Du dépositaire.

Partie III. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE CEMENTS DE L'ATLAS

I. Renseignements à caractère général

Tableau 7. Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	Ciments de l'Atlas
Siège social	Km 7 Route de Rabat, Ain Sebaâ, Casablanca.
Téléphone	+212 5 (0) 22 67 75 00.
Télécopie	+212 5 (0) 22 35 26 53.
Site Internet	www.cimat.ma
Adresse électronique	oah@ciat.ma
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'Administration, régie par la loi n° 17-95 sur les Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05.
Date de constitution	04 Juin 2007.
Durée de vie	99 ans, sauf dissolution anticipée ou prorogation prévue par les statuts ou par la loi.
Capital social à ce jour	1 200 000 000 MAD composé de 24 000 000 d'actions de 50 MAD de valeur nominale chacune, représentant des apports en numéraires et numérotées de 1 à 24 000 000, toutes de mêmes catégories et entièrement libérées.
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre.
Registre de Commerce	CIMAT est immatriculée au greffe du tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro RC 166 227.
Lieu de consultation des documents juridiques	Les documents sociaux, comptables et juridiques dont la communication est prévue par la loi et les statuts peuvent être consultés au siège social de CIMAT.
Objet social	Selon l'article 5 des statuts, la Société a pour objet social : ▪ La production, la distribution, l'achat, la vente, l'import, l'export et la commercialisation de ciment, de ses produits dérivés et des matières y afférentes ; ▪ Toutes activités liées au ciment et béton normalisés, bétons spéciaux et granulats ; ▪ L'exploitation des cimenteries, des centres de broyage, d'ensachage et de distribution ; ▪ L'exploitation de toute carrière et l'extraction des matières premières, notamment, celles nécessaires à la production du ciment ; ▪ La livraison, le pompage de béton et toute activité y liée ; ▪ Et plus généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières qui pourraient se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société.

Textes législatifs applicables à la Société

De par sa forme juridique et ses relations avec les tiers, la Société est régie par le droit marocain et notamment, la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée.

De par son activité, elle est régie par les Dahirs suivants :

- Les circulaires particulières relatives à l'attribution du droit d'usage de la marque de conformité aux normes marocaines sur les liants hydrauliques :
 - NM 10.1.004-2003 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques – Ciments – Composition, spécifications et critères de conformité ;
 - NM 10.1.005-2008 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques - Techniques des essais ;
 - NM 10.1.156-2007 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques – Ciment pour travaux en eaux à haute teneur en sulfates ;
 - NM 10.1.157-2007 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques – Ciment pour travaux à la mer ;
 - NM 10.1.187-2007 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques – Ciment à teneur en sulfures limités pour béton précontraint ;
 - NM 10.1.162-1996 : La norme marocaine sur les méthodes d'essais des ciments - Détermination quantitative des constituants ;
 - NM 10.1.213-1998 : La norme marocaine sur les liants Hydrauliques - Contenu net des préemballages ;
 - NM 10.1.011-1990 : Le Béton Prêt à l'Emploi préparé en usine ;
 - NM 10.1.008-2009 : Le béton – Spécification, performances, production et conformité ;
 - NM 10.271 : Les normes de spécification des Granulats.
- Le Dahir N° 1-03-59 du 12 mai 2003, portant loi N° 11-03 relative à la protection et la mise en valeur de l'environnement ;
- Le Dahir N° 1-02-130 du 13 juin 2002, portant loi N° 08 - 01 relative à l'exploitation des carrières ;
- Le Dahir N° 1-06-153 du 22 novembre 2006, portant loi N° 28 - 00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination ;
- Le Dahir N° 1-03-61 du 12 mai 2003, portant loi N° 13 - 03 relative à la lutte contre la pollution de l'air ;
- Le Dahir N° 1-03-60 du 12 mai 2003, portant loi N° 12 - 03 relative aux études d'impact sur l'environnement ;
- La réglementation relative à la sécurité dans les sites industriels, et notamment :
 - L'arrêté du 04 novembre 1952 déterminant les mesures générales de protection et de salubrité ;
 - L'arrêté du 09 septembre 1953 fixant les mesures particulières de sécurité relatives aux appareils de levage industriel ;
 - Le Dahir du 22 juillet 1953 portant règlement sur l'emploi des appareils à vapeur à terre, complété par le Dahir N° 1-62-301 du 9 novembre 1962 ;
 - L'arrêté du 28 juin 1938 relatif à la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques ;
 - Le Dahir du 30 janvier 1912 réglementant l'importation, la circulation et la vente d'explosifs au Maroc et fixant les conditions d'installation des dépôts d'explosifs ;
 - L'Arrêté viziriel du 29 janvier 1932 relatif à l'emploi des explosifs dans les carrières et chantiers.
- L'Arrêté de la ministre déléguée auprès du ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement, chargée de l'environnement n° 2850-15 du 24 chaoual 1436 (10 août 2015) fixant les prescriptions particulières relatives à la collecte et à la valorisation des batteries usagées ;
- Le décret n° 2-14-85 du 28 rabii 1 1436 (20 janvier 2015) relatif à la gestion des déchets dangereux ;

- Le décret n° 2-14-499 du 20 hijra 1435 (15 octobre 2014) approuvant le règlement général de construction fixant les règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les constructions et instituant le comité national de la prévention des risques d'incendie et de panique dans les constructions.

De par l'opération d'émission d'obligations en 2012, la Société est régie par les textes suivants :

- Le Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété par la loi 23-01, la loi 36-05 et la loi 44-06 ;
- Le Dahir portant loi n° 1-93-211 du 21 Septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca tel que modifié et complété par les lois 34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 ;
- Le Règlement Général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme n°1960-01 du 30 octobre 2001. Celui-ci a été modifié par l'amendement de juin 2004 entré en vigueur en novembre 2004 et par l'arrêté 1268-08 du 07 juillet 2008 ;
- Le Dahir portant loi n° 1-96-246 du 9 Janvier 1997 portant promulgation de la loi n° 35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié par la loi n°43-02 ;
- Le Règlement Général du Dépositaire Central approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des finances, de la privatisation et du tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2011 et par l'arrêté n° 077-05 du 17 mars 2005 ;
- Le Règlement général de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;
- La circulaire de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux.

Régime fiscal

CIMAT est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux normal de 31% et à la taxe spéciale sur le ciment (150 Dh/tonne de ciment vendue à partir de l'exercice 2012 contre 100 Dh/tonne précédemment).

Tribunal compétent en cas de litiges

Le tribunal de commerce de Casablanca.

Source : CIMAT

II. Renseignements sur le capital social de CIMAT

II.1. Renseignements à caractère général

A la date d'établissement de la présente Note d'Information, le capital social de la Société s'établit à 1 200 000 000 MAD, intégralement libéré. Il se compose de 24 000 000 actions d'une valeur nominale de 50 MAD chacune, toutes de même nature, portant des droits de vote simples.

II.2. Evolution du capital social

L'évolution du capital social de CIMAT depuis sa création se présente comme suit :

Tableau 8. Evolution du Capital Social

Date ²	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Nominal (en MAD)	Prix de l'émission (en MAD)	Montant du capital avant l'opération (en MAD)	Montant de l'opération (en MAD)	Montant du capital social après l'opération (en MAD)
04/06/2007 ³	Apport à la constitution	3 000	100	100	-	300 000	300 000
25/02/2009	Augmentation de capital par apport en numéraire libéré par compensation de créances	497 000	100	100	300 000	49 700 000	50 000 000
21/10/2009	Augmentation de capital par apport en numéraire libéré par compensation de créances	5 500 000	100	100	50 000 000	550 000 000	600 000 000
30/06/2010	Augmentation de capital par apport en numéraire libéré par versement d'espèces	2 000 000	100	100	600 000 000	200 000 000	800 000 000
18/04/2012	Augmentation de capital par apport en numéraire libéré par compensation de créances	3 000 000	100	100	800 000 000	300 000 000	1 100 000 000
06/08/2012	Augmentation de capital par apport en numéraire libéré par compensation de créances	1 000 000	100	100	1 100 000 000	100 000 000	1 200 000 000
31/10/2014	Division par deux de la valeur nominale des actions formant le capital social de la société	24 000 000	50	N.A	1 200 000 000	-	1 200 000 000

Source : CIMAT

La Société a été constituée avec un capital de 300 KMAD, réparti en 3 000 actions d'une valeur nominale de 100 MAD chacune. La répartition du capital social de CIMAT au moment de la constitution se présente comme

² Date du PV des Assemblées Générales.

³ Date d'apport à la constitution

suit : 2 992 actions détenues par M. Anas Sefrioui (soit 99,7% du capital), le reste, soit 8 actions, est détenu à parts égales par (i) Mme Kenza Sefrioui, (ii) M. Mohamed Benzekri, (iii) M. Nouraddine El Ayoubi et (iv) la société Omnium des Industries et de la Promotion.

Depuis, la Société a réalisé cinq augmentations de capital autorisées par les Assemblées Générales Extraordinaires tenues respectivement le 25 février 2009, le 21 octobre 2009, le 30 juin 2010 et le 18 avril 2012 et l'Assemblée Générale Mixte du 06 août 2013 :

- La première augmentation de capital porte le capital de la Société à 50 000 000 MAD, suite à la création de 497 000 actions nouvelles à un prix d'émission égal à la valeur nominale (soit 100 MAD). La souscription à cette augmentation de capital a été réservée à M. Anas Sefrioui qui a été appelé à exercer ses droits préférentiels de souscription (tant à titre irréductible que réductible) et qui a entièrement souscrit aux nouvelles actions par compensation de créances liquides et exigibles détenues sur la Société dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 2009.

Suite à cette opération, M. Anas Sefrioui détient 499 992 actions et droits de vote dans le capital de CIMAT. Le reste, soit 8 actions, est détenu à parts égales par (i) Mme Kenza Sefrioui, (ii) M. Mohamed Benzekri, (iii) M. Nouraddine El Ayoubi et (iv) la société Omnium des Industries et de la Promotion⁴.

- La deuxième augmentation de capital porte le capital de la Société à 600 000 000 MAD, suite à la création de 5 500 000 actions nouvelles à la valeur nominale. La souscription à cette augmentation de capital a été réservée à M. Anas Sefrioui qui a été appelé à exercer ses droits préférentiels de souscription (tant à titre irréductible que réductible) et qui a entièrement souscrit aux nouvelles actions par compensation de créances liquides et exigibles détenues sur la Société dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 octobre 2009.

Suite à cette opération, M. Anas Sefrioui détient 5 999 992 actions et droits de vote dans le capital de CIMAT. Le reste, soit 8 actions, est détenu à parts égales par (i) Mme Kenza Sefrioui, (ii) M. Mohamed Benzekri, (iii) M. Nouraddine El Ayoubi et (iv) la société Omnium des Industries et de la Promotion.

- La troisième augmentation de capital porte le capital de la Société à 800 000 000 MAD, suite à la création de 2 000 000 actions nouvelles à la valeur nominale. La souscription à cette augmentation de capital a été réservée à l'actionnaire « Omnium des Industries et de la Promotion » qui souscrit à 2 000 000 actions par apport en numéraire suite à la décision des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2010 de renoncer individuellement et totalement à leurs droits préférentiels au profit de la société susmentionnée.

Suite à cette opération, M. Anas Sefrioui détient 5 999 992 actions et droits de vote dans le capital de CIMAT et la société Omnium des Industries et de la Promotion en détient 2 000 002 actions. Le reste, soit 6 actions, est détenu à parts égales par (i) Mme Kenza Sefrioui, (ii) M. Mohamed Benzekri et (iii) M. Nouraddine El Ayoubi.

- La quatrième augmentation de capital porte le capital de la Société à 1 100 000 000 MAD, suite à la création de 3 000 000 actions nouvelles à la valeur nominale. La souscription à cette augmentation de capital a été réservée à M. Anas Sefrioui qui a été appelé à exercer ses droits préférentiels de souscription (tant à titre irréductible que réductible) et qui a entièrement souscrit aux nouvelles actions par compensation de créances liquides et exigibles détenues sur la Société dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 avril 2012.

Suite à cette opération, M. Anas Sefrioui détient 8 999 994 actions et droits de vote dans le capital de CIMAT et la société Omnium des Industries et de la Promotion en détient 2 000 002 actions. Le reste, soit 4 actions, est détenu par (i) Mme Kenza Sefrioui (2 actions), (ii) M. Malik Sefrioui (1 action) et (iii) Mlle Alia Sefrioui (1 action).

La sortie de M. Mohamed Benzekri et de M. Nouredine El Ayoubi du capital de CIMAT résulte de leur départ du groupe de sociétés détenues par M. Anas Sefrioui. Il convient de noter que lesdites personnes détenaient 2 actions chacun avant leur départ en 2011.

⁴ Omnium des Industries et de la Promotion est une société représentée par Anas Sefrioui et regroupant certaines de ses participations.

- La cinquième augmentation de capital porte le capital de la Société à 1 200 000 000 MAD suite à la création de 1 000 000 actions nouvelles à la valeur nominale. La souscription à cette augmentation de capital a été réservée à l'actionnaire « Omnium des Industries et de la Promotion » qui souscrit à 1 000 000 d'actions par apport en numéraire libéré par compensation de créances suite à la décision des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 06 août 2012 de renoncer individuellement et totalement à leurs droits préférentiels au profit de la société susmentionnée.

Suite à cette opération, M. Anas sefrioui détient 8 999 994 actions et droits de vote dans le capital de CIMAT et la société Omnium des Industries et de la Promotion en détient 3 000 002 actions. Le reste, soit 4 actions est détenu par (i) Mme Kenza Sefrioui (2 actions), (ii) M. Malik Sefrioui (1 action) et (iii) Mlle Alia Sefrioui (1 action).

Le 31 Octobre 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a approuvé la division de la valeur nominale des actions de la société par deux pour la ramener de 100 à 50 dirhams. Cette opération s'est ainsi traduite par la multiplication par deux du nombre d'actions formant le capital social de la société et ce, suite à la création de 24 000 000 actions nouvelles de 50 dirhams de valeur nominale chacune en remplacement de 12 000 000 actions anciennes de 100 dirhams chacune.

III. Structure de l'actionnariat

III.1. Historique de la structure du capital

Le tableau ci-après présente l'historique de l'actionnariat de CIMAT sur les trois dernières années.

Tableau 9. Historique de l'actionnariat

Actionnaires	31/12/2013		31/12/2014		31/12/2015	
	Nombre de titres	% du capital social et droits de vote	Nombre de titres	% du capital social et droits de vote	Nombre de titres	% du capital social et droits de vote
M. Anas Sefrioui	8 999 994	75,0%	17 999 988	75,0%	1	0,0%
Mme Kenza Sefrioui	2	0,0%	4	0,0%	3	0,0%
O.I.P.	3 000 002	25,0%	6 000 004	25,0%	23 999 992	100,0%
Mme Alia Sefrioui	1	0,0%	2	0,0%	2	0,0%
M. Malik Sefrioui	1	0,0%	2	0,0%	2	0,0%
Total	12 000 000	100,0%	24 000 000	100,0%	24 000 000	100,0%

Source : CIMAT

A la date de publication de la présente Note d'Information, l'actionnaire de référence de CIMAT est la société Omnium des Industries et de la Promotion (O.I.P.) qui détient directement 100,0% des actions et droits de vote constituant le capital social de la Société.

Durant les trois dernières années, l'actionnariat de la Société connaît une montée de la société Omnium des Industries et de la Promotion (OIP) dans le capital de CIMAT passant de 25% en 2013 à 100% en 2015.

Il est à préciser que la Société Omnium des Industries et de la Promotion est détenue à hauteur de 89,04% par la famille Sefrioui et regroupe certaines de ses participations.

Au 31/12/2015, aucun des actionnaires présentés ci-dessus ne détient d'actions à droit de vote double ou d'actions préférentielles.

III.1.1. CV de M. Anas Sefrioui

Cf. Partie III section X.2.2 de la Note d'Information.

III.1.2. Présentation de la société Omnium des Industries et de la Promotion (OIP)

La société Omnium des Industries et de la Promotion est une société représentée par M. Anas Sefrioui et regroupant certaines de ses participations.

Tableau 10. Fiche de la société Omnium des Industries et de la Promotion

Dénomination sociale	Omnium des Industries et de la Promotion
Date de création	1990
Adresse	Km 7 Route de Rabat, Ain Sebaâ, Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme (SA)
Activité	Holding d'investissement et de gestion de portefeuilles de titres
Principaux actionnaires au 31/12/2015 (en % de détention du capital)	
<i>Famille Sefrioui</i>	89,04%
<i>Autres</i>	10,96%

Source : CIMAT

Les principaux agrégats financiers de la société Omnium des Industries et de la Promotion se présentent comme suit au 31/12/2015 :

Tableau 11. Principaux agrégats financiers consolidés du Groupe Omnium des Industries et de la Promotion

En K€	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	Var 13/14	Var 14/15
Chiffre d'affaires	30 477	158 116	484 400	>100%	>100%
Résultat net	4 455	14 897	50 672	>100%	>100%
Fonds propres - Groupe	18 280	30 540	599 941	67%	>100%

Source : OIP

En 2015, le chiffre d'affaires du Groupe Omnium des Industries et de la Promotion s'établit à 484,4 M€ soit une augmentation de 326,3 M€ par rapport à 2014 (vs. une hausse de 127,6 M€ entre 2013 et 2014).

Sur la même période, le résultat net a progressé de 35,8 M€ pour atteindre 50,7 M€ (vs. une hausse de 10,4 M€ entre 2013 et 2014).

Les fonds propres – Groupe s'établissent à 599,9 M€ en 2015.

III.1.3. Appartenance de CIMAT au groupe de sociétés détenues par M. Sefrioui

CIMAT est détenue majoritairement par OIP, société détenue à 89% M. Anas Sefrioui. Ce dernier détient des participations directes et indirectes dans des sociétés de promotion immobilière, notamment la société Douja Promotion Groupe Addoha dans laquelle il détient une participation de 56% à fin juin 2016.

CIMAT n'interagit pas directement avec les sociétés immobilières détenues par M. Anas Sefrioui mais avec certains fournisseurs de ces sociétés, notamment les sociétés de construction, les distributeurs et négociants et les producteurs de BPE. Ces derniers sélectionnent librement les opérateurs cimentiers auprès desquels ils s'approvisionnent.

IV. Politique de distribution de dividendes

IV.1. Dispositions statutaires

L'article 23 des statuts de la Société stipule qu'« *après approbation des états de synthèse de l'exercice, l'Assemblée Ordinaire détermine, conformément aux lois en vigueur, la répartition du résultat net de l'exercice.* ».

A titre indicatif, il convient de noter que la répartition des bénéfices est régie par les articles 329, 330, 331 et 332 de la loi n°17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05.

IV.2. Dividendes payés au cours des 3 derniers exercices

La société CIMAT n'a procédé à aucune distribution de dividendes depuis sa création.

Notons, qu'au titre de l'exercice 2015, l'Assemblée Générale tenue le 23/06/2016 a décidé de la distribution de 500 MMAD.

V. Nantissement

V.1. Nantissement d'actions

A la date de publication de la présente Note d'Information, aucune action de CIMAT ne fait l'objet d'un nantissement.

V.2. Nantissement d'actifs

A la date de publication de la présente Note d'Information, aucun actif de CIMAT ne fait l'objet d'un nantissement.

VI. Notation

La société CIMAT n'a fait l'objet d'aucune notation.

VII. Marché des titres de CIMAT

CIMAT a procédé à une émission d'obligations cotées et non cotées de 3 milliards de dirhams en 2012, d'une maturité de 5 ans et 7 ans.

Le tableau suivant présente les principales caractéristiques et résultats de l'émission obligataire :

Tableau 1 Principales caractéristiques de l'émission obligataire réalisée en 2012

	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche F
Valeur nominale (en MAD)	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Prix d'émission	Au pair	Au pair	Au pair	Au pair	Au pair
Nombre de titres émis	16 550	561	1 216	11 300	373
Montant souscrit (en MAD)	1 655 000 000	56 100 000	121 600 000	1 130 000 000	37 300 000
Date de jouissance	06/06/2012	06/06/2012	06/06/2012	06/06/2012	06/06/2012
Date d'échéance	06/06/2017	06/06/2017	06/06/2017	06/06/2019	06/06/2019
Durée de l'emprunt	5 ans	5 ans	5 ans	7 ans	7 ans
<i>Spread</i>	125 pbs	135 pbs	135 pbs	135 pbs	145 pbs
Taux nominal	Révisable	Fixe	Fixe	Révisable	Fixe
Prix d'émission (en MAD)	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Cotation en bourse	Non cotée	Cotée	Non cotée	Non cotée	Cotée
Taux du 1 ^{er} coupon du 06/07/2012 au 06/07/2013	4,78%	5,38%	5,38%	4,88%	5,62%
Taux du 2 nd coupon du 06/07/2013 au 06/07/2014	5,41%	5,38%	5,38%	5,51%	5,62%
Taux du 3 ^{eme} coupon du 06/07/2014 au 06/07/2015	4,44%	5,38%	5,38%	4,54%	5,62%
Taux du 4 ^{eme} coupon du 06/07/2015 au 06/07/2016	3,79%	5,38%	5,38%	3,89%	5,62%
Remboursement des intérêts	Annuel	Annuel	Annuel	Annuel	Annuel
Remboursement du principal	<i>In fine</i>	<i>In fine</i>	<i>In fine</i>	<i>In fine</i>	<i>In fine</i>

VIII. Assemblée d'actionnaires

Les modes de convocation, les conditions d'admission, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de CIMAT sont conformes à la loi n°17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée, sous réserve des stipulations statutaires particulières présentées ci-après.

VIII.1. Mode de convocation

Selon l'article 20 des statuts de CIMAT, les actionnaires de la société se réunissent en assemblées générales, ordinaires ou extraordinaires, et en assemblées spéciales dans les conditions fixées par la loi, notamment celles relatives aux sociétés faisant appel public à l'épargne telles que spécifiées dans la loi 17-95, modifiée et complétée, sous réserve des dispositions particulières ci-après.

L'assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, à défaut, par un autre administrateur délégué par le Conseil.

VIII.2. Conditions d'admission

L'article 20 des statuts de la Société stipule que seuls les titulaires d'actions inscrites sur les registres des actions de la société dans les cinq jours au plus qui précèdent l'assemblée, peuvent y assister.

Tout actionnaire peut également participer aux assemblées générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de convocation de l'assemblée.

VIII.3. Conditions de délibération et d'exercice des droits de vote

L'article 20 des statuts de la Société stipule que pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ou réunie extraordinairement, doit réunir un nombre d'actionnaires représentant au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Les délibérations sont prises au moins à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

L'Assemblée Générale Extraordinaire n'est régulièrement constituée et ne peut valablement délibérer que si elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins 50% du capital social.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou représentés.

IX. Organes d'administration

Les articles 11 à 18 des statuts de CIMAT relatifs à la composition, aux modes de convocations, aux attributions, aux fonctionnements et aux quorums du Conseil d'Administration de CIMAT sont conformes à la loi n°17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée.

IX.1. Composition du Conseil d'Administration

Selon l'article 11 des statuts, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins et de douze (12) membres au plus.

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un Président, personne physique, et fixe la durée de ses fonctions, qui ne peut toutefois excéder celle de son mandat.

Le Conseil désigne aussi la personne devant remplir les fonctions de secrétaire et qui peut être prise même en dehors de ses membres et des actionnaires.

La composition du Conseil d'Administration de CIMAT, au 23 juin 2016, se décline de la manière suivante :

Tableau 12. Composition du Conseil d'Administration de CIMAT au 23 juin 2016

Membre du Conseil d'Administration	Fonction actuelle	Date de nomination ou de renouvellement	Expiration du mandat	Lien avec la Société
M. Anas Sefrioui	PDG	23/06/2016	31/12/2021	Actionnaire
Mme Kenza Sefrioui	Administrateur	23/06/2016	31/12/2021	Actionnaire
Omnium des Industries et de la Promotion	Administrateur	23/06/2016	31/12/2021	Actionnaire

Source : CIMAT

IX.2. Fonctionnement du Conseil d'Administration

IX.2.1. Actions de garantie

Selon l'article 12 des statuts de la Société, chaque administrateur doit, pendant toute la durée de sa fonction, être propriétaire d'au moins une (1) action.

IX.2.2. Durée des fonctions des administrateurs

Selon l'article 13 des statuts de la Société, la durée des fonctions des administrateurs est de six (6) années, sauf si le conseil décide de renouveler leur mandat.

IX.2.3. Allocations du Conseil d'Administration

L'article 14 des statuts de la Société stipule que les administrateurs pourront recevoir toutes rémunérations autorisées et dans les conditions fixées par la loi n°17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée.

Selon les articles 92 et 93 de la loi relative aux Sociétés Anonymes, le Conseil d'Administration peut utiliser comme mode de rémunération pour ses membres des jetons de présence ou des rémunérations exceptionnelles pour certaines missions et mandats.

IX.2.4. Réunions du Conseil d'Administration

D'après l'article 15 des statuts de la Société, le conseil d'Administration se réunit aussi souvent que la loi ou l'intérêt de la Société l'exige.

IX.2.5. Quorum, majorité et procès-verbaux

Selon l'article 16 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié de ses membres sont effectivement présents ou représentés.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Par ailleurs, les pouvoirs de représentation d'un administrateur par un autre administrateur devront être donnés par lettre, ou sous réserve de confirmation par lettre par la suite, par télécopie ou par courrier électronique.

IX.2.6. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

En outre, le conseil peut conférer à l'un de ses membres ou à des tiers actionnaires ou non, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés et avec ou sans faculté pour les mandataires de consentir eux-mêmes toutes substitutions totales ou partielles dans la limite qu'il tient de la loi et des présents statuts.

Le conseil peut décider de la création de comités d'études chargés d'étudier les questions que le conseil ou son président lui soumet.

IX.3. Mandats d'administrateur du Président

Au 30 juin 2016, M. Anas Sefrioui, Président Directeur Général de la Société occupe les fonctions suivantes au sein des sociétés déclinées ci-après :

Tableau 13. Les mandats de M. Anas Sefrioui

Sociétés	Activités	Fonction
Douja Promotion Groupe Addoha	Promotion Immobilière	Président
Cita	Promotion Immobilière	Président
Tanger Sakane	Promotion Immobilière	Président
Addoha Essalam	Promotion Immobilière	Gérant
Dar Jawda	Promotion Immobilière	Gérant
Marrakech Golden Resorts	Promotion Immobilière	Président
Promif	Promotion Immobilière	Gérant
Promolog	Promotion Immobilière	Gérant
Optim Immobilier	Promotion Immobilière	Président
Maroc Villages & Résidences	Promotion Immobilière	Président
Trade Management	Services	Président
Immolog	Promotion Immobilière	Président
Mabani Détroit	Promotion Immobilière	Président
General Firm Of Morocco	Promotion Immobilière	Président du Directoire
Al Qudra Addoha	Promotion Immobilière	Président
Mabani Zellidja	Promotion Immobilière	Président du Directoire
Beladi Hadj Fatah	Promotion Immobilière	Co-gérant
Awal Sakane	Promotion Immobilière	Délégataire de pouvoir
Ciments de l'Atlas	Production de ciment et de béton	Président
O.I.P	Holding	Président
Marina Blanca	Complexe balnéaire	Gérant
Real Fly	Transport aérien	Gérant
Ciments de l'Atlas Nador	Production de ciment et de béton	Président
Ciments de l'Atlas Granulats	Production de Granulats	Gérant
CAP Spartel	Promotion Immobilière	Président
Prestigia Golf City	Services	Gérant
Foncière Iskane	Promotion Immobilière	Président
Pépinière Atlas	Services	Gérant
Kamam	Promotion Immobilière	Gérant
Al Makane Al Jamil	Promotion Immobilière	Gérant
Addoha Sud	Promotion Immobilière	Gérant
Douja Promotion Cameroun	Promotion Immobilière	Administrateur général
Douja Promotion Côte d'Ivoire	Promotion Immobilière	Administrateur général
Douja Promotion Sénégal	Promotion Immobilière	Administrateur général
Douja Promotion Guinée	Promotion Immobilière	Administrateur général
Douja Promotion Tchad	Promotion Immobilière	Administrateur général
Douja Promotion Burundi	Promotion Immobilière	Administrateur général
Douja Promotion Congo	Promotion Immobilière	Administrateur général

Source : CIMAT

X. Organes de direction

X.1. Stipulations statutaires relatives à la Direction Générale

X.1.1. Direction Générale de la Société

L'article 18 des statuts de la Société stipule que la direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration avec le titre de Président Directeur Général, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et qui prend le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le conseil. La délibération du conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Le choix du Conseil d'Administration est porté à la connaissance des actionnaires et des tiers dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'option retenue par le conseil ne peut être remise en cause que lors du renouvellement ou du remplacement du Président du Conseil d'Administration, ou à l'expiration du mandat du Directeur Général.

Le changement de la modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

En fonction de la modalité d'exercice retenue par le Conseil d'Administration, le Président ou un Directeur Général assure sous sa responsabilité la direction générale de la société.

X.1.2. Responsabilités du Directeur Général

Selon l'article 18 bis, le Directeur Général assume/ sous sa responsabilité, la direction générale de la société et la représente dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'Administration, et dans la limite de l'objet social.

Le Directeur Général engage la société même par les actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur Général est nommé par le Conseil d'Administration qui fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. La révocation du Directeur Général non Président peut donner lieu à des dommages-intérêts si elle est décidée sans justes motifs.

X.2. Direction Générale de CIMAT

Conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts, le Conseil d'Administration décide que la Direction Générale de la Société sera assurée par le Président du Conseil d'Administration, prenant le titre de Président Directeur Général. Celui-ci bénéficiera des pouvoirs les plus étendus.

X.2.1. Organes de direction de la Société

Les organes de direction de CIMAT regroupent en plus du Président Directeur Général l'ensemble des directeurs de département de la Société à savoir (i) la Direction Générale, (ii) la Direction d'Exploitation, (iii) la Direction Marketing & Commercial, (iv) la Direction Administration et Finances, (v) la Direction des Ressources Humaines ainsi qu'un Vice-président et un Conseiller du Président.

Le tableau suivant fournit une présentation des organes de direction de CIMAT au 31 décembre 2015 :

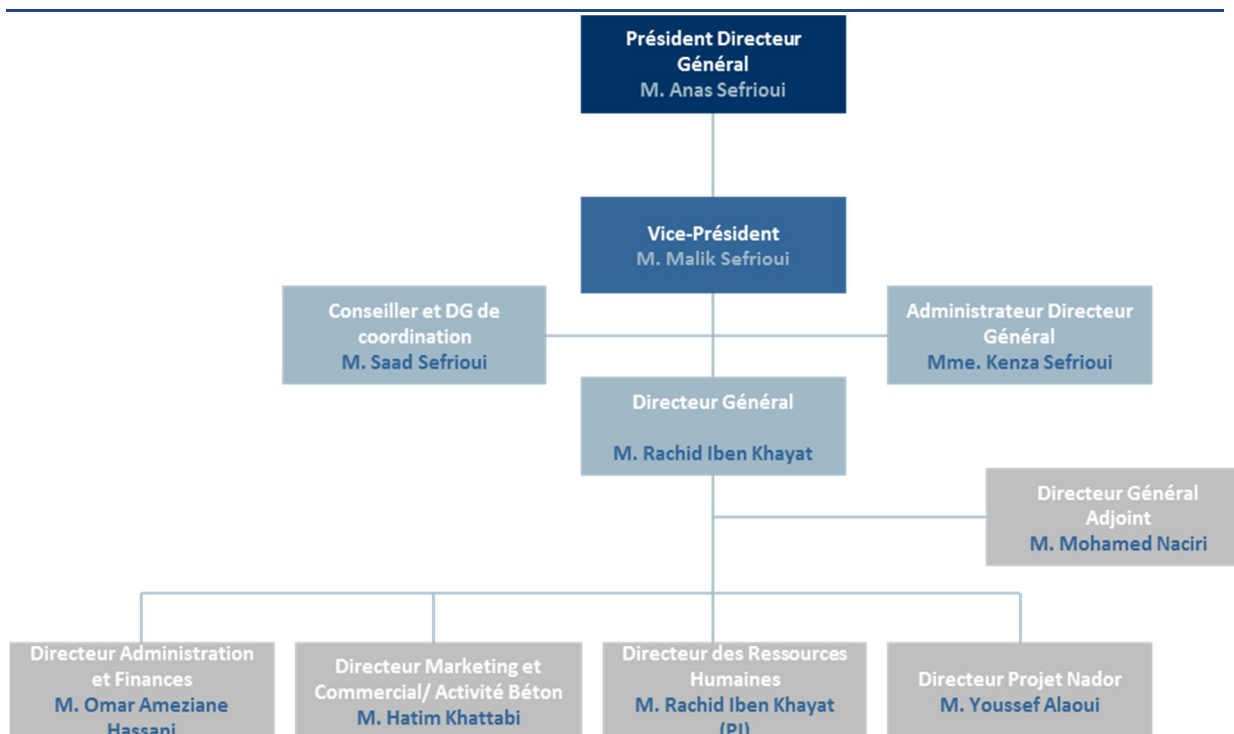
Tableau 14. Principaux dirigeants de CIMAT

Principaux dirigeants de CIMAT	Fonction
M. Anas Sefrioui	Président Directeur Général
M. Sefrioui	Vice-Président
Mme Kenza Sefrioui	Administrateur (Rattaché au Vice-Président)
M. Saad Sefrioui	Conseiller du Président et Directeur Général Coordination
M. Rachid Iben Khayat	Directeur Général Délégué et Directeur des Ressources Humaines par intérim
M. Mohamed Naciri	Directeur Général Adjoint / Directeur Exploitation
M. Omar Ameziane Hassani	Directeur Administratif et Financier
M. Hatim Khattabi	Directeur Marketing et Commercial

Source : CIMAT

L'organigramme suivant présente l'organisation des principales directions de CIMAT :

Figure 1. Organigramme de CIMAT



Source : CIMAT

X.2.2. CVs du Président Directeur Général de la Société

La Direction Générale de la Société est assurée par son Président du Conseil d'Administration, M. Anas Sefrioui, en sa qualité de Président Directeur Général.

Le Curriculum Vitae de M. Anas Sefrioui se présente comme suit :

M. Anas Sefrioui, 58 ans

M. Anas Sefrioui, a débuté sa carrière professionnelle au début des années 80 dans le secteur de la fabrication et la transformation de papier avec la création de plusieurs unités industrielles à Casablanca, Tanger, Fès et Agadir (aujourd'hui toutes cédées). Il a également créé, en partenariat avec deux groupes internationaux, une société industrielle de fabrication de carbonate.

Parallèlement à ses activités industrielles, M. Anas Sefrioui a fondé en 1988 Douja Promotion Groupe Addoha dont il assure depuis la fonction de Président Directeur Général. M. Sefrioui est également administrateur dans plusieurs autres sociétés (Cf. tableau 11 relatif aux mandats de M. Anas Sefrioui).

En juin 2007, M. Anas Sefrioui fonde la société Ciments de l'Atlas (dédiée à la production de ciment) au sein de laquelle il occupe la fonction de Président Directeur Général.

X.2.3. CVs des dirigeants de CIMAT

M. Malik Sefrioui, 25 ans

M. Malik Sefrioui est titulaire d'un *Bachelor* en Administration des Entreprises avec une concentration en Finance et Entrepreneuriat de Babson College obtenu en mai 2014.

En août 2014, M. Malik Sefrioui rejoint le Groupe Ciments de l'Atlas / Ciments de L'Afrique en tant que Vice-Président.

En septembre 2015, il a également été nommé Vice-Président d'Afri Partners / Groupe Sefrioui.

Par ailleurs, M. Malik Sefrioui est administrateur dans 30 sociétés du Groupe Sefrioui.

Mme Kenza Sefrioui, 33 ans

Mme Kenza Sefrioui est titulaire d'un Bachelor en Business Administration en Finance et Commerce international, et d'un Master en Comptabilité de l'université George Washington.

En janvier 2005, elle intègre la Banque d'affaires « Exane BNP Paribas » à New York. Par la suite, elle continue ses études à George Washington University pour obtenir un master en comptabilité, et effectue un stage au sein du cabinet d'avocat « Kettani Law Firm ».

En 2007, Mme Kenza Sefrioui intègre Douja Promotion Groupe Addoha, et est nommée en juillet 2011 Directeur Général Délégué.

Par ailleurs, Mme Kenza Sefrioui occupe le poste d'Administrateur (Rattaché au Vice-président) de CIMAT.

M. Saad Sefrioui, 35 ans

M. Saad Sefrioui est diplômé en Droit des affaires de l'université Panthéon Assas Paris II. Il a également obtenu un *Bachelor* en Administration des Affaires à l'école HEC Montréal. Dès son retour au Maroc en 2005, M. Saad Sefrioui a dirigé plusieurs sociétés (Ghassoul, Morocco Tourist Refund SA, etc.).

En mars 2011, M. Saad Sefrioui rejoint le Groupe Addoha en qualité de Directeur Chargé de Missions et occupe également au sein de Ciments de l'Atlas la fonction de Conseiller du Président (Rattaché au Vice-président).

En 2009, M. Saad Sefrioui est élu à la Présidence de la Fédération des Entreprises d'Artisanat du Maroc. En Juillet 2010, il est nommé Consul Honoraire de la République de Pologne au Maroc et a été nommé le 21 Février 2011, conseiller au Conseil Economique et Social du Maroc.

Par ailleurs, M. Saad Sefrioui est Administrateur à la CGEM, Président du Conseil d'Affaire Maroc-Canada et membre de plusieurs associations.

M. Rachid Iben Khayat, 51 ans

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur en chimie industrielle à l'institut supérieur industriel de l'état (Bruxelles) et d'une licence spéciale en gestion d'énergie à l'université libre de Bruxelles en 1989, il a initié sa carrière en tant que responsable des services qualité, carrières et production aux cimenteries du groupe Holcim (ex Ciments de l'Oriental) à Oujda et Fès, pendant 7 ans.

Puis en 1996, Administrateur directeur général de la filiale béton prêt à l'emploi du groupe Holcim pendant 4 ans. En 2000, Directeur de la cimenterie de Holcim Fès pendant 5 ans, puis en 2005, Directeur de la cimenterie Holcim Settat pendant 2 ans.

Il a rejoint ensuite, le groupe Ciments de l'Atlas en juillet 2007 en qualité de Directeur Général Adjoint, pour la construction de deux cimenteries à Ben Ahmed et Beni Mellal. En octobre 2010, il est appelé à prendre le poste du Directeur Général du Groupe Addoha, pôle Economique et Moyen Standing pour une durée de 3 ans. Puis en septembre 2013, Il est nommé Directeur Général Délégué et Directeur Ressources Humaines (Par Intérim) de Ciments de l'Atlas et Directeur Général Zone - Ciments de l'Afrique.

M. Mohamed Naciri, 43 ans

M. Mohamed Naciri est diplômé en 1994 de la Haute Ecole de la Communauté française « Paul Henri Spaak » à Bruxelles en tant qu'Ingénieur industriel. Il a également suivi des études d'ingénieur mécanique à l'Ecole Mohammadia d'Ingénieurs dont il est diplômé en 1996.

De septembre 1996 à septembre 2008, il exerce diverses responsabilités au sein du groupe Holcim (Maroc), notamment en tant que Chef de département Maintenance, Consultant en Maintenance, Chef de département de Production et enfin Directeur d'usine.

En octobre 2008, M. Mohamed Naciri intègre CIMAT en tant que Directeur d'Exploitation avant d'être nommé en décembre 2010 Directeur Général Adjoint de CIMAT. Ses principales fonctions consistent en la gestion de l'ensemble du volet exploitation de la Société. Ce dernier inclut le pilotage de : (i) la Direction Industrielle et (ii) la Direction des Achats et de l'activité Export et logistique industrielle (iii).

M. Mohamed Naciri est nommé depuis 2014 en qualité Directeur Général Zone - Ciments de l'Afrique.

M. Omar Ameziane Hassani, 43 ans

Diplômé d'une licence en informatique en 1995 à l'Université de Fès, M. Omar Ameziane Hassani obtient en 1999 un MBA en finance à l'Université Al Akhawayn.

En avril 2000, il intègre Holcim (Maroc) où il occupe le poste de Responsable Contrôle de Gestion pendant sept ans, jusqu'en juillet 2007.

En juillet 2007, il occupe le poste de Directeur du Risque Management au sein de CDG Développement, où il est chargé de mettre en place la première structure du risque management au sein de la Holding et d'élaborer la cartographie des risques opérationnels de la Holding et de ses filiales.

En janvier 2008, il intègre CIMAT en tant que Directeur Administratif et Financier où Il a notamment (i) piloté la préparation du Business Plan initial de CIMAT et sa filiale Bétons et Granulats du Maroc et (ii) participé aux négociations des différents contrats de construction des deux cimenteries de Ben Ahmed et Béni Mellal.

M. Omar Ameziane Hassani a également mis en place les fonctions de support suivantes : comptabilité générale, trésorerie, contrôle de gestion, administration des ventes et crédit management, système d'information et administration du personnel.

M. Omar Ameziane Hassani est nommé depuis 2014 en qualité de Directeur Général Administration et Finance - Ciments de l'Afrique.

M. Hatim Khattabi, 41 ans

M. Hatim Khattabi est diplômé en 1996 de l'Ecole Hassania des Travaux publics de Casablanca en tant qu'Ingénieur en génie civil. Il obtient en 2010 un MBA International de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées à Paris.

Entre 2004 et 2008, Il occupe le poste de Directeur Commercial Régional au sein du groupe Holcim (Maroc). Ses responsabilités et missions concernent essentiellement (i) l'élaboration et réalisation des budgets de vente pour les régions prises en charge, (ii) l'optimisation des performances commerciales opérationnelles et (iii) la garantie de la pérennité des relations de l'entreprise avec son milieu commercial dans les régions ciblées.

En janvier 2008, il intègre Rimal (filiale du groupe Drapor), en tant que Président de Directoire, poste qu'il occupe jusqu'en 2009.

En juillet 2009, il rejoint Ciment de l'Atlas en tant que Directeur Commercial et Marketing. Sa principale mission consiste à (i) définir et mettre en œuvre la stratégie commerciale et marketing de la Société, (ii) garantir des performances commerciales fixées par la direction générale et (iii) construire une organisation ainsi que des processus marketing et commerciaux efficaces.

M. Hatim Khattabi est nommé depuis 2014 en qualité Directeur Général Zone - Ciments de l'Afrique.

M. Youssef Alaoui Benhachem, 53 ans

Après son diplôme d'ingénieur en conception et fabrication mécanique obtenu en 1987 à l'Ecole Mohammadia d'Ingénieurs, il s'occupe pendant plus de 11 ans de la gestion de production d'unités industrielles dans le secteur de la fabrication électromécanique.

En 1999, il intègre le cimentier Holcim Maroc en tant que responsable d'un centre de broyage et d'expéditions ciment puis est nommé en 2002 en tant que chef de projet d'un CAPEX de 30 Millions d'Euros pour la réalisation de l'extension de la capacité de broyage et d'ensachage ciment de l'usine de Fès.

En 2005, il rejoint la maison mère du Groupe Holcim à Zurich en Suisse en tant que « Senior Project Manager » où il gère plusieurs projets d'investissement en Europe et au Moyen-Orient.

En Octobre 2008, il rejoint CIMAT en tant que Directeur du projet de construction de la cimenterie de Béni Mellal. En 2012, il prend en charge la Direction Performance et Investissements jusqu'en 2014 où il est nommé Directeur du Projet de CIMAT Nador et Directeur de projets de la Zone 1 à CIMAF (France, Maroc, Mauritanie et Mali).

XI. Gouvernance d'entreprise

XI.1. Comités instaurés par la Société

Les statuts de la Société ne prévoient pas la création de comités d'entreprise. Par ailleurs, CIMAT bénéficie d'outils d'encadrement mis en place au sein des différents comités de suivi interne. Lesdits instruments de pilotage portent notamment sur la gestion stratégique, opérationnelle, commerciale et financière de CIMAT.

Les différents comités de CIMAT se présentent comme suit :

Tableau 15. Comités internes de CIMAT

Objet	Composition	Objet	Fréquence de réunion
Comité de Direction	Directeur Général Directeur Général Adjoint Directeur Administratif et Financier Directeur Marketing et Commercial Directeur des Ressources Humaines	Prise de décisions stratégiques, suivi de l'activité.	Mensuel
Réunion Résultats CIMAT	Directeur Général Directeur Général Adjoint Directeur Administratif et Financier Directeur Marketing et Commercial Responsable Contrôle de gestion	Suivi des résultats de CIMAT	Mensuel
Comité de Crédit	Directeur Général Directeur Administratif et Financier Directeur Marketing et Commercial Responsable Crédit Management Responsables Commerciaux	Assurance-crédit, balance des règlements des factures, etc.	Mensuel
Comité Technique	Directeur d'Exploitation Direction Industrielle Directeurs des usines	Suivi des dossiers techniques, investissements, etc.	Mensuel
Comité Qualité	Directeur d'Exploitation Direction Industrielle Directeurs usines	Suivi des dossiers relatifs à la qualité	Mensuel
Réunion Usines	Directeur Général Directeur Général Adjoint Directeur Administratif et Financier Directeur Marketing et Commercial Directeur des Ressources Humaines Responsable Contrôle de gestion Directeurs des usines	Suivi des performances techniques et prix de revient de l'usine	Mensuel
Réunion Commerciale	Directeur Marketing et Commercial Equipe commerciale	Développement et réalisations commerciales	Mensuel
Réunion Direction Administration et Finance (DAF)	Directeur Administratif et Financier Responsables des services de la DAF	Suivi du plan d'action de la DAF	Trimestriel
Management Meeting	Comité de Direction (COMDIR) Responsables des services	Suivi des performances de CIMAT et partage des activités de chaque direction	Trimestriel

Source : CIMAT

XI.2. Rémunérations attribuées aux membres du Conseil d'Administration

Pour rappel, l'article 14 des statuts de la Société stipule que les administrateurs peuvent recevoir toutes rémunérations autorisées dans les conditions fixées par la loi n°17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée.

Selon les articles 92 et 93 de la loi relative aux Sociétés Anonymes, le Conseil d'Administration peut utiliser comme mode de rémunération pour ses membres des jetons de présence ou des rémunérations exceptionnelles pour certaines missions et mandats.

En 2015, les administrateurs de CIMAT n'ont perçu aucune rémunération.

XI.3. Rémunérations attribuées aux organes de directions

La rémunération brute annuelle des membres des organes de direction au titre de l'année 2015 s'élève à 17 301,56 Kdh.

XI.4. Prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration

A ce jour, aucun prêt n'a été accordé par CIMAT à ses administrateurs personnes physiques ou dirigeants.

XI.5. Intéressement et participation du personnel

A ce jour, il n'existe pas de schéma d'intéressement et de participation du personnel appliqué au sein de CIMAT.

Partie IV. ACTIVITE DE CIMAT

I. Présentation de CIMAT

Créée en juin 2007, CIMAT est spécialisée dans la production et la commercialisation de tous les liants hydrauliques employés dans la construction et les travaux publics, notamment le clinker, le ciment, le béton et les granulats.

A fin 2015, les principales activités de CIMAT se concentrent autour de la production et la vente de ciment et du Béton Prêt à l'Emploi.

A ce jour, CIMAT détient et exploite deux cimenteries d'une capacité globale de 3,2 millions de tonnes de ciments par an situées à Ben Ahmed et Béni Mellal et respectivement mises en service en avril 2010 et janvier 2011.

I.1. Historique de CIMAT

Les événements clés ayant caractérisé l'activité de CIMAT depuis sa création se résument comme suit :

Tableau 16. Historique de CIMAT

2007	▪ Juin : Création de CIMAT par M. Anas Sefrioui avec un capital social de 300 KDh. ▪ Juillet : Signature par CIMAT d'une convention d'investissement avec l'Etat.
2008	▪ Avril : Signature par CIMAT du contrat de construction de deux cimenteries avec le maître d'œuvre allemand Polysius.
2009	▪ Février et Octobre : Réalisation de deux augmentations de capital par compensation de créances par Anas Sefrioui et portant le capital de CIMAT à 50 MDh puis 600 MDh.
2010	▪ Avril : - Démarrage du 1^{er} broyeur à ciment à Ben Ahmed ; - Vente du 1^{er} sac de ciment de l'usine de Ben Ahmed ; - Démarrage du progiciel SAP ; ▪ Juin : Réalisation d'une augmentation de capital par apport en numéraire réservée à l'actionnaire Omnium des Industries et de la Promotion (OIP) portant le capital de CIMAT à 800 MDh ; ▪ Décembre : - Démarrage du four et du 2^{ème} broyeur à ciment de l'usine de Ben Ahmed ; - Démarrage de la production de clinker à Ben Ahmed ; - Démarrage des ventes de ciment à partir de l'usine de Béni Mellal ; - Création de la filiale Bétons et Granulats du Maroc (BGM⁵) détenue à hauteur de 51% par CIMAT.
2011	▪ Janvier : Démarrage des ateliers Ensachage et Expédition de l'usine de Béni Mellal. ▪ Juin : - Démarrage du 1^{er} broyeur à ciment à Béni Mellal ; - Création de la société Ciments de l'Atlas Granulats⁶ (CIMAT Granulats) ;

⁵ Le 11 juillet 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire, sur la proposition du Conseil d'Administration, a décidé de modifier la dénomination de la Société BETONS ET GRANULATS DU MAROC qui est devenu CIMENTS DE L'ATLAS BETONS par abréviation CIMAT BETONS.

⁶ CIMAT Granulats est une coquille vide sans activité, dont le capital social s'élève à 100 KDh à fin 2015.

	▪ Décembre : - Démarrage du four de l'usine de Béni Mellal ; - Démarrage de la production de clinker à Béni Mellal. ▪ Entrée de CIMAT dans le capital de la société Real Fly (créée en novembre 2010) à travers des augmentations de capital réservées à CIMAT.
2012	▪ Avril : Réalisation d'une augmentation de capital par incorporation des comptes courants d'associés portant le capital de CIMAT à 1 100 MDh. ▪ Septembre : Réalisation d'une augmentation de capital par incorporation des comptes courants d'associés portant le capital de CIMAT à 1 200 MDh. ▪ Ouverture de CIMAT sur le marché à l'export.
2013	▪ Mise en exploitation du dispositif industriel de valorisation des combustibles alternatifs.
2014	▪ Fusion entre CIMAT et CIMAT Béton. ▪ Démarrage de la plateforme de distribution à la ville de Salé.
2015	▪ Changement de l'actionnariat de CIMAT avec une prise de participation majoritaire d'OIP.

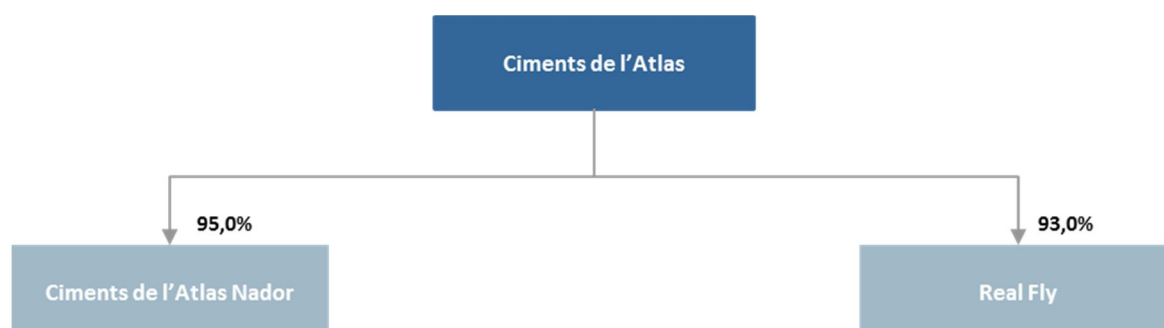
Source : CIMAT

II. Présentation des filiales de CIMAT

II.1. Organigramme juridique de CIMAT

Au 31 décembre 2015, l'organigramme juridique de CIMAT se présente comme suit :

Figure 2. Organigramme juridique de CIMAT



Source : CIMAT

A ce jour, CIMAT détient (i) 95,0% du capital de la société CIMAT NADOR (créée en 2013) et (ii) 93,0% de la société Real Fly (participation acquise par CIMAT en 2011).

II.2. Présentation de CIMAT Nador

Détenue à hauteur de 95% par CIMAT, Ciments de l'Atlas Nador est une Société Anonyme créée le 14 février 2013 spécialisée dans la production et la commercialisation du ciment et ses dérivés, ainsi que la production et la commercialisation de bétons et de granulats.

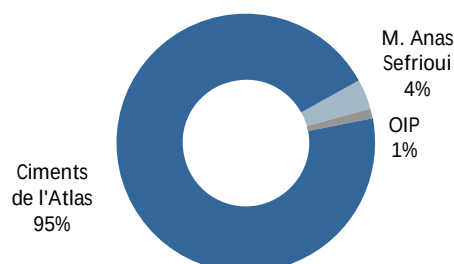
Ciments de l'Atlas Nador est un projet de développement, construction et exploitation d'une cimenterie située à Nador, d'une capacité de 1,1 million de tonnes de clinker, soit plus de deux millions (2.000.000) de tonnes de ciment, composée d'une unité de production de clinker et d'une unité de broyage et d'ensachage de ciment.

La fiche suivante présente les principales informations juridiques de Cimat Nador :

Tableau 17. Fiche signalétique de CIMAT Nador

Dénomination sociale	Ciments de L'Atlas Nador
Date de création	14 Février 2013
Siège social	Km 7 Route de Rabat, Ain Sebaâ, Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Domaine d'activité	Production et commercialisation du ciment et ses dérivés Production et commercialisation de bétons et de granulats
Capital social	20 000 000 MAD au 31 décembre 2015, composé de 200 000 actions d'une valeur nominale de 100 MAD chacune
Objet social	Selon l'article 2 des statuts, la société a pour objet social : - La production, la distribution, l'achat, la vente, l'import/export et la commercialisation du ciment, de ses produits dérivés et des matières y afférentes ; - Toutes activités liées au ciment, bétons normalisés, bétons spéciaux et granulats ; - L'exploitation des cimenteries, des centres de broyage, d'ensilage et de distribution ; - L'exploitation de toute carrières et l'extraction des matières premières, notamment, celles nécessaire à la production du ciment ; - Et plus généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières qui pourraient se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société.
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre

Répartition du capital social et des droits de vote de Cimat Nador au 31 Décembre 2015



Par ailleurs, chacun des actionnaires suivants détient une action de Cimat Nador :

- Mme Alia Sefrioui ;
- Mme Mounia Benzakri ;
- Mme Kenza Sefrioui.

Les principaux agrégats financiers de CIMAT Nador durant la période 2013-2015 se présentent comme suit :

Tableau 18. Principaux agrégats financiers de CIMAT Nador durant la période 2013-2015

En KDh	2013	2014	2015
Chiffre d'affaires	-	-	-
Capital social	1 000	20 000	20 000
Fonds propres	781	3 123	735
Comptes courants d'associés (Passif)	36 000	63 000	43 000
Endettement net	-11 079	-28 092	-6 392
Résultat net	-219	-2 409	- 2 387
Dividendes versés à CIMAT	-	-	-

Source: CIMAT

L'usine de CIMAT Nador étant toujours en phase de construction, la société ne réalise pas de chiffre d'affaires sur la période 2013 – 2015.

II.3. Présentation de Real Fly

Créée en novembre 2010, la société Real Fly est une compagnie d'aviation d'affaires.

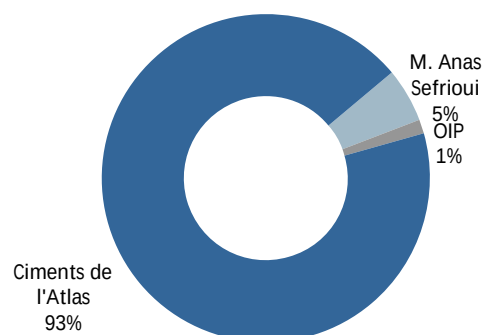
A ce jour, Real Fly dispose d'un avion. Son chiffre d'affaires se compose des loyers générés par la mise à disposition de cet avion aux autres sociétés détenues par M. Sefrioui.

En 2015, les loyers facturés par Real Fly à CIMAT s'élèvent à 25,8 MDh.

Tableau 19. Fiche signalétique de Real Fly

Dénomination sociale	Real Fly
Date de création	09 novembre 2010
Siège social	Km 7 Route de Rabat, Ain Sebaâ, Casablanca
Forme juridique	Société à Responsabilité Limitée (SARL)
Domaine d'activité	Location de jets privés pour des voyages d'affaires
Capital social	15 000 000 MAD au 31 décembre 2015, composé de 150 000 actions d'une valeur nominale de 100 MAD chacune
Objet social	Selon l'article 3 des statuts de Real Fly, la société a pour objet social : - Le service aérien de transport public régulier ou non régulier de passagers (domestique et international) à des fins touristiques ou autres) ; - Le service aérien de transport de marchandise domestique et international ; - Plus généralement, toute activité de transport aérien ; - L'achat, l'affrètement et la location de tout matériel et de toute fourniture afférents à l'exploitation des services aériens et à toute activité de transport aérien ; - La conclusion de tout accord et l'exécution de toute opération commerciale et financière utile à la réalisation de son objet social ; - Et plus généralement, toutes les opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières qui se rattachent, directement ou indirectement, aux missions définies ci-dessus ou de nature à favoriser leur développement.
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre

Répartition du capital social et des droits de vote au 31 Décembre 2015



Source: CIMAT

Les principaux agrégats financiers de Real Fly durant la période 2013-2015 se présentent comme suit :

Tableau 20. Principaux agrégats financiers de Real Fly durant la période 2013-2015

En Kdh	2013	2014	2015
Chiffre d'affaires	40 621	31 363	32 373
Capital social	15 000	15 000	15 000
Fonds propres	12 004	12 572	13 272
Comptes courants d'associés (Passif)	10 000	10 000	10 000
Endettement net	-3 783	-4 100	-4 372
Résultat net	12 578	569	700
Dividendes versés à CIMAT	-	-	-

Source: CIMAT

Le chiffre d'affaires de la société Real Fly a enregistré une baisse sur la période 2013 -2015 passant de 40,6 MMAD en 2013 à 32,4 MMAD en 2015. Cette baisse s'explique par une réduction du nombre d'heures de vol facturées aux sociétés détenues par M. Sefrioui.

III. Conventions réglementées

III.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2015

III.1.1. Avances de trésorerie de la société Douja promotion Groupe Addoha

En date du 29 octobre 2015, CIMAT consent à la société Douja promotion Groupe Addoha une avance de trésorerie d'un montant de MAD 18 000 000,00.

La rémunération relative à ladite convention représente 6,5% HT l'an.

Les intérêts comptabilisés par CIMAT au titre de cette convention s'établissent à 0 MAD (néant) à fin 2015.

Le solde des avances accordées par CIMAT à Douja au titre de cette convention s'établit à 0 MAD (Néant) au 31 décembre 2015 (soient un montant total versé de 18 MMAD et un montant total récupéré de 18 MMAD).

L'administrateur concerné est M. Anas SEFRIOUI.

III.1.2. Avances de trésorerie consenties à la société Omnium des Industries et de la Promotion (O.I.P)

En 2015, CIMAT consent à la société OIP une avance de trésorerie.

La rémunération relative à ladite convention représente 6,5% HT l'an.

Les intérêts comptabilisés par CIMAT au titre de cette convention s'établissent à 2 780 000,00 MAD à fin 2015.

Le solde des avances accordées par CIMAT à OIP au titre de cette convention s'établit à 143 639 667,00 MAD au 31 décembre 2015 (soient un montant total versé de 211 339 667,00 MAD et un montant total récupéré de 67 700 000,00 MAD).

Les intérêts non encore réglés s'établissent à 2 780 000,00 MAD au 31 décembre 2015.

L'administrateur concerné est M. Anas SEFRIOUI.

III.2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2015

III.2.1. Refacturation à l'identique des charges supportés par CIMAT pour le compte de la société Ciments de l'Afrique Ghana (non écrite)

En 2015, CIMAT refacture à l'identique des charges de fonctionnement supportées au profit de la société Ciments de l'Afrique Ghana.

Le montant facturé par CIMAT à Ciments de l'Afrique Ghana au titre de cette convention s'élève à 0 MAD (Néant) à fin 2015.

Le solde de la créance que détient CIMAT vis-à-vis de Ciments de l'Afrique Ghana au titre de cette convention s'établit à 1 556 691,32 MAD au 31 décembre 2015.

Les administrateurs concernés sont M. Anas SEFRIQUI et la société Omnium des Industries et de la Promotion (O.I.P.).

III.2.2. Refacturation à l'identique des charges supportées par CIMAT pour le compte de la société Ciments de l'Afrique Mali (non écrite)

En 2015, CIMAT refacture à l'identique des charges de fonctionnement supportées au profit de la société Ciments de l'Afrique de Mali.

Le montant facturé par CIMAT à Ciments de l'Afrique de Mali au titre de cette convention s'élève à 0 MAD (Néant) à fin 2015.

Le solde de la créance que détient CIMAT vis-à-vis de Ciments de l'Afrique de Mali au titre de cette convention s'établit à 1 289 155,57 MAD au 31 décembre 2015.

Les administrateurs concernés sont M. Anas SEFRIQUI et la société Omnium des Industries et de la Promotion (O.I.P.).

III.2.3. Refacturation à l'identique des charges supportées par CIMAT pour le compte de la société Ciments de l'Afrique Mauritanie (non écrite)

En 2015, CIMAT refacture à l'identique des charges de fonctionnement supportées au profit de la société Ciments de l'Afrique Mauritanie.

Le montant facturé par CIMAT à Ciments de l'Afrique Mauritanie au titre de cette convention s'élève à 0 MAD (Néant) à fin 2015.

Le solde de la créance que détient CIMAT vis-à-vis de Ciments de l'Afrique Mauritanie au titre de cette convention s'établit à 1 269 151,68 MAD au 31 décembre 2015.

Les administrateurs concernés sont M. Anas SEFRIQUI et la société Omnium des Industries et de la Promotion (O.I.P.).

III.2.4. Refacturation à l'identique des charges supportées par CIMAT pour le compte de la société Cimenterie du Sahel (non écrite)

En 2015, CIMAT refacture à l'identique des charges de fonctionnement supportées au profit de la société Cimenterie du Sahel.

Le montant facturé par CIMAT Cimenterie du Sahel au titre de cette convention s'élève à 0 MAD (Néant) à fin 2015.

Le solde de la créance que détient CIMAT vis-à-vis de Cimenterie du Sahel au titre de cette convention s'établit à 241 854,92 MAD au 31 décembre 2015.

Les administrateurs concernés sont M. Anas SEFRIQUI et la société Omnium des Industries et de la Promotion (O.I.P.).

III.2.5. Refacturation à l'identique des charges supportées par CIMAT pour le compte de la société Cimgabon (non écrite)

En 2015, CIMAT refacture à l'identique des charges de fonctionnement supportées au profit de la société Cimgabon.

Le montant facturé par CIMAT à Cimgabon au titre de cette convention s'élève à 0 MAD (Néant) à fin 2015.

Le solde de la créance que détient CIMAT vis-à-vis de Cimgabon au titre de cette convention s'établit à 3 084 190,14 MAD au 31 décembre 2015.

Les administrateurs concernés sont M. Anas SEFRIOUI et la société Omnium des Industries et de la Promotion (O.I.P).

III.2.6. Refacturation à l'identique des charges supportées par CIMAT pour le compte de la société Ciments de l'Afrique RDC (non écrite)

En 2015, CIMAT refacture à l'identique des charges de fonctionnement supportées au profit de la société Ciments de l'Afrique RDC.

Le montant facturé par CIMAT Ciments de l'Afrique RDC au titre de cette convention s'élève à 0 MAD (Néant) à fin 2015.

Le solde de la créance que détient CIMAT vis-à-vis de Ciments de l'Afrique RDC au titre de cette convention s'établit à 205 807,43 MAD au 31 décembre 2015.

Les administrateurs concernés sont M. Anas SEFRIOUI et la société Omnium des Industries et de la Promotion (O.I.P).

III.2.7. Refacturation à l'identique des charges supportées par CIMAT pour le compte de la société SudVrac (non écrite)

En 2015, CIMAT refacture à l'identique des charges de fonctionnement supportées au profit de la société SudVrac.

Le montant facturé par CIMAT à SudVrac au titre de cette convention s'élève à 524 846,35 MAD HT à fin 2015.

Le solde de la créance que détient CIMAT vis-à-vis de SudVrac au titre de cette convention s'établit à 655 547,22 MAD au 31 décembre 2015.

Les administrateurs concernés sont M. Anas SEFRIOUI et la société Omnium des Industries et de la Promotion (O.I.P).

III.2.8. Refacturation à l'identique des charges supportées par CIMAT pour le compte de la société Ciments de l'Afrique Tchad (non écrite)

En 2015, CIMAT refacture à l'identique des charges de fonctionnement supportées au profit de la société Ciments de l'Afrique Tchad.

Le montant facturé par CIMAT à Ciments de l'Afrique Tchad au titre de cette convention s'élève à 0 MAD (Néant) à fin 2015.

Le solde de la créance que détient CIMAT vis-à-vis de Ciments de l'Afrique Tchad au titre de cette convention s'établit à 660 732,82 MAD au 31 décembre 2015.

Les administrateurs concernés sont M. Anas SEFRIOUI et la société Omnium des Industries et de la Promotion (O.I.P).

III.2.9. Refacturation à l'identique des charges supportées par CIMAT pour le compte de la société Vrac De L'Estuaire (non écrite)

En 2015, CIMAT refacture à l'identique des charges de fonctionnement supportées au profit de la société Vrac De L'Estuaire.

Le montant facturé par CIMAT à Vrac De L'Estuaire au titre de cette convention s'élève à 4 065 188,45 MAD HT à fin 2015.

Le solde de la créance que détient CIMAT vis-à-vis de Vrac De L'Estuaire au titre de cette convention s'établit à 4 441 731,10 MAD (soit 429 KEUR) au 31 décembre 2015.

Les administrateurs concernés sont M. Anas SEFRIOUI et la société Omnium des Industries et de la Promotion (O.I.P).

III.2.10. Refacturation à l'identique des charges supportées par CIMAT pour le compte de la société Real Fly (non écrite)

En 2015, CIMAT refacture à l'identique des charges de fonctionnement supportées au profit de la société Real Fly.

Le montant facturé par CIMAT à Real Fly au titre de cette convention s'élève à 2 360 467,58 MAD HT à fin 2015.

Le solde de la créance que détient CIMAT vis-à-vis de Real Fly au titre de cette convention s'établit à 3 098 693,44 MAD au 31 décembre 2015.

Les administrateurs concernés sont M. Anas SEFRIOUI et la société Omnium des Industries et de la Promotion (O.I.P).

III.2.11. Refacturation à l'identique des charges supportées par CIMAT pour le compte de la société Ciments de l'Afrique Burkina Faso (non écrite)

En 2015, CIMAT refacture à l'identique des charges de fonctionnement supportées au profit de la société Ciments de l'Afrique Burkina Faso.

Le montant facturé par CIMAT à Ciments de l'Afrique Burkina Faso au titre de cette convention s'élève à 0 MAD (Néant) à fin 2015.

Le solde de la créance que détient CIMAT vis-à-vis de Ciments de l'Afrique Burkina Faso au titre de cette convention s'établit à 7 169 801,67 MAD au 31 décembre 2015.

Les administrateurs concernés sont M. Anas SEFRIOUI et la société Omnium des Industries et de la Promotion (O.I.P).

III.2.12. Refacturation à l'identique des charges supportées par CIMAT pour le compte de la société Ciments de l'Afrique Gabon (non écrite)

En 2015, CIMAT refacture à l'identique des charges de fonctionnement supportées au profit de la société Ciments de l'Afrique Gabon.

Le montant facturé par CIMAT à Ciments de l'Afrique Gabon au titre de cette convention s'élève à 0 MAD (Néant) à fin 2015.

Le solde de la créance que détient CIMAT vis-à-vis de Ciments de l'Afrique Gabon au titre de cette convention s'établit à 13 275 294,24 MAD au 31 décembre 2015.

Les administrateurs concernés sont M. Anas SEFRIOUI et la société Omnium des Industries et de la Promotion (O.I.P).

III.2.13. Refacturation à l'identique des charges supportées par CIMAT pour le compte de la société Ciments de l'Afrique Congo (non écrite)

En 2015, CIMAT refacture à l'identique des charges de fonctionnement supportées au profit de la société Ciments de l'Afrique Congo.

Le montant facturé par CIMAT à Ciments de l'Afrique Congo au titre de cette convention s'élève à 0 MAD (Néant) à fin 2015.

Le solde de la créance que détient CIMAT vis-à-vis de Ciments de l'Afrique Congo au titre de cette convention s'établit à 4 961 651,78 MAD au 31 décembre 2015.

Les administrateurs concernés sont M. Anas SEFRIQUI et la société Omnium des Industries et de la Promotion (O.I.P.).

III.2.14. Refacturation à l'identique des charges supportées par CIMAT pour le compte de la société Ciments de l'Atlas Nador (non écrite)

En 2015, CIMAT refacture à l'identique des charges de fonctionnement supportées au profit de la société Ciments de l'Atlas Nador, filiale détenue à hauteur de 95%.

Le montant facturé par CIMAT à Ciments de l'Atlas Nador au titre de cette convention s'élève à 2 609 864,56 MAD HT à fin 2015.

Le solde de la créance que détient CIMAT vis-à-vis de Ciments de l'Atlas Nador au titre de cette convention s'établit à 11 214 484,48 MAD au 31 décembre 2015.

Les administrateurs concernés sont M. Anas SEFRIQUI et la société Omnium des Industries et de la Promotion (O.I.P.).

III.2.15. Refacturation à l'identique des charges supportées par CIMAT pour le compte de la société Ciments de l'Afrique Corporate (non écrite)

En 2015, CIMAT refacture à l'identique des charges de fonctionnement supportées au profit de la société Ciments de l'Afrique Corporate.

Le montant facturé par CIMAT à Ciments de l'Afrique Corporate au titre de cette convention s'élève à 0 MAD (Néant) à fin 2015.

Le solde de la créance que détient CIMAT vis-à-vis de Ciments de l'Afrique Corporate au titre de cette convention s'établit à 15 636 402,22 MAD au 31 décembre 2015.

Les administrateurs concernés sont M. Anas SEFRIQUI et la société Omnium des Industries et de la Promotion (O.I.P.).

III.2.16. Refacturation à l'identique des charges supportées par CIMAT pour le compte de la société Ciments de l'Afrique Cameroun (non écrite)

En 2015, CIMAT refacture à l'identique des charges de fonctionnement supportées au profit de la société Ciments de l'Afrique Cameroun.

Le montant facturé par CIMAT à Ciments de l'Afrique Cameroun au titre de cette convention s'élève à 0 MAD (Néant) à fin 2015.

Le solde de la créance que détient CIMAT vis-à-vis de Ciments de l'Afrique Cameroun au titre de cette convention s'établit à 14 208 901,96 MAD au 31 décembre 2015.

Les administrateurs concernés sont M. Anas SEFRIQUI et la société Omnium des Industries et de la Promotion (O.I.P.).

III.2.17. Refacturation à l'identique des charges supportées par CIMAT pour le compte de la société Ciments de l'Afrique Côte d'Ivoire (non écrite)

En 2015, CIMAT refacture à l'identique des charges de fonctionnement supportées au profit de la société Ciments de l'Afrique Côte d'Ivoire.

Le montant facturé par CIMAT à Ciments de l'Afrique Côte d'Ivoire au titre de cette convention s'élève à 0 MAD (Néant) à fin 2015.

Le solde de la créance que détient CIMAT vis-à-vis de Ciments de l'Afrique Côte d'Ivoire au titre de cette convention s'établit à 1 230 100,83 MAD au 31 décembre 2015 (soit un montant total récupéré de 6 894 256,19 MAD au cours de l'exercice 2015).

Les administrateurs concernés sont M. Anas SEFRIQUI et la société Omnium des Industries et de la Promotion (O.I.P.).

III.2.18. Refacturation à l'identique des charges supportées par CIMAT pour le compte de la société Ciments de l'Afrique Guinée (non écrite)

En 2015, CIMAT refacture à l'identique des charges de fonctionnement supportées au profit de la société Ciments de l'Afrique Guinée.

Le montant facturé par CIMAT à Ciments de l'Afrique Guinée au titre de cette convention s'élève à 0 MAD (Néant) à fin 2015.

Le solde de la créance que détient CIMAT vis-à-vis de Ciments de l'Afrique Guinée au titre de cette convention s'établit à 25 697 442,66 MAD au 31 décembre 2015.

Les administrateurs concernés sont M. Anas SEFRIOUI et la société Omnium des Industries et de la Promotion (O.I.P.).

III.2.19. Contrat d'assistance technique au profit de la société VDE

En date du 10 octobre 2014, CIMAT signe une convention d'assistance technique d'une durée initiale de 2 mois à compter du 1er novembre 2014 (qui pourra ensuite être renouvelée si besoin) avec la société VDE pour la mise à disposition de personnel de CIMAT dans le cadre d'une mission de soutien technique sur le chantier de construction d'une usine de broyage.

La facturation au titre de ladite convention représente la rémunération mensuelle forfaitaire du salarié sur la base de 20 jours d'activité par mois au tarif de 10 000,00 Euros hors taxes par mois comprenant tous les frais de déplacement, d'hébergement, etc.

Le montant facturé par CIMAT à VDE au titre de cette convention s'élève à 0 MAD (néant) à fin 2015.

Le solde de la créance que détient CIMAT vis-à-vis de VDE au titre de cette convention s'établit à 191 847,50 MAD au 31 décembre 2015.

III.2.20. Avances en compte courant non rémunérées consenties à la société Ciments de l'Atlas Nador

CIMAT consent (date de signature non formalisée) à la société Ciments de l'Atlas Nador une avance de trésorerie d'un montant maximum de MAD 27 000 000,00.

Les intérêts comptabilisés par CIMAT au titre de cette convention s'établissent à 0 MAD (néant) à fin 2015.

Le solde des avances accordées par CIMAT à Ciments de l'Atlas Nador au titre de cette convention s'établit à 7 000 000,00 MAD au 31 décembre 2015 (soit un montant total récupéré de 20 000 000,00 MAD au cours de l'exercice 2015).

Les administrateurs concernés sont M. Anas SEFRIOUI et la société Omnium des Industries et de la Promotion (O.I.P.).

III.2.21. Avances de trésorerie à la société KAMAM SCI

En date du 6 juillet 2013, CIMAT consent à la société KAMAM SCI une avance de trésorerie d'un montant maximum de MAD 18 600 000,00.

La rémunération relative à ladite convention représente 6,5% des avances accordées par CIMAT à KAMAM SCI.

Les intérêts comptabilisés par CIMAT au titre de cette convention s'établissent à 228 580,00 MAD à fin 2015.

Le solde des avances accordées par CIMAT à KAMAM SCI au titre de cette convention s'établit à 0 MAD (Néant) au 31 décembre 2015.

Le solde des avances récupérées s'établit à 7 200 000,00 MAD au 31 décembre 2015.

Les intérêts non encore réglés s'établissent à 723 460,83 MAD au 31 décembre 2015.

L'administrateur concerné est M. Anas SEFRIOUI.

III.2.22. Avances en compte courant consenties à la société Real Fly

En date du 1 janvier 2012, CIMAT consent à la société Real Fly des avances de trésorerie.

La rémunération relative à ladite convention représente 6,5% des avances accordées par CIMAT à Real Fly.

Les intérêts comptabilisés par CIMAT au titre de cette convention s'établissent à MAD 655 000,00 HT à fin 2015.

Le solde des avances accordées par CIMAT à Real Fly au titre de cette convention s'établit à 10 000 000,0 MAD au 31 décembre 2015.

Les intérêts non encore réglés s'établissent à 4 426 000,00 MAD au 31 décembre 2015.

III.2.23. Prestations de services non rémunérées avec les sociétés Real Fly, Cimat Granulats et Ciment Nador

Les services rendus par votre Société aux sociétés Real Fly, Cimat Granulats et Cimat Nador sur les plans administratif, commercial, technique et/ou comptable n'ont pas fait l'objet de rémunération au titre de l'exercice 2015. Les administrateurs concernés sont: M. Anas Sefrioui et la société Omnium des Industries et de la Promotion (O.I.P).

III.2.24. Cautionnement par votre Société au profit de la société Real Fly

CIMAT a accordé une caution pour le compte de la société Real Fly en faveur de la société Wafabail à concurrence de MAD 125 150 000,00 et ce dans le cadre de l'opération de crédit-bail relative à l'aéronef CESSNA Sovereign 680.

A signaler que cette caution n'a pas fait l'objet de rémunération au titre de l'exercice 2015 et des exercices antérieurs.

III.2.25. Acquisition des parts sociales de Real Fly de la société Douja Promotion Groupe Addoha

En date du 10 décembre 2012, Douja Promotion Groupe Addoha a cédé et a transporté à CIMAT 50 000 parts sociales détenues dans le capital social de la société Real Fly pour un montant de 5 000 000,00 MAD.

Le solde de la dette que détient CIMAT vis-à-vis de Real Fly au titre de cette convention s'établit à 5 000 000,00 MAD au 31 décembre 2015.

III.2.26. Mise à disposition d'un salarié de CIMAT à la société Douja Promotion Groupe Addoha (Non écrite)

CIMAT a fourni des moyens humains à la société Douja Promotion Groupe Addoha.

La facturation au titre de ladite convention s'élève à 0 MAD (Néant).

Le solde de la créance que détient CIMAT vis-à-vis de Douja Promotion Groupe Addoha au titre de cette convention s'établit à 5 030 720,22 MAD au 31 décembre 2015.

III.2.27. Convention de sous-location d'une partie des locaux afférents à l'extension du siège de la société Douja Promotion Groupe Addoha

En date du 29 septembre 2008, CIMAT signe avec la société Douja Promotion Groupe Addoha une convention de sous-location d'un ensemble de bureaux et locaux divers d'une superficie totale de 1 407 m², situé à Casablanca, Km 7 route de Rabat Aïn Sbaâ.

Le loyer annuel relatif à cette convention, payable d'avance le 1er de chaque trimestre, s'élève à 1 519 560,00 MAD TTC. Ce montant exclue les charges que le locataire principal doit rembourser à la société de leasing.

Les loyers facturés par Douja Promotion Groupe Addoha à CIMAT au titre de cette convention s'élève à 1 266 300,0 MAD à fin 2015.

Le solde de la dette de CIMAT vis-à-vis de Douja Promotion Groupe Addoha au titre de cette convention s'élève à 379 890,00 MAD au 31 décembre 2015.

Les sommes versées au cours de l'exercice 2015 s'établissent à 1 139 670,00 MAD.

III.2.28. Contrat de prêt accordé à la société Omnium des Industries et de la Promotion (O.I.P)

En date du 24 mai 2012, CIMAT consent à la société Omnium des Industries et de la promotion (Actionnaire à hauteur de 25% et Administrateur dans votre Société) un prêt de MAD 10 000 000,00 sur une durée de 5 ans.

La rémunération relative à ladite convention représente 6,5% HT l'an.

Les intérêts comptabilisés par CIMAT au titre de cette convention s'établissent à 0 MAD (néant) à fin 2015.

L'encours du prêt au 31 décembre 2015 s'élève à 0 MAD (soit un montant total récupéré de 10 000 000,00 MAD au cours de l'exercice 2015).

Les intérêts encaissés au cours de l'exercice 2015 s'établissent à 1 706 250,00 MAD.

L'administrateur concerné est M. Anas SEFRIQUI.

III.2.29. Compte courant d'associé non rémunéré de M. Anas SEFRIQUI (Non écrite)

Au 31 décembre 2015, le compte courant associé de M. Anas SEFRIQUI, actionnaire et Président du Conseil d'Administration, présente un solde nul. A signaler qu'en 2015, le montant des remboursements s'élève à MAD 106 008 985,86.

III.2.30. Avances de trésoreries non rémunérées à la société Cimat Granulats

Le compte débiteur de la société Cimat Granulats, présente au 31 décembre 2015 un solde non rémunéré d'un montant de MAD 100 000,00. L'administrateur concerné est M. Anas SEFRIQUI.

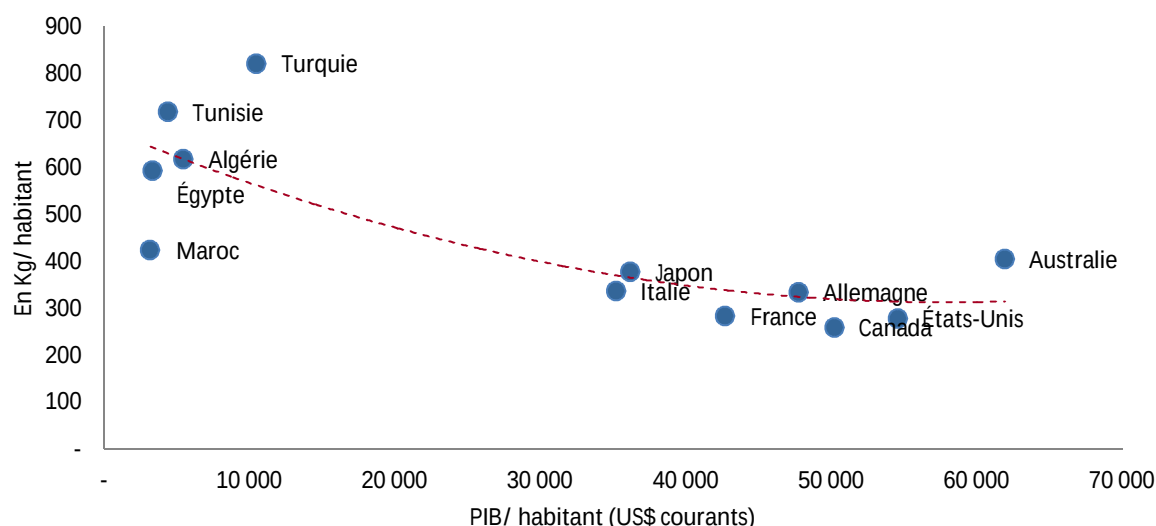
IV. Secteur d'activité de CIMAT

IV.1. Caractéristiques du secteur mondial du ciment

IV.1.1. Consommation par habitant

La consommation du ciment est intimement liée au niveau de développement d'un pays et au cycle dans lequel se place son économie. Le graphique ci-dessous montre l'existence d'une relation entre le PIB/habitant et la consommation de ciment par habitant d'un pays :

Figure 3. Consommation par habitant dans le monde en 2014



Source : Global Cement Report, Morgan Stanley Research, Banque mondiale

Le graphique ci-dessus montre ainsi la différence de consommation de ciment par habitant entre les pays émergents, ou en voie de développement, et les pays industrialisés. La première catégorie de pays se trouve dans un cycle de développement accéléré pour répondre aux besoins en infrastructure et en logement et rattraper leur retard par rapport aux économies développées qui affichent, pour leur part, des besoins beaucoup plus réduits en construction.

IV.1.2. Une industrie intensément capitalistique

Le coût de l'investissement représente un facteur prééminent dans l'industrie mondiale du ciment. En effet, le coût de construction d'une implantation industrielle de production de ciment est estimé autour de 200 millions d'euros par million de tonnes de capacité annuelle créée.

De plus, afin d'améliorer leur rendement et de préserver leur compétitivité dans un contexte de marché concurrentiel, les industriels du ciment sont constamment amenés à investir dans les nouvelles technologies et la protection de l'environnement.

IV.1.3. Une industrie fortement consommatrice en énergie

L'industrie du ciment consomme des quantités importantes de combustibles et d'électricité pour la cuisson des matières premières entrant dans la production du clinker, semi-produit cimentier.

Selon Cembureau, association des industriels du ciment en Europe, chaque tonne de ciment produite nécessite entre 60 et 130 kilogrammes de fuel ou équivalents et près de 110 KWh d'électricité, en fonction de la variété du ciment produit et du processus de production utilisé.

La variation du coût de ces éléments sur les marchés internationaux des combustibles et de l'énergie impacte donc considérablement les coûts de production du ciment et la rentabilité des opérateurs.

IV.1.4. Une industrie faiblement consommatrice en ressources humaines

Le développement de standards industriels modernes et automatisés permet à l'industrie du ciment de limiter l'utilisation du capital humain.

IV.1.5. Un produit pondéreux

Les coûts de transport du ciment par voie terrestre peuvent être significatifs ce qui rend son acheminement sur de longues distances non justifié pour certains pays. Au Maroc, les coûts de transport étant relativement bas, les cimentiers transportent régulièrement du ciment gris sur de très longues distances, et sont prêts à livrer du ciment gris sur l'ensemble du territoire marocain quelle que soit la zone où se trouve leur site de production.

Par ailleurs, un grand nombre de clients, en particulier les négociants, transportent leurs sacs sur de longues distances, car ils sont à même de mutualiser les coûts de transport sur l'ensemble des produits transportés.

IV.1.6. Un produit homogène

Le ciment peut être considéré comme étant assez standard malgré le fait qu'il puisse être produit à partir de matières premières variant d'une usine à l'autre. En effet, il existe peu de variétés de ciment et pour chaque variété, les produits provenant de différents fabricants sont généralement interchangeables.

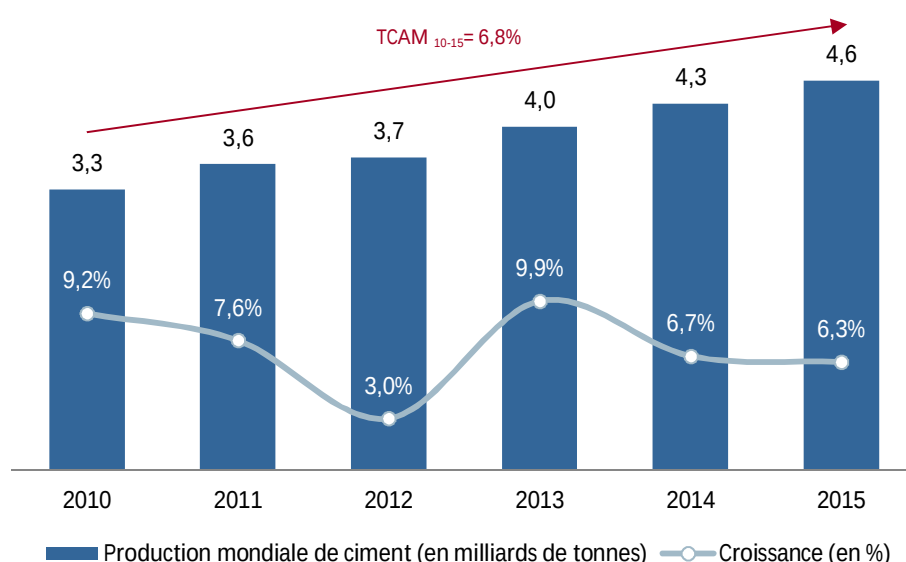
En conséquence, le marketing, la force de frappe commerciale et la qualité du service au client sont les facteurs déterminants de différenciation et de vente. Des produits premium existent, restent assez limités mais sont en développement.

IV.2. Panorama du secteur mondial du ciment

IV.2.1. Evolution et structure du marché mondial

Sur la période 2010-2015, la production de ciment enregistre une croissance annuelle moyenne de 6,8% passant de 3,3 milliards de tonnes à 4,6 milliards de tonnes. Le tableau ci-après présente l'évolution de la production mondiale de ciment sur ladite période :

Figure 4. Evolution de la production mondiale du ciment entre 2010 et 2015 (en milliards de tonnes)



Source : Cembureau

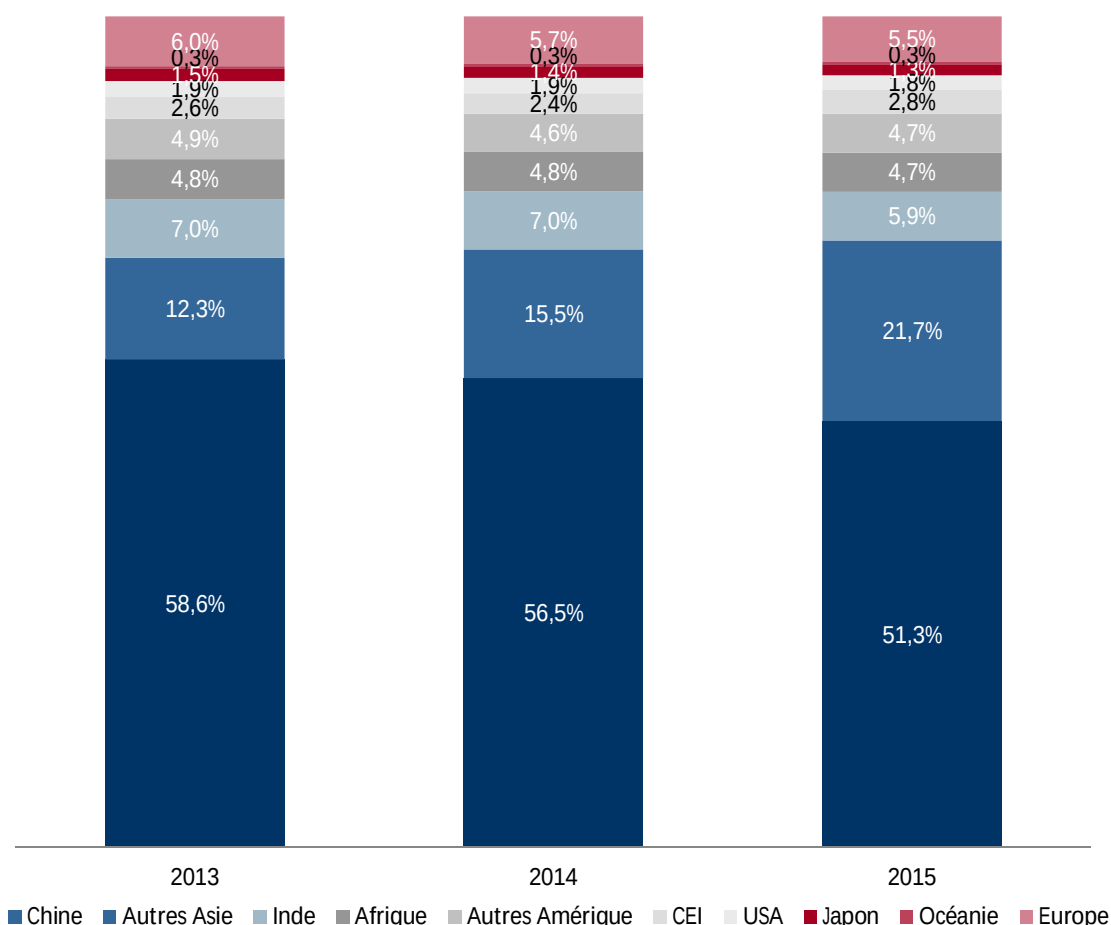
La production de ciment est une activité fortement corrélée à l'évolution de l'environnement macroéconomique national et mondial, et ce, compte tenu de son caractère indispensable à tout projet de construction de bâtiments et d'infrastructures.

L'essentiel de la production de ciment dans le monde est réalisé par la Chine et les pays émergents asiatiques. Ainsi, et compte tenu du dynamisme qui caractérise l'économie de ces pays, la production mondiale s'est appréciée de 6,3% par rapport à l'année précédente et atteint 4 586 Mt de ciment en 2015. Cette évolution surpasse la croissance de l'économie mondiale qui s'est établie à +3,1% grâce à (i) l'excellente performance de l'économie américaine et de l'Union Européenne qui ont enregistré respectivement +2,5% et +1,9% de croissance, ainsi que (ii) la forte impulsion de la demande enregistrée au niveau des principaux pays émergents⁷.

IV.2.2. Répartition régionale de la production mondiale de ciment

Sur la période 2013-2015, la répartition régionale de la production mondiale de ciment se présente comme suit :

Figure 5. Répartition de la production mondiale de ciment par région



Source : Cembureau

La production mondiale est dominée à 51,3% par la Chine et à 78,9% par l'ensemble des pays émergents d'Asie. En effet, la Chine a connu une croissance annuelle moyenne de 4,5% depuis 2010 qui s'explique par la forte expansion économique enregistrée par le pays ayant conduit à l'accélération des projets d'habitation et d'infrastructure sur la période. Au titre de l'année 2015, la Chine a produit près de 2 350 millions de tonnes de ciment, soit une baisse de (3,6%) par rapport à l'année 2014.

⁷ Source : Banque Mondiale

L'Inde arrive au second rang des principaux producteurs de ciment au monde, avec 270 millions de tonnes produites en 2015 (vs 280 millions de tonnes en 2014), représentant ainsi 5,9% de la production mondiale (vs 7,0% en 2014). Dans un contexte économique favorable où le BTP est considéré comme un réel vecteur de développement social et d'amélioration des conditions de vie, la production de ciment en Inde enregistre une croissance annuelle moyenne de 4,2% sur la période 2010-2015⁹.

L'ensemble des pays du continent asiatique (hors Chine, Inde et Japon) représente la seconde zone productrice de ciment dans le monde avec une contribution de 21,7% de la production mondiale (soit 995 Mt en 2015 contre 669 Mt en 2014). Les principaux pays dont la contribution est la plus significative sont la Corée du Sud (49,1 Mt), la Turquie (72,8 Mt), l'Arabie Saoudite (54,0 Mt) et l'Indonésie (54,4 Mt) selon Cembureau.

Les économies développées telles que l'Europe, le Japon et les Etats-Unis, demeurent quant à elles impactées par le ralentissement économique mondial qui a provoqué une baisse de la consommation et la production de ciment sur la période 2013-2015. En effet, la contribution totale des pays susmentionnés dans la production mondiale marque un recul de 0,8 point pour s'établir à 8,6% en 2015 (vs 9,4% en 2013).

Le tableau suivant reprend les capacités de production installées de clinker en 2015 par pays :

Tableau 21. Répartition de la capacité installée de clinker par pays

Rang	Pays	Capacité (Mt)
1	Chine	2 000
2	Inde	280
3	Etats-Unis (incluant Puerto Rico)	106
4	Russie	80
5	Vietnam	80
6	Iran	79
7	Turquie	69
8	Brésil	60
9	Indonésie	59
10	Japon	55

Source : U.S. Geological Survey, Mineral Commodity Summaries

Sur les 10 premiers pays classés en terme de capacité de production installée, seuls les Etats Unis et le Japon sont des économies développées, le reste étant constitué de pays émergents avec, à leur tête, la Chine qui dispose d'une capacité de production de 2 000 millions de tonnes / an suivi de l'Inde avec une capacité de 280 millions de tonnes.

⁹ Source : Cembureau

IV.3. Intervenants du secteur international

A fin 2015, le classement des principaux cimentiers dans le monde par capacité de production se présente comme suit:

Tableau 22. Classement des principaux cimentiers par capacité (2015)

Rang	Sociétés / groupes	Pays	Capacité (Mt/an)	Nombre de sites
1	LafargeHolcim	Suisse	286,66	164
2	Anhui Conch	Chine	217,20	32
3	CNBM (Sinoma)	Chine	176,22	94
4	HeidelbergCement	Allemagne	121,11	79
5	Cemex	Mexique	87,09	56
6	Italcementi	Italie	76,62	60
7	China Resources	Chine	71,02	19
8	Taiwan Cement	Taiwan	63,72	6
9	Eurocement	Russie	45,18	17
10	Votorantim	Brésil	45,02	41

Source : Global Cement Magazine, The Global Cement Directory 2016

A fin 2015, le classement des principaux opérateurs cimentiers dans le monde selon le volume d'affaires est le suivant :

Tableau 23. Classement des cimentiers par chiffre d'affaires (2015 en M€)

Opérateur	Pays	Description	Volume d'activité en 2015	CA 2015	EBIDTA 2015	Résultat net 2015	Capitalisation au 14/06/2016
	Suisse	Leader mondial du ciment, des granulats et du béton, depuis la fusion en juillet 2015 du français Lafarge et du suisse Holcim, avec une présence dans 61 pays et 63 000 collaborateurs.	255,7 Mt	21 689	1 072	(1 351)	22 428
	Chine	China National Building Material est une société publique chinoise opérant dans les secteurs des matériaux de construction légers, du béton, du ciment, des services d'ingénierie, de la fibre de verre et matériaux composite, avec une présence en Chine et dans la région MENA.	241,1 Mt	14 223	2 248	191	2 069
	Allemagne	Acteur majeur des granulats et du béton, suite au rapprochement en cours d'HeidelbergCement et de d'Italcementi, avec une présence consolidée dans plus de 60 pays.	81,1 Mt	13 474	2 310	800	13 389
	Mexique	Cemex est un acteur majeur dans l'industrie des matériaux de construction (BPE, granulats et ciment), avec une présence dans 50 pays.	8,8 Mt	12 064	2 251	64	7 634
	Chine	Anhui Conch, leader des cimentiers chinois, est un acteur majeur dans la fabrication et la commercialisation de clinker et de ciment en Chine.	224 Mt	7 229	1 679	1 066	10 193
	Italie	Acteur majeur des granulats et du béton, suite au rapprochement en cours d'HeidelbergCement et de d'Italcementi, avec une présence consolidée dans plus de 60 pays.	43,4 Mt	4 376	632	(120)	3 603
	Brésil	Le groupe Votorantim, y/c Votorantim Cimentos, est une société brésilienne opérant dans différents secteurs tels que le ciment, les métaux, l'acier, l'énergie, le papier et le jus d'orange concentré. Votorantim Cimentos opère dans 13 autres pays en dehors du Brésil, dont le Maroc.	37,2 Mt	3 265	715	172	-

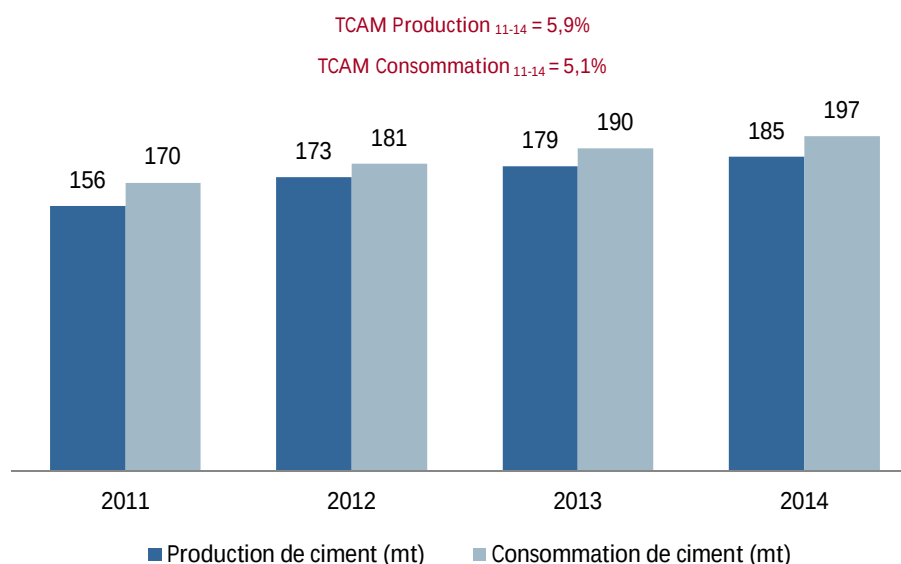
Source : Capital IQ et rapports annuels des sociétés

IV.4. Evolution du marché cimentier en Afrique

IV.4.1. Evolution de la production et la consommation de ciment en Afrique

Le graphique suivant présente l'évolution de la production et de la consommation de ciment en Afrique sur la période 2011-2014 :

Figure 6. Evolution de la production et de la consommation de ciment en Afrique* entre 2011 et 2014 (en Mt)



Source : Global Cement Report, Morgan Stanley Research

(*) Hors Libye – données non disponibles

Durant les dernières années, le secteur cimentier africain demeure soutenu par un fort développement économique et une importante croissance démographique qui se traduit par la progression des besoins en matière de logements.

Aussi, l'accroissement de ladite demande de ciment en Afrique est également stimulé par l'émergence des programmes de développement des infrastructures de base visant à accompagner le développement socioéconomique de la région.

Dans ce contexte, la consommation de ciment en Afrique enregistre une croissance annuelle moyenne de 5,1% sur la période 2011-2014 pour s'établir à 197 millions de tonnes en 2014 (vs 170 millions de tonnes en 2011).

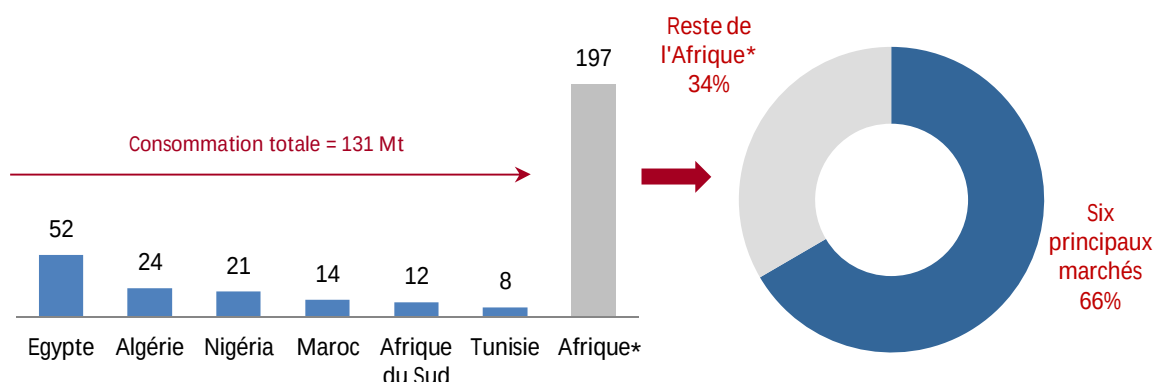
Toutefois, l'accroissement continu de la demande de ciment en Afrique conjuguée à l'absence de sites de production en quantité suffisante nécessite le recours à l'importation afin de combler le déficit des capacités de production mises en place. Ces importations concernent essentiellement les pays d'Afrique Subsaharienne et sont principalement réalisées auprès de la Chine, de la Turquie et de l'Espagne.

Il convient de noter que la nature particulière de la géologie de l'Afrique subsaharienne (absence de calcaire dans certains pays comme la Côte d'Ivoire, ou présence de calcaire de mauvaise qualité - calcaire phosphaté notamment au Togo) empêche l'implantation de cimenteries à cycle complet, obligeant ainsi les cimentiers à importer du clinker et à utiliser localement des broyeurs.

IV.4.2. Benchmarks de consommation dans les principaux marchés Africains

La consommation de ciment dans les six principaux pays africains en 2014 se présente comme suit :

Figure 7. Consommation de ciment dans les six principaux pays africains en 2014 (en Mt)



Source : Global Cement Report, Morgan Stanley Research

(*) Hors Libye – données non disponibles

En 2014, la consommation de ciment en Afrique est dominée à 66% par six principaux marchés : l'Egypte (en première position avec une consommation de 52 Mt), l'Algérie (24 Mt), le Nigéria (21 Mt), le Maroc (14 Mt), l'Afrique du Sud (12 Mt) et la Tunisie (8 Mt). Ces derniers totalisent une consommation de 131 Mt (vs 197 Mt pour le continent africain).

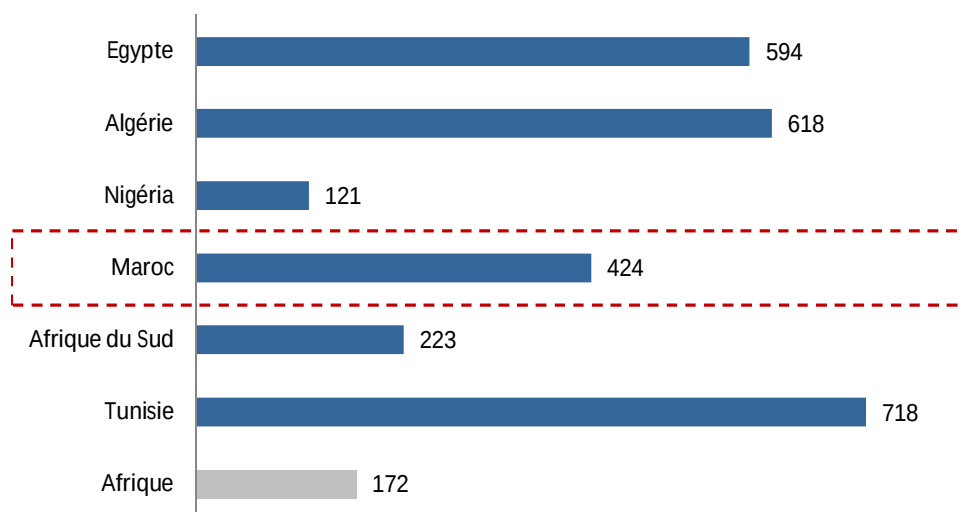
La consommation de ciment en Egypte est la plus importante du continent Africain, avec une consommation de 52 Mt en 2014. La place occupée par l'Egypte s'explique par l'importance de sa population qui pousse les autorités du pays à engager des programmes de relogement et des chantiers d'infrastructure d'envergure. Aussi, et tenant compte de la forte disponibilité de matières calcaires dans son sol, le pays est le premier producteur de ciment avec une capacité de production installée d'environ 70 Mt (utilisation des capacités : 73%).

En 2014, l'Algérie a consommé près de 24 Mt de ciment pour une capacité de production installée d'environ 22,6 Mt (utilisation des capacités : 84%). Depuis le renforcement de ses réserves de change consécutif à l'envolée des cours des hydrocarbures, le pays a lancé divers chantiers d'infrastructures et un ambitieux programme de relogement de sa population qui a eu pour effet d'accélérer la consommation de ciment (+3,2% en 2011, +5,1% en 2012, +9,7% en 2013, +5,8% en 2014). Cette forte expansion de la demande a eu pour conséquence d'augmenter le niveau des importations de ciment.

En Tunisie, et compte tenu d'une capacité de production installée de 11,7 Mt pour une consommation de 8 Mt au titre de l'année 2014, le pays reste un acteur structurellement autosuffisant en ciment. A ce titre, le pays exporte une partie de son excédent de production vers les marchés voisins (Algérie et Libye).

La consommation de ciment par habitant dans les six principaux marchés africains en 2014 se présente comme suit :

Figure 8. Consommations *per capita* en 2014 (Kg/Hab)



Source : Global Cement Report, Morgan Stanley Research

Sur la base de la consommation par habitant en 2014, la Tunisie se positionne en première place avec 718 Kg/hab, suivie de l'Algérie (618 Kg/hab) puis l'Egypte (594 Kg/hab). Le Maroc quant à lui se situe en quatrième position avec une consommation *per capita* en 2014 s'élevant à 424 Kg/hab.

V. Panorama du secteur cimentier national

V.1. Avertissement

Ciments de l'Atlas est exclusivement active dans le domaine des ventes en local de ciment, clinker et béton et dans l'export de ciment et clinker.

Les informations contenues dans la présente section, relative au marché cimentier marocain, sont essentiellement basées sur des éléments recueillis auprès de l'Association Professionnelle des Cimentiers, Ciments de l'Atlas, et les différentes publications des cimentiers marocains.

Ces statistiques sont uniquement relatives aux ventes de ciment et excluent le segment des granulats et du Béton Prêt à l'Emploi qui demeure dominé par l'informel.

Eu égard à (i) la part marginale que présente l'activité de production et de commercialisation des granulats dans le volume d'activité des cimentiers marocains, (ii) la ressemblance des déterminants du secteur du Béton Prêt à l'Emploi par rapport au secteur cimentier (le BPE étant un dérivé du ciment) et (iii) l'absence d'éléments probants relatifs au marché du béton et des granulats, la présente analyse portera essentiellement sur le marché du ciment.

V.2. Dates clés du secteur cimentier au Maroc

Date	Evénements clés
1913	Installation de la première cimenterie marocaine à Casablanca par la société Chaux et Ciments du Maroc.
1915	Début de la production du ciment au Maroc avec une capacité de production de 20 000 tonnes par an.
1928	Création de la Société Marocaine des Ciments Lafarge par le groupe Lafarge.
1929	Lafarge passe un accord d'association avec Chaux et Ciments du Maroc. Au terme des négociations, la Société Marocaine des Ciments Lafarge détient 27 % du capital de la société Chaux et Ciments du Maroc.
1930	Démarrage du premier four rotatif au Maroc avec une capacité de 120 000 tonnes par an.
1950-1968	- Le secteur cimentier entame un cycle d'investissements visant à accompagner la croissance de la demande induite par la mise à niveau économique du Royaume par le protectorat français : 1950 : Démarrage de l'usine de Meknès construite par la société Chaux et Ciments du Maroc. 1951 : Démarrage de la cimenterie d'Agadir mise en place par la société Ciments d'Agadir, filiale à 100% de la société Ciments Français. 1953 : Démarrage de la cimenterie de Tétouan, construite par la société Chaux et Ciments du Maroc. 1960 : Tremblement de terre à Agadir. Epargnée, l'usine de Ciments d'Agadir contribue à la reconstruction de la ville. 1968 : Création de la société Lafarge Maroc. Chaux et Ciments du Maroc est le principal actionnaire.
1976-1979	- Phase marquée par une pénurie importante du ciment qui a déclenché la mise en place par l'Etat d'une politique de zoning, de quotas et d'administration des prix pour une répartition régionale de la production. Afin de réduire le déficit de l'offre de ciment, le Maroc est forcé d'importer le ciment. 1976 : L'Office de Développement Industriel (ODI) crée une société anonyme, la Cimenterie de l'Oriental (CIOR), avec pour objet la réalisation d'une cimenterie dans la région d'Oujda. 1976 : Démarrage de la cimenterie de Marrakech par Ciments du Maroc. 1978 : Mise en place d'une cimenterie à Oujda par la société Cimenterie de l'Oriental (CIOR). 1979 : mise en service par la CIOR d'un centre d'ensachage et de distribution à Fès.
1980-1987	- Arrêt de la politique de zoning et libéralisation du secteur cimentier. 1982 : Mise en service de la cimenterie de Bouskoura par Lafarge Maroc. 1982 : Ouverture d'un centre de distribution à Laâyoune par Ciment du Maroc

1988-2000	- Reprise du secteur du BTP et relance de la consommation du ciment. Une dynamique d'investissement a accompagné cette croissance, qui s'est traduite par le démarrage de nouvelles unités. 1989: Transformation du centre de distribution de Fès en centre de broyage. 1990 : Démarrage de l'usine de Safi (Cimasfi) par Ciments Français. 1992 : Le groupe italien Italcementi prend le contrôle de Ciments Français. Cimasfi et la Société des Ciments d'Agadir fusionnent sous le nom de Ciments du Maroc. 1993 : Mise en service d'une ligne de production de clinker à Fès-Ras El Ma par CIOR. Privatisation par voie de cession de 51% du capital social de CIOR au groupe suisse Holcim Ltd et introduction en bourse. 1994 : Démarrage de l'exportation du ciment. 1996 : Mise en place d'une installation de broyage de ciment à Fès par la société CIOR. Cession par le groupe Laraqui de 54% du capital de la société Asment Temera au groupe portugais CIMPOR.
2001 à nos jours	- La consommation du ciment s'inscrit dans une croissance continue soutenue par le secteur du BTP qui figure parmi les secteurs enregistrant les plus forts taux de croissance. 2001 : Entrée en production du centre de broyage de Ciments du Maroc à Laâyoune. 2002 : La société CIOR change d'identité visuelle et devient Holcim (Maroc) S.A. 2003 : Démarrage de l'usine de Tétouan II par Lafarge Maroc et arrêt de l'ancienne usine de Tétouan. 2005 : Démarrage du centre d'ensachage et de distribution de Settât appartenant à Holcim (Maroc) S.A. 2006 : Démarrage du centre de broyage de Settât et extension de l'usine de Bouskoura par Holcim (Maroc) S.A. Signature par Ciments du Maroc d'une Convention avec l'O.N.E. (Office National de l'Electricité) entrant dans le cadre de la promotion des énergies renouvelables au Maroc, relative à la construction par Ciments du Maroc à Laâyoune d'un parc éolien d'une puissance de 10MW extensible à 50 MW. 2007 : Démarrage de la ligne de production intégrale de l'usine de Settât en 2007 détenue par Holcim (Maroc) S.A et de sa plateforme de prétraitement de déchets Ecoval traitant environ 50% des déchets industriels générés par le Maroc. 2008 : Lancement du projet de doublement de la capacité de production de ciment de l'usine de Fès par Holcim (Maroc) S.A. Lancement du doublement de la capacité de broyage de l'usine de Laâyoune par Ciment du Maroc. Démarrage par Lafarge Maroc du nouveau broyeur de Tanger (portant sa capacité à 1,2 millions de tonnes) et mise en service de la 1^{ère} extension du parc éolien de Tétouan (portant sa capacité à 18 MW). 2009 : Création par Holcim Maroc du premier réseau de distribution des matériaux de construction du Maroc : BATIPRO Distribution. Mise en service par Ciment du Maroc (i) du premier broyeur à ciment de l'usine d'Aït Baha et (ii) de la nouvelle usine d'adjuvants « Axim Maroc » à Aïn Sebaâ. Mise en service par Lafarge Ciment de la 2^{ème} extension de son parc éolien, portant sa capacité à 32 MW. 2010 : Entrée d'un nouvel opérateur marocain « Ciments de l'Atlas » détenu par Anas Sefrioui et mise en service de son usine de ciment à Ben Ahmed d'une capacité de 1,6 Mt. Lancement du projet de doublement de la capacité de production de clinker de la cimenterie de Fès par Holcim (Maroc) S.A. Doublement de la capacité du centre de broyage à Laâyoune par Ciment du Maroc, la portant ainsi à 500 000 tonnes. Mise en service par Ciment du Maroc d'une nouvelle cimenterie à Aït Baha d'une capacité de production de 2,2 millions de tonnes. Démarrage par Lafarge Maroc de l'usine de chaux à Ben Ahmed. 2011 : Démarrage par Ciments de l'Atlas de sa deuxième cimenterie à Béni Mellal d'une capacité de 1,6 Mt. Cession par Ciment du Maroc de sa Filiale Axim Maroc à la société Sika Maroc.

- Arrêt définitif par Ciment du Maroc de son usine à Agadir.
- 2012 : Augmentation de la taxe spéciale sur le ciment de 50% en la portant de 100 Dh/tonne à 150 Dh/tonne.
- 2013 : Doublement de la capacité de production de clinker de la cimenterie de Fès par Holcim (Maroc).
Recul de l'activité du ciment au Maroc, obligeant Holcim à fermer une des deux lignes de cuisson de sa cimenterie d'Oujda.
Projet de fusion entre Lafarge et Holcim au niveau international.
Fusion entre Holcim Maroc et Holcim AOZ
- 2014 : CIMAT obtient les certifications OHSAS 18 001, ISO 14 001 et ISO 9 001.
Introduction par Lafarge Maroc des ciments Dwamm 55 et Préfa, nouvelle gamme de produits
Mise en place d'un nouveau centre de broyage d'une capacité de 450 Mt à Jorf Lasfar par Ciments du Maroc.
Installation par Ciments du Maroc d'une centrale solaire thermodynamique à concentration dans l'unité de production d'Agadir.
Approbation en octobre 2014 par le Chef du Gouvernement, de la fusion entre Holcim Maroc et Lafarge Ciments.
Suite au succès de l'offre publique d'achat simplifiée sur les actions Ciments Français, Italcementi a mis en œuvre le 15 juillet 2014 une procédure de retrait obligatoire.
Fusion absorption de Bétomar par Ciments du Maroc.
- 2015 : Lancement par Holcim Maroc des nouveaux concepts de franchise Batipro Bétons et Batipro Préfa.
Mise en service par Ciments du Maroc du centre de broyage de Jorf Lasfar.
Constitution par Ciments du Maroc d'une Joint Venture Maestro Drymix en partenariat avec le groupe espagnol Puma en Octobre 2015, dont le lancement du projet d'investissement, avec mise en service de l'unité industrielle est prévue en Septembre 2016.
Mise en service par Ciments du Maroc de 5 plates-formes de distribution en 2015.
- 2016 : Signature d'un accord entre LafargeHolcim et SNI visant le rapprochement de Lafarge Ciments et Holcim Maroc, et l'extension de leur partenariat paritaire aux pays de l'Afrique Subsaharienne francophone.
Lancement d'une offre public d'achat obligatoire visant les actions Ciments du Maroc initiée par HeidelbergCement France.

V.3. Cadre réglementaire

V.3.1. Libéralisation du marché

Le cadre réglementaire du secteur cimentier a connu des évolutions notables au cours des dernières années. En effet, jusqu'à la fin des années 1970, le marché marocain du ciment était marqué par une production nationale insuffisante et des prix réglementés. Cette situation a induit une pénurie du ciment au niveau du marché national et a astreint le Royaume à combler le déficit de l'offre par l'importation.

Dans ce contexte et face au déficit de l'offre, les pouvoirs publics ont adopté une politique dirigiste fixant les prix et les zones de production.

En 1986, le secteur a fait l'objet d'une libéralisation conférant aux cimentiers la liberté de déterminer leurs prix de vente. Ces tarifs sont estimés en fonction (i) des coûts de transport et de l'énergie et (ii) du niveau de la concurrence.

V.3.2. Droits de douane

Importation du ciment et du clinker

En vertu des accords de libre-échange et des conventions signés par le Maroc avec différents pays, les droits de douane actuellement en vigueur sur les importations de ciment et de clinker se déclinent comme suit :

Tableau 24. Droits et taxes applicables aux importations de clinker et de ciment au Maroc

Provenance	Droits de douane		
	Ciments alumineux	Ciments blancs	Ciments portland
Droits de douane - régime de droit commun	2,5%	10%	17,5%
Droits de douane - régimes conventionnels			
Algérie	0%	0%	0%
Libye	0%	0%	0%
QUAD-Agadir ¹⁰	0%	0%	0%
Iraq	0%	0%	0%
Émirats Arabe Unis	0%	0%	0%
AELE ¹¹	0%	0%	0%
Egypte	0%	0%	0%
Jordanie	0%	0%	0%
Ligue Arabe	0%	0%	0%
Arabie Saoudite	0%	0%	0%
Tunisie	0%	0%	0%
Turquie	0%	0%	0%
Union Européenne	0%	0%	0%
Etats-Unis	0%	0%	0%

Source : Administration des douanes

Par ailleurs, les importations de ciment et de clinker sont soumises à la taxe parafiscale à l'importation (généralement de 0,25%) et à la TVA à l'import (20%).

Importation de petcoke

En janvier 2006, au titre de la mise à jour des tarifs douaniers à l'importation, l'administration douanière a porté les droits de douane sur les importations de petcoke à 2,5%.

Par ailleurs, les importations du petcoke sont assujetties à une Taxe Intérieure de Consommation (TIC) de 83,5 dirhams par tonne, d'une taxe parafiscale à l'importation de 0,25% et d'une TVA à l'import de 20%.

Exportation de ciment et de clinker

Afin d'encourager les exportations du ciment et du clinker, les cimenteries se sont vues accorder le régime économique du *Drawback*, permettant de récupérer la TIC versée sur les combustibles.

V.3.3. Fiscalité spécifique

L'article 12 de la loi de Finances pour l'année budgétaire 2002 a institué une taxe de 0,05 MAD par kilogramme de ciment vendu. Cette taxe a été d'abord doublée en 2004 pour la porter à 0,10 MAD puis augmentée de 50% en 2012 pour s'établir à 0,15 MAD le kilogramme vendu. En 2015, l'administration fiscale a modifié l'imposition de la taxe spéciale sur le ciment. En effet, celle-ci concerne désormais la production et non pas les ventes.

¹⁰ Accord d'Agadir signé en 2004 entre le Maroc, La Tunisie, l'Egypte et la Jordanie et portant sur l'établissement d'une zone de libre-échange entre les Etats arabes du pourtour méditerranéen.

¹¹ L'Association Européenne de Libre-Echange (European Free Trade Association : EFTA) est une association fondée en 1960 et visant à établir une zone de libre-échange en Europe. Elle est composée des membres suivants : Suisse, Islande, Liechtenstein et Norvège.

Les produits de cette taxe parafiscale sont affectés au Fonds Solidarité Habitat et Intégration Urbaine pour la réalisation de programmes de résorption de l'habitat insalubre et de mise en œuvre de la politique de la ville (notamment en termes d'amélioration du cadre d'habitabilité, d'équipement et de desserte en services dans les zones urbaines défavorisées).

V.3.4. Normalisation du secteur

La production des liants hydrauliques en général, et notamment la production du ciment et des bétons, est régie par des normes de fabrication faisant l'objet de circulaires spécifiques dont le respect implique l'attribution de marques de conformité.

La liste des normes applicables au Maroc est la suivante :

- La norme NM 10.1.004-2003 relative aux liants hydrauliques – ciments : La norme NM 10.1.004 définit les constituants du ciment, délimite les différents types de ciments et leurs classes de résistances ;
- La norme NM 10.01.162-1996 relative aux constituants du ciment : Cette norme définit les différentes règles et modalités normatives de la détermination quantitative des constituants du ciment ;
- La norme NM 10.01.008-1990 relative aux bétons de ciment usuel : Cette norme définit les différents types de bétons et leurs constituants, fixe les classes de résistance, ainsi que les règles normatives de production, d'essai et de contrôle ;
- La norme NM 10.01.011-1990 relative au Béton Prêt à l'Emploi préparé en usine : Cette norme définit la consistance, la classe de résistance et la teneur en granulats des bétons prêt à l'emploi, ainsi que la quantité et la qualité du ciment utilisé dans leur production ;
- La norme NM 10.01.213-1998 déterminant les règles et modalités à suivre pour la préparation du préemballage (emballages préparés en avance) et notamment en ce qui concerne leur contenu net ;
- La norme NM 10.01.005-2008 relative aux techniques des essais des liants hydrauliques ;
- La norme NM 10.1.156-2007 relative aux liants hydrauliques – Ciment : La norme définit les ciments pour travaux en eaux à haute teneur en sulfates ;
- La norme NM 10.1.157-2007 relative aux liants hydrauliques – Ciment : La norme définit les ciments pour travaux à la mer ;
- La norme NM 10.1.187-2007 relative aux liants hydrauliques – Ciment : La norme définit les ciments à teneur en sulfures limités pour béton précontraint ;
- La norme NM 10.01.271 relative aux spécifications des granulats ;
- La norme NM 10.1.0081.2009 relative aux spécificités, performances, production et conformité du béton.

Ces normes régulent la production des matériaux de construction au Maroc et contribuent par conséquent à l'amélioration des conditions sociales et de sécurité du logement et des infrastructures.

Par ailleurs, ces normes affichent des conditions de qualité équivalentes à celles prévalant en Europe, dissuadant de fait les importations de ciment de qualité inférieure à des conditions de prix attractives.

En outre, bien que le dispositif réglementaire national n'ait pas prévu à ce jour des dispositions environnementales spécifiques à l'industrie de ciment, les opérateurs locaux bénéficient pour la plupart de la certification ISO 9 001 et 14 001.

V.3.5. Autres lois applicables au secteur cimentier

Les principales lois afférentes notamment au secteur cimentier se présentent comme suit :

- Loi N° 11 – 03 relative à la protection et la mise en valeur de l'environnement ;
- Loi N° 08 – 01 relative à l'exploitation des carrières ;
- Loi N° 28 – 00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination ;
- Loi N° 13 – 03 relative à la lutte contre la pollution de l'air ;
- Loi N° 12 – 03 relative aux études d'impact sur l'environnement.
- La réglementation relative à la protection et la sécurité des travailleurs dans les sites industriels, et notamment :

- ✓ L'arrêté déterminant les mesures générales de protection et de salubrité ;
 - ✓ L'arrêté fixant les mesures particulières de sécurité relatives aux appareils de levage industriel ;
 - ✓ Le Dahir portant règlement sur l'emploi des appareils à vapeur à terre ;
 - ✓ L'arrêté relatif à la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques ;
 - ✓ Dahir réglementant l'importation, la circulation et la vente d'explosifs au Maroc et fixant les conditions d'installation des dépôts d'explosifs ;
 - ✓ Arrêté viziriel réglementant l'emploi des explosifs dans les carrières et chantiers.
- L'Arrêté de la ministre déléguée auprès du ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement, chargée de l'environnement n° 2850-15 du 24 chaoual 1436 (10 août 2015) fixant les prescriptions particulières relatives à la collecte et à la valorisation des batteries usagées.
 - Le décret n° 2-14-85 du 28 rabii 1 1436 (20 janvier 2015) relatif à la gestion des déchets dangereux.
 - Le décret n° 2-14-499 du 20 hija 1435 (15 octobre 2014) approuvant le règlement général de construction fixant les règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les constructions et instituant le comité national de la prévention des risques d'incendie et de panique dans les constructions.

Ces lois fournissent un cadre réglementaire au secteur cimentier et contribuent ainsi à la pérennité des bonnes pratiques industrielles et professionnelles et à l'organisation des relations entre les différents intervenants de ce secteur.

V.3.6. Groupements professionnels

L'Association Professionnelle des Cimentiers (APC)

L'Association Professionnelle des Cimentiers regroupe les producteurs de ciment au Maroc tels que LafargeHolcim Maroc, Ciment du Maroc, Ciments de l'Atlas et Asment Temara.

Sa mission centrale consiste en la valorisation de l'effort accompli par la profession cimentière en matière d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité et de la protection de l'environnement et ce en application de la législation et de la réglementation en vigueur.

Ainsi, l'APC diffuse auprès de ses membres, de leurs clients et des sous-traitants, les solutions et les bonnes pratiques dans les domaines de production et d'utilisation du ciment.

Elle entretient à cet effet, des relations de partenariat avec les administrations et organisations concernées par le secteur de la construction, la CGEM, la Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux Publics et les professionnels de la construction et de l'habitat.

Les conventions APC passées avec des partenaires institutionnels et professionnels sont de deux types :

- Conventions et accords de base conclus entre les membres de l'APC visant la promotion de la qualité, la sécurité, la protection de l'environnement et le développement durable, ainsi que la diffusion de bonnes pratiques dans l'usage du ciment et du béton.
- Conventions à durée limitée et à but précis :
 - Réalisation d'études et de prospection macroéconomique et environnementales pour le compte des membres de l'association ;
 - Organisation de manifestations ad-hoc, de formation en matière de qualité, de sécurité, d'audit social, etc. ;
 - Sponsoring d'événements sur les changements climatiques, Intégrales des investissements, etc.

L'Association Marocaine de l'Industrie du Béton (AMIB)

L'Association Marocaine de l'Industrie du Béton, représente l'industrie du béton qui regroupe les entreprises produisant en usines fixes des bétons destinés aux marchés du BTP.

L'Association Marocaine de l'Industrie du Béton a comme missions de :

- Créer et entretenir entre ses membres des liens professionnels susceptibles de favoriser la communication et le partage des expériences relatives aux bonnes pratiques de la profession ;

- Etudier les questions économiques, sociales, administratives, juridiques, fiscales ou autres, intéressant tous les travaux se rattachant à la profession et de fournir à ses membres et à tout organisme public ou privé, tous renseignements et documentations se rapportant à ces questions ;
- Développer des partenariats avec des groupements nationaux ou internationaux et les associations à vocation proche ou connexe, telles que les fédérations d'entreprises et les associations relatives à l'industrie des produits en béton.

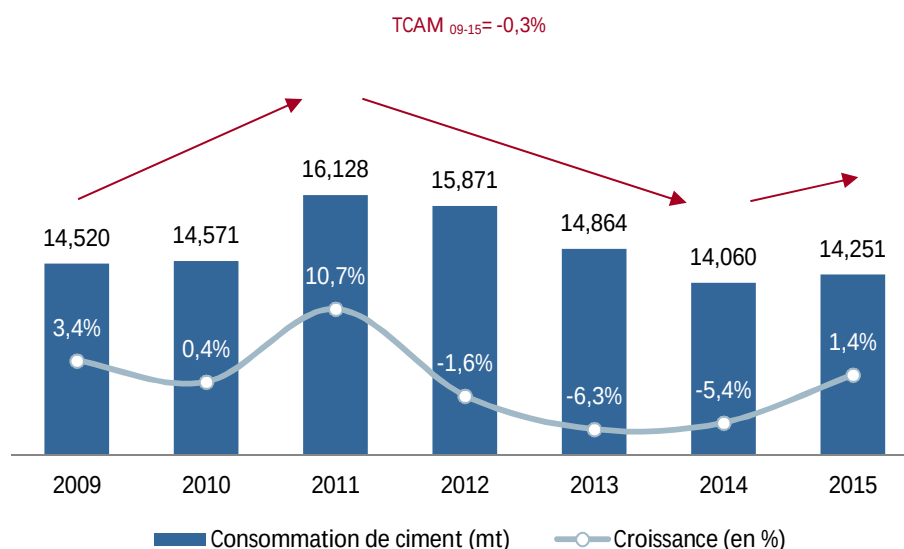
V.4. Evolution du marché cimentier au Maroc

La consommation étant l'indicateur de référence de l'Association Professionnelle des Cimentiers et les stocks de produits finis étant très minimes chez les opérateurs du secteur, les indicateurs présentés dans cette partie correspondront aux ventes nationales de ciment qui demeurent quasi - équivalentes à la production nationale de ciment.

V.4.1. Evolution des ventes de ciment

Sur la période 2009-2015, les ventes de ciment au Maroc marquent une croissance annuelle moyenne de -0,3% pour s'établir à 14,3 millions de tonnes à fin 2015 (vs 14,5 millions de tonnes en 2009). Ces dernières évoluent comme suit :

Figure 9. Evolution des ventes de ciment entre 2009 et 2015 (en Mt)



Source : Association Professionnelle des Cimentiers et Ministère de l'Habitat et de la politique de la ville

Entre 2009 et 2010, les tonnages de ciment vendus au niveau national affichent une quasi-stagnation (+0,4%), principalement en raison de l'effet combiné de :

- La baisse de la production globale de logements sur la période (-12,7%). Cette dernière étant affectée par (i) l'arrêt en 2009 des mesures incitatives mises en place par l'Etat relatives aux logements sociaux, (ii) le ralentissement du rythme des investissements immobiliers des MRE suite à la crise économique internationale et (iii) les intempéries observées au 1^{er} trimestre 2010 causant la suspension des constructions ;
- Le ralentissement de la croissance des constructions en infrastructures (hôtelières notamment) sur la période étudiée.

En 2011, les ventes de ciment enregistrent un taux de croissance significatif s'établissant à 10,7% et portant les ventes de 14,6 Mt en 2010 à 16,1 Mt en 2011. Cette évolution s'explique par l'effet combiné des facteurs suivants :

- La relance de l'habitat social suite aux mesures fiscales incitatives instaurées par la Loi de Finances 2010. Les mises en chantier progressent ainsi de 26,4% pour s'établir à 474 000 unités en 2011 et la production de logements s'accroît de 21,7% pour atteindre 275 508 logements achevés en 2011 ;

- La hausse des investissements dans le secteur du BTP et infrastructures¹².

En 2012, la consommation de ciment baisse de 1,6% par rapport à 2011, pour s'établir à 15,871 suite à la contraction de la production de logements sur la même période (-35,4% de mise en chantier et -47,3% d'achèvements) réduisant mécaniquement la demande sur le marché du ciment au Maroc. Cette évolution à la baisse s'explique aussi par les vagues de chaleur enregistrées au Maroc durant l'été 2012 suivies par une période de fortes précipitations qui ont ralenti l'avancement des chantiers.

En 2013, la consommation de ciment continue son trend baissier et enregistre une diminution de 6,3% en raison de (i) la baisse de 23,5% des mises en chantier de logements, (ii) de la diminution des investissements en infrastructure constatée sur l'année, (iii) l'augmentation de la taxe sur le ciment et (iv) des perspectives de ralentissement de la croissance économique attendues pour le pays (4,4% en 2013 et 3,5% en 2014).

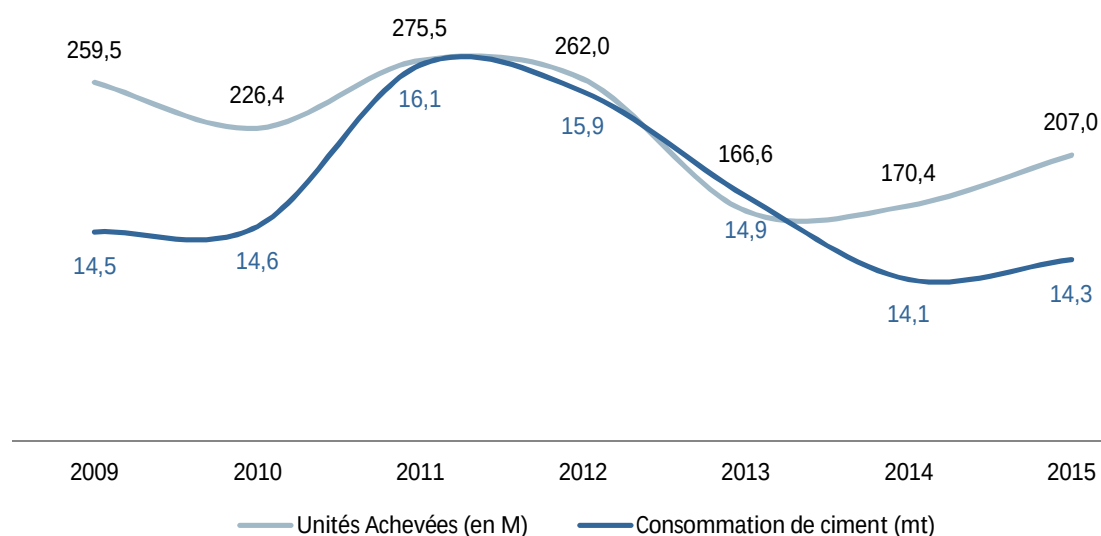
L'année 2013 a aussi été impactée par la fermeture de l'un des deux fours de la cimenterie de Holcim à Oujda (800 Kt), dont la technologie est devenue obsolète et fortement consommatrice en énergie et ce, malgré l'extension de capacité de l'usine de Fès pour 600 Kt.

En 2014, la consommation de ciment enregistre une baisse pour la 3^{ème} année consécutive, soit -5,4% par rapport à 2013, pour atteindre un volume annuel de 14 millions de tonnes, notamment en raison de (i) la poursuite de la chute des mises en chantier du secteur résidentiel estimée à -8% en 2014, (ii) la croissance timide de l'activité du secteur BTP en hausse de 0,8 %, et (iii) des fortes intempéries subies principalement dans le sud du pays.

En 2015, malgré la stagnation des mises en chantier du secteur résidentiel (+1,1 % en 2015) ainsi que de l'activité BTP (+0,2% en 2015), la consommation nationale de ciment a affiché une progression de 1,4 % par rapport à 2014 pour s'établir à 14,251 Mt mettant fin à 3 ans de baisse consécutive des ventes de ciment. Cette hausse s'explique notamment par (i) une croissance économique nationale qui a bénéficié d'une année agricole exceptionnelle, (ii) la tenue des élections municipales qui a accentué de manière conjoncturelle la hausse d'activité en 2015.

L'évolution des ventes de ciment est reliée au dynamisme du secteur BTP, principal débouché du secteur de ciment, comme le montre le graphique suivant :

Figure 10. Croissance comparée du secteur cimentier au dynamisme de la promotion immobilière entre 2009-2015



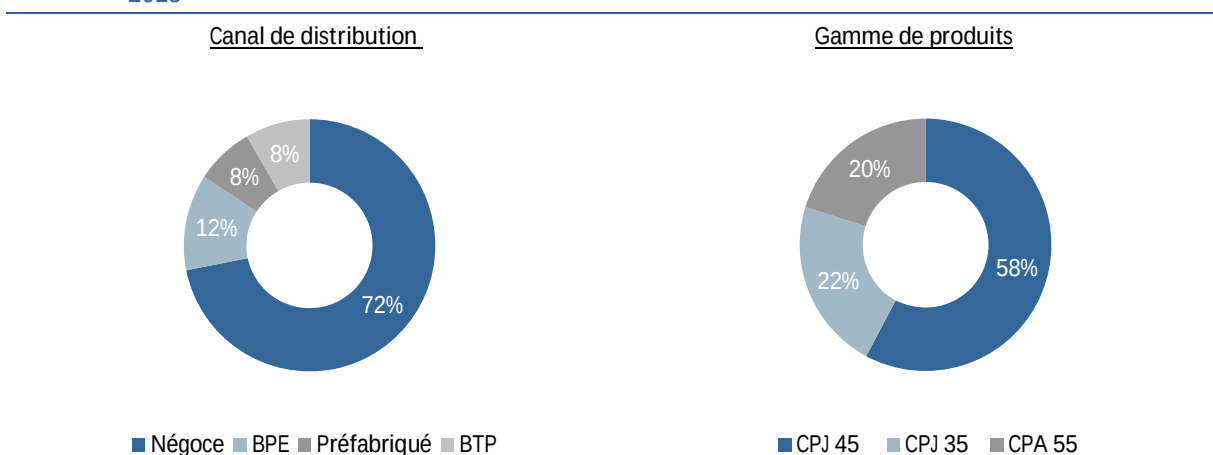
Source : Association Professionnelle des Cimentiers et Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville et l'Aménagement de l'Espace

¹² Source : Association Professionnelle des Cimentiers.

V.4.2. Répartition du marché national de ciment par canal de distribution et gamme de produits

Selon l'Association Professionnelle des Cimentiers, le marché du ciment est segmenté comme suit :

Figure 11. Répartition des ventes nationales de ciment par canal de distribution et par gamme de produits en 2015



Source : Association Professionnelle des Cimentiers

Le négoce représente le canal de commercialisation le plus important et polarise 72% des ventes de ciment comparativement aux ventes de béton prêt à l'emploi (incorporant du ciment) qui représente 12% des ventes de ciment.

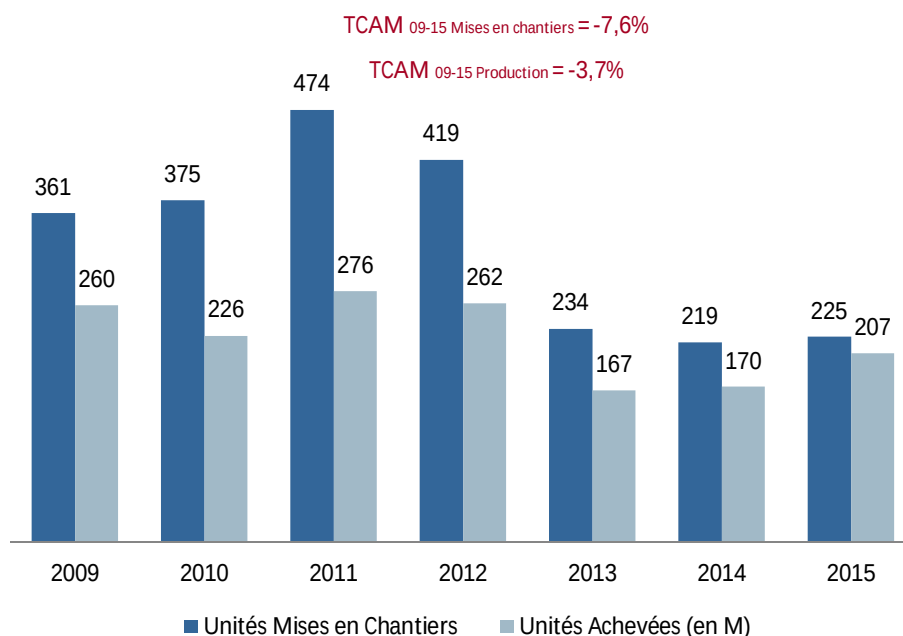
La gamme de produits la plus utilisée au Maroc est le CPJ 45 (58% des ventes en 2015), principalement destiné à la production de bétons armés courants et de bétons destinés aux travaux en grandes masses.

V.4.3. Dynamiques et caractéristiques du secteur du logement sur la période 2009-2015 :

Evolution et caractéristiques du secteur de l'habitat

Le marché de l'habitat affiche un dynamisme caractérisé par l'évolution positive de la production de l'habitat social et résidentiel et une baisse des unités de restructuration comme l'indique le graphique suivant sur la période 2009-2015:

Figure 12. Evolution des mises en chantier et de la production de logements entre 2009 et 2015



Source : Association Professionnelle des Cimentiers et Ministère de l'Habitat, l'Urbanisme et l'Aménagement de l'Espace

La production de logements au Maroc affiche une baisse annuelle moyenne de 3,7% sur la période 2009-2015 passant de 259 517 unités produites en 2009 à 206 973 en 2015. Par ailleurs, les mises en chantiers sont en baisse sur la même période pour s'établir à 225 116 unités (vs 360 627 unités en 2015).

L'évolution positive sur la période 2009-2012 s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

- L'urbanisation et l'accroissement de l'exode rural ;
- La croissance démographique enregistrée par le Maroc durant ces dernières années ;
- La lutte contre l'habitat insalubre à travers l'accroissement de l'offre de logements sociaux ;
- La facilitation de l'accès aux crédits immobiliers.

Toutefois, le niveau de la production des années 2013 et 2014 demeure inférieur à celui réalisé sur la période 2009-2012 (plus de 200 milles unités par an) et en dessous de l'objectif fixé par le plan d'action 2013-16 (180 milles unités).

Le marché de l'habitat au Maroc se caractérise toutefois par un déséquilibre entre l'offre et la demande en raison des différentes contraintes entravant son développement. Ainsi, la production de logements demeure insuffisante pour couvrir la demande induite par :

- Le déficit structurel en 2015 estimé à 500 000 logements¹³ ;
- Les besoins additionnels découlant de la croissance démographique et l'urbanisation.

Dans ce contexte, le logement social affiche un fort potentiel de croissance soutenu par les mesures incitatives mises en place par l'Etat.

Contraintes du développement du secteur de l'habitat

¹³ Source : Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville.

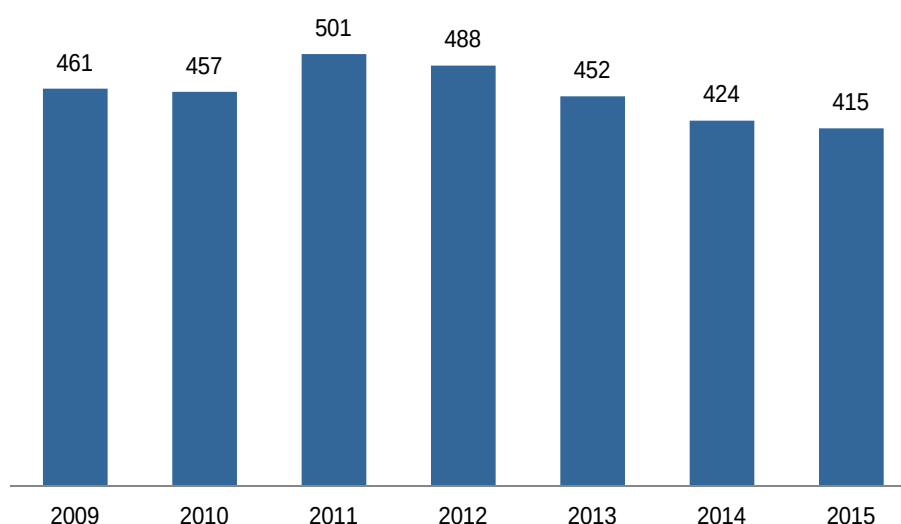
Face au déficit de logements présenté ci-dessus, le développement d'une offre en logements abondante et diversifiée a été entravée par un ensemble de contraintes telles que :

- La faiblesse de l'offre foncière mobilisable en particulier à l'intérieur des périmètres urbains, entraînant une hausse significative des prix ;
- Un retard dans la promulgation des schémas urbains ;
- La faible implication du système bancaire dans le financement du logement ;
- La déficience de la gestion urbaine en matière de prise en charge de l'infrastructure primaire ;
- Un secteur locatif peu dynamique ;
- Une offre inadaptée aux besoins des tranches défavorisées ;
- Une pratique de l'informel (non déclaration de la totalité du prix d'acquisition d'un bien foncier par l'acquéreur aux services d'enregistrement) ;
- L'urbanisation de la population.

V.5. Consommation *per capita*

Le graphique suivant illustre l'évolution de la consommation *per capita* du ciment ainsi que l'évolution de la population marocaine sur la période 2009-2015 :

Figure 13. Evolution de la consommation *per capita* du ciment sur la période 2009-2015

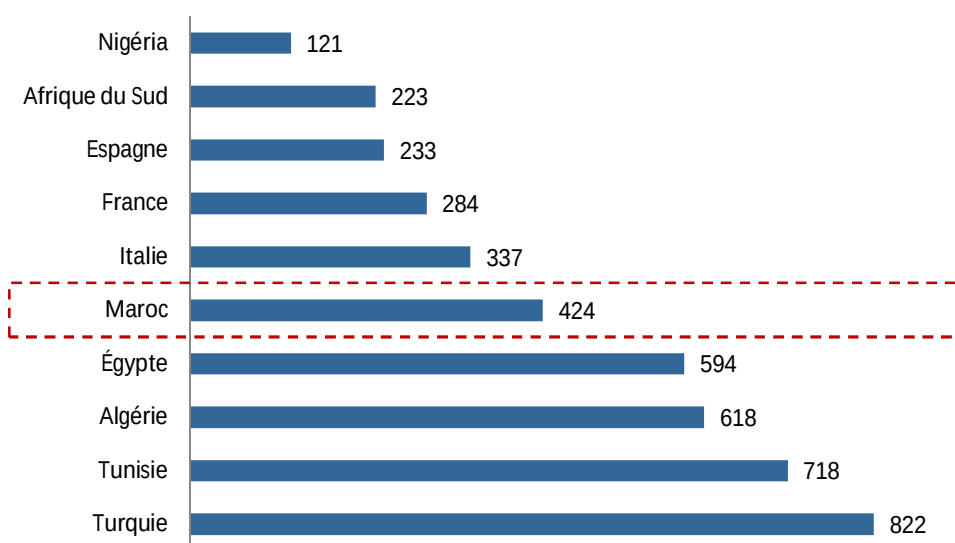


Source : Association Professionnelle des Cimentiers et Haut-Commissariat au Plan

En 2015, la consommation de ciment par habitant atteint 415 Kg et a diminuée en moyenne de -1,8% par an depuis 2009. Cette évolution s'explique par la diminution de la consommation de ciment au niveau national sur la même période en raison de la contraction de la production de logements au Maroc, et à la croissance soutenue de la population.

Le graphique ci-dessous présente une comparaison entre le Maroc et certains pays du Bassin Méditerranéen, en termes de consommation *per capita* de ciment en 2014 :

Figure 14. Consommation du ciment (Kg /Hab) en 2014



Source : Global Cement Report, Morgan Stanley Research

Au Maroc, la consommation moyenne *per capita* du ciment enregistre un niveau intermédiaire dans le pourtour méditerranéen, avec une consommation de 424 Kg/hab en 2014 contre 822 Kg/hab en Turquie et 718 Kg/hab en Tunisie. La consommation de ciment par habitant au Maroc, reste, cependant, plus élevée qu'en Europe, compte tenu du niveau de maturité économique de ces pays et qu'en Afrique Sub-saharienne (cas du Nigeria).

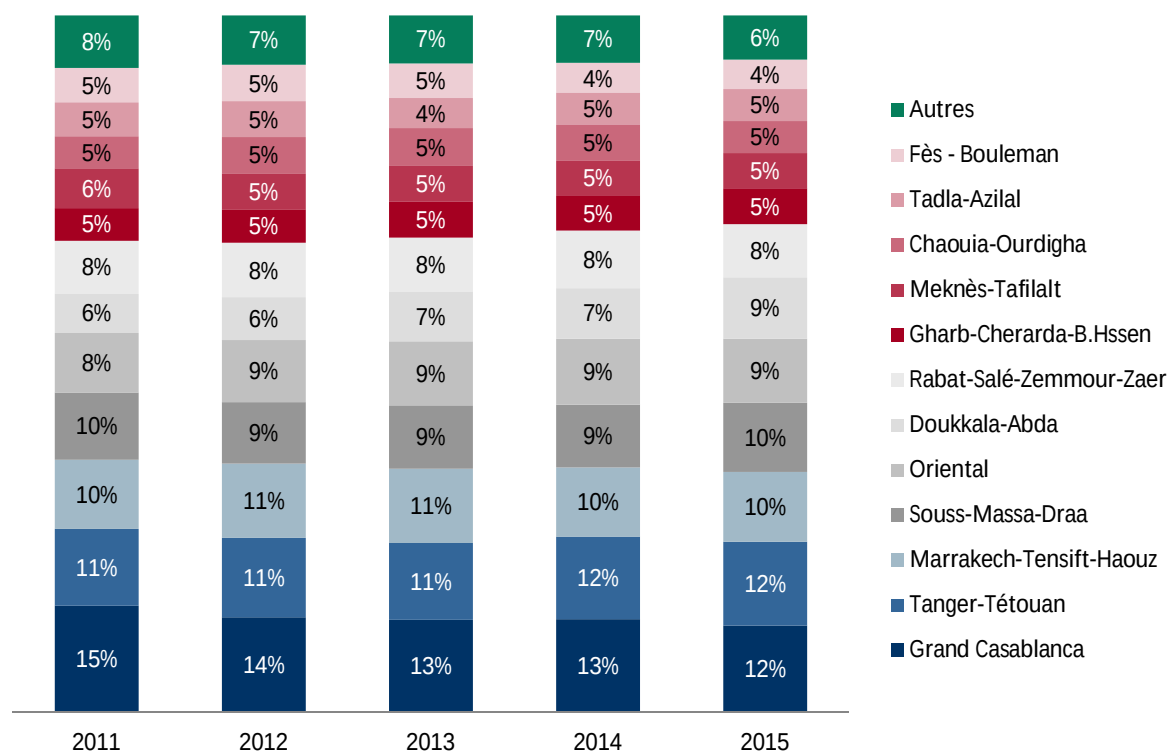
V.6. Répartition géographique du marché cimentier

V.6.1. Segmentation géographique du marché du ciment

Marché intérieur

Le graphique ci-après affiche la répartition régionale des quantités vendues de ciment sur la période 2011-2015 :

Figure 15. Répartition des ventes de ciment par région sur la période 2011-2015



Source : Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville.

Tableau 25. Evolution des ventes cumulées de ciment par région entre 2011 et 2015

Région	2011	2012	2013	2014	2015	Var 2015/2014	TCAM nov-15
Grand Casablanca	2 459	2 161	1 969	1 879	1 768	-5,91%	-7,90%
Tanger-Tétouan	1 792	1 804	1 645	1 669	1 716	2,82%	-1,10%
Marrakech-Tensift-Haouz	1 596	1 702	1 584	1 387	1 432	3,24%	-2,70%
Souss-Massa-Draa	1 559	1 400	1 350	1 274	1 414	10,99%	-2,40%
Oriental	1 367	1 405	1 362	1 329	1 309	-1,50%	-1,10%
Doukkala-Abda	916	979	1 072	1 022	1 253	22,60%	8,10%
Rabat-Salé-Zemmour-Zaer	1 220	1 238	1 138	1 154	1 094	-5,20%	-2,70%
Gharb-Cherarda-B.Hssen	764	769	767	697	725	4,02%	-1,30%
Meknès-Tafilalt	906	811	767	721	721	0,00%	-5,60%
Chaouia-Ourdigha	743	837	799	717	657	-8,37%	-3,10%
Tadla-Azilal	783	804	648	640	653	2,03%	-4,40%
Fès - Bouleman	809	835	734	613	603	-1,63%	-7,10%
Autres	1 216	1 128	1 029	957	907	-5,22%	-7,10%
Taza-Al Houceima-Taounate	645	502	513	434	418	-3,69%	-10,30%
Laayoun-Boujdour-S.Elhamra	227	309	326	317	293	-7,57%	6,60%
Guelmim-Es-Smara	282	273	157	182	157	-13,74%	-13,70%
Oued Ed-Dahab-Lagouira	62	44	33	24	39	62,50%	-10,90%
Total	16 130	15 871	14 864	14 060	14 251	1,36%	-3,00%

Source : Association Professionnelle des Cimentiers

Sur la période 2011-2015, les cimentiers marocains écoulent en moyenne près de 68,4% de leurs ventes sur 7 des 16 régions du Maroc :

- Le Grand Casablanca représente le marché le plus important avec 12% de la consommation en 2015 (contre 15% en 2011, soit un recul de 3 points). Sur la période étudiée, les ventes de ciment dans ledit marché enregistrent une croissance annuelle moyenne de -7,9% ;
- La région de Tanger-Tétouan est le second consommateur de ciment avec 12% de la consommation nationale en 2015 (contre 11% en 2011, soit une hausse de 1 point). Sur la même période, les ventes de ciment enregistrent une croissance annuelle moyenne de -1,1% ;
- En 2015 la région de Marrakech-Tensift-Haouz représente 10% de la consommation de ciment, une part qui reste stable sur la période 2011-2015 avec une évolution moyenne de -2,7% ;
- La consommation dans la région Sous-Massa-Drâa est de 1 414 Kt en 2015, soit 10% de la consommation nationale de ciment évoluant en moyenne de -2,4% entre 2011 et 2015 ;
- La région de l'Oriental qui réalise un volume de vente de ciment de 1 309 Kt en 2015 représente 9% du marché national du ciment en 2015 (contre 8% en 2011). Sur la même période, les ventes de ciment enregistrent une croissance moyenne de -1,1% ;
- La région de Doukkala-Abda absorbe 1 253 Kt de ciment en 2015 soit 9% du marché national (contre 916 Kt en 2011). Sur la même période, les ventes de ciment enregistrent une évolution annuelle moyenne de 8,1% ;
- La région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer a consommé 1 094 Kt de ciment en 2015 soit 8% de la consommation nationale de ciment (contre 1 220 Kt en 2011). Sur la même période, les ventes de ciment enregistrent une croissance moyenne de -2,7%.

Ces sept régions représentent une consommation de ciment de 10,0 Mt en 2015, en baisse de -8,5% comparativement à la consommation enregistrée en 2011.

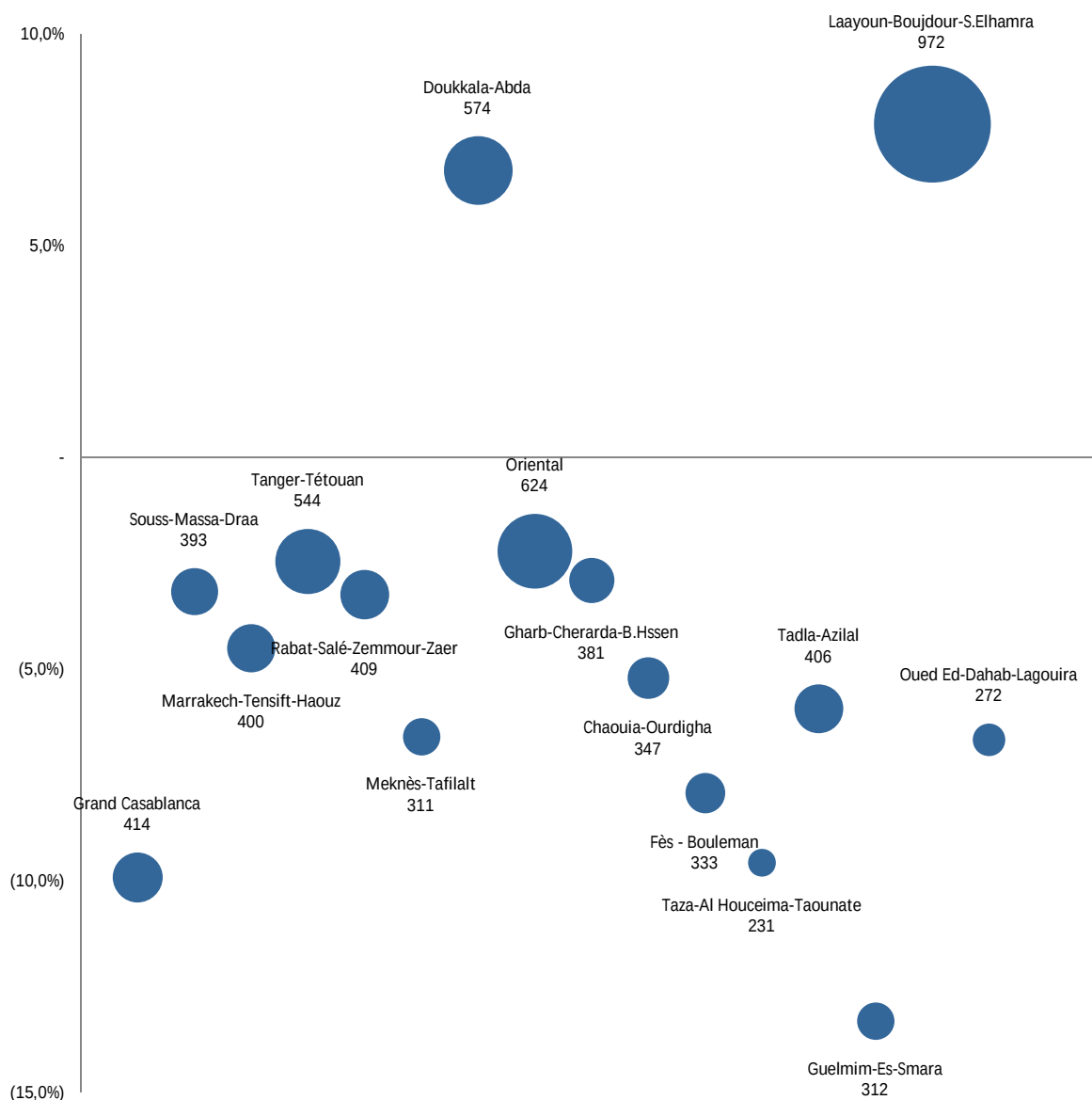
Le tableau suivant présente l'évolution des ventes de ciment par région :

A l'exception des régions de Doukkala-Abda et Laayoun-Boujdour-S.Elhamra, qui enregistrent une hausse respective de 8,1% et 6,6% des ventes de ciment entre 2011 et 2015, toutes les régions subissent la contraction de la demande au niveau national.

Toutefois, ces mêmes régions affichent des chiffres disparates en termes de taux de croissance et de la consommation *per capita*.

Le graphique suivant fournit une analyse croisée de l'importance relative de chacune des régions mentionnées, en termes de croissance annuelle moyenne de la consommation du ciment sur la période 2011-2015 (axe des ordonnées en pourcentage) et de la consommation *per capita* en 2015 (air des bulles en Kg/Hab).

Figure 16. Panorama régional du secteur cimentier



Source : Association Professionnelle des Cimentiers et Haut-Commissariat au Plan

En termes de croissance annuelle de la consommation de ciment, les régions de Doukkala-Abda et Laayoune-Boujdour-S.Elhamra affichent les performances les plus élevées du secteur, avec des TCAM₁₁₋₁₅ respectifs de 6,8% et 7,9%.

Les régions enregistrant une consommation par habitant supérieure à la moyenne nationale (424 Kg/habitant) sont :

- Laayoun-Boujdour-S.Elhamra avec 972 Kg/habitant ;
- Oriental avec 624 Kg/habitant ;
- Doukkala-Abda avec 574 Kg/habitant ;
- Tanger-Tétouan avec 544 Kg/habitant.

V.7. Intervenants du secteur cimentier au Maroc

V.7.1. Présentation des intervenants

Les cimentiers marocains sont LafargeHolcim Maroc, Ciments du Maroc (filiale du groupe italien Italcementi), Ciments de l'Atlas et Asment Témara (filiale du groupe brésilien Votorantim depuis 2012 après son rachat auprès du portugais Cimpor).

Opérateur	Description	Capacité de production	Chiffre d'affaires en 2015	Résultat d'exploitation en 2015	Résultat net 2015	Capitalisation 21/06/2016 (en M MAD)
	Asment Temara, filiale du groupe brésilien Votorantim depuis 2012, opère depuis 1976 au Maroc. Asment Temara dispose d'1 cimenterie, de 6 centrales à béton et d'1 carrière des granulats. L'usine de ciment est d'une capacité annuelle de production de 1,2 Mt de ciment.	1,2 Mt/an	1 303 (2013)	417 (2013)	314 (2013)	Non cotée
	Créée en 2007, Ciments de l'Atlas est une société disposant d'une capacité de 3,2 Mt et se positionnant aujourd'hui comme un opérateur cimentier national de référence.	3,2 Mt/an	2 694	840	520	Non cotée
	Filiale d'HeidelbergCement, après l'accord de rachat par celle-ci de 45% du capital d'Italcementi auprès d'Italmobiliare, Ciments du Maroc est le 2 ^{ème} cimentier au Maroc en termes de part de marché et le 1 ^{er} opérateur dans le Béton Prêt à l'Emploi et les granulats à travers sa filiale Betomar. Le dispositif industriel du ciment se constitue de 3 usines (Aït Baha, Safi et Marrakech), 2 centres de broyage (Laâyoune et Jorf Lasfar), 4 carrières de granulats et de 26 centrales à béton implantées à travers les principales villes du pays.	4,6 Mt/an	3 740	1 177	1 093	17 323
	Résultant de la fusion absorption d'Holcim Maroc par Lafarge Maroc, LafargeHolcim Maroc est le leader marocain du marché marocain de la cimenterie avec 55% de parts de marché. LafargeHolcim Maroc est détenue à hauteur de 64,76% par Lafarge Maroc (elle-même détenue à parts égales par la SNI et Lafarge Holcim).	11,2 Mt/an	8 415	n.d.	n.d.	48 978 ¹⁴

Source : Sites web des sociétés et site de la Bourse de Casablanca et Presse

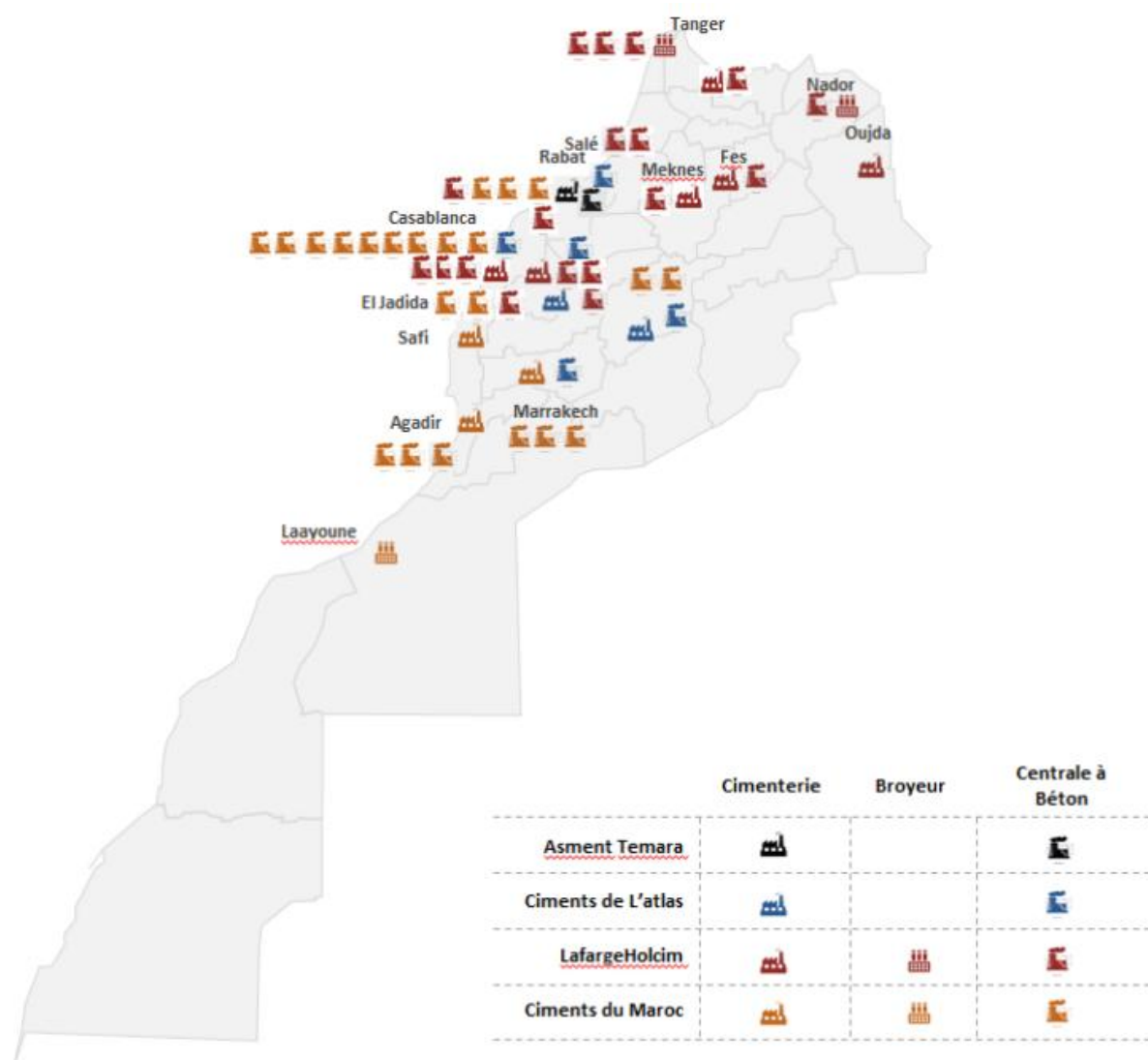
¹⁴ Capitalisation boursière au 02 septembre 2016.

V.7.2. Positionnement et parts de marché des intervenants du secteur cimentier

Positionnement global

La carte ci-dessous présente, à fin juin 2016, l'emplacement des différentes unités de production de ciment, de Béton Prêt à l'Emploi¹⁵ et de granulat au Maroc :

Figure 17. Panorama géographique du secteur cimentier marocain



Source : Sites web des sociétés & APC

Le dispositif industriel du secteur cimentier national affiche une plus forte intensité concurrentielle au niveau du centre du pays où l'ensemble des opérateurs cimentiers sont présents. Cette situation s'explique par la prépondérance de la demande nationale en ciment au niveau de cette zone.

¹⁵ Hors centrales à béton des indépendants.

Le tableau suivant présente le dispositif industriel du secteur cimentier marocain en juin 2016 :

Tableau 26. Evolution du dispositif industriel du secteur cimentier marocain en juin 2016

En nombre		Juin 2016
Asment Temara	Cimenteries	1
	Centres de broyage	-
	Centrales à béton	6
Ciments de l'Atlas	Cimenteries	2
	Centres de broyage	-
	Centrales à béton	8
Ciments du Maroc	Cimenteries	3
	Centres de broyage	2
	Centrales à béton	26
LafargeHolcim Maroc	Cimenteries	6
	Centres de broyage	2
	Centrales à béton	37
Totaux secteur	Cimenteries	12
	Centres de broyage	4
	Centrales à béton	77

Source : Sites web des sociétés & APC

A fin juin 2016, le dispositif cimentier marocain est concentré autour de 5 acteurs exploitant 12 cimenteries et 4 broyeurs pour une capacité de production estimée à 20,2 Mt.

En 2009, le secteur cimentier Marocain regroupait 4 acteurs, à savoir Asment Temara, Ciments du Maroc, Holcim et Lafarge, exploitant 10 cimenteries pour une capacité installée de 15,3Mt¹⁶. Depuis, et compte tenu de la forte expansion de la demande en ciment sur la période 2009-2015, le complexe industriel marocain a porté sa capacité à 20,2 Mt pour 12 cimenteries. Ce développement s'est articulé comme suit :

- La mise en service, par CIMAT de deux cimenteries à Ben Ahmed et Béni Mellal entre 2010 et 2011 d'une capacité totale de production de 3,2 Mt/an ;
- La mise en service, en 2010, de l'usine d'Aït Baha par Ciment du Maroc d'une capacité de 2,2 Mt/an, venant en remplacement de l'unité de production d'Agadir, d'une capacité de 0,8 Mt/an ;
- L'extension, en 2012, de la capacité de 0,6 Mt/an de l'usine de Fès par Holcim ;
- La fermeture d'un des deux fours de la cimenterie Holcim d'Oujda d'une capacité de 0,8 Mt.

Enfin, le nombre de centrales à béton passe de 32 en 2007 à 77 en juin 2016 notamment suite à (i) l'absorption par Asment Temara des 3 centrales à béton de Bétocim, (ii) la mise en place par CIMAT de 8 centrales à béton depuis sa création, (iii) le déploiement par Lafarge de nouvelles centrales à béton et d'une carrière de granulats à Tifelt opérationnelle depuis janvier 2013.

¹⁶ Ministre de l'Habitat et de la Politique de la Ville.

Parts de marché

Le tableau suivant décline l'évolution des parts de marché des intervenants du secteur sur la période 2009-2015 :

Tableau 27. Evolution des parts de marché des intervenants du secteur entre 2009 et 2015

Parts de marché (en %)	2009	2010	Var 10/09	2011	Var 11/10	2012	Var 12/11	2013	Var 13/12	2014	Var 14/13	2015	Var 15/14
Asment Temara	8%	8%	-0,3 pts	8%	-0,3 pts	7%	-0,3 pts	8%	0,8 pts	8%	-	8%	-
CIMAT	-	3%	n.s.	10%	6,7 pts	14%	4,2 pts	14%	0,1 pts	14%	0,3 pts	14%	-
Ciment du Maroc	25%	26%	0,6 pts	25%	-0,7 pts	24%	-1,5 pts	23%	-0,8 pts	22%	-1,0 pts	24%	2,0 pts
Holcim Maroc	26%	25%	-1,1 pts	21%	-3,8 pts	20%	-0,5 pts	20%	-0,2 pts	23%	3,0 pts	19%	-4,0 pts
Lafarge Maroc	41%	39%	-2,1 pts	37%	-1,9 pts	35%	-1,8 pts	33%	-2,2 pts	33%	-	35%	2,0pts

Source : BMCE Capital Bourse, International Cement Review, CIMAT, LafargeHolcim Maroc, Ciments du Maroc

Les parts de marché des opérateurs cimentiers marocains évoluent à la baisse sur la période 2009-2015 principalement en raison de la mise en service par CIMAT de ses cimenteries à Ben Ahmed (en avril 2010), et à Béni Mellal (en juin 2011). A ce titre, la part de marché de CIMAT augmente de 3% en 2009 à 14% en 2015.

V.8. Autres caractéristiques du secteur

V.8.1. Le coût de l'énergie

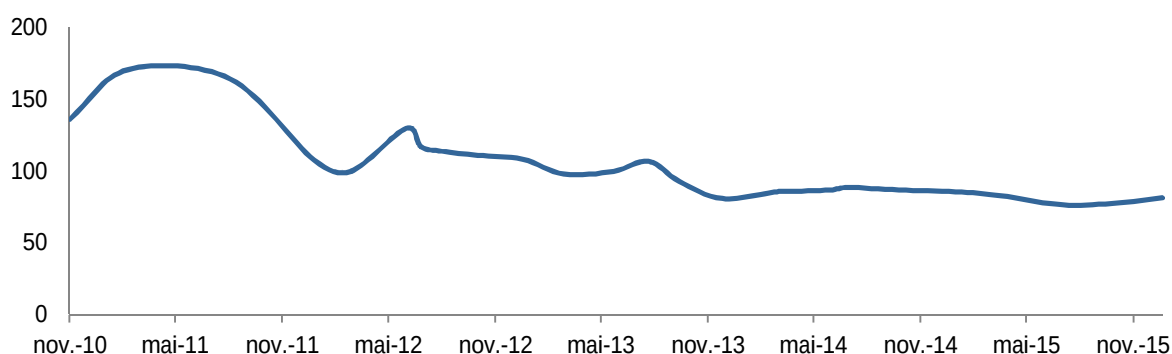
Fortement consommatrice d'énergie, l'industrie du ciment nécessite des approvisionnements en petcoke pour la production du clinker et en électricité pour le broyage du ciment. Cumulés, les coûts de ces deux facteurs représentent un poids important dans les coûts variables de production.

En particulier, la croissance du prix du petcoke, qui induit un renchérissement des coûts de production de ciment, constituent les principaux déterminants du prix du ciment au Maroc. Les opérateurs cimentiers locaux demeurent en effet contraints à chercher à imputer en partie l'effet haussier du coût du petcoke sur les prix de vente du ciment.

Le petcoke utilisé par les cimentiers marocains est totalement importé.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du prix du petcoke sur le marché international entre novembre 2010 et fin 2015.

Figure 18. Evolution du prix du petcoke en USD CFR¹⁷ par tonne entre novembre 2010 et fin 2015



Source : CIMAT

Le prix du petcoke, fortement corrélé au prix du pétrole, affiche une évolution cyclique entre novembre 2010 et fin 2015, atteignant ainsi un pic de 171,0 \$/tonne en février 2011 et un prix plancher de 76,9 \$/tonne en juin 2015.

¹⁷ CFR : Cost and Freight

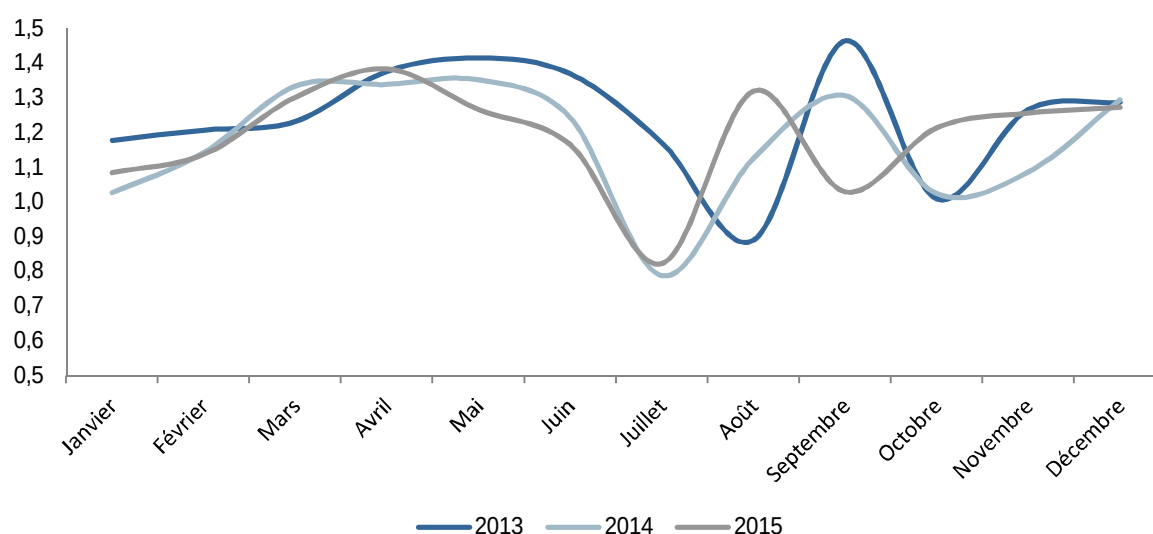
A fin 2015, le prix moyen du petcoke ressort à 81,4 \$/tonne.

Au Maroc, ce prix s'alourdit sous l'effet des droits d'importation et de la Taxe Intérieure sur la Consommation (TIC), qui s'établissent respectivement à 2,5% et 83,5 dirhams par tonne.

V.8.2. Saisonnalité du secteur cimentier

Le secteur cimentier se caractérise par une saisonnalité de l'activité, essentiellement (i) du fait du ralentissement/reprise des chantiers de construction lors des périodes de fêtes religieuses et nationales tels que l'Aïd El Kébir et Ramadan (ii) et des périodes de forte pluviométrie suivies de périodes de fortes chaleur impactant lesdits chantiers. A ce titre, la différence des saisonnalités observée d'année en année s'explique par le décalage entre les calendriers hégiriens et grégoriens faisant glisser les pics et creux de consommation d'une dizaine de jours par an.

Figure 19. Evolution de la consommation mensuelle de ciment au Maroc entre 2013 et 2015



Source : Association Professionnelle des Cimentiers

VI. Activité du groupe CIMAT

Le groupe CIMAT est un établissement industriel, spécialisé dans la création et l'exploitation d'usines de ciment et de tous matériaux de construction ainsi que la production et la commercialisation de tous liants hydrauliques pouvant être employés dans la construction et les travaux publics, notamment le clinker, le ciment et les bétons.

Les principales activités du groupe CIMAT se concentrent autour de la production de ciment et du Béton Prêt à l'Emploi.

Ciment

CIMAT exploite deux cimenteries à Ben Ahmed et Béni Mellal d'une capacité annuelle de 1,6 millions de tonnes de ciment chacune, respectivement mises en service en Avril 2010 et Janvier 2011.

CIMAT propose, au même titre que les opérateurs cimentiers historiques, une gamme de ciment incluant (i) les ciments de type CPJ 35, CPJ 45, CPJ 55 et CPA 65. En 2015, la Société réalise un chiffre d'affaires de 2 554 MMAD pour un volume de vente ciment et clinker de 3 202Kt, induisant une part de marché de 14,07%.

Ses principaux clients incluent notamment les distributeurs (avec 80,7% du volume d'affaires de la Société en 2015) et les préfabricants (8,1%).

Béton prêt à l'emploi

CIMAT, est présente sur le marché national à travers huit centrales à bétons sises dans les régions de Casablanca, Rabat, Salé et la région de Tanger.

CIMAT propose une gamme de bétons prêts à l'emploi répondant aux attentes de ses clients et incluant les bétons normalisés et les bétons spéciaux. CIMAT se positionne sur toute la chaîne de valeur allant de la livraison au pompage, ainsi qu'à l'assistance technique dans le choix du béton prêt à l'emploi, le dimensionnement et la mise en œuvre.

VI.1. Description des cycles de production

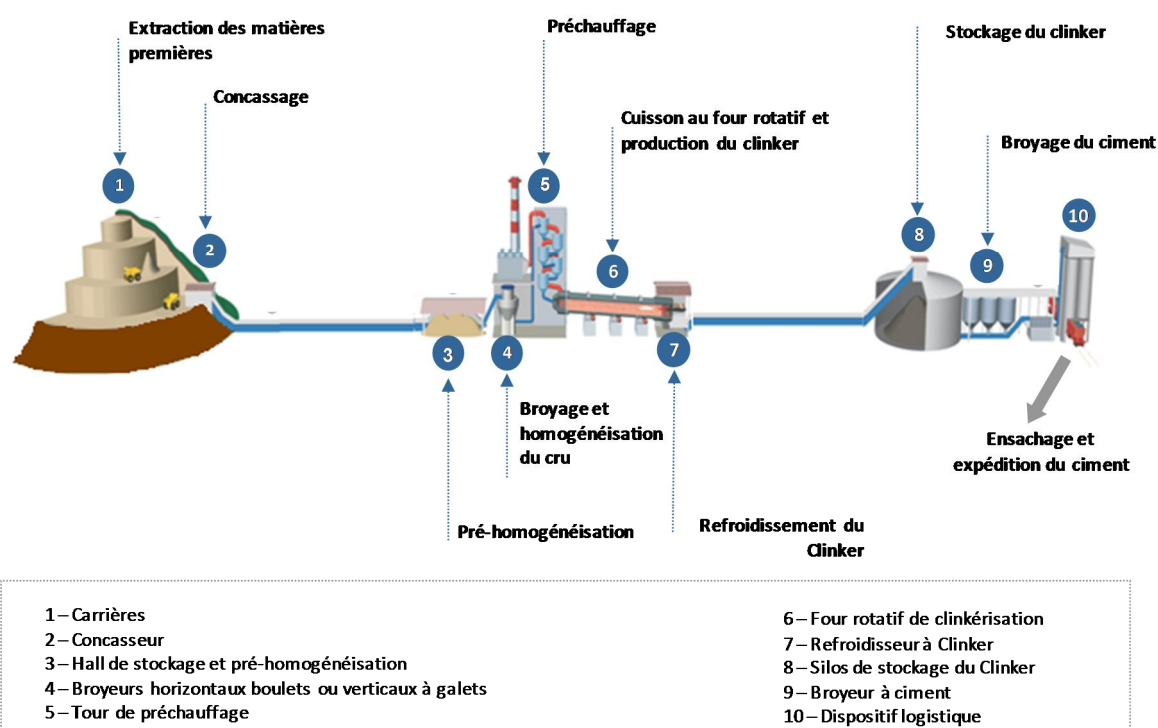
VI.1.1. Procédé de production du ciment

La production du ciment s'opère par CIMAT selon un processus en six étapes :

- Extraction des matières premières ;
- Concassage et pré-homogénéisation des matières crues ;
- Broyage et homogénéisation de la farine crue ;
- Production du clinker ;
- Broyage du ciment ;
- Expédition du ciment.

Le schéma ci-dessous résume le processus de production du ciment par CIMAT :

Figure 20. Processus de fabrication du ciment



Source : CIMAT

Extraction des matières premières

Le ciment est fabriqué à partir de quatre composantes chimiques principales : carbonates de calcium, alumine, silice et oxyde de fer. Ces éléments se trouvent généralement dans la nature sous forme de calcaire de marnes, d'argiles, de schistes, de minerai de fer et de sable.

Constituant la matière première principale, le calcaire est extrait d'une carrière située à proximité de l'usine pour réduire les coûts de transport.

Les argiles, les marnes ou les schistes constituent la matière première secondaire. Celles-ci sont extraites dans des carrières situées dans les environs de l'usine.

Le minerai de fer et le sable, sont des matières de correction utilisées dans des faibles proportions. Ils sont exploités dans des carrières relativement éloignées de l'usine ou livrés par des fournisseurs.

Les matières premières telles que le calcaire, l'argile et le schiste, sont extraites de carrières situées à proximité des usines de Ben Ahmed et Béni Mellal. Ces carrières, appartenant à CIMAT, se présentent comme suit :

Tableau 28. Caractéristiques des carrières de CIMAT

Emplacement	Type d'exploitation de la carrière	Matière extraite	Durée de vie en années	Durée du permis d'exploitation	Date d'acquisition	Date de début d'exploitation	Redevances d'exploitation (en Dh/m ³ extrait)
Ben Ahmed	Propriété de CIMAT	Calcaire	85	20	2008	2010	4
		Argile	6	10	2009	2011	6
		Schistes	30	5	2010	2010	5
Béni Mellal	Propriété de CIMAT	Calcaire	74	Ouverte	2008	2010	6
		Argile	5	5	2012	2012	6
		Schistes	4	5	2011	2012	6
Nador ¹⁸	Occupation temporaire Eaux et forêts	Calcaire	50	5	2013	n.a	n.a

Source : CIMAT

Concassage et pré-homogénéisation des matières crues

Concassage

Extraites sous forme de blocs de dimension importante, les matières premières issues des carrières sont concassées afin de faciliter leur manutention pour les étapes ultérieures.

Les concasseurs utilisés dans les usines de CIMAT sont des concasseurs à impact (à marteaux) idéalement adaptés aux caractéristiques initiales et finales des matières à concasser.

Les matières premières sont transportées par des engins mécaniques (pelles mécaniques, chenilles, camions bennes, etc.) lors des phases d'extraction et d'alimentation du concasseur, ainsi que pour l'acheminement des ajouts.

Pré-homogénéisation

Les matières premières concassées sont acheminées vers un hall de stockage et de pré-homogénéisation à travers des convoyeurs installés entre la carrière et l'usine. Cette opération permet d'améliorer l'homogénéité de la matière et de réduire les fluctuations du procédé, grâce à des tests et analyses réalisés dans les laboratoires de l'usine.

A l'issue de cette étape, la matière crue obtenue est acheminée vers le dispositif industriel central via des équipements de manutention.

Broyage et homogénéisation de la farine crue

Broyage

La matière crue est constituée d'un mélange des différentes matières premières et de correction dans des proportions qui sont définies suivant les valeurs des modules chimiques du cru.

En général, la matière crue est principalement constituée de calcaire, d'argile, de marne, de schistes et de matières de corrections. Le dosage des différentes composantes est systématisé de manière automatique à l'entrée du broyeur.

Ce mélange est broyé et séché dans un broyeur vertical à galets. Cette opération de broyage permet de réduire la granulométrie du mélange.

¹⁸ Le début d'exploitation de la carrière de Nador n'a pas encore eu lieu, de ce fait le montant des redevances d'extraction à payer est nul.

Le séchage de la matière crue à l'intérieur du broyeur est assuré par les gaz chauds du four. Ces gaz sont ensuite dépoussiérés dans un filtre à manches puis évacués dans l'atmosphère.

Homogénéisation

A la sortie du broyeur cru, le mélange des matières broyées, appelé farine crue est stocké dans un ou plusieurs silos de stockage et d'homogénéisation.

Dans ces silos, la farine crue est homogénéisée par soufflage d'air sur-pressé. Cette opération permet d'améliorer la régularité des caractéristiques de la farine crue afin d'obtenir ensuite un clinker de qualité régulière.

La farine crue est ensuite acheminée vers un dispositif constitué de fours et de refroidisseurs afin d'entamer la phase de clinkérisation.

Production du clinker

Le clinker est un produit artificiel obtenu par la cuisson de la farine crue dans un four rotatif. La production du clinker se fait en quatre étapes :

- Le séchage et le préchauffage de la farine crue ;
- La décarbonatation partielle de la farine crue ;
- La clinkérisation ;
- Le refroidissement du clinker.

Séchage et préchauffage

La farine crue est introduite et dosée au pied de la tour de préchauffage. Par la suite, elle est manutentionnée jusqu'au haut de la tour où elle est introduite au niveau du quatrième ou du cinquième étage.

Dans la tour de préchauffage, la farine crue avance du haut vers le bas et se mélange avec les gaz chauds du four circulant dans le sens inverse. Ce procédé permet de préchauffer la farine crue jusqu'à une température de près 800 °C au pied de la tour et de provoquer la première transformation (décarbonatation partielle) de ses principaux composants chimiques (carbonates, silicates, aluminates, etc.).

Clinkérisation (production du clinker)

La farine crue, qui a été partiellement décarbonatée dans la tour de préchauffage, est introduite dans un four rotatif pour entamer le processus de clinkérisation.

La clinkérisation consiste en la combinaison des principaux composants de la farine crue (carbonates, silicates, aluminates, etc.) sous l'effet de la chaleur du gaz du four (1 400 °C), pour former des minéraux artificiels qui confèrent au clinker ses propriétés hydrauliques. Les proportions de ces minéraux doivent rester dans des limites définies afin d'assurer une bonne qualité du clinker.

Le four rotatif constitue la pièce maîtresse d'une cimenterie. Il est sous forme d'un cylindre en acier reposant sur des stations de roulement, garni intérieurement par des produits réfractaires et animé d'un mouvement rotatif. L'avancement de la matière à l'intérieur du four est assuré par la rotation et la pente du four.

L'énergie thermique, nécessaire pour assurer la cuisson de la farine crue dans le four, est produite par la combustion du petcoke qui est introduit dans le four par une tuyère spéciale.

En sus du petcoke, d'autres combustibles alternatifs liquides et solides sont utilisés en vue de réduire les coûts de l'énergie thermique.

Refroidissement du clinker

A la sortie du four, le clinker est introduit dans un refroidisseur à grilles où il est refroidi. Cette opération permet de récupérer la chaleur du clinker en vue de la réutiliser et de faciliter sa manutention jusqu'aux silos de stockage.

Broyage du ciment

Le clinker, le gypse et les ajouts, dont la taille est plus importante que celle du ciment, sont introduits au niveau d'un broyeur horizontal à boulets, dans des proportions prédéfinies pour subir des efforts mécaniques du broyage et produire ainsi le ciment dont la finesse évolue de 2 800 à 4 000 cm²/g.

Le dosage du clinker, du gypse et des ajouts se fait à l'entrée du broyeur par un système de dosage automatique.

Les caractéristiques des différentes lignes de gamme de ciment obtenues sont conformes aux normes marocaines de production du ciment. Cette conformité est assurée grâce à des dosages mesurés et des tests de laboratoire effectués via un échantillonnage automatique et régulier tout au long du processus de production.

Ensachage et expédition du ciment

Le ciment produit est ensuite stocké dans des silos pour alimenter les ateliers d'ensachage pour les livraisons en sacs, ou les dispositifs de chargement et livraisons en vrac.

Pour les livraisons en sacs, le chargement des camions se fait par des chargeurs automatiques répondant aux normes environnementales.

Les sacs sont en papier kraft ou du papier poreux permettant le seul passage de l'air. Les sacs en Kraft sont perforés pour permettre la sortie d'air lors de leur remplissage en ciment.

Pour les livraisons en vrac, le ciment est chargé directement et mécaniquement à partir des silos de stockage de ciment. La distribution s'opère par des camions appartenant à des sous-traitants.

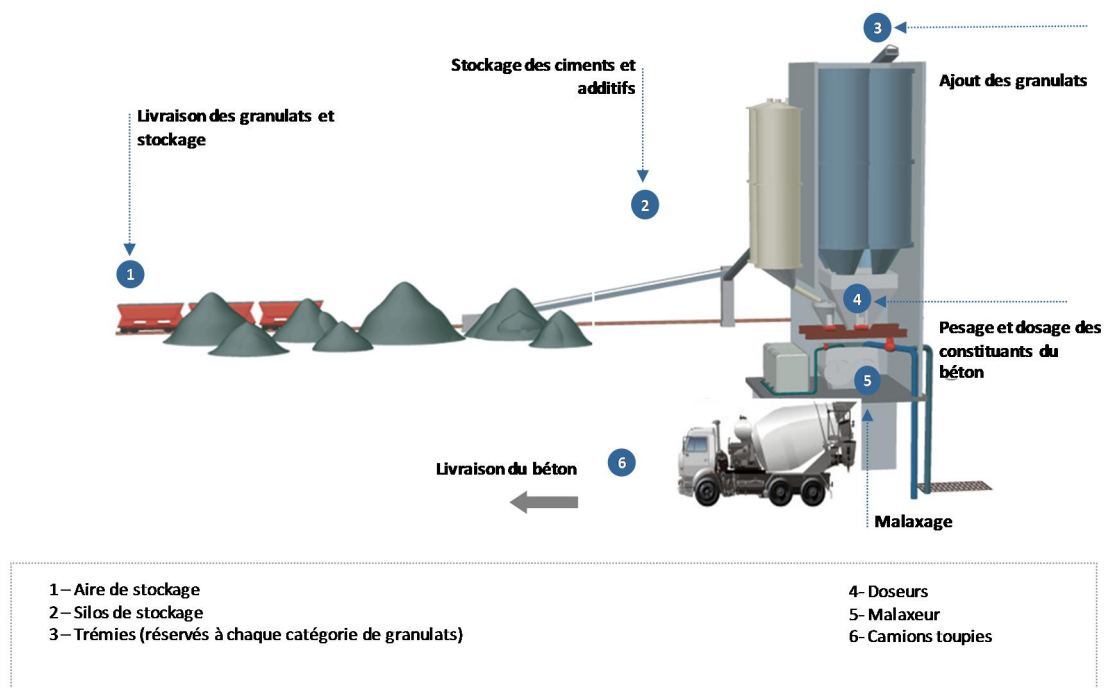
VI.1.2. Procédé de production du béton prêt à l'emploi

Le Béton Prêt à l'Emploi produit par CIMAT est obtenu par un mélange de granulats, d'eau, d'adjuvants et de ciment. Son procédé de production se décline en 5 phases :

- Sélection des granulats ;
- Livraison et stockage des granulats et du ciment ;
- Dosage des composants ;
- Malaxage ;
- Livraison.

Le schéma ci-dessous résume le processus de production de Béton Prêt à l'Emploi :

Figure 21. Processus de production du béton prêt à l'emploi



Source : CIMAT

Sélection des granulats

Les granulats sont sélectionnés en répondant d'une part à la norme marocaine sur les granulats pour béton (NM-10.1.271) et d'autre part à des épreuves d'études et convenances des bétons conformément aux exigences de la norme marocaine sur le béton (NM-10.1.008) et aux exigences spécifiées par les clients.

Il est à préciser que CIMAT ne détient pas de carrière de sable ou de granulats. Elle s'approvisionne donc directement auprès des fournisseurs.

Le processus d'approvisionnement des matières premières est le suivant : Une fois le besoin identifié, CIMAT procède à la consultation et la sélection des fournisseurs offrant les meilleures conditions en termes de prix, qualité et service. Après la sélection dudit fournisseur, la société réalise la commande et reçoit les matières commandées. Le transport étant assuré par le fournisseur (achat au rendu).

Livraison et stockage des granulats et des ciments

Suite à la sélection des granulats, la livraison s'effectue dans le cadre d'une procédure formalisée de contrôle et de réception de ces matériaux. Chaque catégorie de granulats est stockée séparément, au niveau d'une aire de stockage, de manière à éviter tout mélange entre granulats ou encore toute contamination par des impuretés (poussières ou autres).

La livraison de ciment s'effectue en parallèle avec la livraison des granulats. Les différents types de ciment réceptionnés sont ensuite stockés dans des silos séparés.

Dosage des composants

A l'aide de bascules étalonnées et instrumentées, les centrales à béton procèdent au dosage automatisé à partir d'une salle de contrôle. En effet, toutes les opérations sont commandées et contrôlées par un poste de pilotage.

Malaxage

Une fois les constituants dosés (ciment, granulats, adjuvants et eau), ils sont introduits dans une cuve de malaxage (malaxeur). Cette opération consiste à homogénéiser les constituants par la rotation de palettes en acier. Une durée minimale de malaxage des différents composants est nécessaire pour fabriquer le béton.

Livraison

Une fois que le béton est fabriqué, il devient prêt à l'emploi, son transport est assuré par des camions malaxeurs nommés « camions toupies ». D'une capacité variant entre 6 m³ et 10 m³, lesdits camions sont en rotation tout au long du trajet afin de conserver l'homogénéité et la maniabilité du Béton Prêt à l'Emploi jusqu'à sa livraison à pied d'œuvre.

En général, la durée maximale de transport du BPE est de 45 minutes. Cependant, selon les besoins et la longueur de la distance à parcourir, des adjuvants pourraient être ajoutés au mélange afin de ralentir le processus de liaison du BPE.

VI.2. Analyse de l'activité

La gamme de produits de CIMAT se compose d'une variété de produits cimentiers et de bétons prêts à l'emploi et se présente comme suit :

Figure 22. Gamme des produits de CIMAT

Gamme de produits de CIMAT	
Ciment	Béton prêt à l'emploi
CPJ 35	B12
CPJ 45	B15
CPJ 55	B20
CPA 65	B25
	B27
	B30
	B40

Source : CIMAT

Les types de ciment et de Béton Prêt à l'Emploi produits et commercialisés par le groupe CIMAT répondent aux standards nationaux et internationaux en termes de qualité et de sécurité. Ils sont également conformes aux exigences environnementales en vigueur au Maroc.

VI.2.1. La gamme des ciments de CIMAT

CIMAT commercialise quatre principales catégories de ciment : le CPJ 35, le CPJ 45, le CPJ 55 et le CPA 65.

Le CPJ 35 et le CPJ 45 représentent les catégories de ciments les plus utilisées, notamment en maçonnerie et dans les travaux publics. Le CPJ 55 et le CPA 65, quant à eux, présentent une résistance élevée et s'utilisent principalement dans les travaux en grande masse (barrages, ponts, etc.).

Le tableau suivant présente la gamme des ciments de CIMAT ainsi que leurs applications :

Tableau 29. Gamme des ciments de CIMAT

Type de ciment	Description	Application
CPJ 35	- Composition : Ciment Portland avec ajouts conformes à la norme NM 10.1.004, dont la constitution doit contenir un pourcentage minimum en clinker (65%). Le complément étant constitué d'ajouts (calcaire, cendres collantes et pouzzolane) ; - Principales caractéristiques (garanties par la norme) : Résistance à 28 jours devant être supérieure à 22,5 Mpa ; - Utilisation : le CPJ 35 développe des performances adaptées à une utilisation dans la confection des bétons faiblement sollicités, bétons non armés et tous types de mortiers.	- Bétons non armés ; - Maçonnerie : Seul ou en mélange bâtarde (chaux et ciment), le CPJ 35 intervient dans les travaux de maçonnerie courante (pose, jointement des blocs, briques, pierres, etc.) ; - Enduits : confection d'enduits extérieurs et intérieurs ; - Carrelage : Réalisation de la couche de forme, la chape de pose et les joints de carrelage.
CPJ 45	- Composition : Ciment Portland avec ajouts conformes à la norme NM 10.1.004, dont la composition doit contenir un pourcentage minimum en clinker de 65%. Le complément étant constitué d'ajouts (calcaire, cendres collantes et pouzzolane) ; - Principales caractéristiques : Résistance de 45 Mpa permettant une liaison au bout de 28 jours ; - Utilisation : Destiné à être utilisé pour les bétons armés courants et les bétons destinés aux travaux en grandes masses.	- Bétons courants (armés ou non) ; - Bétons prêts à l'emploi ; - Maçonnerie ; - Préfabrication de produits en béton (prémurs, tuyaux, etc.) ; - Travaux de grande masse : barrages, ponts, etc.
CPJ 55	- Composition : Ciment conforme à la norme NM 10.1.004, principalement composé de clinker et de calcaire ; - Principales caractéristiques : Résistance élevée permettant une liaison au bout de 2 jours ; - Utilisation : le CPJ 55 est (i) employé dans les bétons armés de hautes qualités et performance et (ii) destiné aux domaines avec de courts délais de décoffrage.	- Bétons courants (armés ou non) ; - Bétons prêts à l'emploi ; - Produits en béton (prémurs, tuyaux, etc.) : le CPJ 55 présente une résistance élevée à jeune âge lui permettant d'être utilisé pour les bétons à décoffrage rapide (préfabrication, béton précontraint, etc.) ; - Travaux de grande masse : barrages, ponts, etc.
CPA 65	- Composition : Ciment conforme à la norme NM 10.1.004, principalement composé de clinker ; - Principales caractéristiques : Résistance élevée à jeune âge permettant un décoffrage rapide ; - Utilisation : le CPA 65 est employé principalement dans le segment technique.	Produits en béton (prémurs, tuyaux, etc.) : le CPA 65 présente une résistance élevée à jeune âge lui permettant d'être utilisé pour les bétons à décoffrage rapide (préfabrication, béton précontraint, etc.).

Source : CIMAT

VI.2.2. La gamme des bétons prêts à l'emploi de CIMAT

Les principales catégories des bétons prêts à l'emploi de CIMAT sont les suivantes :

Tableau 30. Gamme des bétons prêts à l'emploi de CIMAT

Type de béton	Description	Application
B12	Béton Prêt à l'Emploi avec une résistance de 12 Mpa permettant une liaison à 28 jours	Béton de propreté
B15	Béton Prêt à l'Emploi avec une résistance de 15 Mpa permettant une liaison à 28 jours	Béton de propreté
B20	Béton Prêt à l'Emploi avec une résistance de 20 Mpa permettant une liaison à 28 jours	Dallage
B27	Béton qui est utilisé dans les chantiers de 2 étages à 5 étages	Usage bâtiment
B25	Béton Prêt à l'Emploi avec une résistance de 25 Mpa permettant une liaison à 28 jours	Fondations, poteaux et dalles (béton de structure)
B30	Béton Prêt à l'Emploi avec une résistance de 30 Mpa permettant une liaison à 28 jours	Ouvrages spéciaux
B40	Béton utilisé dans les chantiers de moyenne importance (au plus 16 niveaux, dimensions courantes) et chantier de grande importance (planchers grandes portées, poteaux très élancés, planchers précontraintes)	Chantiers de moyenne et grande importance

Source : CIMAT

VI.2.3. Analyse des ventes (en volumes et en valeurs)

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des ventes (en volumes et en valeurs) de ciment et clinker et de béton de CIMAT sur la période 2013 – 30/06/2016 :

Tableau 31. Evolution des ventes (en volumes et valeurs) sur la période 2013 - 30/06/2016

Ventes en volume et en valeur	2013	2014	Var 13/14	2015	Var 14/15	30/06/15	30/06/16	Var juin-15/juin-16
Ciment et clinker (en KMAD)	2 259 670	2 260 105	0,0%	2 554 142	13,0%	1 267 339	1 224 684	-3%
Bétons (en KMAD)	143 136	186 234	30,1%	116 540	-37,4%	65 932	95 791	45%
Ciment et clinker (en Kt)	3 091	2 976	-3,7%	3 202	7,6%	1 629	1 492	-8%
Bétons (en Km ³)	201,0	255,7	27,2%	164,2	-35,8%	94	127	35%
Chiffre d'affaires global ¹⁹ (en KMAD)	2 402 806	2 446 339	1,8%	2 670 682	9,2%	1 333 271	1 320 474	-1%
Prix moyen de vente de ciment et clinker (Dh/t)	731,12	759,33	3,9%	797,73	5,1%	777,99	820,83	6%
Prix moyen de vente de béton (Dh/m ³)	712,13	728,20	2,3%	709,77	-2,5%	701,40	754,26	8%

Source : CIMAT

Segment ciment

La croissance des ventes de ciment est essentiellement corrélée à l'évolution de l'activité du Bâtiment et des Travaux publics au niveau des régions situées à proximité des unités de production (notamment l'axe

¹⁹ Chiffre d'affaires des segments « Ciment et clinker » et « Bétons » incluant les ventes intragroupe.

Casablanca – Rabat, la région de Tadla-Azilal et les villes de Kénitra, Marrakech, Meknès et Fès), constituant les principales zones géographiques couvertes par CIMAT.

Période 2013-2014

En 2014, le chiffre d'affaires de l'activité Ciment ressort à 2 260,1 MMAD, soit un niveau stable par rapport à l'année précédente (2 259,7 MMAD). Les volumes s'inscrivent quant à eux en légère baisse de -3,7% sur la période et ce, compte tenu du repli de la demande sur les marchés desservis par la société.

Période 2014-2015

En 2015, CIMAT a réalisé un chiffre d'affaires de l'activité Ciment de 2 554,1 MMAD en forte croissance de +13% par rapport à l'exercice 2014 (2 260,1 MMAD). Les volumes s'inscrivent également en progression de +7,6%. Cette hausse du chiffre d'affaires s'explique essentiellement par l'effet conjugué des facteurs suivants :

- La reprise de la demande locale et à l'Export ;
- La hausse du prix moyen de vente principalement afin de répercuter la croissance du coût de l'énergie. Cette hausse suit ainsi les tendances observées sur le marché national ainsi que l'évolution du cours du clinker sur le marché international.

Ainsi, au titre de l'exercice 2015, les prix de vente moyen de ciment et clinker enregistrent une hausse de +5,1% passant de 759,33 MMAD à fin 2014 à 797,73 MMAD à fin 2015.

Premier semestre 2015 - Premier semestre 2016

Au premier semestre 2016, le chiffre d'affaires de l'activité Ciment ressort à 1 224,7 MMAD en baisse de -3,4% par rapport au premier semestre 2015. Cette baisse est due à un volume écoulé de 1,5 millions de tonnes en baisse de -8,4% par rapport au premier semestre 2015, compensée par un prix moyen de vente de 821 MAD/t en hausse de 5,5% par rapport au premier semestre 2015. Il convient de noter que cette variation des volumes des ventes suit la tendance du marché local et de l'export. Par ailleurs, la variation du prix moyen de vente est fortement corrélée au coût de clinker et au coût de l'énergie.

Segment Béton Prêt à l'Emploi (BPE)

Période 2013-2014

En 2014, CIMAT a réalisé un chiffre d'affaires de l'activité BPE de 186,2 MMAD en très forte progression de +30,1% par rapport à l'exercice 2013 (143,1 MMAD). Les volumes s'inscrivent également en progression de +27,2%. Cette évolution résulte essentiellement du démarrage d'une nouvelle centrale à Tanger à fin 2013.

Le prix moyen de vente de BPE est en hausse de +2,3% pour s'établir à 728,20 Dh / m³.

Période 2014-2015

En 2015, le chiffre d'affaires de l'activité BPE ressort à 116,5 MMAD, soit une forte baisse de -37,4% par rapport à l'année précédente (186,2 MMAD). Les volumes s'inscrivent également en baisse de -35,8% sur la période. L'évolution des volumes résulte essentiellement de l'arrêt de la centrale de Bouskoura sur toute l'année 2015 et celle de Rabat Tamsna à partir de mai 2015.

Le prix moyen de vente de BPE est en baisse de -2,5% pour s'établir à 709,77 Dh / m³.

Compte tenu du mode de conditionnement du BPE (ne permettant pas son stockage), le volume des ventes de BPE par CIMAT correspond à son volume de production.

Premier semestre 2015 - Premier semestre 2016

Au premier semestre 2016, le chiffre d'affaires de l'activité BPE ressort à 95,8 MMAD en hausse de 45,3% par rapport au premier semestre 2015 en raison de la hausse (i) des volumes de 35,1% par rapport au premier semestre 2015 et (ii) du prix moyen de vente de 7,5% par rapport au premier semestre 2015.

VI.2.4. Répartition des ventes par région

Activité ciment

CIMAT réalise une partie de ses ventes de ciment et de clinker sur le marché marocain et l'autre partie est destinée à l'export. Le tableau ci-dessous présente la répartition des ventes de ciment et clinker sur la période 2013 – 30/06/2016 :

Tableau 32. Répartition des ventes de ciment par région sur la période 2013 – 30/06/2016

Ciment et clinker (en Kt)	2013	2014	2015	30/06/15	30/06/16
Grand Casablanca	718	620	584	302	201
Doukkala-Abda	647	579	698	384	250
Autres ²⁰	1 726	1 778	1 920	943	1 041
Total des ventes	3 091	2 976	3 202	1 629	1492

Source : CIMAT

En 2015, CIMAT réalise 18,2% de ses ventes en ciment et clinker dans la région du Grand Casablanca compte tenu de la proximité avec l'usine de Ben Ahmed. La région de Doukkala – Abda concentre quant à elle 21,8% du total des ventes de la Société.

Au 30/06/2016, CIMAT réalise 13,5% de ses ventes en ciment et clinker dans la région du Grand Casablanca.

Activité Béton Prêt à l'Emploi (BPE)

Le tableau ci-dessous présente la régionalisation des ventes de BPE sur la période 2013 – 30/06/2016 :

Tableau 33. Répartition des ventes de BPE par région sur la période 2013 - 30/06/2016

BPE (en Km ³)	2013	2014	2015	30/06/15	30/06/16
Grand Casablanca	75	64	20	7	24
Doukkala-Abda	10	18	5	1	9
Tanger-Tétouan	55	74	69	40	52
Rabat-Salé-Zemmour-Zaer	60	100	70	46	43
Total des ventes	201	256	164	94	127

Source : CIMAT

Le Béton Prêt à l'Emploi ne peut être transporté au-delà d'une distance d'environ 70 Km sans risque d'altérer les spécificités mécaniques et esthétiques requises par les clients. Ainsi, le Béton Prêt à l'Emploi est un produit destiné à être consommé localement.

En 2015, CIMAT concentre ainsi la quasi-totalité de ses ventes de BPE au niveau des axes Casablanca-Rabat-Salé, Doukkala-Abda et Tanger Tétouan du fait de leur proximité des centrales à béton exploitées par CIMAT et installées au niveau des chantiers de construction. La structure régionale des ventes se présente comme suit :

- La région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer concentre 42,5% des ventes de BPE ;
- La région de Tanger-Tétouan réalise 42,1% des ventes ;
- La région du Grand Casablanca consolide 12,5% des ventes ;
- La région de Doukkala - Abda représente 2,9% des ventes de BPE.

Au 30/06/2016, la structure régionale des ventes se présente comme suit :

- La région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer concentre 33,6% des ventes de BPE ;
- La région de Tanger-Tétouan réalise 40,6% des ventes ;
- La région du Grand Casablanca consolide 18,8% des ventes ;

²⁰ Région Meknès – Fès, Région Rabat – Salé Kenitra – Gharb, Région Marrakech – Tensift, Région Tanger - Tétouan

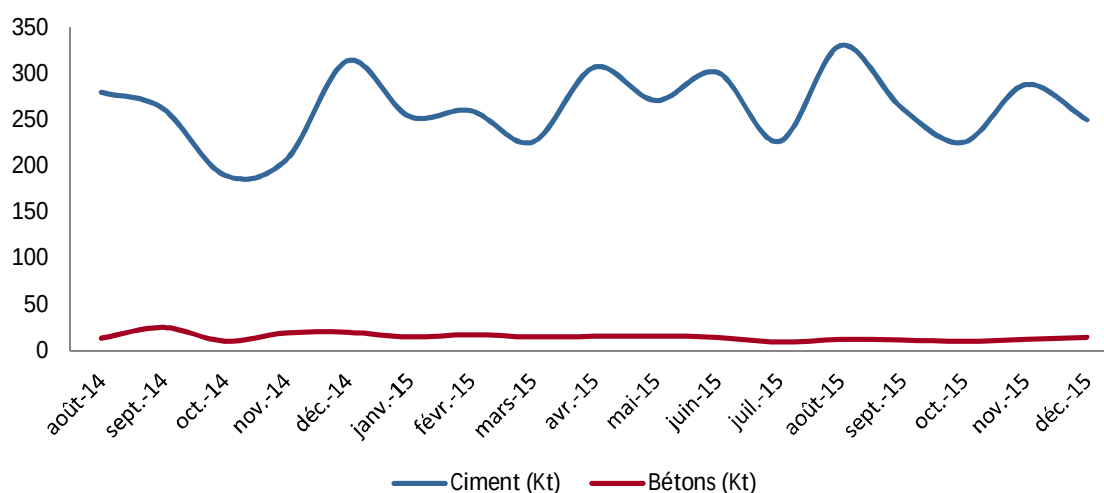
- La région de Doukkala - Abda représente 7,0% des ventes de BPE.

VI.2.5. Saisonnalité de l'activité

Les activités de CIMAT se caractérisent par une saisonnalité des ventes essentiellement liée au ralentissement des rythmes de construction lors (i) des périodes de congés des ouvriers, (ii) du mois de ramadan et (iii) des périodes de pluviométrie élevée.

La répartition mensuelle des ventes de ciment et de BPE entre août 2014 et décembre 2015 se présentent comme suit :

Figure 23. Evolution des ventes mensuelles entre août 2014 et décembre 2015 (en Kt)



Source : CIMAT

Les volumes de vente de ciment et de béton entre janvier 2015 et décembre 2015 reculent notamment durant les périodes suivantes :

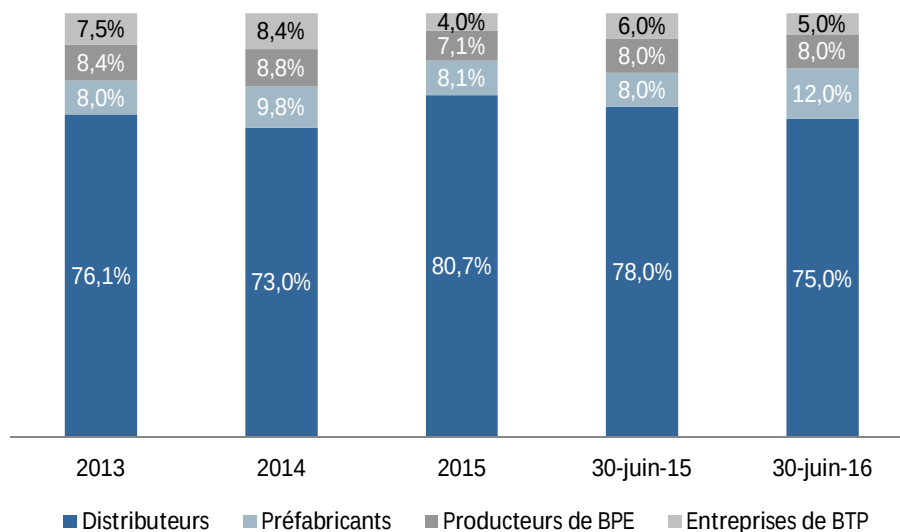
- Le mois de juillet (correspondant au mois de ramadan) où ils s'établissent à 226 Kt de ciment et 9 Km³ de béton (vs des ventes mensuelles moyennes respectives durant l'année 2015 de 267 Kt et 14 Km³) ;
- Le mois de septembre correspondant à la fête du Aid El Kebir ;
- La période de janvier à mars, marquée par une pluviométrie relativement élevée.

VI.2.6. La clientèle de CIMAT

Clientèle segment ciment

Le schéma ci-dessous présente la ventilation des ventes de ciment par catégorie de clientèle sur la période 2013 – 30/06/2016 :

Figure 24. Répartition des ventes de ciment par catégorie de client sur la période 2013 – 30/06/2016



Source : CIMAT

Sur la période 2013-2015, CIMAT réalise l'essentiel de ses ventes auprès des distributeurs de matériaux de construction. Ces derniers représentent en moyenne 76,6% des ventes de CIMAT et assurent la vente directe du ciment aux petites et moyennes entreprises de BTP et au segment de l'auto-construction.

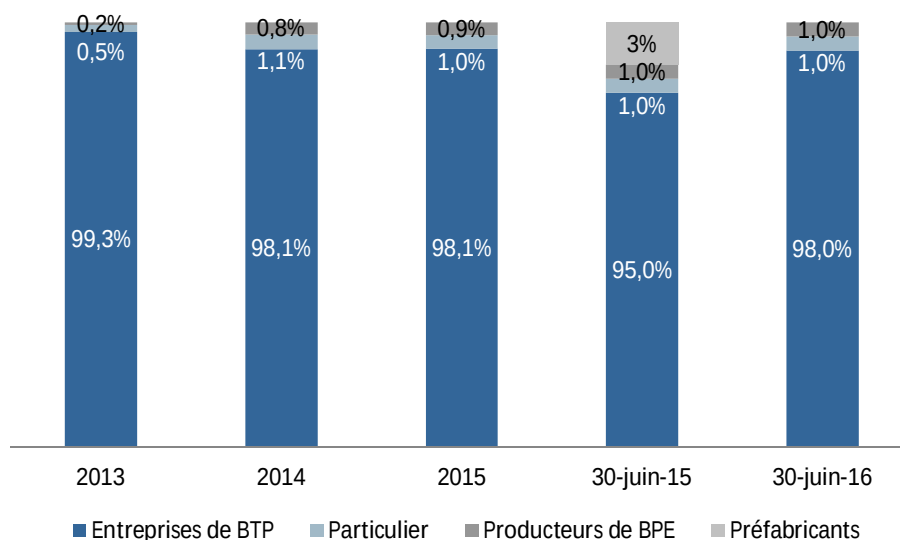
Le reliquat des ventes de ciment s'opère directement auprès (i) des entreprises de préfabrication (avec 8,1% des ventes en 2015 vs 8,0% en 2013), (ii) des producteurs de BPE (avec 7,1% des ventes en 2015 vs 8,4% en 2013), et (iii) des entreprises de BTP (avec 4,0% des ventes en 2015 vs 7,5% en 2013).

Au 30/06/2016, la répartition des ventes de ciment par catégorie de client se décline de la manière suivante : (i) distributeurs (75,0% vs 78,0% au 30/06/2015), (ii) préfabricants (12,0% vs 8,0% au 30/06/2015), (iii) producteurs de BPE (8,0% vs 8,0% au 30/06/2015) et (iv) entreprises de BTP (5,0% vs 6,0% au 30/06/2015).

Clientèle segment Béton prêt à l'emploi

Le schéma ci-dessous présente la ventilation des ventes de béton par catégorie de clientèle sur la période 2013-2015 :

Figure 25. Répartition des ventes de BPE par catégorie de client sur la période 2013 – 30/06/2016



Source : CIMAT

Sur la période 2013-2015, la répartition des ventes de Béton Prêt à l'Emploi se concentre en grande majorité auprès des entreprises de BTP (avec en moyenne sur la période 98,5% des ventes). Les autres ventes sont réalisées auprès (i) des particuliers et (iii) des producteurs de BPE.

Il est à préciser que les centrales à béton dont dispose CIMAT peuvent desservir plusieurs chantiers.

Au 30/06/2016, la répartition des ventes de BPE par catégorie de client se décline de la manière suivante : (i) entreprises de BTP (98,0% vs 95,0% au 30/06/2015), (ii) particuliers (1,0% vs 1,0% au 30/06/2015), (iii) producteurs de BPE (1,0% vs 1,0% au 30/06/2015) et (iv) préfabricants (0,0% vs 3,0% au 30/06/2015).

VI.2.7. Principaux clients du groupe CIMAT

Activité Ciment

Le tableau ci-dessous présente les dix principaux clients de CIMAT sur la période 2013-2015 :

Tableau 34. Dix principaux clients de CIMAT sur la période 2013 – 30/06/2016

Clients	Contribution en CA 2013 en %	Contribution en CA 2014 en %	Contribution en CA 2015 en %	Contribution en CA au 30/06/15 en %	Contribution en CA au 30/06/16 en %
1 ^{er} client	6%	7%	5%	6%	8%
2 ^{ème} client	5%	5%	4%	4%	5%
3 ^{ème} client	5%	4%	4%	4%	5%
4 ^{ème} client	3%	3%	3%	3%	3%
5 ^{ème} client	3%	3%	3%	3%	3%
6 ^{ème} client	2%	3%	2%	3%	3%
7 ^{ème} client	2%	2%	2%	2%	3%
8 ^{ème} client	2%	2%	2%	2%	2%
9 ^{ème} client	2%	2%	2%	2%	2%
10 ^{ème} client	2%	2%	2%	2%	2%

Source : CIMAT

Entre 2013 et 2015, CIMAT dispose d'une clientèle assez large et relativement peu concentrée. En effet, aucun client ne représente une part dans le chiffre d'affaire supérieure à 7%. Regroupés, les dix principaux clients de CIMAT réalisent 29% du chiffre d'affaires relatif à l'activité ciment au titre de l'exercice 2015, 34% en 2014 et 33% en 2013.

Au 30/06/2016, le 1^{er} client représente une part dans le chiffre d'affaires de 8% (vs 6% au 30/06/2015) et les dix principaux clients réalisent 36% du chiffre d'affaires relatif à l'activité ciment (vs 31% au 30/06/2015).

Activité Béton Prêt à l'Emploi

Le tableau ci-dessous présente les dix principaux clients de CIMAT sur la période 2013-2015 :

Tableau 35. Dix principaux clients de CIMAT sur la période 2013-2015

Clients	Contribution en CA 2013 en %	Contribution en CA 2014 en %	Contribution en CA 2015 en %	Contribution en CA au 30/06/15 en %	Contribution en CA au 30/06/16 en %
1 ^{er} client	11%	11%	15%	18%	12%
2 ^{ème} client	9%	5%	6%	6%	8%
3 ^{ème} client	6%	5%	6%	6%	8%
4 ^{ème} client	3%	4%	5%	4%	4%
5 ^{ème} client	3%	4%	4%	4%	4%
6 ^{ème} client	3%	4%	3%	4%	4%
7 ^{ème} client	2%	3%	2%	3%	3%
8 ^{ème} client	2%	3%	2%	3%	3%
9 ^{ème} client	2%	2%	2%	3%	3%
10 ^{ème} client	2%	2%	2%	3%	2%

Source : CIMAT

CIMAT dispose d'une clientèle assez large et relativement concentrée. En effet, regroupés, les dix principaux clients de CIMAT réalisent 46% du chiffre d'affaires relatif à l'activité béton au titre de l'exercice 2015, 43% en 2014 et 43% en 2013.

Il convient de souligner l'absence de contribution directe du groupe Addoha sur les créances clients et le chiffre d'affaires.

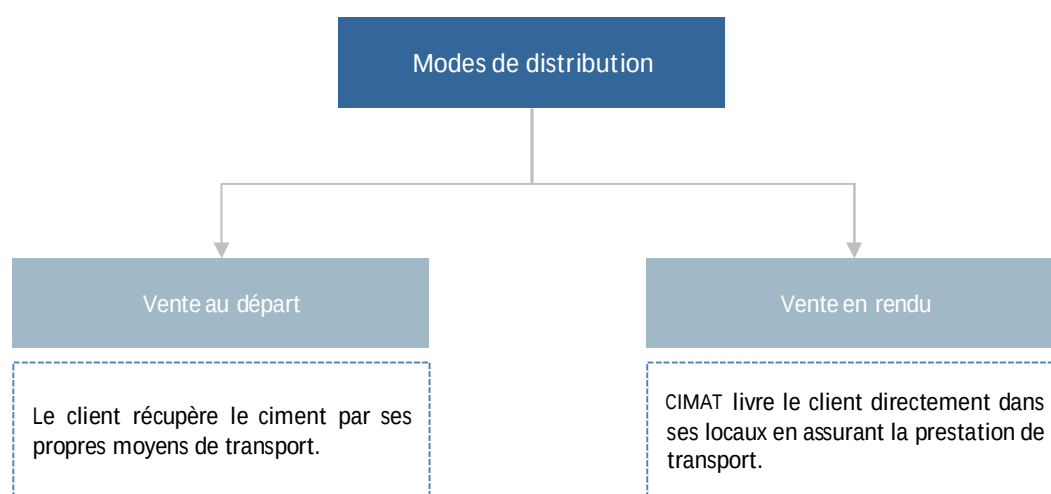
Au 30/06/2016, le 1^{er} client représente une part dans le chiffre d'affaires de 12% (vs 18% au 30/06/2015) et les dix principaux clients réalisent 51% du chiffre d'affaires relatif à l'activité Béton Prêt à l'Emploi (vs 54% au 30/06/2015).

VI.2.8. Politique de distribution

Activité ciment

Le schéma suivant décline les deux principaux modes de distribution de ciment employés par CIMAT :

Figure 26. Modes de distribution de ciment par CIMAT



Source : CIMAT

En 2015, CIMAT réalise 73% de ses ventes locales de ciment via le mode de distribution au départ et 27% selon de mode de vente en rendu.

Concernant la vente du ciment en rendu, elle est réalisée via le transport routier à partir des usines de Ben Ahmed et Béni Mellal vers les principales régions du pays. Ce service est totalement sous-traité par la Société et est refacturé à l'identique par CIMAT à ses clients.

La distribution représente pour CIMAT un élément clé de sa politique commerciale et vise à (i) assurer une large présence géographique et (ii) garantir un service de vente en rendu conforme aux attentes des clients.

Ainsi, la politique de distribution de CIMAT repose sur les axes suivants :

- La diversification des points de vente à travers un réseau de plateformes permettant d'assurer une proximité vis-à-vis des clients ;
- La disponibilité permanente des produits au niveau des points de vente ;
- La ponctualité et la qualité des services en rendu ;
- Un niveau de service adapté aux exigences des clients.

La ponctualité et la qualité du service en rendu de CIMAT sont assurés à travers :

- Des partenariats contractuels avec des transporteurs sélectionnés selon des critères bien définis (qualification des ressources humaines, moyens techniques et informatiques, normes de sécurité, etc.) ;
- La conformité des moyens techniques aux standards et règlement de qualité et sécurité des appareils de transport du ciment ;
- Une organisation et une mise en place de procédures permettant d'assurer un service de qualité en permanence.

En 2015, CIMAT réalise l'essentiel de ses ventes auprès des distributeurs de matériaux de construction. Ces derniers représentent une part de 80,7% des ventes de CIMAT et assurent la vente directe du ciment aux petites et moyennes entreprises de BTP et au segment de l'auto-construction.

En effet, CIMAT veille à la fidélisation de ses distributeurs à travers le développement de relations stables et régulières avec eux. A ce titre, CIMAT traite avec deux catégories de distributeurs : (i) les distributeurs fidèles à la marque CIMAT et (ii) dans une moindre mesure, les distributeurs multi-cartes.

Ces distributeurs sont sélectionnés par CIMAT sur la base de plusieurs critères déterminants. En effet, le distributeur doit :

- Etre immatriculé au Registre du Commerce ;
- Détenir un identifiant fiscal vérifié et un ou plusieurs comptes bancaires ;
- Disposer d'une ancienneté et d'un historique dans le secteur des matériaux de construction ;
- Justifier d'un portefeuille de clients et d'une zone géographique d'intervention où il bénéficie d'une certaine notoriété auprès des acteurs du secteur ;
- Disposer des moyens nécessaires lui permettant d'assurer la distribution des produits de CIMAT (dépôt, flotte de camions, etc.) ;
- Disposer d'une capacité financière en cohérence avec son niveau d'activité afin d'assurer la pérennité de ses paiements et ses relations commerciales ;
- Avoir un historique, en termes de solvabilité²¹, incidents de paiement et autres considérations légales, exempt de toute irrégularité pouvant nuire à la notoriété et au patrimoine de CIMAT.

Toutes les ouvertures de compte pour les clients de CIMAT, et notamment les distributeurs, se font sur la base d'un dossier client complet. Elles sont régies par une procédure claire définissant les étapes, les vérifications et les habilitations nécessaires à l'ouverture.

Activité Béton Prêt à l'Emploi

Concernant le transport et le pompage du béton prêt à l'emploi, ces derniers sont sous-traités par CIMAT à des entreprises spécialisées disposant d'une flotte de camions malaxeurs et de pompes avec mât de distribution. Chaque centrale à béton dispose d'un parc fixe dimensionné en fonction des volumes de ventes prévus. En cas de besoin, d'autres camions peuvent être mis rapidement à disposition par les entreprises sous-traitantes, permettant ainsi à CIMAT une optimisation de sa politique de distribution.

VI.2.9. Politique commerciale et marketing de CIMAT

La politique commerciale et marketing de CIMAT a pour objectif l'atteinte d'une forte position concurrentielle au sein du marché cimentier marocain. Elle s'articule ainsi autour des principaux axes suivants :

- Un positionnement maîtrisé sur le marché ;
- Une politique de distribution efficace ;
- Une politique de prix adaptée ;
- Une évaluation continue des performances.

Un positionnement maîtrisé sur le marché

Dans le but d'optimiser son positionnement sur le marché, CIMAT adopte une stratégie basée sur :

- Une veille continue sur le marché à travers notamment :
 - Une évaluation globale des tendances du marché de la construction ;
 - Une veille concurrentielle et un benchmark des produits et services des concurrents directs, ainsi que des produits de substitution ;

²¹ L'historique de solvabilité est examiné par des enquêtes auprès de l'assurance crédit.

- Des enquêtes et des études spécifiques sur les composants de la chaîne de valeur²² du secteur du BTP et les différents segments du marché.
- Un positionnement assurant une large présence géographique tout en s'appuyant sur un réseau de plateformes de distribution placées au niveau de certaines grandes villes du pays.
Ainsi, CIMAT ajuste son positionnement régional (i) pour une utilisation efficace de ses capacités de production en fonction de la variation des niveaux de consommation du ciment par les différentes régions et (ii) dans le but de sécuriser son objectif de part de marché nationale.
- Un positionnement diversifié sur la chaîne de valeur : CIMAT s'oriente vers un positionnement commercial élargi sur la chaîne de valeur du secteur du BTP, et ce à travers :
 - Une implication dans le BPE par intégration directe ou à travers des partenariats ;
 - Une implication directe dans les chantiers de construction à travers des partenariats avec les entreprises de BTP, visant la proposition de produits et services adaptée à leurs besoins ;
 - Une évolution du modèle de distribution avec la création d'un réseau de distribution multi-produits ;
 - Une implication dans le segment de la préfabrication à travers la création de partenariats en vue de développer et promouvoir de nouveaux produits et/ou applications créant de nouvelles opportunités commerciales pour CIMAT.
- Un positionnement sur des marchés spécifiques : Sur le plan opérationnel, le ciblage de segments spécifiques par la Société donne lieu à la conception d'offres appropriées et sert de référentiel de base pour la fixation d'objectifs pour toute l'organisation de CIMAT en termes de produits, volumes, niveau de qualité des produits et niveau de service aux clients. Une synthèse desdits éléments est établie sur une base annuelle et fait partie du plan marketing annuel de la Société.

Une évaluation continue des performances

La performance commerciale de CIMAT se compose de deux principaux aspects :

- Les performances tangibles des ventes, mesurées par les indicateurs quantitatifs suivants :
 - Le chiffre d'affaires ;
 - Les parts de marché ;
 - Les volumes et le mix produits ;
 - Les prix de vente ;
 - Le crédit client ;
 - Les coûts de distribution et de transport ;
 - Les taux d'utilisation des moyens logistiques.
- Les performances qualitatives (ou intangibles), mesurées selon un référentiel préétabli à travers les indicateurs suivants :
 - Le niveau de satisfaction des clients mesuré par des enquêtes biannuelles ;
 - La qualité de service mesurée selon des indicateurs objectifs tels que le temps d'attente, la ponctualité des livraisons, etc. ;
 - Le niveau de fidélité des clients, mesuré au cas par cas et de façon globale au niveau de la Société.

Les objectifs quantitatifs liés à la performance commerciale de CIMAT se définissent sur le moyen terme à travers le business plan de la Société et sur le court terme à travers des budgets annuels. Le niveau de performance qualitative est défini via les plans marketing annuels.

Une politique de prix adaptée

CIMAT applique un processus de *pricing* structuré focalisé sur une démarche proactive de fixation des prix et de gestion des marges. Les dimensions clés de la politique de prix de la Société s'articule autour de :

²² La chaîne de valeur du secteur du BTP se définit comme étant le système composé des familles des acteurs de l'industrie et les liens existants entre eux pour servir la demande finale.

- La définition de paramètres conduisant à la détermination de la politique de prix (demande du marché, structure de la distribution, champ d'intervention des concurrents, etc.) ;
- La détermination des prix des différents produits selon le positionnement concurrentiel adopté et les niveaux de marge ciblés ;
- Le contrôle à posteriori de l'application des prix et l'ajustement des déviations.

VI.2.10. Politique d'approvisionnement de CIMAT

Principaux achats

Les approvisionnements de CIMAT se composent essentiellement des catégories suivantes :

- Les matières premières : les principales matières premières utilisées par CIMAT comprennent (i) les matières premières extraites des carrières²³ de CIMAT (le calcaire, l'argile, et le schiste) et (ii) les matières premières achetées par la Société (le gypse, le minerai de fer et le sable) ;
- Les consommables : principalement composés de petcoke, de gasoil, de pièces de maintenance et d'emballages ;
- Les achats de prestations de service : Les prestations achetées par CIMAT comprennent l'exploitation des carrières, le chargement des expéditions, le transport sur vente, la maintenance mécanique, le gardiennage, la manutention à l'intérieur des usines, l'entretien de l'atelier Expéditions, etc.

Sur la période 2013 – 30/06/2016, la contribution des principaux achats (par nature) dans les approvisionnements totaux de la Société se présente comme suit :

Tableau 36. Achats de CIMAT par nature sur la période 2013 – 30/06/2016

Achats CIMAT (par nature)	Part dans les approvisionnements en 2013 (en %)	Part dans les approvisionnements en 2014 (en %)	Part dans les approvisionnements en 2015 (en %)	Part dans les approvisionnements du 01/01/15 au 30/06/15 (en %)	Part dans les approvisionnements du 01/01/16 au 30/06/16 (en %)
Combustibles	26%	24%	22%	12%	12%
Transport	15%	17%	15%	5%	2%
Electricité	15%	17%	16%	30%	34%
Matières premières	12%	13%	13%	23%	21%
Emballage	8%	7%	6%	10%	8%
Autres	23%	22%	28%	20%	23%

Source : CIMAT

L'approvisionnement en énergie représente 38% des achats de CIMAT en 2015. En effet, l'industrie du ciment, fortement consommatrice en énergie, utilise d'importantes quantités de combustibles (petcoke et gasoil) et d'électricité dans la cuisson des matières premières servant à la production du clinker.

Par ailleurs, afin d'optimiser son coût d'électricité :

- CIMAT a choisi, au moment de l'élaboration du contrat de construction de ses unités de production, des technologies récentes lui permettant de réaliser des économies d'énergie ;
- Sur le plan opérationnel, la Société met en marche des broyeurs de ciment pendant les heures pleines et les heures creuses, évitant ainsi les heures de pointe qui génèrent un coût supérieur.

En outre, les achats de matières premières et d'emballages représentent respectivement 13% et 6% des approvisionnements de CIMAT en 2015.

²³ Le coût d'achat de ces matières correspond à leur coût d'extraction des carrières étant donné que les carrières appartiennent à CIMAT.

Au 30/06/2016, l'approvisionnement en énergie représente 46% des achats de CIMAT (vs 42% au 30/06/2015), les achats matières premières représentent 21% des achats de CIMAT (vs 23% au 30/06/2015) et les achats d'emballages représentent 8% des achats de CIMAT (vs 10% au 30/06/2015).

Processus d'achat de CIMAT

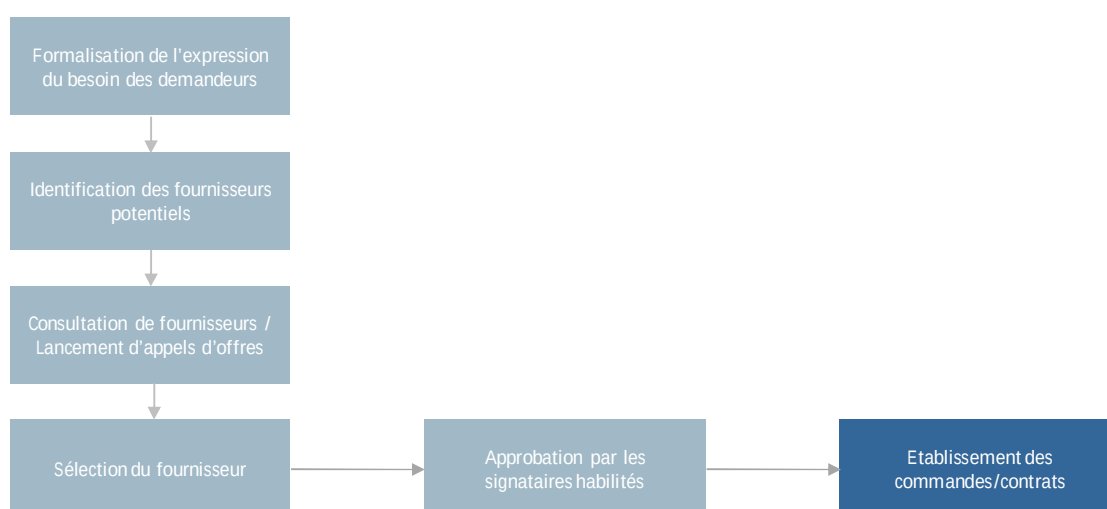
La fonction achat se situe au cœur des enjeux stratégiques de CIMAT et joue un rôle important dans l'optimisation des coûts de cette dernière.

Ainsi, l'objectif de la direction des achats réside dans la conciliation (i) des exigences opérationnelles des centres de production, (ii) de la réduction des coûts, et (iii) du respect des délais d'approvisionnement.

La politique des achats de CIMAT se base également sur (i) le groupement des besoins de plusieurs unités dans le but de réaliser des économies d'échelles et (ii) l'élaboration de contrats de partenariats de longue durée avec les prestataires.

Le processus d'achat de CIMAT se schématise comme suit :

Figure 27. Processus d'approvisionnement de CIMAT



Source : CIMAT

VI.2.1. Principaux fournisseurs de CIMAT

A fin 2015 et au 30/06/2016, les dix principaux fournisseurs de CIMAT se présentent comme suit :

Tableau 1. Principaux fournisseurs de CIMAT à fin 2015 et au 30/06/2016

Fournisseurs	Devise	Part dans les approvisionnements en 2015 (en %)	Terme de paiement	Part dans les approvisionnements au 30/06/16 (en %)	Terme de paiement
1 ^{er} fournisseur	MAD	23%	15 jours	34%	15 jours
2 ^{ème} fournisseur	MAD	9%	120 jours	11%	90 jours
3 ^{ème} fournisseur	MAD	8%	90 jours	6%	90 jours
4 ^{ème} fournisseur	MAD	5%	90 jours	6%	90 jours
5 ^{ème} fournisseur	MAD	4%	90 jours	6%	60 jours
6 ^{ème} fournisseur	MAD	4%	N/D	4%	90 jours
7 ^{ème} fournisseur	MAD	3%	90 jours	3%	90 jours
8 ^{ème} fournisseur	MAD	3%	90 jours	2%	30 jours
9 ^{ème} fournisseur	MAD	2%	90 jours	2%	60 jours

10 ^{ème} fournisseur	MAD	2%	60 jours	2%	90 jours
-------------------------------	-----	----	----------	----	----------

Source : CIMAT

Représentant plus du tiers des approvisionnements d'exploitation de la Société, la facture énergétique constitue la principale dépense de CIMAT. Cette facture se compose (ii) d'électricité et de combustibles.

Il est à préciser que pour les achats en devises (notamment le petcoke), la Société se prémunit contre le risque de change à travers le recours ponctuel à une couverture de change, suivant ses anticipations périodiques sur l'évolution des principales devises. Par ailleurs, les achats de petcoke sont effectués au prix spot²⁴ ou dans le cadre de contrats cadre négociés.

Concernant le mode de paiement des fournisseurs étrangers, ces derniers sont principalement réglés via (i) lettres de crédit (notamment pour les achats de petcoke) avec un délai de 90 à 120 jours et (ii) virements bancaires ou remise documentaire (pour les achats de consommables et autres achats courants de la Société).

En outre, CIMAT bénéficie de délais fournisseurs variant entre 15 et 90 jours.

VII. Organisation de CIMAT

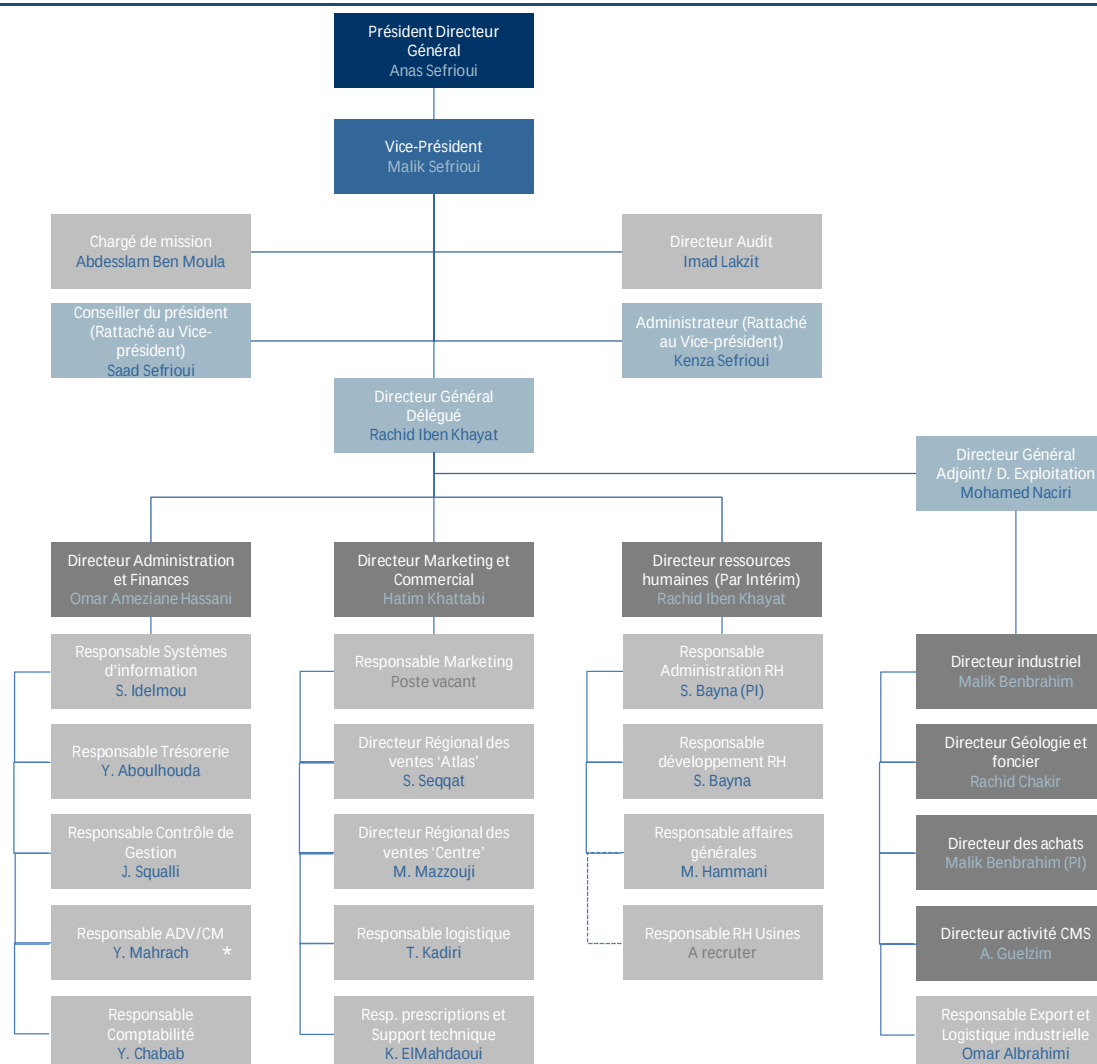
VII.1. Organigramme fonctionnel de CIMAT

L'organisation de CIMAT repose sur un comité de direction présidé par M. Anas Sefrioui, dont le rôle est de coordonner l'action des différentes directions de la société. Dans un souci d'efficience fonctionnelle, l'ensemble des processus et des tâches à accomplir sont répartis en différentes catégories associées chacune à une direction.

L'organigramme ci-après présente l'organisation fonctionnelle de CIMAT :

²⁴ Prix d'une marchandise ou matière première payée dans un marché au comptant.

Figure 28. Organigramme fonctionnel de CIMAT à fin octobre 2016



Source : CIMAT

*Administration des Ventes et Credit Management

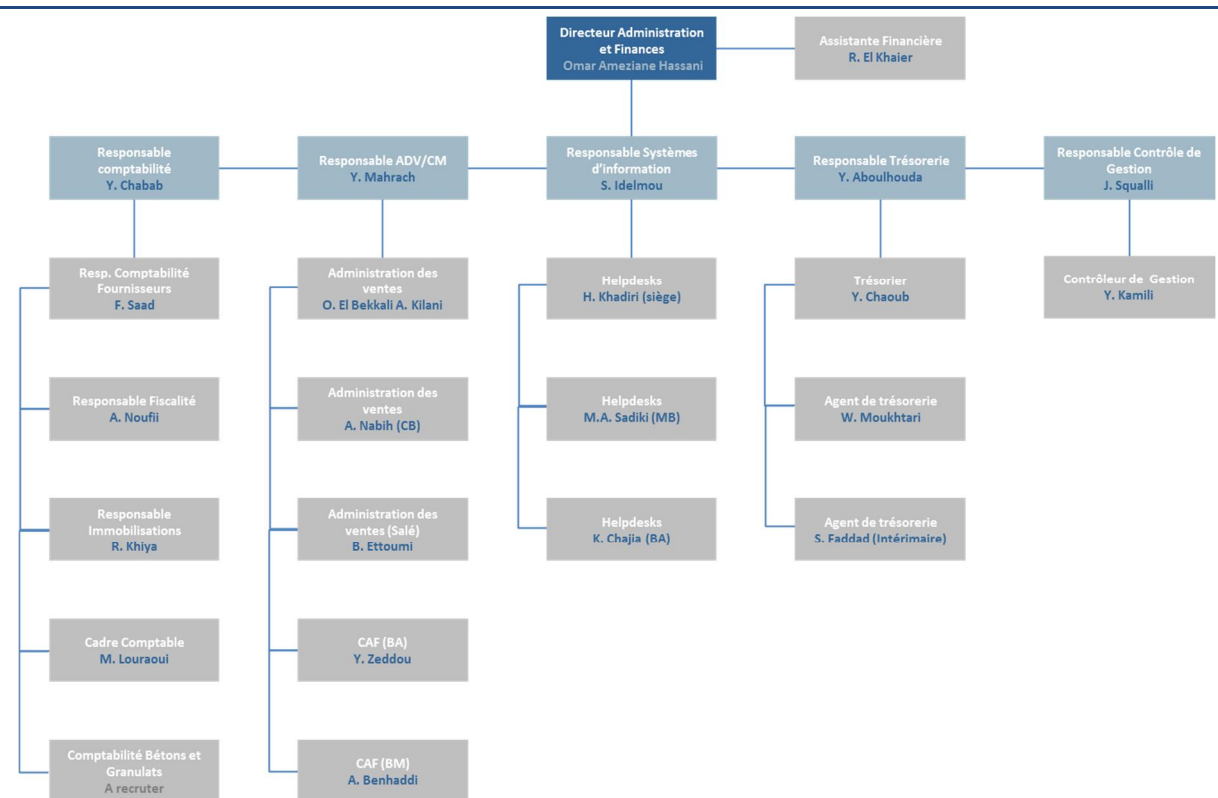
L'organisation de CIMAT est structurée autour de quatre principales directions qui sont (i) la Direction d'Exploitation, (ii) la Direction Commerciale, (iii) la Direction des Administration et Finance et (iv) la Direction des Ressources Humaines.

Enfin, M. Alaoui a été désigné en tant que directeur du projet Nador.

VII.1.1. Direction Administration et Finances

L'organigramme ci-dessous présente l'organisation fonctionnelle de la Direction Administration et Finances :

Figure 29. Organigramme de la Direction Administration et Finances à fin octobre 2016



Source : CIMAT

Dans le cadre des orientations stratégiques de CIMAT, la Direction Administration et Finances (DAF) assiste l'ensemble des directions dans l'établissement de leurs budgets annuels ainsi que l'animation du processus de fixation et de réalisation des objectifs afin d'assurer le développement et l'accroissement de la rentabilité de la Société.

La DAF a pour principales missions de garantir :

- La sincérité des comptes et du patrimoine de CIMAT ;
- Les meilleures conditions de financement des projets de développement ainsi qu'une optimisation de la trésorerie et du patrimoine de la Société ;
- La performance économique de la Société ;
- L'adéquation du système d'information aux besoins de gestion de la Société ;
- La professionnalisation et la motivation des équipes.

L'organisation de cette direction repose sur les fonctions suivantes :

- La fonction « Administration des Ventes et Crédit Management » qui a pour mission de maîtriser les capitaux engagés par la Société auprès de ses clients et d'accélérer les flux de trésorerie. Elle contribue auprès des équipes commerciales à assurer le suivi et le recouvrement des créances ;
- La fonction « Systèmes d'Information » : chargée de définir les systèmes d'information de gestion adaptés aux structures de CIMAT et d'en assurer le fonctionnement ;

- La fonction « Comptabilité » : chargée de la tenue des comptes, de l'enregistrement des opérations et de l'établissement des documents de synthèse qui présentent la situation financière de la Société ;
- La fonction « Contrôle de Gestion » dont la responsabilité est la planification et le contrôle de gestion. Elle contrôle en permanence les budgets de l'entreprise, élabore la prévision budgétaire et met en place des procédures du contrôle ;
- La fonction « Trésorerie » qui gère la trésorerie et la solvabilité de l'entreprise. Cette entité assure un équilibre entre la rentabilité et la sécurité financière de la Société à travers la gestion (i) des flux et des soldes, (ii) des risques financiers, (iii) de la sécurité et de l'organisation ainsi que (iv) de l'interface entre le volet financier et l'activité industrielle et commerciale de la Société.

VII.1.2. Direction Exploitation

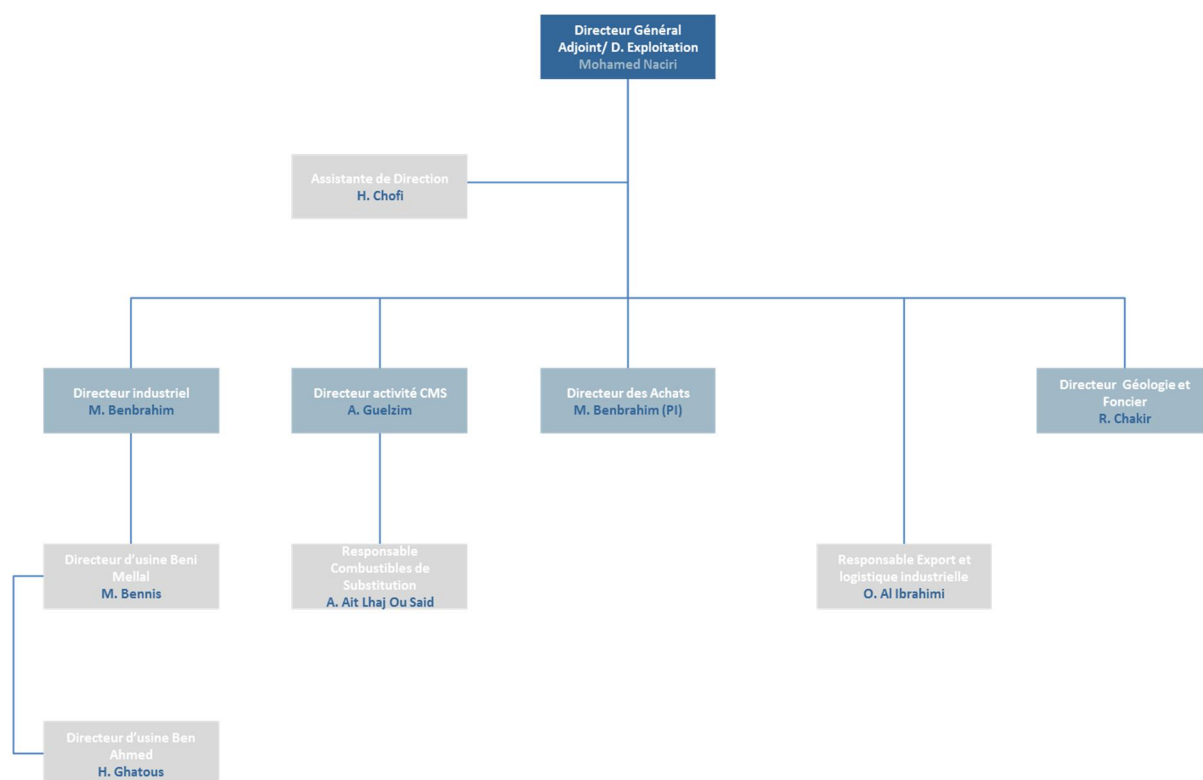
La Direction Exploitation gère l'outil de production de CIMAT en conformité avec les objectifs stratégiques et les budgets fixés par la Direction Générale.

Elle a pour principales missions de :

- Garantir une production conforme (i) aux exigences en termes de qualité, coûts et délais et (ii) aux standards environnementaux en vigueur, tout en veillant à la non saturation de la capacité installée ;
- Respecter les règles de sécurité dans les unités de production afin de préserver les vies et la santé des employés ;
- Assurer le suivi des performances industrielles des usines ainsi qu'une veille technologique permanente ;
- Contribuer à la protection de l'environnement ;
- Harmoniser les outils de gestion des deux usines et s'assurer de la mise à disposition des ressources humaines, matérielles et logistiques ;
- Assurer le maintien et le développement de l'outil industriel et des méthodes de fabrication ;
- Garantir la professionnalisation et la motivation des équipes de la direction.

L'organigramme ci-dessous représente l'organisation fonctionnelle de la Direction Exploitation :

Figure 30. Organigramme de la Direction Exploitation à fin octobre 2016



Source : CIMAT

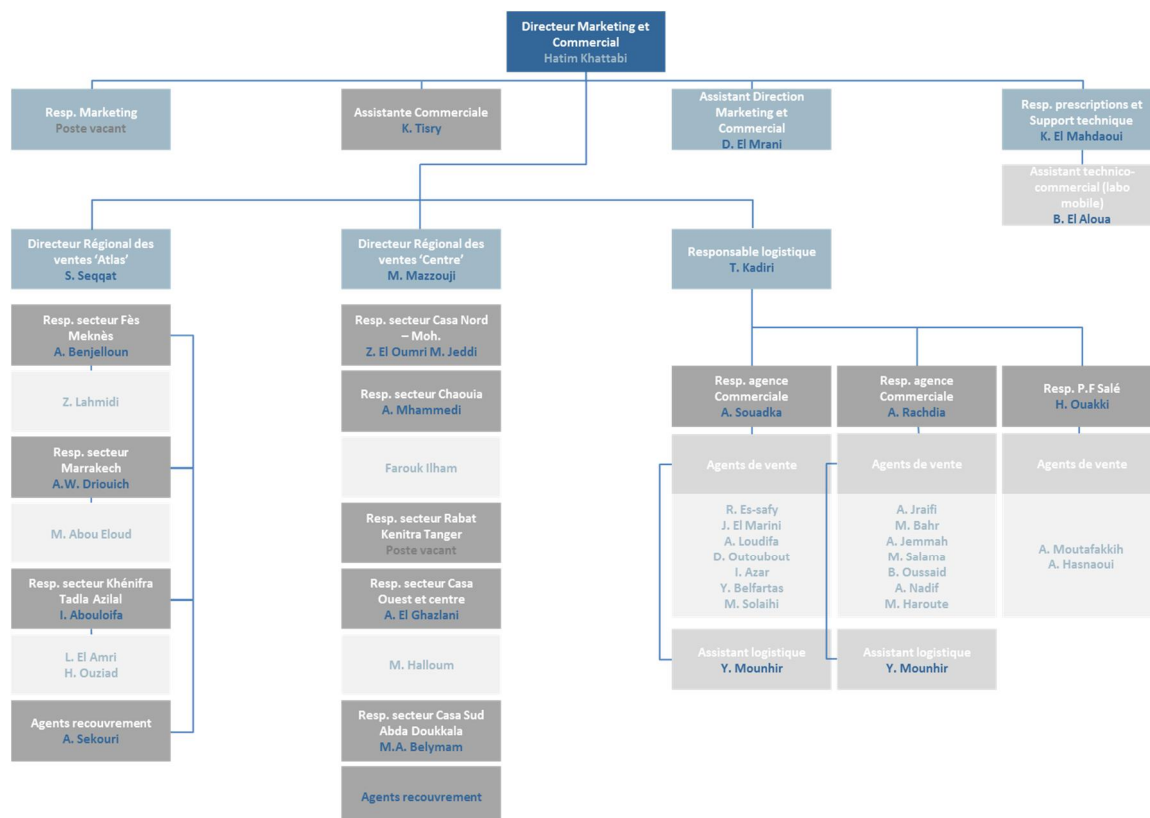
Il est à préciser que la Direction d'Exploitation interagit avec toutes les directions de la Société, notamment en (i) orientant la politique d'achats de CIMAT, (ii) coordonnant avec la Direction Commerciale & Marketing pour tous les aspects liés aux programmes de livraison aux clients, à la qualité des produits vendus, et (iii) traitant avec la Direction Administration & Finances au sujet des aspects liés aux procédures de gestion, à l'établissement des budgets annuels et pluriannuels et au financement des dépenses importantes de la Société.

VII.1.3. Direction Marketing & Commercial

La Direction Marketing & Commercial de CIMAT a pour objectif d'établir les stratégies produits et marchés, définir les plans de développement à court et moyen terme et assurer leur mis en œuvre afin d'atteindre les objectifs de développement, de positionnement commercial et de rentabilité de la Société.

L'organigramme ci-dessous représente l'organisation fonctionnelle de la Direction Marketing et Commercial :

Figure 31. Organigramme de la Direction Marketing et Commercial à fin octobre 2016



Source : CIMAT

L'organisation commerciale de CIMAT est structurée en deux niveaux :

- Des organisations de vente en contact direct avec le marché et les clients, en l'occurrence la région du centre, la région Atlas et les grands comptes ;
- Des fonctions support couvrant les différents métiers de la fonction commerciale, notamment le marketing support, l'aspect technico-commercial, la promotion des produits et la logistique commerciale.

L'organisation commerciale fonctionne selon un schéma de processus reprenant l'ensemble des activités liées à la conception et la livraison de la valeur aux clients et relayées par un manuel des procédures.

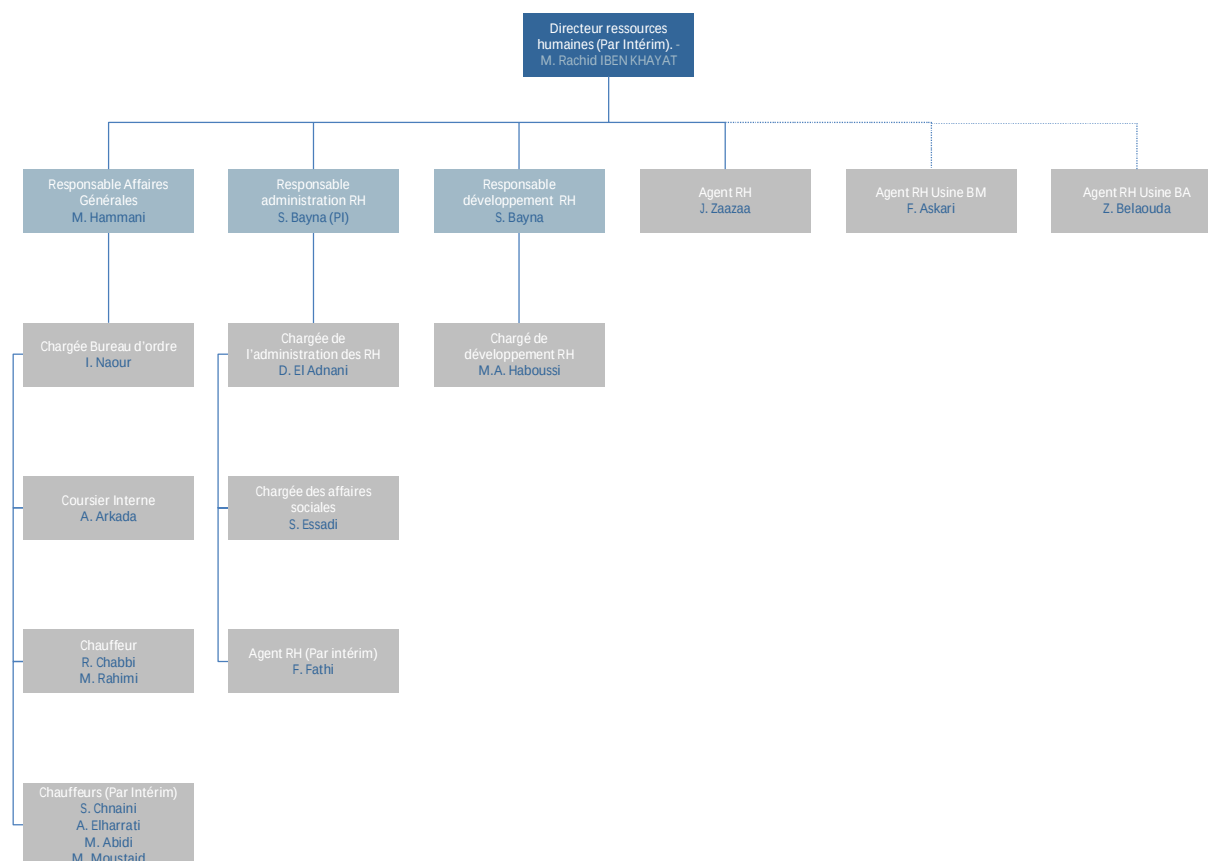
Ainsi, la Direction Marketing & Commercial a pour principales missions de :

- Garantir l'atteinte des objectifs de développement et de rentabilité à moyen et long terme ;
- Traduire les stratégies en objectifs chiffrés afin d'atteindre les volumes et les marges visées ;
- Assurer le meilleur niveau de service ;
- Garantir le recouvrement des créances et superviser la gestion du crédit client ;
- Réaliser le reporting à la Direction Générale ;
- Contribuer à la promotion d'une image de marque conforme à la vision de la Société ;
- Participer à l'optimisation des marges ;
- Veiller à la motivation et la professionnalisation des équipes de la direction.

VII.1.4. Direction des Ressources Humaines

L'organigramme ci-dessous représente l'organisation fonctionnelle de la Direction Ressources Humaines :

Figure 32. Organigramme de la Direction Ressources Humaines à fin octobre 2016



Source : CIMAT

La Direction Ressources Humaines a pour objectif d'élaborer une politique de gestion du personnel et de développement des Ressources Humaines tout en définissant les conditions générales de son application.

Ses principales missions reposent sur :

- L'élaboration et la mise en œuvre de tous les moyens quantitatifs et qualitatifs (gestion de l'emploi, recrutement, formation, etc.) nécessaires pour concourir à une gestion optimale des ressources humaines ;
- La conduite de la gestion du personnel et l'application de la réglementation sociale conformément au droit du travail ;
- Le conseil et l'assistance des différents responsables dans tout ou partie de cette gestion ;
- Le maintien et le développement d'un climat social serein de nature à permettre à CIMAT d'atteindre ses objectifs.

VII.2. Moyens humains

VII.2.1. Evolution de l'effectif

Evolution de l'effectif de CIMAT (SA)

L'évolution de l'effectif de la Société sur la période 2013 – 30/06/2016 se présente comme suit :

Tableau 2. Evolution de l'effectif de CIMAT (SA)

	2013	2014	Var 13/14	2015	Var 14/15	TCAM 13-15	30/06/16	Var 16/15
Cadres et dirigeants	88	95	8,0%	103	8,4%	8,2%	100	-2,9%
Taux d'encadrement	30,2%	28,7%	-1,5 pts	29,7%	1,0 pts	-0,6 pts	29,4%	-0,3 pts
Maîtrise et Adjoints techniques	203	226	11,3%	231	2,2%	6,7%	228	-1,3%
Employés Ouvriers	0	10	N/A	13	30,0%	N/A	12	-7,7%
Effectif global	291	331	13,7%	347	4,8%	9,2%	340	-2,0%

Source : CIMAT

A fin 2015, CIMAT emploie 347 titulaires (vs 291 personnes en 2013), en augmentation annuelle moyenne de 9,2% sur la période 2013-2015. Cette évolution s'explique essentiellement par le renforcement des équipes Techniques, Commerciales pour répondre aux besoins de développements opérationnelles et organisationnelles de CIMAT.

La spécificité de l'industrie cimentière se caractérise par une structure du personnel affichant une prédominance de la main d'œuvre ouvrière qualifiée, et proportionnellement moins de cadres et de professions intermédiaires. En effet, le personnel de maîtrise et les adjoints techniques concentrent 66,6% de l'effectif permanent de la Société en 2015.

Ainsi, CIMAT emploie 244 techniciens et ouvriers et 103 cadres et dirigeants en 2015, soit un taux d'encadrement de 29,7%.

A fin juin 2016, CIMAT emploie 340 titulaires (vs 347 personnes à fin 2015), soit une baisse de -2,0% par rapport à fin 2015. Dans le détail, CIMAT emploie 240 techniciens et ouvriers et 100 cadres et dirigeants à fin juin 2016, soit un taux d'encadrement de 29,4%.

Il est à préciser que CIMAT a fait occasionnellement appel à des intérimaires durant la période 2013 – 30/06/2016, comme le présente le tableau suivant :

Tableau 3. Evolution des intérimaires

	2013	2014	2015	30/06/16
Siège	9	10	15	14

Turnover

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des départs et des recrutements enregistrés au sein de CIMAT sur la période 2013 – 30/06/2016 :

Tableau 4. Evolution du turnover de CIMAT

	2013	2014	2015	30/06/16
Recrutements	26	53	30	7
Départs	12	13	14	14

Source : CIMAT

Entre 2013 et le 30/06/2016, CIMAT a enregistré le départ de 53 employés et le recrutement de 116 personnes.

VII.2.2. Répartition du personnel par site de production

L'évolution de la répartition du personnel de CIMAT par site de production sur la période 2013 – 30/06/2016 se présente comme suit :

Tableau 5. Evolution de la répartition du personnel par site de production sur la période 2013 – 30/06/2016

	2013	2014	2015	30/06/16
Site de Ben Ahmed	95	100	100	97
Site de Béni Mellal	92	96	99	98
Centrale à béton 1		1	1	1
Centrale à béton 2		1	1	1
Centrale à béton 3		3	3	1
Centrale à béton 4		1	1	1
Centrale à béton 5		1	1	3
Centrale à béton 6		2	2	2
Centrale à béton 7		1	1	
Centrale à béton 8				
Total	187	206	209	204

Source : CIMAT

En 2015, les deux sites de production de CIMAT emploient 199 personnes au total dont 100 employés au niveau du site de Ben Ahmed (vs 95 employés en 2013) et 99 employés au niveau du site de Béni Mellal (vs 92 employés en 2013).

Le reliquat du personnel regroupe le personnel du siège et le personnel commercial.

Par ailleurs, l'absence de personnel sur la centrale à béton 8 s'explique par son démontage.

A fin juin 2016, les deux sites de production de CIMAT emploient 195 personnes au total dont 97 employés au niveau du site de Ben Ahmed (vs 100 employés à fin 2015) et 98 employés au niveau du site de Béni Mellal (vs 99 employés à fin 2015).

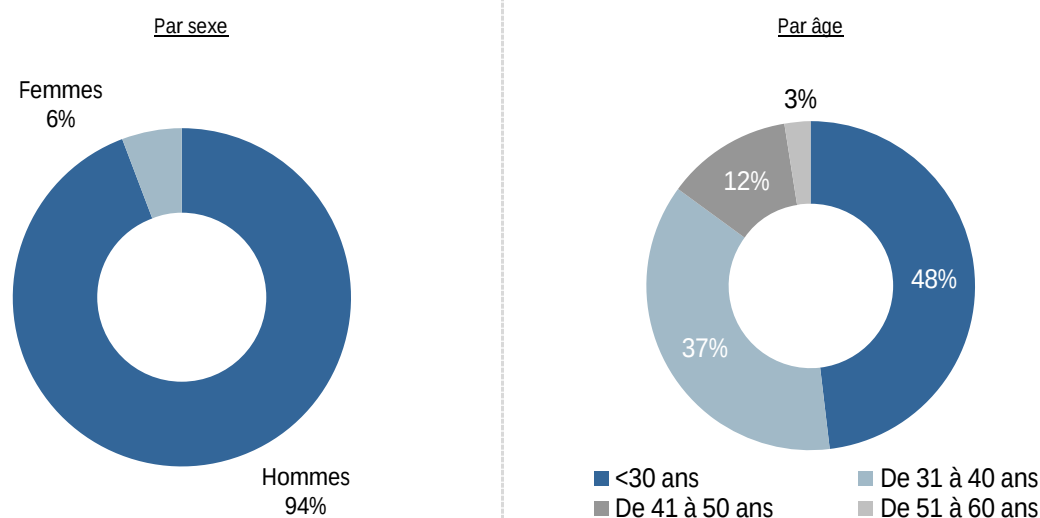
Le reliquat du personnel regroupe le personnel du siège et le personnel commercial.

Par ailleurs, l'absence de personnel sur les centrales à béton 7 et 8 s'explique par leur démontage.

VII.2.3. Structure de l'effectif

A fin 2015, la structure du personnel de CIMAT par sexe et par tranche d'âge se présente comme suit :

Figure 33. Répartition de l'effectif de CIMAT à fin 2015



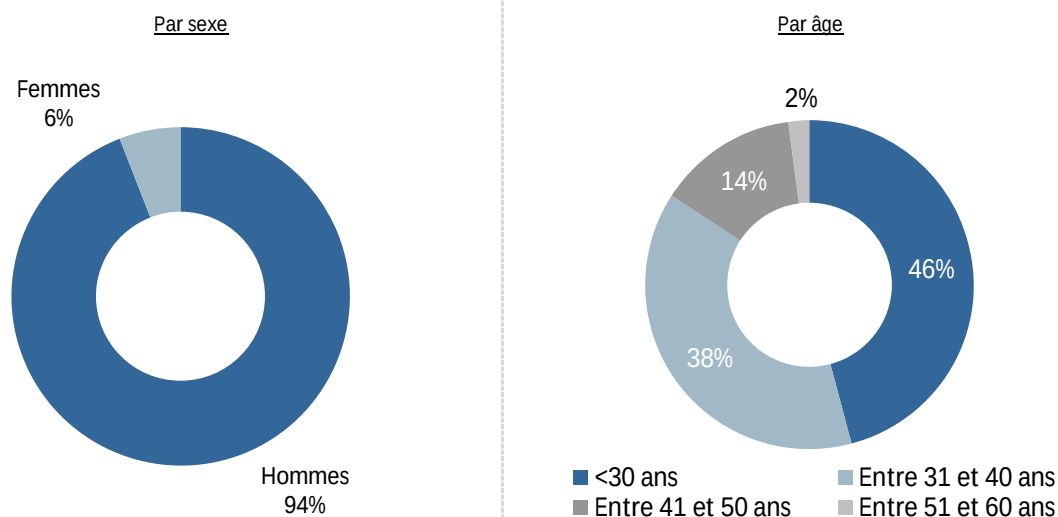
Source : CIMAT

En 2015, les femmes représentent 6% de l'effectif total de CIMAT.

Par ailleurs, la Société se caractérise par un personnel relativement jeune, où les moins de 40 ans représentent 85% des employés en 2015. Les employés âgés entre 41 et 50 ans représentent 12% du personnel de la Société.

A fin juin 2016, la structure du personnel de CIMAT par sexe et par tranche d'âge se présente comme suit :

Figure 34. Répartition de l'effectif de CIMAT à fin juin 2016



Source : CIMAT

A fin juin 2016, les femmes représentent 6% de l'effectif total de CIMAT.

Par ailleurs, la Société se caractérise par un personnel relativement jeune, où les moins de 40 ans représentent 84% des employés à fin juin 2016. Les employés âgés entre 41 et 50 ans représentent 14% du personnel de la Société.

VII.3. Formation

La politique de formation constitue un élément central de la gestion des ressources humaines au sein de CIMAT. Elle demeure un axe majeur de développement de la société en matière de politique sociale.

Le tableau suivant présente les détails des formations dispensées aux employés de CIMAT sur la période 2013 – 30/06/2016 :

Tableau 6. Détail des formations réalisées sur la période 2013 – 30/06/2016

Indicateur	2013	2014	2015	30/06/16
Nombre de jours de formations réalisées	343	269	234	38
Nombre de participants	979	1 172	561	169
Coûts de formation (KDh)	1 817	3 286	1 923	670

Source : CIMAT

En 2013, le nombre de jours de formation s'élève à 343 jours auxquels ont participé 979 employés.

En 2014, CIMAT dispense 269 jours de formation à 1 172 participants.

L'année 2015 compte 234 jours de formation pour 561 participants.

A titre de précision, les actions de formations portent sur les différents aspects de fonctionnement de la Société, notamment la maintenance, la qualité et la sécurité, la production, la finance, les langues, l'informatique, etc.

Le coût de la formation s'élève à 1 923 KDh en 2015 (vs 3 286 KDh en 2014 et 1 817 KDh en 2013).

A fin juin 2016, CIMAT dispense 38 jours de formation à 169 participants pour un coût de formation global qui s'élève à 670 KDh.

VII.4. Politique sociale

VII.4.1. Politique sociale

A travers sa politique sociale, CIMAT contribue à l'amélioration de la qualité de vie de ses employés. Ces derniers bénéficient de la couverture sociale telle que réglementée par le Code du Travail, à savoir :

- La couverture sociale assurée par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;
- L'inscription au régime des retraites de la Caisse Inter Professionnel Marocaine de la Retraite (CIMR) ;
- La cotisation à une mutuelle santé complémentaire ;
- L'adhésion au régime d'Assurance Maladie Obligatoire ;
- Le transport du personnel des sites de production de Ben Ahmed et Béni Mellal ;
- La mise à disposition d'une cantine pour l'ensemble du personnel.

En outre, CIMAT situe la motivation et l'implication de ses employés au centre de ses priorités à travers la mise en place d'un climat social adéquat et d'une culture des objectifs partagée à tous les niveaux de l'organisation et présente à travers l'ensemble des comités tenus par les organes de gestion. Cette culture d'entreprise s'inscrit dans une démarche qualité permanente en vue de répondre au mieux aux attentes de la clientèle.

Le personnel de l'usine de Ben Ahmed d'une part, et le personnel de l'usine de Béni Mellal d'autre part, sont représentés par les délégués du personnel conformément au Code du Travail. Par ailleurs, le personnel de CIMAT n'est pas syndiqué et aucune grève n'a jamais eu lieu au sein de la Société depuis sa création.

VII.4.2. Politique de rémunération

Les employés de la Société bénéficient d'une rémunération fixe, représentant un salaire de base, augmentée en règle générale annuellement.

En outre, la Société place la motivation et l'implication de ses employés parmi ses priorités à travers la mise en place d'une culture basée sur les objectifs.

VII.5. Hygiène et sécurité

L'hygiène et la sécurité au travail représente une préoccupation majeure pour CIMAT. En effet, la Direction Générale de la Société s'est engagée dans une politique de sécurité à travers la signature par le Président Directeur Général de la Société d'une lettre d'engagement visant à garantir des conditions de travail convenables et sécurisantes pour l'ensemble du personnel de CIMAT et ses partenaires.

Ainsi, la politique de sécurité a pour objectif :

- L'identification des principaux risques pouvant générer un accident du travail ou une maladie professionnelle ;
- L'amélioration des conditions de travail ;
- L'amélioration continue des performances en santé et sécurité.

En outre, CIMAT a mis en place un plan d'hygiène et de sécurité conformément au code marocain pour la santé et la sécurité des travailleurs au sein des usines de Ben Ahmed et Béni Mellal. De plus, un comité d'hygiène, de sécurité et d'environnement a été constitué pour sensibiliser le personnel et pour veiller au respect des consignes et procédures.

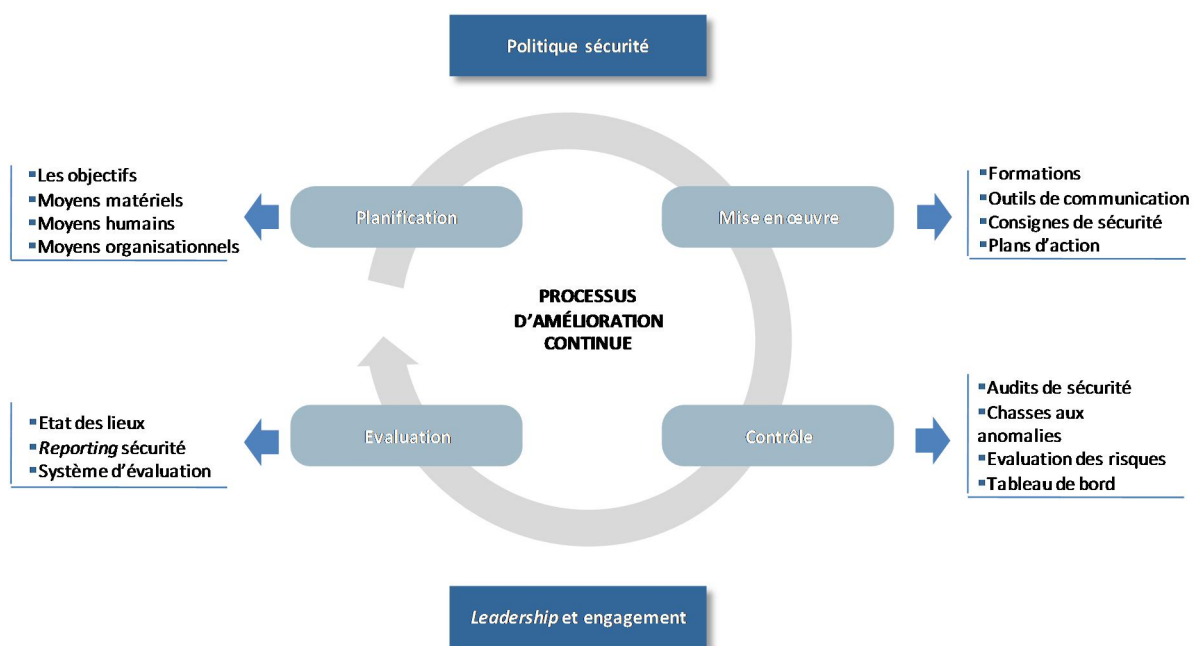
Ce comité a pour mission de maintenir le bien-être des travailleurs au sein des sites de production à travers plusieurs plans d'actions. En effet, d'importantes ressources sont mises à disposition des collaborateurs dans le but d'assurer leur sécurité (notamment par la mise en place d'une infirmerie, un service médical, une ambulance, des conventions avec les cliniques à proximité, un réseau sous terrain anti-incendie, etc.), ainsi que leur hygiène (notamment à travers un restaurant collectif respectant les mesures d'hygiène nécessaires). De plus, un contrôle périodique de l'environnement de travail ainsi que du dossier médical des employés est mis en place.

Les cadres de la société sont également tenus d'assurer une communication interne et une diffusion efficace de l'information nécessaire sur l'hygiène et la sécurité des employés, notamment à travers des affichages, des rapports, des séances de sensibilisation, des formations, des réunions, etc.

En accord avec la politique de sécurité de CIMAT, un système de management de la Santé et Sécurité au Travail (SST) a été instauré par un comité de management de la sécurité. Ce dernier, composé du directeur d'usine, des cadres du site, du responsable Qualité-Sécurité-Environnement (QSE), de l'animateur sécurité et de toute personne pouvant aider à la sécurité, procède mensuellement aux tâches suivantes :

- Audits internes de la sécurité ;
- Programmes de formation sur la sécurité ;
- Réunions de sécurité ;
- Analyse des risques et mise en place d'actions pour les réduire ;
- Définition de consignes et règles de sécurité ;
- Approbation des plans d'actions proposés et définition des outils de communication.

Figure 35. Système de management de la Santé Sécurité au Travail de CIMAT



Source : CIMAT

Par ailleurs, le comité de management de la sécurité réalise un reporting sécurité de l'usine, analyse les accidents et incidents et assure le suivi des mesures correctives et préventives mises en place.

En outre, CIMAT requiert de ses collaborateurs, la maîtrise et le respect des règles de base mises en place. Chaque collaborateur se doit de respecter son rôle, ses responsabilités et ses obligations.

Certification Qualité

La production du ciment à CIMAT se fait conformément aux exigences de la norme NM 10.1.004.

L'usine située à Ben Ahmed a obtenu la certification NM en 2011 et celle de Beni Mellal en décembre 2012.

Par ailleurs, afin d'assurer la qualité des produits commercialisés, CIMAT a mis en place une série de mesures présentées comme suit :

- Un laboratoire de contrôle qualité dans chaque usine doté des équipements de pointe, nécessaires pour le suivi de la qualité des matières premières, produits semi-finis et produits finis et ce tout au long de la chaîne de production ;
- Mise en place du système de certification NM ;
- Mise en place du manuel de contrôle qualité ;
- Contrôles mensuels auprès de laboratoires externes ;
- Mesure de la fiabilité des résultats des contrôles internes à travers la participation aux essais inter labo.

En plus de la certification produit, CIMAT a obtenu en 2014 la triple certification ISO 9001 et ISO 14001 et OHSAS 18001 de son système de management de la Qualité, Sécurité et Environnement (QSE), valorisant son orientation vers la satisfaction des clients et des parties prenantes, et sa dynamique d'amélioration continue des performances.

VII.6. Politique environnementale

Depuis sa création, CIMAT s'est engagée dans une politique environnementale basée sur le « développement durable ». En effet, 15% du montant de l'investissement global destiné à la construction des deux cimenteries de CIMAT a été consacré aux mesures et équipements pour la protection de l'environnement.

CIMAT s'est également engagée à s'aligner sur les standards de l'industrie cimentière relatifs à la préservation de l'environnement dans ses différentes composantes à savoir l'eau, le sol, les ressources naturelles et le paysage.

Protection de l'air

CIMAT met en place une protection de l'air à travers plusieurs actions, notamment :

- Une réduction des émissions de poussières :

Les deux sites de production de CIMAT sont équipés de filtres à manche garantissant des émissions inférieures à 20 mg/Nm³ (vs. 50 mg/Nm³ prévues par la réglementation marocaine) au niveau de l'exploitation des carrières et des halls de stockage. Les mesures réelles effectuées par le laboratoire public d'études et d'essais ont ainsi révélé des taux d'émissions de CIMAT inférieurs à 3 mg/Nm³.

De plus, l'ensemble des points jugés critiques ont été équipés de dépoussiéreurs spécifiques et les halls de stockage des matières premières et des combustibles ont été entièrement couverts afin d'éviter (i) la dispersion des poussières avec le vent et (ii) les infiltrations susceptibles de contaminer la nappe phréatique.

Enfin, les mesures suivantes ont été mises en place pour l'exploitation des carrières de CIMAT :

- ✓ Equipement des sondeuses avec un système de dépoussiérage ;
- ✓ Arrosage des chemins d'accès et de roulage ;
- ✓ Limitation de la vitesse de circulation des camions ;
- ✓ Installation d'un système de dépoussiérage au niveau du concasseur ;
- ✓ Aménagement d'une aire de nettoyage pour les camions.

- Un contrôle des émissions de gaz :

En effet, les matières et combustibles de CIMAT sont rigoureusement analysés et sélectionnés et toute matière contenant des éléments nocifs, susceptibles de générer des émissions dépassant les limites fixées par la législation ou la convention avec l'APC, est systématiquement neutralisée.

Les cheminées des fours des usines sont équipées d'analyseurs mesurant en continu les émissions de gaz (CO, CO₂, NOx, etc.). Par ailleurs, des campagnes de mesure annuelles sont effectuées par un organisme externe agréé afin de contrôler les émissions de gaz et les retombées sur le milieu environnant.

- Une limitation des émissions de gaz à effet de serre (GES) :

Dès la conception du projet, CIMAT a intégré la réduction des émissions de GES en tant que priorité dans le choix des technologies utilisées. En effet, grâce à ces technologies, la consommation thermique garantie par les ateliers de cuisson de CIMAT est optimisée et s'élève à 3 252 et 3 257 MJ par tonne de clinker produite respectivement pour l'usine de Ben Ahmed et l'usine de Béni Mellal.

De plus, les moteurs principaux sont tous équipés de variateurs de fréquence et les ventilateurs de procédé sont munis de turbines à haut rendement permettant une réduction substantielle de la consommation électrique spécifique.

Un autre facteur de réduction des émissions de GES consiste à réduire le facteur clinker/ciment, soit la quantité de clinker nécessaire à la production d'une tonne de ciment. A ce titre, CIMAT considère l'utilisation d'ajouts de substitution au clinker comme un axe prioritaire dans sa stratégie de développement. A cet égard, il convient de noter que CIMAT utilise d'ores et déjà de manière régulière, les cendres volantes de la centrale thermique de Mohammedia ainsi que le puzzolane, en substitution à une part non négligeable de clinker.

Enfin, dans le but d'assurer un reporting conforme aux normes internationales des émissions de GES, CIMAT suit la démarche « Bilan Carbone » développée par l'ADEME²⁵ pour le comptage des émissions de GES.

Protection de l'eau

La protection de l'eau est assurée à travers un procédé de dépoussiérage à filtre commun. Ce procédé présente l'avantage d'éliminer totalement la consommation d'eau pour le refroidissement des gaz du four. De plus, les

²⁵ Agence Française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

eaux utilisées dans le procédé de fabrication du ciment sont totalement recyclées. Les résultats affichent ainsi une consommation spécifique optimisée de 24 et 73 L/tc, respectivement pour l'usine de Ben Ahmed et l'usine de Béni Mellal.

En outre, CIMAT a procédé à la mise en place d'un système de déviation hors site des eaux pluviales externes et de drainage des eaux de surface du site (eaux pluviales du site et eaux de lavage) afin d'éviter la contamination éventuelle des eaux de surface par des particules ou des tâches d'huile.

De même, la couverture des halls de stockage de l'ensemble des matières est de nature à préserver la nappe phréatique en évitant toute éventuelle infiltration.

Par ailleurs, une station de traitement (STEP) des eaux sanitaires et des eaux d'extinction d'incendie du site à été mise en place. Les eaux ainsi traitées sont conformes aux normes de rejet définies par la réglementation marocaine et sont recyclées vers le broyeur cru.

CIMAT s'est engagée, dans le cadre des études d'impact environnementales de ses deux sites, à mettre en place un plan de surveillance des eaux souterraines, sanitaires et pluviales.

Protection du sol

Dans cette optique, un système interne de gestion des déchets ainsi qu'une décharge contrôlée au niveau de ses deux sites de production ont été mis en place. Tous les déchets du site sont ainsi identifiés de même que leur destination (recyclage, stockage contrôlé ou incinération dans le four). De même, CIMAT a procédé au dallage des sols ainsi qu'à la mise en place d'un système de drainage des eaux de surface.

Préservation des ressources naturelles

CIMAT met en place une préservation des ressources naturelles à travers plusieurs actions et projets, notamment :

- Pour l'usine de Ben Ahmed
 - ✓ Le projet AFR-huiles usagées ;
 - ✓ L'installation de la housseuse dans le hall du palettiseur qui s'inscrit dans une approche de satisfaction ;
 - ✓ Le remplacement de la ligne de chargement manuelle par une ligne de chargement automatique des sacs de ciments ;
 - ✓ L'entretien général du filtre à manche commun process ;
 - ✓ La pérennisation de la minéralisation du clinker pour améliorer le K/C et les coûts, et réduire les émissions du CO₂ ;
 - ✓ L'augmentation de la capacité de stockage et dosage des cendres volantes : installation d'un nouveau silo des cendres volantes ;
 - ✓ La réalisation de la route entrée usine ;
 - ✓ L'extension parking client ;
 - ✓ La construction de l'aire de repos des chauffeurs clients.

D'autres projets sont également en cours de réalisation, notamment :

- ✓ Le projet installation des pneus déchiquetés ;
- ✓ La mise en place de la trémie et son doseur pour la fluorine ;
- ✓ Le projet vraquier sous silo ciment 2.

- Pour l'usine de Beni Mellal

- ✓ Le projet AFR – installation pour valorisation des pneus déchiquetés ;
- ✓ Le projet CSS – installation pour valorisation des combustibles solides ;
- ✓ L'entretien général (changement des manches) du filtre commun et filtre charbon ;
- ✓ La construction d'un local hydraulique ;
- ✓ La conception et fabrication d'un SAS pour incinération des déchets ;

- ✓ Le dallage des zones de stockage des AFR ;
- ✓ L'installation d'un système pour incinération des grignons d'olives ;
- ✓ Le dallage et couverture de zones pour stockage des déchets solides ;
- ✓ L'installation d'un déchiqueteur.

Préservation du paysage

CIMAT procède à la plantation d'écrans végétaux dans l'enceinte de ses usines pour préserver le paysage régional.

La Société accorde une attention particulière aux carrières et procèdera à la réhabilitation progressive des carrières exploitées conformément à la réglementation en vigueur en considérant notamment les options usuelles de réaménagement suivantes :

- La remise des terres végétales (le cas échéant) ;
- La plantation d'arbres et de haies, la re-végétation raisonnée par des essences locales et la plantation de gradins.

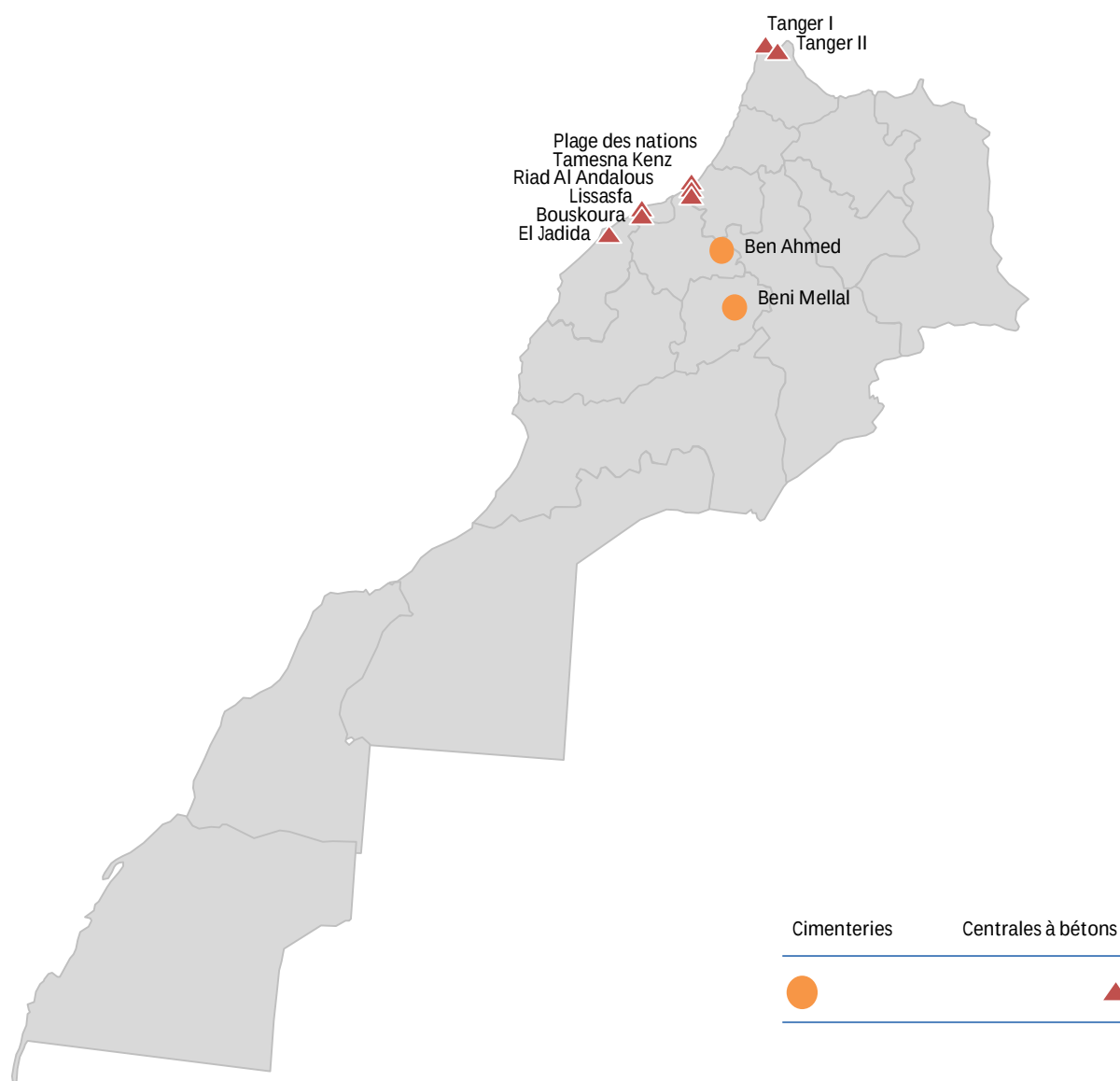
Il est à noter que pour son site de Béni Mellal, CIMAT a opté pour une exploitation de sa carrière de calcaire lui permettant de préserver le paysage du flanc de la montagne.

VIII. Moyens techniques

VIII.1. Dispositif industriel

La carte ci-après présente les principaux sites de production du groupe CIMAT à la date de publication de la note d'information :

Figure 36. Principaux sites de production du groupe CIMAT²⁶



Source : CIMAT

²⁶ Au 30 juin 2016.

VIII.1.1. Activité ciment

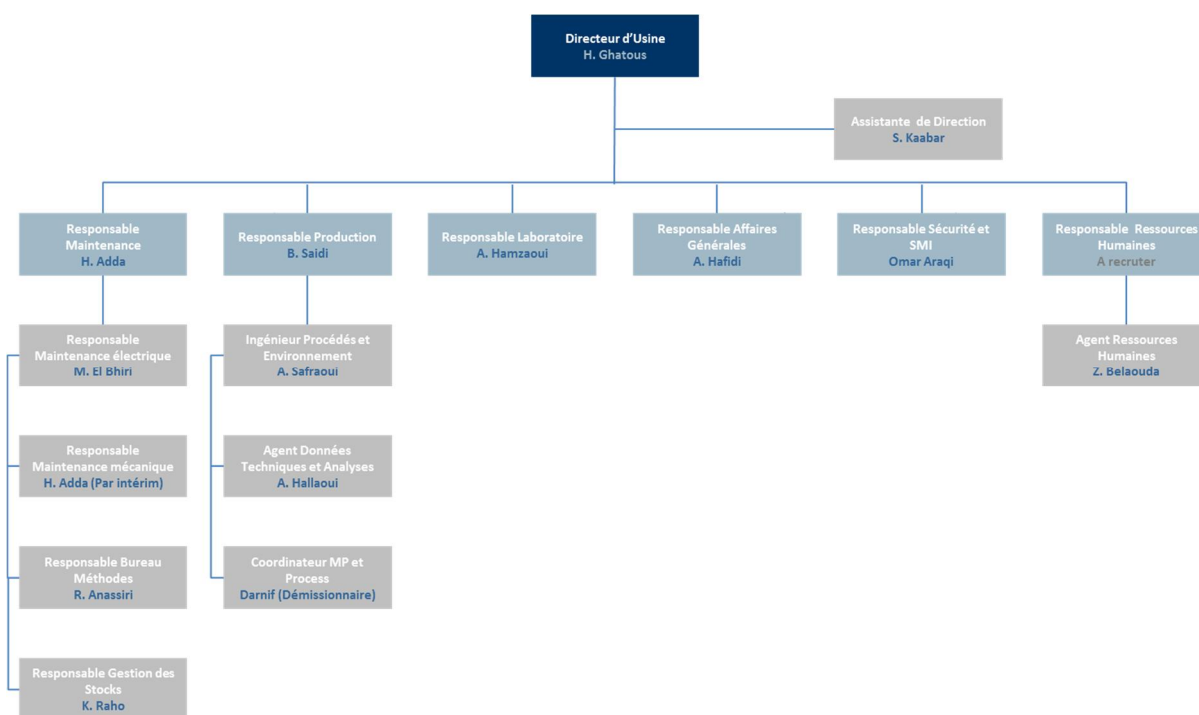
Usine de Ben Ahmed

La cimenterie de Ben Ahmed se situe dans la province de Settat, à 95 Km au sud de la ville de Casablanca. Le choix de la région résulte de sa proximité (i) du marché du Grand Casablanca (qui représente à lui seul 15% de la consommation nationale) et (ii) de la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer.

Mise en service en avril 2010, l'usine de Ben Ahmed assure la production et la commercialisation de différentes qualités de ciment et alimente les marchés à proximité de la région Chaouia-Ouadigha. Elle a débuté la production de clinker en décembre 2010.

L'usine de Ben Ahmed emploie 100 personnes en 2015. Son organigramme se présente comme suit :

Figure 37. Organisation de l'usine de Ben Ahmed à fin octobre 2016



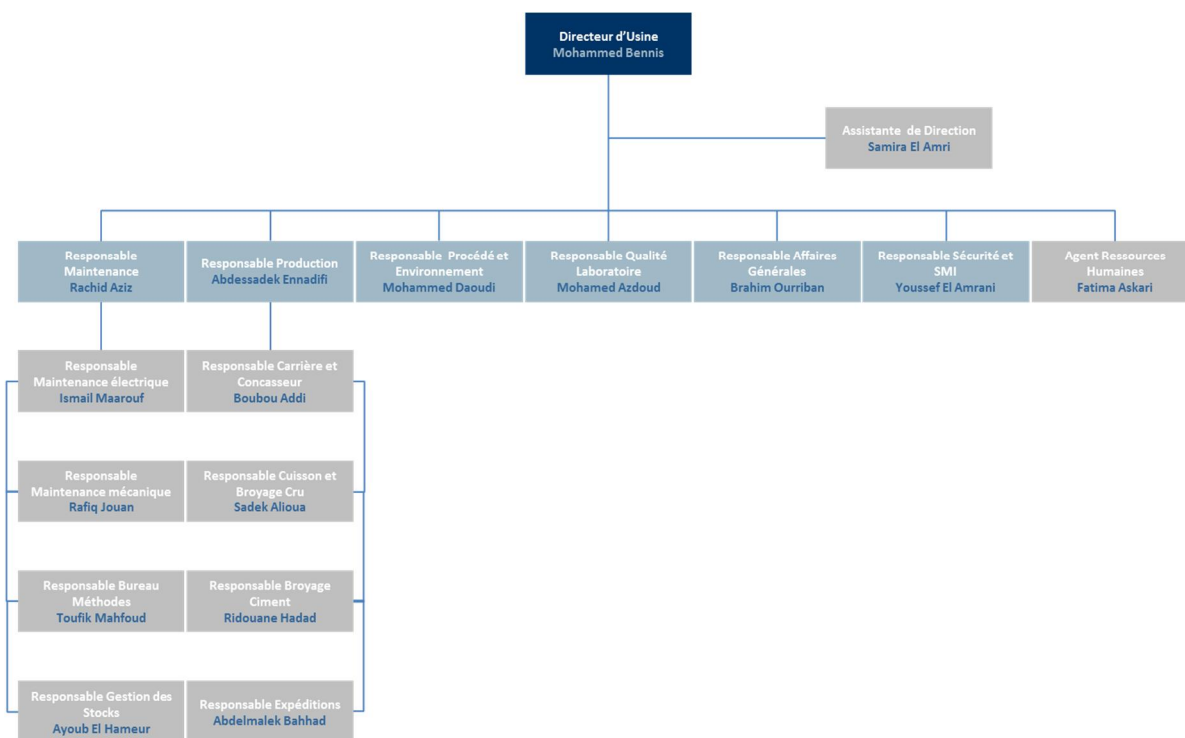
Source : CIMAT

Usine de Béni Mellal

Mise en service en juin 2011, la cimenterie de Béni Mellal se situe au niveau de la région de Tadla Azilal, à 35 Km au nord de la ville de Béni Mellal. Cette usine est destinée à desservir, outre son marché local (Tadla-Azilal), le marché de la région de Marrakech ainsi que la région de Meknès-Tafilalt. L'usine débute sa production de clinker en décembre 2011.

En 2015, l'usine de Béni Mellal emploie un effectif de 99 employés. Son organigramme se présente comme suit :

Figure 38. Organisation de l'usine de Béni Mellal à fin octobre 2016



Source : CIMAT

Caractéristiques techniques des deux usines

A ce jour, les caractéristiques techniques des usines de Ben Ahmed et Béni Mellal se présentent comme suit :

Tableau 7. Fiche technique des usines de CIMAT

Caractéristiques	Usine de Ben Ahmed	Usine de Béni Mellal
Capacité de production Ciment	1 600 000 tonnes/an	1 600 000 tonnes/an
Date 1 ^{er} Ciment	Avril 2010	Juin 2011
Capacité de production de clinker	1 100 000 tonnes/an	1 100 000 tonnes/an
Date 1 ^{er} Clinker	Décembre 2010	Décembre 2011
Durée du projet	30 mois	30 mois
Assiette foncière	500 ha	500 ha
Type de procédé	Voie sèche intégrale avec Précalcinateur type AS-CC	Voie sèche intégrale avec Précalcinateur type AS-CC
Ingénieur Conseil	PEG Genève	PEG Genève
Maîtrise d'œuvre	Polysius (semi clé en main)	Polysius (semi clé en main)
Génie civil	SOGEA (Groupe VINCI)	SOGEA (Groupe Vinci)
Montage Mécanique	Buzzichelli Maroc	Delattre Levivier Maroc

Source : CIMAT

Les deux usines présentent des caractéristiques identiques (usines jumelles) et sont dotées de plusieurs ateliers présentant les caractéristiques suivantes :

Atelier Concassage

Le tableau suivant présente les caractéristiques techniques des ateliers de concassage des usines de Ben Ahmed et Béni Mellal :

Tableau 8. Présentation des ateliers de concassage

Atelier	Caractéristiques par usine
Type	A marteaux à deux arbres
Débit	>1 200 t/h
Granulométrie assurée	90% < 80mm
Consommation électrique	< 1,5 KWh/t
Matières premières utilisées	Calcaire Marnes Argile Schiste
Equipements de l'atelier	Deux alimentateurs métalliques

Source : CIMAT

Ateliers de broyage cru

Le tableau suivant présente les caractéristiques techniques des ateliers de broyage cru :

Tableau 9. Présentation des ateliers de broyage cru

Atelier	Caractéristiques par usine
Type	Broyeur vertical à 2 paires de galets
Débit	> 300 t/h
Granulométrie assurée	Refus sur tamis 90µm <12%
Consommation électrique	< 21 KWh/t
Matières premières utilisées	Mélange Calcaire HT Sable Minerai de fer
Equipements de l'atelier	Séparateur 3 ^{ème} génération : Sepol RMR Contrôle des vibrations : Système Dalog

Source : CIMAT

Atelier de broyage des combustibles

Le tableau suivant présente les caractéristiques techniques des ateliers de broyage des combustibles :

Tableau 10. Présentation des ateliers de broyage des combustibles

Atelier	Caractéristiques par usine
Type	Broyeur horizontal à boulets
Débit	> 21 t/h
Granulométrie assurée	Refus sur tamis 90µm <5%
Consommation électrique	< 67 KWh/t
Divers	Humidité < 1%
Equipements de l'atelier	Séparateur 3 ^{ème} génération : Sepol LMK 170 Station d'inertage en cas de température élevée ou d'incendie

Source : CIMAT

Atelier de cuisson

Le tableau suivant présente les caractéristiques techniques des ateliers de cuisson :

Tableau 11. Présentation des ateliers de cuisson

Atelier	Caractéristiques par usine
Type	Four Rotatif sur 3 appuis
Débit	> 3 600 t/h
Combustibles utilisés	Fuel léger Petcoke Combustibles de substitution (Pneus déchiquetés et Huiles usées)
Consommation électrique	< 23 KWh/t
Consommation calorifique	< 730 Kcal/Kg
Durée de vie	20 ans
Equipements de l'atelier	Tour Dopol : double colonne à 5 cyclones Tuyère four : Rotaflam 2 de Pillard Refroidisseur à 2 grilles : Polytrack 3 ^{ème} génération Chambre de combustion

Source : CIMAT

Le taux d'utilisation moyen des fours des usines de Ben Ahmed et Béni Mellal sur la période sur la période 2013-30/06/2016 se présentent comme suit :

Tableau 12. Taux d'utilisation des fours

Taux d'utilisation moyen (en %)	2013	2014	2015	30/06/2015	30/06/2016
Four - Usine de Ben Ahmed	89%	88%	88%	88%	86%
Four - Usine de Béni Mellal	91%	86%	88%	86%	88%
Taux d'utilisation moyen (en %)	2013	2014	2015	30/06/2015	30/06/2016
Four - Usine de Ben Ahmed	89%	88%	88%	88%	86%
Four - Usine de Béni Mellal	91%	86%	88%	86%	88%

Source : CIMAT

Atelier de broyage du ciment

Le tableau suivant présente les caractéristiques techniques des ateliers de broyage du ciment :

Tableau 13. Présentation des ateliers de broyage du ciment

Atelier	Caractéristiques par usine
Type	Broyeur horizontal à boulets avec 2 chambres
Débit	> 125 t/h
Granulométrie assurée	Refus sur tamis 45µm <12%
Consommation électrique	< 42 KWh/t
Divers	Humidité < 1%
Durée de vie	20 ans
Matières premières utilisées	Clinker Calcaire Gypse Ajouts : Cendres Volantes et Pouzzolane
Equipements de l'atelier	Groupe de commande : Combiflex DMG2 22 Flender Blindages : releveur et auto-classant Magoteaux Séparateur 3 ^{ème} génération : Sepol SV 250/0

Source : CIMAT

Le taux d'utilisation moyen des broyeurs de ciment des usines de Ben Ahmed et Béni Mellal sur la période 2013-30/06/2016 se présentent comme suit :

Tableau 14. Taux d'utilisation des broyeurs de ciment

Taux moyen d'utilisation des broyeurs (en %)	2013	2014	2015	30/06/2015	30/06/2016
Broyeurs de ciment – usine de Ben Ahmed	91%	90%	94%	94%	94%
Broyeurs de ciment – usine de Beni Mellal	97%	99%	99%	97%	101%
Taux moyen d'utilisation des broyeurs (en %)	2013	2014	2015	30/06/2015	30/06/2016
Broyeurs de ciment – usine de Ben Ahmed	91%	90%	94%	94%	94%
Broyeurs de ciment – usine de Beni Mellal	97%	99%	99%	97%	100%

Source : CIMAT

Atelier ensachage et expéditions

Le tableau suivant présente les caractéristiques techniques des ateliers ensachage & expéditions :

Tableau 15. Présentation de l'atelier ensachage & expéditions

Atelier	Caractéristiques par usine
Type	Ventomatic
Débit	> 2 400 Sacs/h
Consommation électrique	< 7 KWh/t
Equipements de l'atelier	Usine de Ben Ahmed Trois ensacheuses rotatives Deux Caricamat pour le chargement automatique Circuit de chargement manuel Usine de Beni Mellal Trois ensacheuses rotatives Trois Caricamat pour le chargement automatique

Source : CIMAT

Atelier palettisation

Le tableau suivant présente les caractéristiques techniques de l'atelier palettisation. Ce dernier est installée au sein l'usine de Ben Ahmed uniquement.

Tableau 16. Présentation de l'atelier palettisation

Atelier	Caractéristiques
Type	Ventomatic
Débit	> 3 600 Sacs/h
Equipements de l'atelier	Palettiseur type Polimat C40

Source : CIMAT

La modernité des deux cimenteries et les dernières technologies utilisées leur permettent de respecter des standards nationaux et internationaux pointus, aussi bien en termes de process et d'économie d'énergie, qu'en matière de sécurité et de protection de l'environnement. En effet, les usines disposent notamment de filtres à manches, pré-calcineteurs, halls de stockage couverts, contrôleurs d'émissions de gaz et de poussières, stations d'épuration, système anti-incendie sous terrain couvrant les usines, etc.

Ainsi, pour des soucis de qualité, les usines ont recours à différents systèmes de sécurité et de contrôle à savoir :

Pour l'usine de Ben Ahmed :

Système de contrôle sécurité & environnement

- Système anti-incendie : réseau sous terrain couvrant toute l'usine ;
- Système de dépoussiérage : Emission des poussières inférieures à 20 mg/Nm^3 ;
- Analyseurs de gaz et de poussières des cheminées ;
- Système d'inertage au niveau de l'atelier broyeur charbon créant une atmosphère inerte et évitant les atmosphères explosives ;
- Station de traitement et d'épuration d'eau.

Système de contrôle commande « ABB »

- 3 stations opérateurs double écrans permettant la supervision de tous les ateliers de production ;
- 1 poste engineering identique aux autres stations ;
- 2 serveurs « connectivité » ;
- 2 serveurs « Aspect » ;
- 1 système « Knowledge Manager » pour l'établissement des rapports de marche ;
- 3 imprimantes couplées aux différentes stations.

Contrôle qualité Laboratoire « POLAB »

- Analyse CNA : Analyseur en ligne du mélange prévenant du concasseur ;
- Préleveurs automatique des échantillons : Echantillonneur de la farine crue, du clinker et du ciment ;
- Réception et préparation d'échantillons au laboratoire POLAB APM ;
- Système de calculateur POLAB ;
- Spectromètre Laser XRF ;
- Granulométrie : MALVERN Sirocco 2000.

Pour l'usine de Béni Mellal :

Système de contrôle sécurité & environnement

- Système anti-incendie : réseau sous terrain couvrant toute l'usine ;
- Système de dépoussiérage : Emission des poussières inférieures à 20 mg/Nm^3 ;
- Analyseurs de gaz et de poussières des cheminées ;

- 6 lances type Monitor de la marque POK (3 lance/zone) avec un débit d'eau disponible de 270 m³/h, et une autonomie de 6 heures avec une réserve d'eau de 2300 m³ ;
- Les alvéoles de stockage des pneus déchiquetés sont séparés par des merlons, pour éviter la propagation du feu.

Système de contrôle commande « ABB »

- 3 stations opérateurs double écrans permettant la supervision de tous les ateliers de production ;
- 1 poste engineering identique aux autres stations ;
- 2 serveurs « connectivité » ;
- 2 serveurs « Aspect » ;
- 1 système « Knowledge Manager » pour l'établissement des rapports de marche ;
- 3 imprimantes couplées aux différentes stations ;
- 1 poste opérateur/serveur pour l'atelier expédition ;
- 1 poste opérateur/serveur pour l'atelier concasseur.

Contrôle qualité Laboratoire « POLAB »

- Analyse CNA : Analyseur en ligne du mélange prévenant du concasseur ;
- Préleveurs automatique des échantillons : Echantillonneur de la farine crue, du clinker et du ciment ;
- Réception et préparation d'échantillons au laboratoire POLAB APM ;
- Système de calculateur POLAB ;
- Spectromètre Laser XRF ;
- Granulométrie : MALVERN Sirocco 2000.

VIII.1.2. Activité Béton Prêt à l'Emploi

CIMAT gère 8 centrales à bétons réparties dans les régions de Casablanca (Bouskoura, Lissasfa et El Jadida), Rabat (Plage des nations, Tamesna Kenz et Riad Al Andalous) et Tanger (Tanger 1 et Tanger 2). Le tableau suivant présente leurs caractéristiques techniques :

Tableau 17. Caractéristiques des centrales à béton de BGM

Centrales de production	Capacité de production (m ³ /Heure)	Type	Année de mise en service	Année de fabrication	Statut
Lissasfa	55	Verticale	2013	2012	En activité
Plage des Nations	55	Verticale	2011	2010	En activité
Bouskoura	55	Verticale	2011	2011	A l'arrêt
El Jadida	55	Verticale	2012	2011	En activité
Riad Al Andalous	55	Verticale	2012	2012	En activité
Tamesna Kenz	50	Verticale	2012	2007	A l'arrêt
Tanger 1	50	Verticale	2012	2011	En activité
Tanger 2	55	Verticale	2013	2012	En activité

Source : CIMAT

Il convient de noter que les centrales actuellement à l'arrêt (Bouskoura et Tamesna) sont des centrales mobiles installées pour les besoins spécifiques de ces projets en BPE, et ce pendant la période des chantiers. L'arrêt des centrales est dû à la fin des projets. Elles sont actuellement en attente de redéploiement.

VIII.2. Politique de développement de CIMAT

Dans le cadre du lancement de son activité cimentière, CIMAT a réalisé à partir de 2009 des investissements conséquents pour la construction de ses usines. Ainsi, elle a mis en place (i) un programme de développement ciblant une position importante sur le marché et (ii) des usines modernes disposant de matériel de haute technologie. En 2010, le principal investissement concerne la construction et l'équipement de l'usine de Ben Ahmed (mise en service en Avril 2010), tandis que durant l'année suivante, l'investissement se concentre sur la nouvelle usine située à Béni Mellal.

La construction des deux usines a nécessité un investissement total de plus de 5 milliards de dirhams, et permet la production de 3,2 millions de tonnes de ciments / an.

Par ailleurs CIMAT s'est engagée dès 2013 dans plusieurs projet industriels, notamment le doublement de la capacité d'ensachage, la mise en place d'un dispositif de palettisation automatisé permettant une réduction du délai d'attente client, ainsi que le développement d'un dispositif de combustibles alternatifs à travers l'exploitation et la valorisation des huiles usées et pneus déchiquetés. Actuellement, CIMAT est en cours de développement de l'utilisation de l'énergie éolienne, qui permettra à horizon 2018, d'assurer plus de 20% des besoins énergétiques de CIMAT à travers des sources naturelles.

Sur le plan commercial, CIMAT s'est lancée à partir de 2012 – 2013 dans le développement de l'activité Export, aussi bien vers les tiers à travers des contrats avec des plateformes de *trading*, que vers les sociétés sœurs du Groupe opérant sur le continent africain et en France.

A titre d'illustration, les principaux investissements réalisés sur la période 2013-2015 sont :

2013	2014	2015
Installation des AFR solide (combustibles et matières premières de remplacement / substitution) à Béni Mellal pour un montant de 37 MMAD.	Acquisition d'une 3 ^{ème} ensacheuse et d'installations de chargement Caricamat à Béni Mellal pour un montant de 18 MMAD ; Acquisition de terrains Ben Ahmed et Béni Mellal pour un montant de 13 MMAD ; Acquisition d'une housseuse à Ben Ahmed pour un montant de 7,4	Acquisition de terrains à Ben Ahmed et Béni Mellal pour 8,6 MMAD ; Installation de matériel de dosage à Béni Mellal pour 8 MMAD ; Acquisition d'un déchiqueteur à Béni Mellal pour 5,5 MMAD ; Acquisition de silos à Ben Ahmed pour 6 MMAD ; Reprise d'une voie d'accès à Ben

MMAD ;
Acquisition d'installations de chargement Caricamat à Ben Ahmed pour un montant de 6 MMAD.

Ahmed pour 5,5 MMAD ;
Acquisition d'un manche filtre à Ben Ahmed pour 3,5 MMAD.

VIII.3. Politique de stockage de CIMAT

CIMAT dispose d'une capacité de stockage permettant la sauvegarde des matières premières utilisées dans le processus de production du ciment et des produits finis. Par ailleurs, CIMAT adopte une politique de stockage lui permettant d'assurer un stock de sécurité pour la plupart des matières utilisées et des produits finis et semi-finis.

Ainsi, la capacité de stockage et le stock de sécurité de CIMAT par matière première et par produit se présentent comme suit :

Tableau 18. Capacité de stockage des matières premières et produits de CIMAT

Matière	Capacité de stockage (en Kt)	Stock Sécurité (En Kt)
<u>Matières premières :</u>		
Schiste	50	25
Mélange	41	20
Sable	10	4
Cendre pyrrhotine	5	2
Calcaire Cru	4	2
Farine	11	5
Petcoke	12	6
Calcaire	5	2
Gypse	10	2
Pouzolane	4	-
Cendre volante	1	-
<u>Produits finis et semi-finis :</u>		
Clinker	45	25
Ciment	40	20

Source : CIMAT

VIII.4. Politique de maintenance de l'outil de production de CIMAT

VIII.4.1. Description de la politique de maintenance de CIMAT

La politique de maintenance des usines de CIMAT se base sur trois phases principales :

- Budget et planification : consiste à établir le budget des investissements, d'exploitation, de la maintenance et de la formation ainsi que la planification de leurs réalisations ;
- Suivi et réalisation : consiste à assurer le suivi de l'état des installations et la réalisation des travaux préventifs et curatifs ;
- Reporting : consiste à quantifier les performances des services de maintenance et les consolider sous forme de rapports.

La politique de maintenance des cimenteries de CIMAT vise à assurer la bonne marche des équipements afin de répondre aux attentes de la production, notamment à travers :

- La supervision de toutes les interventions mécaniques ;
- La planification des travaux ;

- Le diagnostic de l'état de l'outil industriel ;
- La garantie au moindre coût de la disponibilité des équipements et des installations ;
- La propreté des lieux lors et après les interventions ;
- La signalisation de conditions spécifiques de pilotage des machines ;
- La contribution à l'amélioration des performances de l'outil de production.

Les actions de maintenance sont menées tout en visant le respect des exigences de la sécurité et de l'environnement ainsi que l'optimisation des budgets alloués.

La politique de maintenance de CIMAT repose sur deux catégories d'intervention :

- Maintenance préventive : consistant en un ensemble d'interventions programmées avant la panne d'une machine visant la réduction de la probabilité de sa défaillance. Elles peuvent être systématiques ou conditionnelles et concernent essentiellement les arrêts du four qui se tiennent en général deux fois par an ;
- Maintenance curative : regroupant un ensemble d'interventions qui remettent en route, après une défaillance, l'outil de production.

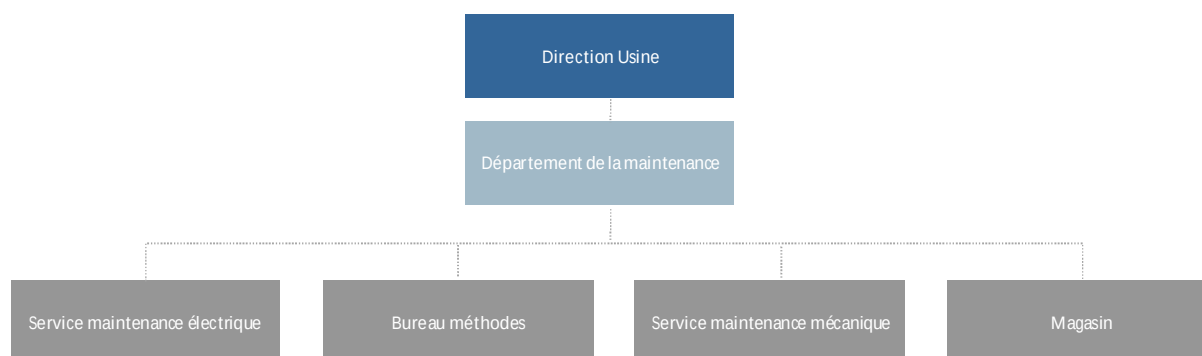
La gestion de la maintenance au sein des unités de production s'opère à travers une gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) qui est mise en place via le logiciel SAP.

VIII.4.2. Organisation de la politique de maintenance de CIMAT

La politique de maintenance de CIMAT est assurée par les départements de maintenance au sein des usines.

L'organigramme des départements de maintenance se présente comme suit :

Figure 39. Organisation des départements de maintenance de CIMAT



Source : CIMAT

Le département de la maintenance est organisé autour de trois services principaux (service de maintenance électrique et mécanique et un bureau des méthodes) et supervise le magasin des pièces de rechange.

Service électrique

Ce service remplit les missions suivantes :

- Visite, préparation, planification et réalisation de toutes les interventions sur les équipements électriques, automatiques et informatiques industrielles ;
- Etablissement des besoins en pièces de rechange électriques et automatiques ;
- Etablissement des cahiers des charges pour les travaux de sous-traitance électrique ;
- Etude des modifications à apporter sur les installations électriques ;
- Suivi des contrats de maintenance électrique.

Bureau des méthodes

Ce service remplit les missions suivantes :

- Visite des installations suivant des plans de visite préétablis ;
- Préparation des interventions mécaniques ;
- Etablissement des besoins en pièces de rechange mécaniques ;
- Etablissement des cahiers de charges pour les travaux de sous-traitance mécanique ;
- Etablissement des ordres de travaux ;
- Etude des modifications à apporter sur les installations ;
- Etablissement des plans de réalisation ;
- Suivi des contrats de maintenance mécanique.

Service mécanique

Ce service remplit les missions suivantes :

- Réalisation de toutes les interventions mécaniques ;
- Planification des travaux ;
- Diagnostic de l'état de l'outil industriel ;
- Suivi des travaux de graissage et hydraulique et des circuits air et eau ;
- Assistance des ateliers d'ensachage et expédition.

Magasin des pièces de rechange

Ce service remplit les missions suivantes :

- Gestion des livraisons et réceptions des pièces et matériels ;
- Tenue des stocks ;
- Inventaire systématique du stock.

VIII.4.3. Sous-traitance et externalisation

Afin de se concentrer sur son métier de base (à savoir la production de ciment et de clinker) tout en assurant la maîtrise de ses équipements, CIMAT procède à l'externalisation des services de maintenance de son outil de production.

Ainsi, le personnel en charge de la maintenance est optimisé selon le programme d'externalisation et de sous-traitance suivant :

Tableau 19. Externalisation

Externalisation	- Interventions de maintenance des ateliers concasseur, cru, cuisson, charbon et ciment ; - Maintenance des convoyeurs ; - Exploitation et maintenance des ateliers ensachage et expédition ; - Activités de ringardage ; - Nettoyage des ateliers de production.
Contrats d'entretien	- Eclairage et climatiseurs ; - Révision moteurs électriques ; - Jonction des bandes ; - Compresseurs et supprimeurs ; - Traitement des eaux industrielles ; - Ponts bascules ; - Analyseurs ; - Variateurs de vitesse ; - Matériel laboratoire ; - Doseurs.

Source : CIMAT

Par ailleurs, d'autres opérations peuvent également être sous-traitées selon le besoin à des entreprises extérieures, sélectionnées en fonction de leur compétence et de leur expérience dans le domaine concerné. Les travaux sont réalisés selon des cahiers de charges précis établis par le bureau des méthodes. Cycle et durée des interventions de maintenance de CIMAT

L'outil de production de CIMAT fait l'objet d'interventions de maintenance relatives aux installations suivantes :

Tableau 20. Cycle et durée des interventions de maintenance

Atelier	Cycle d'intervention	Durée d'intervention
Concasseur	Hebdomadaire	8 heures
Broyeur charbon	Semestriel	15 jours
Broyeur Cru	Semestriel	15 jours
Four	Semestriel	15 jours
Broyeur ciment 1	Trimestriel	2 jours
Broyeur ciment 2	Trimestriel	2 jours
Atelier Expédition	Hebdomadaire	8 heures

Source : CIMAT

Les interventions de maintenance dépendent du type d'installation et ont des fréquences hebdomadaires, trimestrielles ou semestrielles. Leur durée varie entre 8 heures et 15 jours.

VIII.5. Système d'information

CIMAT utilise le progiciel intégré SAP R/3 pour la majorité de ses fonctions de gestion, à savoir (i) la comptabilité, (ii) la trésorerie, (iii) le Contrôle de Gestion, (iv) les Ventes et Distribution, (v) les Achats et Gestion de Stocks, (vi) la Gestion de la Production et (vii) la Gestion de la Maintenance.

Par ailleurs, la société a recours à d'autres logiciels informatiques tels que le logiciel AGIRH & Gestor Net (gestion des ressources humaines et gestion du temps).

CIMAT utilise l'infrastructure VPN LL (Virtual Private Network) afin de pouvoir connecter les sites des usines ainsi que le réseau du siège. Il s'agit d'un réseau privé construit au sein de l'entreprise et permettant une communication sécurisée entre les différents sites.

La communication et le travail collaboratif sont assurés par la solution Microsoft Office 365 qu'est composée des outils de messagerie, intranet, viséo-conférence, espace de stockage, etc. De plus, CIMAT fait appel à des logiciels de sécurité tels que Antivirus Microtrend et Antispam IMSS & SMTP assurant la protection antivirus des postes informatiques, ainsi que des logiciels d'archivage et de stockage des données, notamment les logiciels ARCSERVE et TSM. La société dispose d'un firewall pour gérer les flux entrants et sortants.

Partie V. SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DU GROUPE CIMAT

I. Périmètre de consolidation des trois derniers exercices

La consolidation des comptes du groupe CIMAT est effectuée selon le référentiel IFRS.

Le tableau suivant présente l'évolution du périmètre de consolidation du groupe CIMAT sur la période 2013-2015 :

Tableau 21. Périmètre de consolidation du groupe CIMAT (2013-2015)

Sociétés	2013			2014			2015		
	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode
CIMAT- Société consolidante	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CIMAT Bétons	71%	71%	IG	-	-	-	-	-	-
Real Fly	93%	93%	IG	93%	93%	IG	93%	93%	IG
CIMAT Nador	-	-	-	95%	95%	IG	95%	95%	IG

Source : CIMAT

Sur de la période 2013 -2015, le périmètre de consolidation du Groupe CIMAT a connu les variations suivantes :

- Absorption de la filiale CIMAT Bétons par la Société CIMAT ;
- Acquisition de 95% du Capital de la Société CIMAT NADOR.

Ces deux opérations ont eu lieu au cours du second semestre 2014.

II. Compte de Produits et Charges consolidé

Le tableau suivant reprend les données historiques du Compte de Produits et Charges consolidé du groupe CIMAT sur la période 2013-2015 :

Tableau 22. Compte de Produits et Charges du groupe CIMAT (2013-2015)

En KMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Chiffre d'affaires	2 361 195	2 398 027	2 677 255	2%	12%
Autres produits de l'activité	15 302	116 508	17 091	n/a	-85%
Produits d'exploitation	2 376 498	2 514 535	2 694 347	6%	7%
Achats consommés	879 296	918 958	937 669	5%	2%
Autres charges externes	345 465	335 662	409 626	-3%	22%
Charges de personnel	126 131	167 597	191 131	33%	14%
Impôts et taxes	9 455	18 077	19 636	91%	9%
Autres produits et charges d'exploitation	0	0	(1)	-78%	n/s
Dotations d'exploitation	280 215	290 789	296 368	4%	2%
Charges d'exploitation	1 640 562	1 731 082	1 854 429	6%	7%
Résultat d'exploitation courant	735 936	783 453	839 918	6%	7%
Résultat non courant	(10 775)	(9 347)	(11 431)	-13%	22%
Résultat financier	(173 018)	(152 292)	(133 952)	-12%	-12%
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	552 142	621 813	694 535	13%	12%
Impôts sur les sociétés	132 480	161 817	166 301	22%	3%
Impôt différé	583	(101)	8 287	n/s	n/s
Résultat net des entreprises intégrées	419 079	460 098	519 947	10%	13%
Quote - part des résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	-	n/a	n/a
Résultat net de l'ensemble consolidé	419 079	460 098	519 947	10%	13%
Intérêts minoritaires	(1 537)	47	124	n/s	n/a
Résultat net - Part du Groupe	420 616	460 050	519 823	9%	13%
Nombre d'actions (*1000)	12 000	24 000	24 000	100%	0%
Résultat par action (En MAD)	35	19	22	-45%	16%

Source : CIMAT

II.1. Chiffre d'affaires

Sur la période 2013-2015, le chiffre d'affaires du groupe CIMAT se compose principalement des ventes de ciment, clinker et de Béton Prêt à l'Emploi.

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires du groupe CIMAT sur la période 2013-2015 :

Tableau 23. Chiffre d'affaires du groupe CIMAT par segment (2013-2015)

En KMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Chiffre d'affaires – Ciment et clinker	2 259 171	2 260 105	2 554 142	0%	13%
Chiffre d'affaires – Béton et Granulats	87 203	132 359	116 540	52%	-12%
Chiffre d'affaires - Real Fly	14 821	5 563	6 573	-62%	18%
Chiffre d'affaires consolidé	2 361 195	2 398 027	2 677 255	2%	12%

Source : CIMAT

Année 2013

En 2013, le chiffre d'affaires consolidé du groupe CIMAT, s'élève à 2 361,2 MMAD. Il est composé :

- des ventes de ciment et de clinker, représentant 96% du chiffre d'affaires global, pour un volume de 3,1 millions de tonnes facturé à un prix moyen de 731 MAD/t ;
- des ventes de bétons et de granulats, représentant 4% du chiffre d'affaires global ;
- des heures de vol facturées par la société Real Fly aux tiers pour 14,8 MMAD.

Année 2014

En 2014, le chiffre d'affaire consolidé de la société enregistre une hausse de 2%, portée principalement par le segment béton. Il se décompose comme suit :

- des ventes de ciment et clinker pour une valeur de 2 260,1 MMAD, en stabilité par rapport à l'année 2013. Notons que les ventes du segment ciment se sont élevées à 3,0 millions de tonnes en 2014 ;
- des ventes de béton et granulats pour une valeur de 132,4 MMAD en 2014 en hausse de 52% par rapport à 2013. Cette forte progression s'explique par un effet volume, compte tenu du lancement d'une nouvelle centrale à béton en fin 2013 ;
- des heures de vol facturées par la société Real Fly aux tiers pour 5,6 MMAD.

Année 2015

Le chiffre d'affaires consolidé de la société augmente de 12% en 2015 principalement sous l'effet de la progression du segment ciment de 13%, dont la contribution s'élève à 95%. Il comprend :

- les ventes du segment ciment et clinker pour une valeur totale de 2 554,1 MMAD en augmentation de 13% par rapport à 2014. Cette augmentation est due aux effets combinés suivants : (i) un volume écoulé de 3,2 millions de tonnes en progression de 8% par rapport à 2014, (ii) à un prix moyen de vente de 798 MAD/t en hausse de 5% par rapport à l'année 2014. Il convient de noter que cette variation des volumes des ventes suit la tendance du marché local et de l'export. Par ailleurs, la variation du prix moyen de vente est fortement corrélée aux cours de clinker et au coût de l'énergie ;
- les ventes du segment béton et granulats pour une valeur de 116,5 MMAD en baisse de 12% par rapport à l'année 2014 en raison de l'arrêt de la centrale de Bouskoura pendant toute l'année 2015 et de celle de Rabat Tamesna à partir de mai 2015 ;
- les heures de vol facturées par la société Real Fly aux tiers pour valeur totale de 6,6 MMAD

A titre d'information, la part de l'export dans le chiffre d'affaires de CIMAT (social) s'élève à 21%, 17% et 19% respectivement en 2013, 2014 et 2015.

II.2. Production

Le tableau suivant présente l'évolution de la production du groupe CIMAT sur la période 2013-2015 :

Tableau 24. Production du groupe CIMAT (2013-2015)

En KMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Chiffre d'affaires	2 361 195	2 398 027	2 677 255	2%	12%
Variation de stock de produits	(44 259)	11 527	(17 506)	n/s	n/s
Autres produits	59 562	104 981	34 598	76%	-67%
Production consolidée	2 376 498	2 514 535	2 694 347	6%	7%

Source : CIMAT

Année 2013

La production consolidée du groupe CIMAT s'élève à 2 376,5 MMAD en 2013. Elle comprend :

- Le chiffre d'affaires de 2 361,2 MMAD généré à hauteur de 96% par le segment ciment ;
- La variation de stocks de produits négative s'élevant à 44,3 MMAD, principalement induite par la variation des stocks de combustibles (délais de livraison variant en fonction des dates d'arrivée des navires) ;
- Les autres produits d'exploitation pour une valeur de 59,6 MMAD comprenant la production immobilisée pour 20,8 MMAD et la refacturation d'assistance technique pour 38,7 MMAD.

Année 2014

La production consolidée s'élève à 2 514,5 MMAD en progression de 6% par rapport à 2013. Elle comprend :

- Le chiffre d'affaires consolidé de 2 398,0 MMAD, en augmentation de 2% par rapport à 2013, généré à hauteur de 94% par le segment ciment et à 6% par le segment béton et granulats ;
- La variation de stocks de produits de 11,5 MMAD en augmentation de 55,8 MMAD par rapport à 2013, principalement portée par les stocks de combustibles ;
- Les autres produits d'exploitation pour une valeur de 105,0 MMAD, en augmentation de 76% par rapport à 2013. Ces derniers comprennent la production immobilisée pour 30,4 MMAD et la refacturation d'assistance technique pour 74,6 MMAD.

Année 2015

La production consolidée progresse de 7% en 2015 et s'élève à 2 694,3 MMAD. Elle comprend :

- Le chiffre d'affaires consolidé de 2 677,3 MMAD généré à hauteur de 95% par le segment ciment et à 4% par le segment béton et granulats ;
- La variation de stocks de produits négative en baisse de 29,0 MMAD par rapport à 2014, s'élevant à -17,1 MMAD, en raison de la variation des stocks de combustibles ;
- Les autres produits d'exploitation pour une valeur de 34,6 MMAD, en baisse de 67% par rapport à 2014. Ces derniers incluent la production immobilisée pour 19,1 MMAD et la refacturation d'assistance technique pour 15,5 MMAD.

II.3. Marge brute d'exploitation

Le tableau suivant présente l'évolution de la marge brute d'exploitation sur la période 2013-2015 :

Tableau 25. Marge brute d'exploitation (2013-2015)

En KMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Production de l'exercice	2 376 498	2 514 535	2 694 347	6%	7%
Achats consommés	879 296	918 958	937 669	5%	2%
Marge brute d'exploitation	1 497 201	1 595 577	1 756 678	7%	10%
Marge brute d'exploitation/CA	63,4%	66,5%	65,6%	3,1 pts	-0,9 pts

Source : CIMAT

La marge brute d'exploitation enregistre une augmentation de 7% et 10% respectivement en 2014 et 2015 parallèlement à la progression de la production consolidée sur la période.

Il convient de noter que le ratio de marge brute d'exploitation s'améliore de 3,1 points en 2014 et se dégrade de 0,9 points en 2015.

Les achats consommés du groupe CIMAT se composent essentiellement des éléments suivants :

- Les achats et frais d'extraction des matières premières : comprenant le calcaire²⁷, l'argile, le schiste, le gypse, le minerai de fer, le sable et les matières réfractaires ;
- Les achats de combustibles : principalement composés de petcoke et de gasoil ;
- Le coût de l'énergie électrique ;
- Les achats de pièces de rechange et prestations de maintenance ;
- Les achats d'emballages (sacs) ;
- Les achats non stockés de matières et fournitures (eau, carburant, etc.) ;
- Les achats d'études et prestations de services ;
- Les achats d'adjuvants, graviers et sables.

Le détail des achats consommés consolidés sur la période 2013-2015 évolue comme suit :

Tableau 26. Détail des achats consommés consolidés (2013-2015)

En KMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Achats consommés de matières premières	87 194	94 196	99 244	8%	5%
Achats de matières et fournitures	653 289	607 098	615 560	-7%	1%
Achats de travaux, études et services	138 812	217 664	222 865	57%	2%
Achats consommés	879 296	918 958	937 669	5%	2%

Source : CIMAT

Achats consommés de matières premières

Les achats consommés de matières premières enregistrent respectivement une augmentation de 8% et 5% en 2014 et 2015 suivant une tendance identique à celle de l'activité. Ils représentent 4% du chiffre d'affaires consolidé sur la période, et comprennent principalement les achats en calcaire, argile, schiste et autres adjuvants.

Le détail du poste « Achats consommés de matières premières » par catégorie de matières premières se présente comme suit :

Tableau 27. Détail des achats consommés de matières premières (2013-2015)

En KMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Calcaire	40 312	39 809	43 448	-1%	9%
Argile	13 064	11 239	13 834	-14%	23%
Schiste	19 868	17 517	22 426	-12%	28%
Autres	13 950	25 631	19 536	84%	-24%
Total	87 194	94 196	99 244	8%	5%

Source : CIMAT

Achats de matières et fournitures

Les achats de matières et fournitures correspondent aux charges d'approvisionnement de la société en combustibles (petcoke et gasoil), pièces d'entretien, sacs et emballages ainsi que les achats non stockés d'eau et d'électricité. Les achats de matières et fournitures représentent en moyenne 25% du chiffre d'affaires

²⁷Le calcaire est extrait des carrières par des sous-traitants de CIMAT.

consolidé sur la période 2013 – 2015. Ils varient principalement en fonction de (i) l'évolution de l'activité et (ii) des cours des combustibles (petcoke et gasoil).

Achats de travaux, études et services

Les achats de travaux, études et services consistent principalement en l'ensemble des frais engagés dans la recherche de nouveaux terrains et carrières d'extraction, les charges liées à la mise en place de nouvelles activités en 2014, telles que le trading, les frais relatifs à la logistique ainsi que celles liées à la maintenance du système d'information. Ces charges ont ainsi enregistré une augmentation de 57% en 2014 et de 2% en 2015.

II.4. Valeur ajoutée

Le tableau suivant présente l'évolution de la valeur ajoutée sur la période 2013-2015 :

Tableau 28. Valeur ajoutée (2013-2015)

En KMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Marge brute d'exploitation	1 497 201	1 595 577	1 756 678	7%	10%
Autres charges externes	345 465	335 662	409 626	-3%	22%
Valeur ajoutée	1 151 737	1 259 915	1 347 052	9%	7%
<i>Valeur ajoutée/CA</i>	<i>48,8%</i>	<i>52,5%</i>	<i>50,3%</i>	<i>3,8 pts</i>	<i>-2,2 pts</i>

Source : CIMAT

La valeur ajoutée augmente respectivement de 9% et 7% en 2014 et 2015 suivant les effets combinés suivants :

- L'augmentation de la marge brute d'exploitation de 7% et 10% respectivement en 2014 et 2015 suivant la hausse de l'activité ;
- La diminution des charges externes de 3% en 2014 sous l'impact de la baisse des charges locatives relatives aux terrains de 54%, puis l'augmentation des charges externes de 22% en 2015 suite à la hausse des charges de transport de 39%.

Les autres charges externes consolidées se constituent principalement des éléments suivants :

- Les loyers relatifs (i) aux carrières argileuses, (ii) au siège social de CIMAT (iii) au matériel de fabrication, transport et maintenance et (iv) à une parcelle de terrain destinée au terminal de stockage de combustibles à Jorf Lasfar ;
- Les frais de maintenance ;
- Les primes payées dans le cadre des polices d'assurances contractées par CIMAT et ses filiales ;
- Le frais de transport et charges de transfert intra-usines ;
- Les frais et commissions bancaires relatifs notamment aux contrats de financement ;
- Diverses charges de structure (honoraires, frais téléphoniques, frais de communication, dons, etc.)

Ainsi, le détail des autres charges externes consolidées sur la période 2013-2015 se présente comme suit :

Tableau 29. Détail des autres charges externes consolidées (2013-2015)

En KMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Locations et charges locatives	14 687	9 861	10 378	-33%	5%
Entretien et réparations	17 063	21 195	20 388	24%	-4%
Primes d'assurances	12 995	10 911	10 473	-16%	-4%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 313	2 192	1 226	67%	-44%
Transports	243 528	232 873	324 049	-4%	39%
Déplacements, missions et réceptions	16 816	30 307	25 167	80%	-17%
Reste du poste des autres charges externes	39 064	28 323	17 945	-27%	-37%
Autres charges externes	345 465	335 662	409 626	-3%	22%

Source : CIMAT

Locations et autres charges locatives

Les charges locatives sont principalement relatives aux loyers versés au titre des éléments suivants :

- La location de terrains (carrières argileuses), pour une valeur de 3,0 MMAD à fin 2014 et 2015. Notons que cette charge locative a enregistré une importante baisse en 2014, passant de 6,4 MMAD en 2013 à 3,0 MMAD en 2014 en raison de charges locatives non récurrentes engagées en 2013 au titre de la location de parcelles de terrains (accès carrières) pour un montant total de 3,3 MMAD ;
- La location de constructions, relative au siège de la société pour des montants respectifs de 1,6 MMAD, 1,5 MMAD et 1,8 MMAD au titre des exercices 2013, 2014 et 2015 ;
- La location de matériel de transport pour des montants respectifs de 2,6 MMAD, 3,9 MMAD et 4,1 MMAD au titre des exercices 2013, 2014 et 2015 ;
- La location de matériel d'entretien pour des valeurs respectives de 1,0 MMAD, 1,3 MMAD et 1,5 MMAD au titre des exercices 2013, 2014 et 2015.

Entretien et réparation

Les charges d'entretien et réparation sont relatives à la maintenance des équipements des usines. Elles sont en augmentation de 24% en 2014 et en baisse de 4% en 2015.

Transports

Les charges de transport sont relatives au frais liés au transport d'approche, au transport du ciment rendu ainsi qu'au fret maritime pour l'activité de l'export. Ils représentent en moyenne 10% du chiffre d'affaires consolidé en 2013 et 2014 et 12% du chiffre d'affaires consolidé en 2015. Cette augmentation est due au changement de mode de fret maritime relatif à l'activité export, supporté par CIMAT à compter de 2015 ainsi qu'au lancement de la nouvelle plateforme de distribution de Rabat – Salé.

II.5. Excédent brut d'exploitation

Le tableau suivant présente l'évolution de l'excédent brut d'exploitation sur la période 2013-2015 :

Tableau 30. Excédent brut d'exploitation (2013-2015)

En KMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Valeur ajoutée	1 151 737	1 259 915	1 347 052	9%	7%
Impôts et taxes	9 455	18 077	19 636	91%	9%
Charges de personnel	126 131	167 597	191 131	33%	14%
Excédent brut d'exploitation	1 016 151	1 074 241	1 136 285	6%	6%
<i>EBE/CA</i>	<i>43,0%</i>	<i>44,8%</i>	<i>42,4%</i>	<i>1,8</i>	<i>-2,4</i>

Source : CIMAT

L'excédent brut d'exploitation de CIMAT ressort à 1 016,2 MMAD en 2013, il augmente de 6% en 2014 et 2015 pour atteindre 1 136,2 MMAD à fin 2015 suivant l'évolution de la valeur ajoutée.

Impôts et taxes

Les impôts et taxes auxquels est soumise la société se présentent principalement comme suit :

- La taxe d'extraction pour une valeur de 8,9 MMAD en 2013, 8,8 MMAD en 2014 et 9,8 MMAD ;
- La taxe ciment relative au ciment consommé en interne pour l'activité béton applicable à la société depuis 2014 expliquant ainsi la forte augmentation du poste impôts et taxes durant la même année. Elle s'élève à 8,0 MMAD en 2014 et 7,2 MMAD en 2015.

Charges de personnel

Les charges de personnel ont augmenté de 33% en 2014 en raison du renforcement du taux d'encadrement qui s'est matérialisé par le recrutement de 53 employés (vs. 13 départs). Par ailleurs, la société a procédé à l'augmentation du taux de cotisation à la CIMR, combinée à l'entrée en vigueur de l'IPE (indemnité de perte d'emploi).

En 2015, les charges de personnel ont enregistré une hausse de 14% compte tenu du recrutement de 30 employés (vs. 14 départs) au cours de l'année en vue d'accompagner l'expansion des activités.

II.6. Résultat d'exploitation

Le tableau suivant présente l'évolution du résultat d'exploitation sur la période 2013-2015 :

Tableau 31. Résultat d'exploitation (2013-2015)

En KMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Excédent brut d'exploitation	1 016 151	1 074 241	1 136 285	6%	6%
Autres produits d'exploitation	-	-	1	n/a	n/a
Dotations d'exploitation	280 215	290 789	296 368	4%	2%
Résultat d'exploitation courant	735 936	783 453	839 918	6%	7%
REX/CA	31,2%	32,7%	31,4%	1,5 pts	-1,3 pts

Source : CIMAT

Le résultat d'exploitation s'élève à 735,9 MMAD en 2013 et progresse de 6% en 2014 pour s'établir à 783,4 MMAD. En 2015, il s'élève à 839,9 MMAD en progression de 7% par rapport à 2014. Cette progression du résultat d'exploitation sur la période 2013 -2015 est en ligne avec l'évolution de l'activité.

Les dotations d'exploitation sont principalement constituées des dotations aux amortissements relatives à l'outil industriel (usines et équipements de production).

Les dotations d'exploitation ont connu une légère augmentation sur la période, respectivement 4% et 2% en 2014 et 2015, en raison de la réalisation d'investissements pour des immobilisations corporelles et incorporelles pour 146,9 MMAD en 2014 et 65,1 MMAD en 2015 (principalement des constructions et du matériel industriel).

II.7. Résultat financier

Le tableau suivant présente l'évolution du résultat financier du groupe CIMAT sur la période 2013-2015 :

Tableau 32. Evolution du résultat financier (2013-2015)

En KMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Produits financiers	6 069	27 560	33 801	n/a	23%
Charges financières	179 087	179 852	167 753	0%	-7%
Résultat financier consolidé	(173 018)	(152 292)	(133 952)	-12%	-12%

Source : CIMAT

Le résultat financier du groupe CIMAT affiche un niveau négatif sur la période étudiée. Il évolue de -173,0 MMAD en 2013 à -152,3 MMAD en 2014 pour s'établir à -133,9 MMAD à fin 2015.

II.7.1. Produits financiers

Le tableau suivant présente les produits financiers du groupe CIMAT sur la période 2013-2015 :

Tableau 33. Evolution des produits financiers (2013-2015)

En KMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Produits d'intérêts sur opérations de trésorerie	-	-	3 009	n/a	n/a
Gains de change	5 414	22 880	23 342	n/s	2%
Reprises financières de provisions	-	2 999	3 026	n/a	1%
Autres produits	655	1 681	4 423	n/s	n/s
Produits financiers	6 069	27 560	33 801	n/s	23%

Source : CIMAT

Les produits financiers ont connu une hausse de 21,5 MMAD en 2014 et 6,2 MMAD en 2015. Cette évolution est principalement portée par la réalisation par la société d'importants gains de change sur dettes et créances d'exploitation sur la période (respectivement 22,9 MMAD et 23,3 MMAD en 2014 et 2015).

Les produits d'intérêts sur opérations de trésorerie s'élèvent à 3,0 MMAD et sont relatifs aux revenus financiers des OPCVM monétaires détenus par la société en vue d'optimiser sa gestion de trésorerie en 2015.

Les reprises financières sont relatives à des reprises de provision sur risques de change et s'élèvent à 3,0 MMAD en 2014 et 2015.

Les autres produits financiers s'élèvent à 4,4 MMAD en 2015 en forte augmentation par rapport à 2014 (1,7 MMAD). Ils correspondent au produit de cession des OPCVM monétaires détenus par la société en 2015.

II.7.2. Charges financières

Le tableau suivant présente les charges financières du groupe CIMAT sur la période 2013-2015 :

Tableau 34. Evolution des charges financières (2013-2015)

En KMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Charges d'intérêts sur opérations de financement et de trésorerie	162 996	171 203	150 537	5%	-12%
Pertes de change	15 243	9 094	16 956	-40%	86%
Charge d'actualisation	-	(211)	260	n/a	n/s
Autres charges	847	(234)	-	n/s	-100%
Charges financières	(179 087)	(179 852)	(167 753)	0%	-7%

Source : CIMAT

Les charges financières ont connu une baisse de 7% en 2015, après s'être maintenues à des niveaux stables en 2013 et 2014. Ceci s'explique par le repli des charges d'intérêts sur opérations de financement, principalement constituées des coupons payés sur l'emprunt obligataire, et ce compte tenu de la forte détente de la courbe des taux (impact sur la tranche à taux révisable).

Notons que la société a constaté des pertes de change sur dettes et créances d'exploitation pour 15,2 MMAD, 9,1 MMAD et 17,0 MMAD respectivement en 2013, 2014 et 2015.

II.8. Résultat non courant

Le tableau suivant présente l'évolution du résultat non courant du groupe CIMAT sur la période 2013-2015 :

Tableau 35. Evolution du résultat non courant (2013-2015)

En KMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Cessions d'actifs	(3 553)	(492)	(659)	-86%	34%
Autres produits et charges non courants	(7 222)	(8 855)	(10 772)	23%	22%
Résultat non courant	(10 775)	(9 347)	(11 431)	-13%	22%

Source : CIMAT

Le résultat non courant a connu une baisse de 22% en 2015 après avoir connu une légère augmentation en 2014 sous l'impact de l'évolution des autres charges non courantes qui sont principalement constituées de la taxe de contribution à la cohésion sociale.

II.9. Résultat net

Le tableau suivant présente l'évolution du résultat net du groupe CIMAT sur la période 2013-2015 :

Tableau 36. Résultat net du groupe CIMAT (2013-2015)

En KMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Résultat d'exploitation	735 936	783 453	839 918	6%	7%
Résultat financier	(173 018)	(152 292)	(133 952)	-12%	-12%
Résultat non courant	(10 775)	(9 347)	(11 431)	-13%	22%
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	552 143	621 813	694 535	13%	12%
Impôts sur les sociétés	132 480	161 817	166 301	22%	3%
Impôt différé	583	(101)	8 287	n/s	n/s
Résultat de l'ensemble consolidé	419 079	460 098	519 947	10%	13%
Intérêts minoritaires	(1 537)	47	124	n/s	n/s
Résultat net - Part du Groupe	420 616	460 050	519 823	9%	13%
<i>Marge nette²⁸</i>	<i>17,8%</i>	<i>19,2%</i>	<i>19,4%</i>	<i>1,4 pts</i>	<i>0,2 pts</i>

Source : CIMAT

Au titre de l'exercice 2015, le résultat net part du groupe s'établit à 519,8 MMAD contre 460,0 MMAD en 2014 et 420,6 MMAD en 2013. Son évolution demeure essentiellement liée à l'augmentation du chiffre d'affaires principalement portée par la hausse des volumes vendus en 2015.

La marge nette générée par le groupe CIMAT ressort à 19,4 % en 2015 et 19,2 % en 2014, en augmentation de 1,4 points par rapport à 2013.

²⁸ Marge nette = Résultat net part du groupe / chiffre d'affaires

III. Analyse bilancielle

Le tableau suivant reprend les principaux indicateurs du bilan consolidé du groupe CIMAT sur la période 2013-2015 :

Tableau 37. Bilan consolidé du groupe CIMAT (2013-2015)

Actif consolidé - En KMAD	2013	% total bilan	2014	% total bilan	2015	% total bilan	Var 13-14	Var 14-15
Goodwill	7 169	0%	8 624	0%	8 624	0%	20%	-
Immobilisations incorporelles	7 987	0%	6 339	0%	3 883	0%	-21%	-39%
Immobilisations corporelles	5 429 465	82%	5 297 533	78%	5 066 318	69%	-2%	-4%
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	0%	n.a	n.a
Actifs d'impôts différés	15 125	0%	18 643	0%	10 893	0%	23%	-42%
Autres actifs non courants	13 740	0%	13 993	0%	14 343	0%	2%	3%
Total Actifs non courants	5 473 486	83%	5 345 132	78%	5 104 061	69%	-2%	-5%
Stocks et encours net	179 862	3%	200 389	3%	189 129	3%	11%	-6%
Créances clients net	512 241	8%	603 457	9%	623 738	8%	18%	3%
Autres créances	119 602	2%	216 450	3%	416 398	6%	81%	92%
Trésorerie Actif	341 646	5%	448 572	7%	1 039 667	14%	31%	132%
Total Actifs courants	1 153 351	17%	1 468 867	22%	2 268 932	31%	27%	54%
Total Actif	6 626 837	100%	6 814 000	100%	7 372 993	100%	3%	8%

Passif consolidé - En KMAD	2013	% total bilan	2014	% total bilan	2015	% total bilan	Var 13-14	Var 14-15
Capital	1 200 000	18%	1 200 000	18%	1 200 000	16%	-	-
Réserves	457 406	7%	879 172	13%	1 339 223	18%	92%	52%
Résultats	420 616	6%	460 050	7%	519 823	7%	9%	13%
Capitaux propres (part du Groupe)	2 078 022	31%	2 539 223	37%	3 059 045	41%	22%	20%
Réserves (part des minoritaires)	3 627	0%	1 077	0%	1 124	0%	-70%	4%
Résultats (part des minoritaires)	(1 537)	-0%	47	0%	124	0%	n.s	163%
Capitaux propres (part des minoritaires)	2 090	0%	1 124	0%	1 248	0%	-46%	11%
Capitaux propres	2 080 112	31%	2 540 347	37%	3 060 294	42%	22%	20%
Dettes financières non courantes	3 118 365	47%	3 099 354	45%	3 072 424	42%	-1%	-1%
Provisions non courantes	2 232	0%	2 758	0%	4 073	0%	24%	48%
Impôt différé passif	1 181	0%	4 592	0%	5 129	0%	289%	12%
Total passifs non courants	3 121 777	47%	3 106 704	46%	3 081 626	42%	-0%	-1%
Provisions courantes	-	-	-	-	-	0%	n.a	n.a
Dettes financières courantes	279 129	4%	203 935	3%	306 740	4%	-27%	50%
Dettes fournisseurs	366 712	6%	397 770	6%	400 109	5%	8%	1%
Autres passifs courants	779 106	12%	565 245	8%	524 225	7%	-27%	-7%
Total dettes courantes	1 424 947	22%	1 166 949	17%	1 231 074	17%	-18%	5%
Total Passif	6 626 837	100%	6 814 000	100%	7 372 993	100%	3%	8%

Source : CIMAT

III.1. Actifs non courants

Le tableau suivant présente la composition des actifs non courants du groupe CIMAT sur la période 2013-2015 :

Tableau 38. Actif immobilisé du groupe CIMAT (2013-2015)

En KMAD	2013	% total bilan	2014	% total bilan	2015	% total bilan	Var 13-14	Var 14-15
Goodwill	7 169	0%	8 624	0%	8 624	0%	20%	-
Immobilisations incorporelles	7 987	0%	6 339	0%	3 883	0%	-21%	-39%
Immobilisations corporelles	5 429 465	82%	5 297 533	78%	5 066 318	69%	-2%	-4%
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	0%	n.a	n.a
Actifs d'impôts différés	15 125	0%	18 643	0%	10 893	0%	23%	-42%
Autres actifs non courants	13 740	0%	13 993	0%	14 343	0%	2%	3%
Actifs non courants	5 473 486	83%	5 345 132	78%	5 104 061	69,2%	-2%	-5%

Source : CIMAT

En 2015, les actifs non courants présentés au niveau du tableau ci-dessus tiennent compte (i) du retraitement des immobilisations en non-valeur (reclassées en charges) et (ii) du retraitement des contrats de crédit-bail (immobilisation des véhicules en leasing à la valeur stipulée aux contrats en contrepartie de la constatation d'une dette au passif).

Les actifs non courants du groupe CIMAT représentent un poids relatif de 69% du total bilan en 2015, contre 78% en 2014 et 83% en 2013.

III.1.1. Goodwill

En KMAD	2013	% total bilan	2014	% total bilan	2015	% total bilan	Var 13-14	Var 14-15
Ecart d'acquisition Real Fly	7 169	0%	7 169	0%	7 169	0%	-	-
Goodwill CIMAT Bétons	-	-	1 455	0%	1 455	0%	n.a	n.a
Goodwill	7 169	0%	8 624	0%	8 624	0%	20%	-

Source : CIMAT

Au bilan, le Goodwill se compose comme suit :

- Goodwill Real Fly

Il correspond à l'écart d'acquisition constaté à l'entrée de la société Real Fly dans le périmètre de consolidation du Groupe, et ce à compter de l'exercice 2011. Ledit écart d'acquisition s'élève à 7,2 millions de dirhams à fin décembre 2015.

- Goodwill de CIMAT Bétons

Il correspond à un écart d'acquisition enregistré en 2014 suite à l'acquisition de participations dans la société CIMAT Bétons faisant porter le pourcentage de contrôle à 100%, et ce conformément à la norme IFRS 3. Cette acquisition a été réalisée dans le contexte de l'opération d'absorption de la société CIMAT Bétons et a donné lieu à la constatation d'un écart d'acquisition de 1,4 MMAD.

Conformément aux normes IFRS 3 et IAS 36, le Goodwill fait l'objet, à chaque clôture annuelle, et en cas d'indice de perte de valeur, d'un test de dépréciation. Les tests de dépréciation réalisés sur la période 2013 - 2015 n'ont pas donné lieu à la constatation d'une perte de valeur au titre du Goodwill.

III.1.2. Immobilisations incorporelles

Le solde des immobilisations incorporelles enregistre une baisse sur la période, passant de 8,0 MMAD au 31/12/2013 à 3,9 MMAD au 31/12/2015 sous l'effet des amortissements.

Lesdites immobilisations correspondent principalement aux licences informatiques dont disposent la société et qui concernent principalement le coût d'acquisition et de mise en place du système SAP.

III.1.3. Immobilisations corporelles

Le tableau suivant présente l'évolution des immobilisations corporelles du groupe CIMAT sur la période 2013-2015 :

Tableau 39. Immobilisations corporelles consolidées (2013-2015)

En KMAD	2013	% total bilan	2014	% total bilan	2015	% total bilan	Var 13-14	Var 14-15
Terrain	205 931	3%	215 929	3%	221 873	3%	5%	3%
Construction	1 826 100	28%	1 785 104	26%	1 737 407	24%	-2%	-3%
Matériel et outillage	3 243 488	49%	3 054 511	45%	2 871 788	39%	-6%	-6%
Immobilisations en cours	36 259	1%	134 052	2%	137 148	2%	n/s	2%
Autres immobilisations corporelles	117 687	2%	107 937	2%	98 103	1%	-8%	-9%
Immobilisations corporelles	5 429 465	82%	5 297 533	78%	5 066 318	69%	-2%	-4%

Source : CIMAT

Les immobilisations corporelles du groupe CIMAT évoluent de 5 429,5 MMAD en 2013 à 5 297,5 MMAD en 2014 et 5 066,3 MMAD en 2015. Elles représentent un poids relatif du total bilan consolidé de 69% contre 78% en 2014 et 82% en 2013.

Les investissements réalisés sur la période 2013-2015 se présentent comme suit :

- des terrains pour des valeurs respectives de 12,9 MMAD en 2014 et 8,6 MMAD en 2015 ;
- des constructions pour respectivement 16,5 MMAD et 10,8 MMAD en 2014 et 2015 ;
- du matériel et outillage pour 15,6 MMAD en 2014 et 29,0 MMAD.

Terrains

Le patrimoine foncier du groupe CIMAT se constitue des terrains d'usines et terrains de carrières²⁹ de la société CIMAT. Il s'élève à 221,9 MMAD à fin décembre 2015 et représente un poids relatif du total bilan consolidé de 3%.

Le tableau suivant présente la distinction, pour la société CIMAT SA, entre les terrains abritant les usines et les terrains de carrières :

Tableau 40. Terrains de CIMAT SA (comptes sociaux en montants bruts)

En KMAD – Valeurs brutes issues des comptes sociaux de CIMAT SA	2013	2014	2015
Terrains des usines	145 670	160 978	168 991
Terrains des carrières	61 259	61 259	61 259
Total	206 929	222 237	230 250

Source : CIMAT

Il convient de noter que CIMAT ne loue actuellement aucune carrière.

Constructions

Les constructions se composent principalement de bâtiments, génie civil, équipements et infrastructures industrielles des cimenteries de Ben Ahmed et Béni Mellal.

Le solde des constructions est en légère diminution sur la période. Il s'élève à 1 737,4 MMAD à fin 2015 contre 1 785,1 MMAD en 2014 et 1 826,1 MMAD en 2013. Cette baisse s'explique par la constatation de dotations aux amortissements pour des montants respectifs de 57,5 et 57,7 MMAD en 2014 et 2015. Par ailleurs la société a réalisé des investissements pour 16,5 MMAD en 2014 et 10,8 MMAD en 2015 principalement liées à l'extension des plateformes de distribution de la société (nouvelle plateforme de Rabat – Salé en 2015).

²⁹ Les terrains des carrières sont amortis suite à l'extraction de matières premières (calcaire et schiste).

Matériel et outillage

Le matériel et outillage comprend principalement du matériel technique et des installations et équipements divers relatifs aux usines de ciment et aux centrales à béton.

Le solde du matériel et outillage connaît une baisse annuelle de 6% sur la période principalement sous l'effet de l'amortissement des installations existantes.

La société a réalisé des investissements en équipements industriels pour des valeurs de 15,6 MMAD en 2014 et 29,0 MMAD en 2015.

Le solde du matériel et outillage s'élève à 2 871,8 MMAD à fin 2015 contre 3 054,5 MMAD en 2014 et 3 243,5 MMAD en 2013.

Immobilisations en cours

Les immobilisations en cours consolidées s'établissent à 137,2 MMAD en 2015 (vs 134,0 MMAD en 2014 et 36,3 MMAD en 2013).

Les immobilisations en cours correspondent aux investissements engagés par CIMAT principalement et ses filiales (dans une moindre mesure) mais non encore mis en service. Lesdites immobilisations sont reclassées en immobilisations corporelles au fur et à mesure des mises en service des cimenteries et des centrales de BPE.

Les immobilisations en cours comprennent principalement les investissements réalisés à compter de 2014 dans le cadre du projet Nador pour environ 44 MMAD et des investissements de développement du processus de fabrication de ciments pour environ 52 MMAD.

Autres immobilisations corporelles

En KMAD	2013	% total bilan	2014	% total bilan	2015	% total bilan	Var 13-14	Var 14-15
Matériel de transport	108 170	2%	97 440	1%	88 434	1%	-10%	-12%
Mobilier de bureau	6 095	0%	6 106	0%	5 707	0%	0%	-3%
Matériel informatique	3 422	0%	4 391	0%	3 962	0%	28%	25%
Autres immobilisations corporelles	117 687	2%	107 937	2%	98 103	1%	-8%	-9%

Source : CIMAT

Le solde des autres immobilisations corporelles s'élève à 98,1 MMAD en 2015, 107,9 MMAD en 2014 et 117,7 MMAD en 2013. La baisse enregistrée sur la période est principalement due à l'amortissement des immobilisations existantes sur la période pour des valeurs de 12,1 MMAD en 2014 et 11,5 MMAD en 2015.

Le solde des autres immobilisations corporelles inclut du matériel de transport pour 88,4 MMAD à fin 2015 en baisse sur la période suite à l'effet des amortissements. Le matériel de transport comprend l'avion acquis par la société Real Fly en 2011 en crédit-bail.

III.2. Actifs courants

Le tableau suivant présente la composition des actifs courants du groupe CIMAT sur la période 2013-2015 :

Tableau 41. Actifs courants du groupe CIMAT (2013-2015)

En KMAD	2013	% total bilan	2014	% total bilan	2015	% total bilan	Var 13-14	Var 14-15
Stocks et encours net	179 862	3%	200 389	3%	189 129	3%	11%	-6%
Créances clients net	512 241	8%	603 457	9%	623 738	8%	18%	3%
Autres créances	119 602	2%	216 450	3%	416 398	6%	81%	92%
Trésorerie	341 646	5%	448 572	7%	1 039 667	14%	31%	132%
Actifs courants	1 153 351	17%	1 468 867	22%	2 268 932	31%	27%	54%

Source : CIMAT

L'actif courant du groupe CIMAT représente un poids relatif de 17% du total bilan en 2013. Ce ratio progresse à 22% en 2014 et 31% en 2015. Cette progression est principalement expliquée par la forte augmentation du solde de trésorerie qui s'établit à 1 039,7 MMAD à fin 2015.

III.2.1. Stocks

Le tableau suivant présente l'évolution des stocks du groupe CIMAT sur la période 2013-2015 :

Tableau 42. Stocks consolidés (2013-2015)

En KMAD	2013	% total bilan	2014	% total bilan	2015	% total bilan	Var 13-14	Var 14-15
Activité Ciment								
Matières premières	21 177	0%	13 028	0%	19 275	0%	-38%	48%
Combustibles	39 165	1%	62 288	1%	51 112	1%	59%	-18%
Pièces de rechange	68 595	1%	62 140	1%	74 455	1%	-9%	20%
Produits intermédiaires	36 175	1%	52 406	1%	34 057	0%	45%	-35%
Produits finis	12 785	0%	8 835	0%	8 714	0%	-31%	-1%
Stocks - Activité Ciment	177 898	3%	198 697	3%	187 613	3%	12%	-6%
Activité Béton et granulats								
Matières premières	1 718	0%	1 402	0%	1 278	0%	-18%	-9%
Combustibles	112	0%	169	0%	136	0%	52%	-20%
Pièces de rechange	135	0%	120	0%	103	0%	-11%	-14%
Stocks - Activité Bétons et granulats	1 965	0%	1 691	0%	1 517	0%	-14%	-10%
Stocks	179 862	3%	200 389	3%	189 129	3%	11%	-6%

Source : CIMAT

Les stocks du groupe CIMAT représentent un poids relatif du total bilan consolidé de 3% sur la période 2013 - 2015 et s'établissent à 179,9 MMAD en 2013, 200,4 MMAD en 2014 et 189,1 MMAD en 2015. Ils se constituent des stocks liés à l'activité ciment à hauteur de 99% en moyenne sur la période.

Stocks liés à l'activité ciment

Les stocks liés à l'activité ciment se décomposent comme suit :

- **Matières premières** : comprennent principalement des stocks d'argile (3,0 MMAD à fin 2015, contre 2,4 MMAD et 4,6 MMAD à fin 2014 et 2013), de schiste (6,0 MMAD à fin 2015, contre 3,0 MMAD et 3,9 MMAD à fin 2014 et 2013), de calcaire, de sable, etc.) ;
- **Combustibles** : représentent en moyenne 30% du stock lié à l'activité ciment sur la période ;
- **Pièces de rechange** : incluent essentiellement des pièces de maintenance pour 51,3 MMAD à fin 2015 contre 46,9 MMAD et 55,8 MMAD à fin 2014 et 2013, ainsi que des pièces d'usure, des consommables et des emballages. Les pièces de rechange représentent en moyenne 38% du total stock lié à l'activité ciment sur la période 2013 - 2015 ;
- **Produits intermédiaires** : correspondent principalement aux stocks de ciment et de clinker. Notons que les stocks de clinker représentent 94% du stock de produits intermédiaires en 2013 et 2014 contre 85% en 2015 ;
- **Produits finis** : correspondent aux stocks de ciment constitués à plus de 97% de vrac sur la période.

Stocks liés à l'activité bétons et granulats

Les stocks liés à l'activité bétons et granulats comprennent principalement des stocks de matières premières : constitués des stocks de ciment, de graviers, de sables et d'adjuvants.

III.2.2. Clients et comptes rattachés

L'évolution des créances clients et comptes rattachés consolidés sur la période 2013-2015 se présente comme suit :

Tableau 43. Créances clients et comptes rattachés (2013-2015)

En KMAD	2013	% total bilan	2014	% total bilan	2015	% total bilan	Var 13-14	Var 14-15
CIMAT	442 060	7%	579 197	9%	609 414	8%	31%	5%
CIMAT Bétons	93 005	1%	-	-	-	-	-100%	n.a
CIMAT Nador	-	-	-	-	-	-	n.a	n.a
Real Fly	40 636	1%	42 531	1%	49 011	1%	5%	15%
Créances clients et comptes rattachés bruts	575 701	9%	621 728	9%	658 425	9%	8%	6%
Créances intragroupe	63 460		18 271		34 687		-71%	90%
Créances clients et comptes rattachés nets	512 241	8%	603 457	9%	623 738	8%	18%	3%

Source : CIMAT

En 2015, les créances clients du groupe CIMAT représentent un poids relatif du total bilan consolidé de 8% contre 9% en 2014 et 2013. Elles augmentent de 91,2 MMAD en 2014 et 20,3 MMAD en 2015 en ligne avec l'évolution de l'activité.

Les délais contractuels des clients de l'activité ciment s'élèvent en moyenne à 30 – 45 jours et sont en ligne avec les pratiques de la concurrence.

III.2.3. Autres créances

En KMAD	2013	% total bilan	2014	% total bilan	2015	% total bilan	Var 13-14	Var 14-15
Créances fiscales	90 821	1%	196 657	3%	229 194	3%	n/s	17%
Créances sociales	1 634	0%	332	0%	310	0%	-80%	-7%
Autres créances	27 147	0%	19 461	0%	186 894	3%	-28%	n/s
Autres créances nettes	119 602	2%	216 450	3%	416 398	6%	81%	92%

Source : CIMAT

Les autres créances comprennent les créances vis-à-vis de l'Etat, du personnel et les divers débiteurs.

Le solde des autres créances augmente de 81% en 2014 et 92% en 2015, il représente respectivement 2%, 3% et 6% du total bilan en 2013, 2014 et 2015.

Cette augmentation s'explique principalement par la forte progression des créances fiscales qui passent de 90,8 MMAD en 2013 à 196,7 MMAD en 2014 et 229,2 MMAD en 2015 sous l'effet de la régularisation des acomptes d'IS constatés à la fin de l'exercice en conséquence de la hausse de l'IS à payer sur la période (en parallèle avec l'évolution du résultat avant impôts).

Les autres créances enregistrent une forte augmentation de 167,4 MMAD en 2015 principalement due à la hausse du solde des créances relatives à la production immobilisée de 150,9 MMAD. Ces dernières s'élèvent à 18,1 MMAD en 2013, 9,3 MMAD en 2014 et 160,2 MMAD en 2015.

III.2.4. Trésorerie

En KMAD	2013	% total bilan	2014	% total bilan	2015	% total bilan	Var 13-14	Var 14-15
Titres et valeurs de placement	59 980	1%	149 982	2%	789 888	11%	150%	427%
Chèques et valeurs à encaisser	44 870	1%	12 867	0%	491	0%	-71%	-96%
Banques	236 505	4%	285 420	4%	235 466	3%	21%	-18%
Fonds de caisse	290	0%	303	0%	13 823	0%	5%	n/s
Trésorerie Actif	341 646	5%	448 572	7%	1 039 667	14%	31%	132%

Source : CIMAT

En 2015, le solde de trésorerie à l'actif du groupe s'élève à 1 039,7 MMAD en très forte progression par rapport à 2014. Cette augmentation s'explique par l'amélioration de la capacité bénéficiaire de la société conjuguée à l'absence de distribution de dividendes sur la période.

A compter de l'année 2014, la société a procédé à la réalisation de placements plus importants en OPVCM Monétaires, en vue de faire face aux échéances futures de remboursement de l'emprunt obligataire émis en 2012. La valeur des OPCVM Monétaires détenus par la société à fin 2015 s'élève à 789,9 MMAD.

III.3. Financement permanent

Le tableau ci-dessous présente les éléments composant le financement permanent du groupe CIMAT sur la période 2013-2015 :

Tableau 44. Financement permanent consolidé (2013-2015)

En KMAD	2013	% total bilan	2014	% total bilan	2015	% total bilan	Var 13-14	Var 14-15
Capitaux propres (part du Groupe)	2 078 022	31%	2 539 223	37%	3 059 045	41%	22%	20%
Capital	1 200 000	18%	1 200 000	18%	1 200 000	16%	-	-
Primes	-	-	-	-	-	0%	n.a	n.a
Réserves (part du groupe)	457 406	7%	879 172	13%	1 339 223	18%	92%	52%
Autres	-	-	-	-	-	0%	n.a	n.a
Résultat net (part du groupe)	420 616	6%	460 050	7%	519 823	7%	9%	13%
Intérêts minoritaires	2 090	0%	1 124	0%	1 248	0%	-46%	11%
Réserves (part des minoritaires)	3 627	0%	1 077	0%	1 124	0%	-70%	4%
Résultats (part des minoritaires)	(1 537)	-0%	47	0%	124	0%	n/s	n/s
Capitaux propres consolidés	2 080 112	31%	2 540 347	37%	3 060 294	42%	22%	20%
Dettes financières non courantes	3 118 365	47%	3 099 354	45%	3 072 424	42%	-1%	-1%
Provisions non courantes	2 232	0%	2 758	0%	4 073	0%	24%	48%
Impôt différé passif	1 181	0%	4 592	0%	5 129	0%	n/a	12%
Financement permanent	5 201 890	78%	5 647 051	83%	6 141 919	83%	9%	9%

Source : CIMAT

Le financement permanent du groupe CIMAT augmente de 9% en 2014 à 5 647,0 MMAD (contre 5 201,9 MMAD en 2013). Il s'élève à 6 141,9 MMAD en 2015 en hausse de 9%. Ils représentent sur la période étudiée un poids moyen relatif du total bilan de 83%.

Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres consolidés augmentent respectivement de 22% et 20% en 2014 et 2015. Cette évolution des capitaux propres est principalement portée par la progression du résultat net, et la non distribution de dividendes matérialisée par l'accroissement des réserves sur la période.

Il convient de noter que l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2016 a procédé à la distribution d'un dividende de 500,0 MMAD au titre de l'exercice 2015. Il s'agit de la première distribution de dividendes depuis la création de la société.

Dettes financières non courantes

Les dettes financières non courantes sont quasi stables sur la période. Elles s'élèvent à 3 072 MMAD en 2015 contre respectivement 3 099 MMAD et 3 118 MMAD en 2014 et 2013. Elles comprennent l'emprunt obligataire émis par la société en 2012 pour un montant total de 3 000 MMAD ainsi que la part à plus d'un an des dettes sur immobilisations en location-financement (crédit-bail) pour une valeur de 100,0 MMAD à fin 2013, 85,9 MMAD à fin 2014 et 72,4 MMAD à fin 2015.

Il convient de noter que la dette totale sur immobilisations en location financement s'élève à 109,8 MMAD en 2013, 95,7 MMAD en 2014 et 82,2 MMAD en 2015. La part à moins d'un an (correspondant à l'échéance de remboursement annuelle) étant classée en dettes non courantes pour des besoins de présentation IFRS.

Provisions non courantes

Le tableau suivant présente l'évolution des provisions pour risques et charges du groupe CIMAT sur la période 2013-2015 :

Tableau 45. Provisions non courantes du groupe CIMAT (2013-2015)

En KMAD	2013	% total bilan	2014	% total bilan	2015	% total bilan	Var 13-14	Var 14-15
Provisions pour réhabilitation des sites	2 232	0%	2 758	0%	4 073	0%	24%	48%
Provisions non courantes	2 232	0%	2 758	0%	4 073	0%	24%	48%

Source : CIMAT

Les provisions non courantes du groupe CIMAT s'établissant à 4,1 MMAD à fin 2015 et correspondent essentiellement à la provision pour charge de CIMAT liée à la réhabilitation des carrières. Elle correspond aux engagements et dépenses de restructuration et de reconstitution des carrières calcaires, schiste et argile afférents aux deux sites de Ben Ahmed et Beni Mellal. Elle est calculée mensuellement sur la base des volumes réels extraits (1 dirham par tonne extraite).

III.4. Passif circulant

Les dettes courantes du groupe CIMAT pour les exercices 2013, 2014 et 2015 se présentent comme suit :

Tableau 46. Dettes courantes du groupe CIMAT (2013-2015)

En KMAD	2013	% total bilan	2014	% total bilan	2015	% total bilan	Var 13-14	Var 14-15
Dettes financières courantes	279 129	4%	203 935	3%	306 740	4%	-27%	50%
Dettes fournisseurs	366 712	6%	397 770	6%	400 109	5%	8%	1%
Autres passifs courants	779 106	12%	565 245	8%	524 225	7%	-27%	-7%
Dettes courantes	1 424 947	22%	1 166 949	17%	1 231 074	17%	-18%	5%

Source : CIMAT

Les dettes courantes s'élèvent à 1 424,9 MMAD en 2013, 1 166,9 MMAD en 2014 et 1 231,0 MMAD en 2015. Elles comprennent les dettes financières courantes, les dettes fournisseurs ainsi que les autres passifs courants.

Dettes financières courantes

Sur la période 2013 – 2015, les dettes financières courantes se présentent comme suit :

Tableau 47. Dettes financières courantes du groupe CIMAT (2013-2015)

En KMAD	2013	% total bilan	2014	% total bilan	2015	% total bilan	Var 13-14	Var 14-15
Location - financement	9 785	0%	9 785	0%	9 785	0%	-	-
Soldes bancaires créditeurs	269 344	4%	194 150	3%	296 954	4%	-28%	53%
Dettes financières courantes	279 129	4%	203 935	3%	306 740	4%	-27%	50%

Source : CIMAT

Les dettes financières courantes représentent en moyenne 4% du total bilan sur la période 2013 - 2015. Elles comprennent la part relative à l'échéance annuelle des dettes d'immobilisations en location - financement s'élevant à 9,8 MMAD par an, ainsi que les soldes bancaires créditeurs pour 269,3 MMAD à fin 2013, 203,9 MMAD à fin 2014 et 306,7 MMAD à fin 2015.

Dettes fournisseurs

Sur la période 2013 – 2015, les dettes fournisseurs sur présentent comme suit :

Tableau 48. Dettes fournisseurs du groupe CIMAT (2013-2015)

En KMAD	2013	% total bilan	2014	% total bilan	2015	% total bilan	Var 13-14	Var 14-15
Factures fournisseurs	265 591	4%	322 367	5%	352 024	5%	21%	9%
Effets à payer	91 443	1%	67 196	1%	39 017	1%	-27%	-42%
Retenues de garanties	9 678	0%	8 207	0%	9 068	0%	-15%	10%
Dettes fournisseurs	366 712	6%	397 770	6%	400 109	5%	8%	1%

Source : CIMAT

Les dettes fournisseurs représentent en moyenne 6% du total bilan sur la période 2013 – 2015, elles enregistrent une progression de 8% et 1% en 2014 et 2015 et s'élèvent à 366,7 MMAD en 2013, 397,8 MMAD en 2014 et 400,1 MMAD en 2015.

L'augmentation enregistrée en 2014 s'explique principalement par la hausse du volume de production ainsi que par l'optimisation des délais de paiement.

Autres passifs courants

Sur la période 2013 – 2015, les autres passifs courants du groupe CIMAT sur présentent comme suit :

En KMAD	2013	% total bilan	2014	% total bilan	2015	% total bilan	Var 13-14	Var 14-15
Personnel et organismes sociaux	17 340	0%	24 762	0%	29 171	0,4%	43%	18%
Etat	129 777	2%	306 776	5%	325 458	4,4%	n/s	6%
Autres dettes	631 988	10%	233 707	3%	169 597	2,3%	-63%	-27%
Autres passifs courants	779 106	12%	565 245	8%	524 225	7%	-27%	-7%

Source : CIMAT

Les autres passifs courants enregistrent une baisse de 27% en 2014 et de 7% en 2015 principalement en raison de la baisse des autres dettes.

Les autres passifs se déclinent comme suit :

- Dettes vis-à-vis du personnel des organismes sociaux : Il s'agit de (i) salaires à payer pour un montant de 13,8 MMAD en 2015 (vs 13,2 MMAD en 2014 et 8,8 MMAD en 2013) et de (ii) cotisations sociales à verser pour 13,5 MMAD en 2015 (vs 11,36 MMAD en 2014 et 8,2 MMAD en 2013). L'augmentation de ces dettes s'explique par le renforcement des effectifs particulièrement au niveau du management et de l'encadrement afin d'accompagner le développement du groupe ;
- Dettes vis-à-vis de l'Etat : Il s'agit de dettes fiscales et comprennent principalement :
 - (i) l'IS à payer au titre de l'année écoulée pour un montant de 23,6 MMAD en 2013, 161,9 MMAD en 2014 et 166,1 MMAD en 2015 ;
 - (ii) la taxe à verser sur le ciment pour respectivement 26,5 MMAD, 32,9 MMAD et 29,8 MMAD en 2013, 2014 et 2015 ;
 - (iii) la TVA récupérable sur dépenses engagées pour 65,3 MMAD en 2013, 57,4 MMAD en 2014 et 32,8 MMAD en 2015 ;
 - (iv) les dettes diverses envers l'Etat comprenant principalement les taxes d'extraction des carrières et qui s'élèvent à 9,1 MMAD en 2013, 48,8 MMAD en 2014 et 88,1 MMAD en 2015. La hausse enregistrée en 2014 s'explique par un changement de présentation. En effet avant 2014, ces dettes étaient inscrites dans un compte de provisions.

- Autres dettes : Les autres dettes comprennent des comptes courants d'associés (pour 544,3 MMAD en 2013, 150,5 MMAD en 2014 et 86,3 MMAD en 2015) et des intérêts courus non échus. Elles ont connu une forte baisse sur la période en raison du remboursement de 393,8 MMAD de comptes courants en 2014 et de 86,3 MMAD en 2015. Les intérêts courus non échus s'élèvent à 76,5 MMAD en 2013, 72,1 MMAD en 2014 et 72,2 MMAD en 2015 et correspondent à la charge d'intérêt sur emprunt obligataire relative à la période juillet – décembre.

IV. Equilibre bilanciel

Le tableau suivant présente l'évolution de l'équilibre bilanciel consolidé sur la période 2013 - 2015 :

Tableau 49. Evolution de l'équilibre bilanciel consolidé sur la période 2013-2015

En KMAD	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Financement permanent ^(*)	5 755 969	5 807 361	6 238 013	1%	7%
Actif immobilisé	5 473 486	5 345 132	5 104 061	-2%	-5%
Fonds de roulement	282 483	462 228	1 133 951	64%	n/a
Actif circulant	811 705	1 020 295	1 229 265	26%	20%
Passif circulant ^(**)	601 524	812 490	838 026	35%	3%
Besoin en fonds de roulement	210 181	207 806	391 238	-1%	88%
Trésorerie nette	72 302	254 423	742 713	n/a	n/a

(*) incluant CCA et échéances annuelles des dettes financières

(**) hors CCA

Source : CIMAT

Fonds de roulement

Le fonds de roulement consolidé est positif sur la période 2013-2015 atteignant 1 133,9 MMAD en 2015 (vs 462,2 MMAD en 2014 et 282,5 MMAD en 2013). Cette situation s'explique par :

- (i) le renforcement du financement permanent induit par l'accroissement de la capacité bénéficiaire du groupe et la non distribution de dividendes sur la période. Le résultat net consolidé étant en hausse de respectivement 10% et 13% en 2014 et 2015 ;
- (ii) La baisse du solde de l'actif immobilisé sur la période de 2% en 2014 et 5% en 2015 sous l'effet de l'amortissement des immobilisations existantes.

Besoin en fonds de roulement

Le groupe CIMAT dégage un besoin en fonds de roulement moyen positif sur la période 2013-2015, en forte augmentation à fin 2015 (88%) principalement compte tenu de la hausse de 167,4 MMAD enregistrée au niveau des autres créances.

Ainsi, le besoin en fonds de roulement consolidé évolue de 210,2 MMAD en 2013 à 207,8 MMAD en 2014 et 391,2 MMAD en 2015.

Trésorerie nette

La trésorerie nette consolidée évolue de 72,3 MMAD en 2013 à 254,4 MMAD en 2014 et 742,7 MMAD en 2015 du fait essentiellement de l'amélioration du fonds de roulement sur la période.

V. Indicateurs de rentabilité

L'évolution des ratios de profitabilité consolidés sur la période 2013-2015 se présente comme suit :

Tableau 50. Ratios de profitabilité du groupe CIMAT (2013-2015)

	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Return on Equity (ROE) ³⁰	16%	17%	17%	1,1 pts	-0,6 pts
Return on Capital Employed (ROCE) ³¹	10%	10%	12 %	0,6 pts	1,2 pts

Source : CIMAT

En 2014, la rentabilité des fonds propres s'améliore de 1,1 point et s'établit à 17% (vs -16% en 2013) en raison de l'amélioration de la marge brute de 3,1 points.

En 2015, la rentabilité des fonds propres reste relativement stable autour de 17% malgré une légère baisse de 0,6 points.

La rentabilité des capitaux employés ressort à 10% en 2013 et 2014. Elle augmente de 1,2 points en 2015 pour s'établir à 12% et ce en raison de la baisse du solde de l'actif immobilisé à fin 2015 sous l'effet de l'amortissement des immobilisations existantes.

VI. Indicateurs financiers

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des indicateurs relatifs à la structure financière de la société sur la période 2013 – 2015. Il se présente comme suit :

	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Endettement brut ³²	62%	57%	52%	-5,5 pts	-4,1 pts
Endettement net ³³	59%	53%	43%	-6,6 pts	-9,6 pts
Capacité de remboursement ³⁴	3,0x	2,7x	2,1x	-0,4 pts	-0,6 pts
Autonomie financière ³⁵	31%	37%	42%	5,9 pts	4,2 pts

Source : CIMAT

Le ratio d'endettement brut de la société enregistre une baisse sur la période en raison du remboursement des dettes relatives à l'acquisition d'immobilisations en location financement. Il s'élève à 62% en 2013, 57% en 2014 et 52% en 2015.

Le ratio d'endettement net s'élève à 59% en 2013, 53% en 2014 et 43% en 2015. Cette baisse s'explique par la baisse de la dette nette sur la période 2013 – 2014 suite aux effets combinés suivants : (i) le remboursement des dettes relatives à l'acquisition d'immobilisations en location financement et (ii) la hausse enregistrée au niveau du solde de la trésorerie Actif et ce, suivant l'augmentation du solde des titres et valeurs de placement de respectivement 150 MMAD en 2014 et 790 MMAD en 2015.

³⁰ Résultat net part du groupe / (capitaux propres part du groupe + CCA injectés dans la société CIMAT)

³¹ Résultat d'exploitation * (1-IS effectif) / (Actif immobilisé + BFR).

³² (Dettes de financement + Trésorerie Passif) / (Capitaux Propres + Dettes de financement + Trésorerie Passif)

³³ (Dettes de financement - Trésorerie nette) / (Capitaux Propres + Dettes de financement - Trésorerie nette)

³⁴ (Dettes de financement - Trésorerie nette) / Excédent Brut d'Exploitation

³⁵ Capitaux propres / Total Bilan

Le ratio relatif à la capacité de remboursement s'améliore sur la période suivant la progression de l'excédent brut d'exploitation de 6% par an ainsi que la baisse de la dette nette telle qu'expliquée ci-dessus. Il s'élève à 2,1x l'EBE en 2015 en baisse de 0,6 points par rapport à l'année 2014 et 0,4 points par rapport à l'année 2013.

Le ratio d'autonomie financière s'élève à 31% en 2013, 37% en 2014 et 42 % en 2015. Il est en nette amélioration sur la période principalement en raison du renforcement des capitaux propres suite à la non distribution de dividendes (augmentation respective des capitaux propres de 22% et 20% en 2014 et 2015).

VII. Analyse du tableau de financement

VII.1. Tableau des flux de trésorerie consolidés (2013-2015)

Le tableau des flux de trésorerie consolidé relatifs aux exercices 2013, 2014 et 2015 se présente comme suit :

Tableau 51. Tableau des flux de trésorerie consolidés (2013-2015)

KMAD	2013	2014	2015
Résultat avant impôts	552 142	621 813	686 247
<i>dont Intérêts payés</i>	<i>(161 693)</i>	<i>(169 215)</i>	<i>(151 192)</i>
Dotations nettes	285 707	284 016	280 801
Perte nette/gain net sur cessions des actifs corporels et incorporels	-	-	659
Gains/pertes de change non réalisé	4 021	(13 884)	4 409
Autres mouvements sur éléments non monétaires	-	6 983	-
Variations du BFR	(497 368)	(388 960)	(252 058)
Impôts différés	479	107	8 287
Dividendes payés	-	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	344 982	510 075	728 345
Impôts sur les bénéfices payés	(132 480)	(161 817)	(166 301)
Flux net de trésorerie d'exploitation	212 502	348 258	562 044
Acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	(71 636)	(146 873)	(65 073)
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-	18 250
Augmentation/Diminution nette des autres actifs financiers	(176)	(253)	-
Flux net de trésorerie d'investissement	(71 812)	(147 127)	(46 823)
Emissions de nouveaux emprunts	11 778	395	-
Remboursements des emprunts à long terme	(4 892)	(4 942)	(13 453)
Remboursements de dettes résultant de contrats de location-financement	(12 724)	(14 464)	(13 477)
Flux net de trésorerie de financement	(5 838)	(19 011)	(26 931)
Variation nette de la trésorerie	134 852	182 120	488 291
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à l'ouverture	(62 550)	72 302	254 422
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à la clôture	72 302	254 422	742 713

Source : CIMAT

Flux de trésorerie liés à l'activité

Sur la période 2013 - 2015, les flux nets de trésorerie liés à l'activité du groupe CIMAT connaissent une forte progression pour s'établir à 562,0 MMAD en 2015 (vs 348,3 MMAD en 2014 et 212,5 MMAD en 2013) du fait de :

- L'amélioration de la marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées en ligne avec l'évolution du volume d'affaires ;
- La baisse de la variation annuelle de besoin en fonds de roulement qui s'élève à 252,1 MMAD en 2015 contre 389,0 MMAD en 2014 et 497,4 MMAD en 2013.

Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Le groupe CIMAT réalise une enveloppe nette d'investissement de 283,6 MMAD sur la période 2013-2015. Ces investissements concernent principalement du matériel industriel relatif aux deux usines de Ben Ahmed et Beni Mellal.

Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement progressent de - 5,8 MMAD en 2013 à -19,0 MMAD en 2014 pour s'établir à -26,9 MMAD en 2015 suite aux remboursements des dettes sur immobilisations acquises en location financement.

Partie VI. ANALYSE FINANCIERE SEMESTRIELLE DU GROUPE CIMAT

I. Avertissement

Les comptes semestriels consolidés de CIMAT et de ses filiales au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016 ont fait l'objet d'un examen limité de la part des Commissaires Aux Comptes mais n'ont pas été audités.

II. Périmètre de consolidation

La consolidation des comptes du groupe CIMAT est effectuée selon le référentiel IFRS.

Le périmètre de consolidation au 30 juin 2016 se présente comme suit :

Tableau 52. Périmètre de consolidation du groupe CIMAT (30 juin 2016)

Entité	Activité	Pourcentage de contrôle	Type de contrôle	Méthode de consolidation
CIMAT	Ciment	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
REAL FLY	Transport Aérien	93%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CIMAT NADOR	Ciment	95%	Contrôle exclusif	Intégration globale

Source : CIMAT

III. Compte de Produits et Charges consolidé

Le tableau suivant reprend les données historiques du Compte de Produits et Charges consolidé du groupe CIMAT aux premiers semestres 2015 et 2016 :

Tableau 53. Compte de Produits et Charges du groupe CIMAT

En KMAD	30/06/2015	30/06/2016	Variation
Chiffre d'affaires	1 330 789	1 334 060	0%
Autres produits de l'activité	25 714	58 685	128%
Produits d'exploitation	1 356 503	1 392 745	3%
Achats consommés	(356 797)	(345 970)	-3%
Autres charges externes	(290 318)	(264 908)	-9%
Charges de personnel	(90 291)	(103 418)	15%
Impôts et taxes	(9 002)	(13 237)	47%
Autres produits et charges d'exploitation	(0)	(0)	0%
Dotations d'exploitation	(150 807)	(165 239)	10%
Charges d'exploitation	(897 216)	(892 772)	0%
Résultat d'exploitation courant	459 287	499 973	9%
Résultat non courant	(6 030)	(2 083)	65%
Résultat financier	(64 713)	(50 776)	22%
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	388 544	447 113	15%
Impôts sur les sociétés	(88 856)	(119 291)	34%
Impôt différé	(4 617)	(4 487)	-3%
Résultat net des entreprises intégrées	295 070	323 335	10%
Quote - part des résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	295 070	323 335	10%
Intérêts minoritaires	(139)	(100)	-28%
Résultat net - Part du Groupe	295 209	323 435	10%

Source : CIMAT

III.1. Chiffre d'affaires

Aux premiers semestres 2015 et 2016, le chiffre d'affaires du groupe CIMAT se compose principalement des ventes de ciment, clinker et de Béton Prêt à l'Emploi.

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires du groupe CIMAT aux premiers semestres 2015 et 2016 :

Tableau 54. Chiffre d'affaires du groupe CIMAT par segment (fin juin 2015 – fin juin 2016)

En KMAD	30/06/2015	30/06/2016	Variation
Chiffre d'affaires – Ciment et clinker	1 263 844	1 237 257	-2%
Chiffre d'affaires – Béton et Granulats	65 932	95 791	45%
Chiffre d'affaires - Real Fly	1 013	1 013	0%
Chiffre d'affaires consolidé	1 330 789	1 334 060	0%

Source : CIMAT

Premier semestre 2016

Le chiffre d'affaires consolidé de la société est resté stable à fin juin 2016 par rapport au premier semestre 2015 principalement sous l'effet de la progression du segment Béton et Granulats de 45,3%, dont la contribution s'élève à 7% qui a été compensée par la baisse des ventes de ciments et de clinker. Il comprend :

- Les ventes du segment ciment et clinker pour une valeur totale de 1 237,3 MMAD en baisse de -2,1% par rapport au premier semestre 2015. Cette baisse est due à un volume écoulé de 1,5 millions de tonnes en baisse de -7,8% par rapport au premier semestre 2015, compensée par un prix moyen de vente de 829 MAD/t en hausse de 6,2% par rapport au premier semestre 2015. Il convient de noter que cette variation des volumes des ventes suit la tendance du marché local et de l'export. Par ailleurs, la variation du prix moyen de vente est fortement corrélée aux cours de clinker et au coût de l'énergie ;
- Les ventes du segment béton et granulats pour une valeur de 95,8 MMAD en hausse de 45,3% par rapport au premier semestre 2015 en raison de la hausse (i) des volumes de 13,0% par rapport au premier semestre 2015 et (ii) du prix moyen de vente de 28,6% par rapport au premier semestre 2015;
- Les heures de vol facturées par la société Real Fly aux tiers pour valeur totale de 1,0 MMAD.

III.2. Production

Le tableau suivant présente l'évolution de la production du groupe CIMAT aux premiers semestres 2015 et 2016 :

Tableau 55. Production du groupe CIMAT

En KMAD	30/06/2015	30/06/2016	Variation
Chiffre d'affaires	1 330 789	1 334 060	0%
Variation de stock de produits	25 714	58 685	128%
Autres produits	-	-	-
Production consolidée	1 356 503	1 392 745	3%

Source : CIMAT

Premier semestre 2016

La production consolidée progresse de 2,7% à fin juin 2016 par rapport au premier semestre 2015 et s'élève à 1 392,7 MMAD. Elle comprend :

- Le chiffre d'affaires consolidé de 1 334,1 MMAD généré à hauteur de 93% par le segment ciment et à 7% par le segment béton et granulats ;
- La variation de stocks de produits en hausse de 33,0 MMAD par rapport au premier semestre 2015, s'élevant à 58,7 MMAD, due à l'augmentation du stock du clinker de 59 Kt au 30/06/2015 à 134 Kt au 30/06/2016.

III.3. Marge brute d'exploitation

Le tableau suivant présente l'évolution de la marge brute d'exploitation aux premiers semestres 2015 et 2016 :

Tableau 56. Marge brute d'exploitation

En KMAD	30/06/2015	30/06/2016	Variation
Production de l'exercice	1 356 503	1 392 745	3%
Achats consommés	356 797	345 970	-3%
Marge brute d'exploitation	999 706	1 046 775	5%
<i>Marge brute d'exploitation/CA</i>	<i>75,1%</i>	<i>78,5%</i>	<i>+3 pts</i>

Source : CIMAT

La marge brute d'exploitation enregistre une augmentation de 4,7% à fin juin 2016 par rapport au premier semestre 2015 parallèlement à la progression de 2,7% de la production consolidée sur la période.

Il convient de noter que le ratio de marge brute d'exploitation s'améliore de 3,3 points à fin juin 2016 par rapport au premier semestre 2015.

Les achats consommés du groupe CIMAT se composent essentiellement des éléments suivants :

- Les achats et frais d'extraction des matières premières : comprenant le calcaire,³⁶ l'argile, le schiste, le gypse, le minerai de fer, le sable et les matières réfractaires ;
- Les achats de combustibles : principalement composés de petcoke et de gasoil ;
- Le coût de l'énergie électrique ;
- Les achats de pièces de rechange et prestations de maintenance ;
- Les achats d'emballages (sacs) ;
- Les achats non stockés de matières et fournitures (eau, carburant, etc.) ;
- Les achats d'études et prestations de services ;
- Les achats d'adjuvants, graviers et sables.

Le détail des achats consommés consolidés aux premiers semestres 2015 et 2016 évolue comme suit :

Tableau 57. Détail des achats consommés consolidés

En KMAD	30/06/2015	30/06/2016	Variation
Achats consommés de matières premières	79 100	87 806	11%
Achats de matières et fournitures	277 697	258 164	-7%
Achats consommés	356 797	345 970	-3%

Source : CIMAT

Achats consommés de matières premières

Les achats consommés de matières premières enregistrent une hausse de 11,0% à fin juin 2016 par rapport au premier semestre 2015 suivant une tendance identique à celle de l'activité. Ils représentent en moyenne 6% du chiffre d'affaires consolidé sur la période, et comprennent principalement les achats en calcaire, argile, schiste et autres adjuvants.

³⁶Le calcaire est extrait des carrières par des sous-traitants de CIMAT.

Le détail du poste « Achats consommés de matières premières » par catégorie de matières premières se présente comme suit :

Tableau 58. Détail des achats consommés de matières premières

En KMAD	30/06/2015	30/06/2016	Variation
Calcaire	20 398	20 348	-0%
Argile	6 605	7 286	10%
Schiste	10 546	8 250	-22%
Autres	41 552	51 921	25%
Total	79 100	87 806	11%

Source : CIMAT

A titre d'information, l'augmentation du poste "Autres" est principalement due à l'augmentation des volumes de production de l'activité Béton.

Achats de matières et fournitures

Les achats de matières et fournitures correspondent aux charges d'approvisionnement de la société en combustibles (petcoke et gasoil), pièces d'entretien, sacs et emballages ainsi que les achats non stockés d'eau et d'électricité. Les achats de matières et fournitures représentent en moyenne 20% du chiffre d'affaires consolidé aux premiers semestres 2015 et 2016. Ils varient principalement en fonction de (i) l'évolution de l'activité et (ii) des cours des combustibles (petcoke et gasoil).

III.4. Valeur ajoutée

Le tableau suivant présente l'évolution de la valeur ajoutée aux premiers semestres 2015 et 2016 :

Tableau 59. Valeur ajoutée

En KMAD	30/06/2015	30/06/2016	Variation
Marge brute d'exploitation	999 706	1 046 775	5%
Autres charges externes	290 318	264 908	-9%
Valeur ajoutée	709 388	781 867	10%
<i>Valeur ajoutée/CA</i>	<i>53,3%</i>	<i>58,6%</i>	<i>+5 pts</i>

Source : CIMAT

La valeur ajoutée augmente de 10,2% à fin juin 2016 par rapport au premier semestre 2015 suivant les effets combinés suivants :

- L'augmentation de la marge brute d'exploitation de 4,7% à fin juin 2016 par rapport au premier semestre 2015 suivant la hausse de l'activité ;
- La diminution des charges externes de -8,8% à fin juin 2016 par rapport au premier semestre 2015 principalement sous l'impact de la baisse des charges de transport de 23,0% à fin juin 2016 par rapport au premier semestre 2015, ce poste représentant en moyenne 52% des autres charges externes sur la période de référence.

Les autres charges externes consolidées se constituent principalement des éléments suivants :

- Les loyers relatifs (i) aux carrières argileuses, (ii) au siège social de CIMAT (iii) au matériel de fabrication, transport et maintenance et (iv) à une parcelle de terrain destinée au terminal de stockage de combustibles à Jorf Lasfar ;
- Les frais de maintenance ;
- Les primes payées dans le cadre des polices d'assurances contractées par CIMAT et ses filiales ;
- Le frais de transport et charges de transfert intra-usines ;
- Les frais et commissions bancaires relatifs notamment aux contrats de financement ;
- Diverses charges de structure (honoraires, frais téléphoniques, frais de communication, dons, etc.).

Ainsi, le détail des autres charges externes consolidées aux premiers semestres 2015 et 2016 se présente comme suit :

Tableau 60. Détail des autres charges externes consolidées

En KMAD	30/06/2015	30/06/2016	Variation
Locations et charges locatives	4 939	7 584	54%
Entretien et réparations	9 200	8 802	-4%
Primes d'assurances	6 252	5 149	-18%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 261	3 121	148%
Transport	162 410	125 129	-23%
Déplacements, missions et réceptions	7 659	15 338	100%
Reste du poste des autres charges externes	98 597	99 785	1%
Autres charges externes	290 318	264 908	-9%

Source : CIMAT

Locations et autres charges locatives

Les charges locatives sont en augmentation de 53,5% à fin juin 2016 par rapport au premier semestre 2015. - Cette augmentation est expliquée principalement par l'accroissement du parc automobile de la société, la location d'une parcelle de stockage de PetCoke à Jorf Lasfar ainsi que la location du nouveau siège de CIMAT.

Entretien et réparation

Les charges d'entretien et réparation sont relatives à la maintenance des équipements des usines. Elles sont en baisse de -4,3% à fin juin 2016 par rapport au premier semestre 2015.

Transport

Les charges de transport sont relatives au frais liés au transport d'approche, au transport du ciment rendu ainsi qu'au fret maritime pour l'activité de l'export. Ils représentent 12% du chiffre d'affaires consolidé à fin juin 2015 et 9% du chiffre d'affaires consolidé à fin juin 2016. Cette baisse s'explique principalement par la baisse du volume de clinker exporté (frais de transfert vers Jorf Lasfar et le fret maritime).

Déplacements, missions et réceptions

Les déplacements, missions et réceptions sont en augmentation de 100 % à fin juin 2016 par rapport au premier semestre 2015. Cette hausse s'explique par l'augmentation des frais liés aux voyages et missions réalisés à l'étranger.

III.5. Excédent brut d'exploitation

Le tableau suivant présente l'évolution de l'excédent brut d'exploitation aux premiers semestres 2015 et 2016 :

Tableau 61. Excédent brut d'exploitation

En KMAD	30/06/2015	30/06/2016	Variation
Valeur ajoutée	709 388	781 867	10%
Impôts et taxes	9 002	13 237	47%
Charges de personnel	90 291	103 418	15%
Excédent brut d'exploitation	610 095	665 212	9,0%
<i>EBE/CA</i>	<i>45,8%</i>	<i>49,9%</i>	<i>+4 pts</i>

Source : CIMAT

L'excédent brut d'exploitation de CIMAT ressort à 610,1 MMAD à fin juin 2015, il augmente de 9,0% pour atteindre 665,2 MMAD à fin juin 2016 suivant l'évolution de la valeur ajoutée.

Impôts et taxes

Les impôts et taxes auxquels est soumise la société ont augmenté de 47,0% à fin juin 2016 par rapport au premier semestre 2015. Ils comprennent principalement les taxes d'extraction des carrières, la taxe sur le ciment consommé dans l'activité Béton et aussi la taxe de compensation du domaine forestier.

La hausse enregistrée à fin juin 2016 s'explique par la hausse de la consommation de ciment dans l'activité Béton et l'entrée en vigueur de la taxe du domaine forestier de Nador en 2016.

Charges de personnel

A fin juin 2016, les charges de personnel ont enregistré une hausse de 14,5% par rapport au premier semestre 2015 suite à l'augmentation des effectifs de 14 personnes. En effet, les effectifs ont évolués comme suit :

- Recrutement de 40 personnes (32 cadres et 8 non cadres) ;
- Départ de 26 personnes (20 cadres et 6 non cadres).

III.6. Résultat d'exploitation

Le tableau suivant présente l'évolution du résultat d'exploitation aux premiers semestres 2015 et 2016 :

Tableau 62. Résultat d'exploitation

En KMAD	30/06/2015	30/06/2016	Variation
Excédent brut d'exploitation	610 095	665 212	9%
Autres produits d'exploitation	-	-	-
Dotations d'exploitation	150 807	165 239	10%
Résultat d'exploitation courant	459 288	499 973	9%
<i>REX/CA</i>	<i>34,5%</i>	<i>37,5%</i>	<i>+3 pts</i>

Source : CIMAT

Le résultat d'exploitation s'élève à 459,3 MMAD à fin juin 2015 et progresse de 8,9% à fin juin 2016 pour s'établir à 500,0 MMAD.

Les dotations d'exploitation sont principalement constituées des dotations aux amortissements relatives à l'outil industriel (usines et équipements de production).

Les dotations d'exploitation ont connu une légère augmentation sur la période, de 9,6%, en raison de la réalisation d'investissements.

III.7. Résultat financier

Le tableau suivant présente l'évolution du résultat financier du groupe CIMAT aux premiers semestres 2015 et 2016 :

Tableau 63. Evolution du résultat financier

En KMAD	30/06/2015	30/06/2016	Variation
Produits financiers	20 908	14 807	-29%
Charges financières	85 621	65 583	-23%
Résultat financier consolidé	(64 713)	(50 776)	-22%

Source : CIMAT

Le résultat financier du groupe CIMAT affiche un niveau négatif sur la période étudiée. Il évolue de -64,7 MMAD à fin juin 2015 à -50,8 MMAD à fin juin 2016.

Les produits financiers se détaillent comme suit :

Tableau 64. Evolution des produits financiers

En KMAD	30/06/2015	30/06/2016	Variation
Produits d'intérêts sur opérations de trésorerie	1 514	7 872	n.a
Gains de change	16 371	4 502	-73%
Reprises financières de provisions	3 023	2 433	-20%
Produits financiers	20 908	14 807	-29,2%

Source : CIMAT

Les produits financiers enregistrent une baisse de 29% passant de 20,9 MMAD à fin juin 2015 à 14,8 MMAD à fin juin 2016.

Tableau 65. Evolution des charges financières

En KMAD	30/06/2015	30/06/2016	Variation
Pertes de change	11 186	9 161	-18,1%
Charge d'actualisation	260	-	n.s
Charges d'intérêts	74 175	56 422	-23,9%
-Charges financières	85 621	65 589	-23,4%

Les charges financières sont en baisse de 20% passant de 11,4 MMAD à fin juin 2015 à 9,2 MMAD à fin juin 2016, elles sont majoritairement composées des coupons courus sur emprunt obligataire.

III.8. Résultat non courant

Le tableau suivant présente l'évolution du résultat non courant du groupe CIMAT aux premiers semestres 2015 et 2016 :

Tableau 66. Evolution du résultat non courant

En KMAD	30/06/2015	30/06/2016	Variation
Cession d'actifs	(214)	(2 073)	n.s
Autres produits et charges non courants	(5 816)	(11)	n.s
Résultat non courant	(6 030)	(2 083)	65%

Source : CIMAT

Le résultat non courant a connu une augmentation de 65% à fin juin 2016 par rapport au premier semestre 2015. Au 30/06/2016, la société a procédé à une cession d'immobilisation générant une moins value de 2,1 MMAD.

III.9. Résultat net

Le tableau suivant présente l'évolution du résultat net du groupe CIMAT aux premiers semestres 2015 et 2016 :

Tableau 67. Résultat net du groupe CIMAT

En KMAD	30/06/2015	30/06/2016	Variation
Résultat d'exploitation	459 287	499 973	9%
Résultat financier	-64 713	-50 776	22%
Résultat non courant	-6 030	-2 083	65%
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	388544	447 113	15%
Impôts sur les sociétés	-88 856	-119 291	34%
Impôt différé	-4 617	-4 487	-3%
Résultat de l'ensemble consolidé	295 070	323 335	10%
Intérêts minoritaires	-139	-100	-28%
Résultat net - Part du Groupe	295 209	323 435	10%
<i>Marge nette³⁷</i>	<i>22,2%</i>	<i>24,2%</i>	<i>+2 pts</i>

Source : CIMAT

Le résultat net part du groupe s'établit à 323,4 MMAD à fin juin 2016 contre 295,2 MMAD à fin juin 2015.

La marge nette générée par le groupe CIMAT ressort à 24,2% à fin juin 2016 et 22,2% à fin juin 2015, en augmentation de 2,1 points sur la période de référence.

³⁷ Marge nette = Résultat net part du groupe / chiffre d'affaires

IV. Analyse bilancielle

Le tableau suivant reprend les principaux indicateurs du bilan consolidé du groupe CIMAT au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2016 :

Tableau 68. Bilan consolidé du groupe CIMAT

Actif consolidé - En KMAD	31/12/2015	% total bilan	30/06/2016	% total bilan	Variation
Goodwill	8 624	0%	8 624	0%	0%
Immobilisations incorporelles	3 883	0%	2 666	0%	-31%
Immobilisations corporelles	5 066 318	69%	4 975 652	66%	-2%
Autres actifs financiers	-	0%	-	0%	-
Actifs d'impôts différés	10 893	0%	9 883	0%	-9%
Autres actifs non courants	14 343	0%	14 343	0%	0%
Total Actifs non courants	5 104 061	69%	5 011 168	66%	-2%
Stocks et encours net	189 129	3%	186 953	2%	-1%
Créances clients net	623 738	8%	711 567	9%	14%
Autres créances	416 398	6%	547 006	7%	31%
Trésorerie Actif	1 039 667	14%	1 129 746	15%	9%
Total Actifs courants	2 268 932	31%	2 575 272	34%	14%
Total Actif	7 372 993	100%	7 586 440	100%	3%

Passif consolidé - En KMAD	31/12/2015	% total bilan	30/06/2016	% total bilan	Variation
Capital	1 200 000	16%	1 200 000	16%	0%
Réserves	1 339 223	18%	1 359 045	18%	1%
Résultats	519 823	7%	323 435	4%	-38%
Capitaux propres (part du Groupe)	3 059 045	41%	2 882 480	38%	-6%
Réserves (part des minoritaires)	1 124	0%	1 248	0%	11%
Résultats (part des minoritaires)	124	0%	-100	0%	-181%
Capitaux propres (part des minoritaires)	1 248	0%	1 148	0%	-8%
Capitaux propres	3 060 294	42%	2 883 629	38%	-6%
Dettes financières non courantes	3 072 424	42%	3 065 439	40%	0%
Provisions non courantes	4 073	0%	4 315	0%	6%
Impôt différé passif	5 129	0%	8 918	0%	74%
Total passifs non courants	3 081 626	42%	3 078 672	41%	0%
Provisions courantes	-	0%	23 573	0%	-
Dettes financières courantes	306 740	4%	304 108	4%	-1%
Dettes fournisseurs	400 109	5%	272 666	4%	-32%
Autres passifs courants	524 225	7%	1 023 792	13%	95%
Total dettes courantes	1 231 074	17%	1 624 139	21%	32%
Total Passif	7 372 993	100%	7 586 440	100%	3%

Source : CIMAT

IV.1. Actifs non courants

Le tableau suivant présente la composition des actifs non courants du groupe CIMAT au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2016 :

Tableau 69. Actif immobilisé du groupe CIMAT

En KMAD	31/12/2015	% total bilan	30/06/2016	% total bilan	Variation
Goodwill	8 624	0%	8 624	0%	0%
Immobilisations incorporelles	3 883	0%	2 666	0%	-31%
Immobilisations corporelles	5 066 318	69%	4 975 652	66%	-2%
Autres actifs financiers	-	0%	-	0%	-
Actifs d'impôts différés	10 893	0%	9 883	0%	-9%
Autres actifs non courants	14 343	0%	14 343	0%	0%
Actifs non courants	5 104 061	69%	5 011 168	66%	-2%

Source : CIMAT

Sur la période de référence, les actifs non courants présentés au niveau du tableau ci-dessus tiennent compte (i) du retraitement des immobilisations en non-valeur (reclassées en charges) et (ii) du retraitement des contrats de crédit-bail (immobilisation des véhicules en leasing à la valeur stipulée aux contrats en contrepartie de la constatation d'une dette au passif).

Les actifs non courants du groupe CIMAT représentent un poids relatif de 66% du total bilan à fin juin 2016, contre 69% à fin décembre 2015.

IV.1.1. Goodwill

En KMAD	31/12/2015	% total bilan	30/06/2016	% total bilan	Variation
Ecart d'acquisition Real Fly	7 169	0%	7 169	0%	0%
Goodwill CIMAT Bétons	1 455	0%	1 455	0%	0%
Goodwill	8 624	0%	8 624	0%	0%

Source : CIMAT

Au bilan, le Goodwill se compose comme suit :

- Goodwill Real Fly

Il correspond à l'écart d'acquisition constaté à l'entrée de la société Real Fly dans le périmètre de consolidation qui s'élève à 7,2 MMAD à fin juin 2016.

- Goodwill de CIMAT Bétons

Il s'élève à 1,4 MMAD à fin juin 2016.

IV.1.2. Immobilisations incorporelles

Le solde des immobilisations incorporelles enregistre une baisse de -31% sur la période, passant de 3,9 MMAD au 31/12/2015 à 2,7 MMAD au 30/06/2016 sous l'effet des amortissements.

Lesdites immobilisations correspondent principalement aux licences informatiques dont disposent la société et qui concernent principalement le coût d'acquisition et de mise en place du système SAP.

IV.1.3. Immobilisations corporelles

Le tableau suivant présente l'évolution des immobilisations corporelles du groupe CIMAT au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2016 :

Tableau 70. Immobilisations corporelles consolidées

En KMAD	31/12/2015	% total bilan	30/06/2016	% total bilan	Variation
Terrain	221 873	3%	221 873	3%	0%
Construction	1 737 407	24%	1 708 376	23%	-2%
Matériel et outillage	2 871 788	39%	2 767 004	36%	-4%
Immobilisations en cours	137 148	2%	185 950	2%	36%
Autres immobilisations corporelles	98 103	1%	92 448	1%	-6%
Immobilisations corporelles	5 066 318	69%	4 975 652	66%	-2%

Source : CIMAT

Les immobilisations corporelles du groupe CIMAT évoluent de 5 066,3 MMAD à fin décembre 2015 à 4 975,7 MMAD à fin juin 2016. Elles représentent un poids relatif du total bilan consolidé de 66% à fin juin 2016 contre 69% à fin décembre 2015.

Terrains

Le patrimoine foncier du groupe CIMAT se constitue des terrains d'usines et terrains de carrières³⁸ de la société CIMAT. Il s'élève à 221,9 MMAD à fin juin 2016 et représente un poids relatif du total bilan consolidé de 3%.

Il convient de noter que CIMAT ne loue actuellement aucune carrière.

Constructions

Les constructions se composent principalement de bâtiments, génie civil, équipements et infrastructures industrielles des cimenteries de Ben Ahmed et Béni Mellal.

Le solde des constructions est en légère diminution sur la période. Il s'élève à 1 708,4 MMAD à fin juin 2016 contre 1 737,4 MMAD à fin décembre 2015. Cette baisse s'explique par la constatation de dotations aux amortissements.

Matériel et outillage

Le matériel et outillage comprend principalement du matériel technique et des installations et équipements divers relatifs aux usines de ciment et aux centrales à béton.

Le solde du matériel et outillage connaît une baisse de -4% sur la période principalement sous l'effet de l'amortissement des installations existantes.

Le solde du matériel et outillage s'élève à 2 767,0 MMAD à fin juin 2016 contre 2 871,8 MMAD à fin décembre 2015.

Immobilisations en cours

Les immobilisations en cours consolidées s'établissent à 186,0 MMAD à fin juin 2016 (vs 137,2 MMAD à fin décembre 2015).

Les immobilisations en cours correspondent aux investissements engagés par CIMAT principalement et ses filiales (dans une moindre mesure) mais non encore mis en service. Lesdites immobilisations sont reclassées en immobilisations corporelles au fur et à mesure des mises en service des cimenteries et des centrales de BPE.

Les immobilisations en cours comprennent principalement les investissements réalisés à compter de 2014 dans le cadre du projet Nador pour environ 44 MMAD et des investissements de développement du processus de fabrication de ciments pour environ 52 MMAD.

³⁸ Les terrains des carrières sont amortis suite à l'extraction de matières premières (calcaire et schiste).

La hausse des immobilisations encours de 36% sur la période de référence s'explique par le renforcement des investissements de CIMAT.

Les principaux investissements réalisés au premier semestre 2016 comprennent :

- (i) Fourniture Installation AFR : 20 462 KMAD ;
- (ii) Remplacement rotor concasseur – Beni Mellal : 4 885 KMAD ;
- (iii) Installation silo CV usine Ben Ahmed : 4 404 KMAD ;
- (iv) Terrains Ben Ahmed : 3 838 KMAD ;
- (v) Terrains Beni Mellal : 3 089 KMAD ;
- (vi) Complément extension parking Ben Ahmed : 2 543 KMAD.

Autres immobilisations corporelles

En KMAD	31/12/2015	% total bilan	30/06/2016	% total bilan	Variation
Matériel de transport	88 434	1%	83 540	1%	-6%
Mobilier de bureau	5 707	0%	5 266	0%	-8%
Matériel informatique	3 962	0%	3 642	0%	-8%
Autres immobilisations corporelles	98 103	1%	92 448	1%	-6%

Source : CIMAT

Le solde des autres immobilisations corporelles s'élève à 92,4 MMAD à fin juin 2016, et 98,1 MMAD à fin décembre 2015. La baisse de -6% enregistrée sur la période s'explique par l'amortissement normal des immobilisations. En effet, cette catégorie se caractérise par des durées de vie courtes, ce qui génère un amortissement important.

Le solde des autres immobilisations corporelles inclut du matériel de transport pour 83,5 MMAD à fin juin 2016 en baisse sur la période suite à l'effet des amortissements. Le matériel de transport comprend l'avion acquis par la société Real Fly en 2011 en crédit-bail.

IV.2. Actifs courants

Le tableau suivant présente la composition des actifs courants du groupe CIMAT au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2016 :

Tableau 71. Actifs courants du groupe CIMAT

En KMAD	31/12/2015	% total bilan	30/06/2016	% total bilan	Variation
Stocks et encours net	189 129	3%	186 953	2%	-1%
Créances clients net	623 738	8%	711 567	9%	14%
Autres créances	416 398	6%	547 006	7%	31%
Trésorerie	1 039 667	14%	1 129 746	15%	9%
Actifs courants	2 268 932	31%	2 575 272	34%	14%

Source : CIMAT

L'actif courant du groupe CIMAT représente un poids relatif de 31% du total bilan à fin décembre 2015. Ce ratio progresse à 34% à fin juin 2016. Cette progression est principalement expliquée par la forte augmentation du solde des créances clients net et des autres créances qui s'établissent respectivement à 711,6 MMAD et 547,0 MMAD à fin juin 2016.

IV.2.1. Stocks

Le tableau suivant présente l'évolution des stocks du groupe CIMAT au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2016 :

Tableau 72. Stocks consolidés

En KMAD	31/12/2015	% total bilan	30/06/2016	% total bilan	Variation
Activité Ciment					
Matières premières	19 275	0%	20 191	0%	5%
Combustibles	51 112	1%	31 953	0%	-37%
Pièces de rechange	74 455	1%	71 329	1%	-4%
Produits intermédiaires	34 057	0%	48 085	1%	41%
Produits finis	8 714	0%	13 180	0%	51%
Stocks - Activité Ciment	187 613	3%	184 739	2%	-2%
Activité Béton et granulats					
Matières premières	1 278	0%	1 942	0%	52%
Combustibles	136	0%	168	0%	24%
Pièces de rechange	103	0%	103	0%	0%
Stocks - Activité Bétons et granulats	1 517	0%	2 213	0%	46%
Stocks	189 129	3%	186 953	2%	-1%

Source : CIMAT

Les stocks du groupe CIMAT représentent un poids relatif du total bilan consolidé de 2% à fin juin 2016 (vs 3% à fin décembre 2015) et s'établissent à 187,0 MMAD à fin juin 2016 (vs 189,1 MMAD à fin décembre 2015). Ils se constituent des stocks liés à l'activité ciment à hauteur de 99% en moyenne sur la période.

Les stocks n'ont pas connu de variation particulière entre décembre 2015 et juin 2016.

Stocks liés à l'activité ciment

Les stocks liés à l'activité ciment se décomposent comme suit :

- Matières premières : représentent en moyenne 11% du stock lié à l'activité ciment sur la période ;
- Combustibles : représentent en moyenne 22% du stock lié à l'activité ciment sur la période ;
- Pièces de rechange : représentent en moyenne 39% du stock lié à l'activité ciment sur la période ;
- Produits intermédiaires : représentent en moyenne 22% du stock lié à l'activité ciment sur la période ;
- Produits finis : représentent en moyenne 6% du stock lié à l'activité ciment sur la période.

Stocks liés à l'activité bétons et granulats

Les stocks liés à l'activité bétons et granulats comprennent principalement des stocks de matières premières : constitués des stocks de ciment, de graviers, de sables et d'adjuvants.

IV.2.2. Clients et comptes rattachés

L'évolution des créances clients et comptes rattachés consolidés au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2016 se présente comme suit :

Tableau 73. Créances clients et comptes rattachés

En KMAD	31/12/2015	% total bilan	30/06/2016	% total bilan	Variation
CIMAT	609 414	8%	714 472	9%	17%
CIMAT Bétons	-	-	-	-	-
CIMAT Nador	-	-	-	-	-
Real Fly	49 011	1%	42 394	1%	-14%
Créances clients et comptes rattachés bruts	658 425	9%	756 866	10%	15%
Créances intragroupe	34 687		45 300		31%
Créances clients et comptes rattachés nets	623 738	8%	711 567	9%	14%

Source : CIMAT

A fin juin 2016, les créances clients du groupe CIMAT représentent un poids relatif du total bilan consolidé de 9% contre 8% à fin décembre 2015. L'augmentation des créances clients de 87,8 MMAD s'explique par la fidélisation des clients par l'assouplissement des délais de paiements dans un contexte concurrentiel.

Par ailleurs, la baisse de la créance Real Fly de -6,6 MMAD est due à la diminution des heures de vol variables facturées.

La hausse de la créance intragroupe éliminée de 10,6 MMAD est due essentiellement à des charges à refacturer entre CIMAT et CIMAT Nador au premier semestre pour un montant de 9 MMAD.

IV.2.3. Autres créances

En KMAD	31/12/2015	% total bilan	30/06/2016	% total bilan	Variation
Créances fiscales	229 194	3%	166 152	2%	-28%
Créances sociales	310	0%	310	0%	0%
Autres créances	186 894	3%	380 545	5%	104%
Autres créances nettes	416 398	6%	547 006	7%	31%

Source : CIMAT

Les autres créances nettes comprennent les créances vis-à-vis de l'Etat, du personnel et les divers débiteurs.

Le solde des autres créances nettes augmente de 31% sur la période de référence, il représente 6% et 7% du total bilan respectivement à fin décembre 2015 et à fin juin 2016.

L'augmentation des autres créances de 104% sur la période de référence correspond principalement aux nouvelles avances de trésorerie faites par CIMAT à OIP dans le cadre du renforcement des investissements du groupe en Afrique et du développement de l'activité export. Il est à noter qu'une distribution de dividendes de 500 MMAD a été décidée par l'AGO 2015, et qui servira à solder cette créance.

Par ailleurs, cette augmentation a été atténuée par la baisse des créances fiscales de -28% sur la période de référence due à la diminution de la créance sur acomptes d'IS au 30/06/16, qui comprend uniquement les premier et deuxième acomptes.

IV.2.4. Trésorerie

En KMAD	31/12/2015	% total bilan	30/06/2016	% total bilan	Variation
Titres et valeurs de placement	789 888	11%	844 881	11%	7%
Chèques et valeurs à encaisser	13 823	0%	6 683	0%	-52%
Banques	235 466	3%	277 843	4%	18%
Fonds de caisse	491	0%	339	0%	-31%
Trésorerie Actif	1 039 667	14%	1 129 746	15%	9%

Source : CIMAT

A fin juin 2016, le solde de trésorerie à l'actif du groupe s'élève à 1 129,7 MMAD en progression par rapport à fin décembre 2015.

Le solde des titres et valeurs de placement s'élève respectivement à 789,9 MMAD et 844,9 MMAD à fin juin 2015 et fin juin 2016. Il s'agit des réserves constituées par la société en vue de faire face aux échéances futures de remboursement de l'emprunt obligataire émis en 2012. La hausse de 7% du solde des titres et valeurs de placement sur la période s'inscrit dans la continuité de la politique de sécurisation des remboursements desdites échéances.

Par ailleurs, les chèques en portefeuille correspondent principalement aux chèques clients. La baisse constatée s'explique davantage par le niveau élevé des chèques en fin d'année.

IV.3. Financement permanent

Le tableau ci-dessous présente les éléments composant le financement permanent du groupe CIMAT au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2016 :

Tableau 74. Financement permanent consolidé

En KMAD	31/12/2015	% total bilan	30/06/2016	% total bilan	Variation
Capitaux propres (part du Groupe)	3 059 045	41%	2 882 480	38%	-6%
Capital	1 200 000	16%	1 200 000	16%	0%
Primes	-	-	-	-	-
Réserves (part du groupe)	1 339 223	18%	1 359 045	18%	1%
Autres	-	-	-	-	-
Résultat net (part du groupe)	519 823	7%	323 435	4%	-38%
Intérêts minoritaires	1 248	0%	1 148	0%	-8%
Réserves (part des minoritaires)	1 124	0%	1 248	0%	11%
Résultats (part des minoritaires)	124	0%	-100	0%	-181%
Capitaux propres consolidés	3 060 294	42%	2 883 629	38%	-6%
Dettes financières non courantes	3 072 424	42%	3 065 439	40%	0%
Provisions non courantes	4 073	0%	4 315	0%	6%
Impôt différé passif	5 129	0%	8 918	0%	74%
Financement permanent	6 141 919	83%	5 962 301	79%	-3%

Source : CIMAT

Le financement permanent du groupe CIMAT baisse de -3% à fin juin 2016 à 5 962,3 MMAD (contre 6 141,9 MMAD à fin décembre 2015). Ils représentent sur la période étudiée un poids moyen relatif du total bilan de 81%.

Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres consolidés baissent de -6% à fin juin 2016 à 2 883,6 MMAD (contre 3 060,2 MMAD à fin décembre 2015).

Il convient de noter que l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2016 a procédé à la distribution d'un dividende de 500,0 MMAD au titre de l'exercice 2015. Il s'agit de la première distribution de dividendes depuis la création de la société.

Dettes financières non courantes

Les dettes financières non courantes sont quasi stables sur la période de référence. Elles s'élèvent à 3 065,4 MMAD à fin juin 2016 contre 3 072,4 MMAD à fin décembre 2015. Elles comprennent l'emprunt obligataire émis par la société en 2012 pour un montant total de 3 000 MMAD ainsi que la part à plus d'un an des dettes sur immobilisations en location-financement (crédit-bail) pour une valeur de 72,4 MMAD à fin décembre 2015 et 65,4 MMAD à fin juin 2016.

Il convient de noter que la dette totale sur immobilisations en location financement s'élève à 82,2 MMAD à fin décembre 2015 et 75,2 MMAD à fin juin 2016. La part à moins d'un an (correspondant à l'échéance de remboursement annuelle) étant classée en dettes non courantes pour des besoins de présentation IFRS.

Provisions non courantes

Le tableau suivant présente l'évolution des provisions pour risques et charges du groupe CIMAT au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2016 :

Tableau 75. Provisions non courantes du groupe CIMAT

En KMAD	31/12/2015	% total bilan	30/06/2016	% total bilan	Variation
Provisions pour réhabilitation des sites	4 073	0%	4 315	0%	6%
Provisions non courantes	4 073	0%	4 315	0%	6%

Source : CIMAT

Les provisions non courantes du groupe CIMAT s'établissant à 4,3 MMAD à fin juin 2016 et correspondent essentiellement à la provision pour charge de CIMAT liée à la réhabilitation des carrières. Elle correspond aux engagements et dépenses de restructuration et de reconstitution des carrières calcaires, schiste et argile afférents aux deux sites de Ben Ahmed et Beni Mellal. Elle est calculée mensuellement sur la base des volumes réels extraits (1 dirham par tonne extraite). La variation de la provision de 6% correspond à l'augmentation des engagements de réhabilitation générée par l'exploitation normale des carrières.

IV.4. Passif circulant

Les dettes courantes du groupe CIMAT au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2016 se présentent comme suit :

Tableau 76. Dettes courantes du groupe CIMAT

En KMAD	31/12/2015	% total bilan	30/06/2016	% total bilan	Variation
Dettes financières courantes	306 740	4%	304 108	4%	-1%
Dettes fournisseurs	400 109	5%	272 666	4%	-32%
Autres passifs courants	524 225	7%	1 023 792	13%	95%
Dettes courantes	1 231 074	17%	1 624 139	21%	32%

Source : CIMAT

Les dettes courantes s'élèvent à 1 231,0 MMAD à fin décembre 2015 et à 1 624,1 MMAD à fin juin 2016. Elles comprennent les dettes financières courantes, les dettes fournisseurs ainsi que les autres passifs courants.

Dettes financières courantes

Au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2016, les dettes financières courantes sur présentent comme suit :

Tableau 77. Dettes financières courantes du groupe CIMAT

En KMAD	31/12/2015	% total bilan	30/06/2016	% total bilan	Variation
Location - financement	9 785	0%	9 785	0%	0%
Soldes bancaires créditeurs	296 954	4%	294 322	4%	-1%
Dettes financières courantes	306 740	4%	304 108	4%	-1%

Source : CIMAT

Les dettes financières courantes représentent en moyenne 4% du total bilan sur la période de référence. Elles comprennent la part relative à l'échéance annuelle des dettes d'immobilisations en location - financement s'élevant à 9,8 MMAD par an, ainsi que les soldes bancaires créditeurs, pour 306,7 MMAD à fin décembre 2015 et 304,1 MMAD à fin juin 2016.

Dettes fournisseurs

Au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2016, les dettes fournisseurs se présentent comme suit :

Tableau 78. Dettes fournisseurs du groupe CIMAT

En KMAD	31/12/2015	% total bilan	30/06/2016	% total bilan	Variation
Factures fournisseurs	352 024	5%	204 351	3%	-42%
Effets à payer	39 017	1%	59 641	1%	53%
Retenues de garanties	9 068	0%	8 674	0%	-4%
Dettes fournisseurs	400 109	5%	272 666	4%	-32%

Source : CIMAT

Les dettes fournisseurs représentent en moyenne 4% du total bilan sur la période de référence, elles enregistrent une baisse de -32% sur la période de référence et s'élèvent à 400,1 MMAD à fin décembre 2015 et à 272,7 MMAD à fin juin 2016.

La baisse de la dette fournisseurs s'explique par l'amélioration générale des conditions de paiement des fournisseurs par anticipation à l'application de la loi sur les délais de paiement, combiné avec l'effet des dettes liées aux importations qui étaient relativement élevées à fin 2015.

Tableau 79. Autres passifs courants du groupe CIMAT

En KMAD	31/12/2015	% total bilan	30/06/2016	% total bilan	Variation
Personnel et organismes sociaux	29 171	0%	6 625	0%	-77%
Etat	325 458	4%	307 054	4%	-6%
Autres dettes	169 597	2%	710 112	9%	n.a
Autres passifs courants	524 225	7%	1 023 792	14%	95%

Source : CIMAT

Les autres passifs courants s'élèvent à 1 023,8 MMAD à fin juin 2016 en augmentation de 95% par rapport à fin juin 2015 principalement sous l'effet de la hausse enregistrée au niveau des autres dettes. En Effet, à fin juin 2016 les autres dettes comprennent les dividendes à payer pour une valeur de 500 MMAD.

V. Equilibre bilanciel

Le tableau suivant présente l'évolution de l'équilibre bilanciel consolidé au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2016 :

Tableau 80. Evolution de l'équilibre bilanciel consolidé au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2016

En KMAD	31/12/2015	30/06/2016	Variation
Financement permanent ^(*)	6 238 013	6 527 086	5%
Actif immobilisé	5 104 061	5 011 168	-2%
Fonds de roulement	1 133 951	1 515 918	34%
Actif circulant	1 229 265	1 445 526	18%
Passif circulant ^(**)	838 026	755 246	-10%
Besoin en fonds de roulement	391 238	690 280	76%
Trésorerie nette	742 713	825 639	11%

(*) incluant CCA et échéances annuelles des dettes financières

(**) hors CCA

Source : CIMAT

Fonds de roulement

Le fonds de roulement consolidé est positif au 31/12/2015 et au 30/06/2016 atteignant 1 516,0 MMAD au 30/06/2016 (vs 1 133,9 MMAD au 31/12/2015). Cette situation s'explique par :

- (iii) le renforcement du financement permanent induit par l'accroissement de la capacité bénéficiaire du groupe ;
- (iv) La baisse du solde de l'actif immobilisé de 2% entre le 31/12/2015 et le 30/06/2016 sous l'effet de l'amortissement des immobilisations existantes.

Besoin en fonds de roulement

Le groupe CIMAT dégage un besoin en fonds de roulement moyen positif au 31/12/2015 et au 30/06/2016, en forte augmentation à fin juin 2016 (76% par rapport au 31/12/2015) principalement compte tenu forte augmentation du solde des créances clients net et des autres créances (+218,4 MMAD).

Ainsi, le besoin en fonds de roulement consolidé évolue de 391,2 MMAD au 31/12/2015 à 690,3 MMAD au 30/06/2016.

Trésorerie nette

La trésorerie nette consolidée évolue de 742,7 MMAD à fin décembre 2015 à 825,6 à fin juin 2016.

VI. Indicateurs de rentabilité

L'évolution des ratios de profitabilité consolidés au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2016 se présente comme suit :

Tableau 81. Ratios de profitabilité du groupe CIMAT

	31/12/15	30/06/16	Variation
Return on Equity (ROE) ³⁹	17%	22%	+5,5 pts
Return on Capital Employed (ROCE) ⁴⁰	12%	13%	+1,2 pt

Source : CIMAT

Au 30/06/2016, la rentabilité des fonds propres s'élève à 22% soit une augmentation de +5,5 points par rapport au 31/12/2015.

La rentabilité des capitaux employés ressort à 12% et 13% respectivement au 31/12/2015 et au 30/06/2016 soit une augmentation de 1,2 points et ce en raison de la baisse du solde de l'actif immobilisé à fin juin 2016 sous l'effet de l'amortissement des immobilisations existantes.

VII. Indicateurs financiers

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des indicateurs relatifs à la structure financière de la société sur au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2016. Il se présente comme suit :

	31/12/15	30/06/16	Variation
Endettement brut ⁴¹	52%	54%	+1,4 pt
Endettement net ⁴²	43%	44%	+0,4 pt
Capacité de remboursement ⁴³	2,1x	1,7x	-0,4 pt
Autonomie financière ⁴⁴	42%	38%	-3,5 pts

Source : CIMAT

Le ratio d'endettement brut de la société enregistre une hausse entre le 31/12/2015 et le 30/06/2016 en raison d'une baisse des capitaux propres. Il s'élève à 52% au 31/12/2015 et 54% au 30/06/2016.

Le ratio d'endettement net s'élève à 43% au 31/12/2015 et 44% au 30/06/2016. Cette hausse s'explique mécaniquement par une baisse de la dette nette de -4% inférieure à la baisse des capitaux propres de -6% entre le 31/12/2015 et le 30/06/2016.

Le ratio relatif à la capacité de remboursement s'améliore entre le 31/12/2015 et le 30/06/2016. Il s'élève à 1,7x l'EBE au 30/06/2016 en baisse de 0,4 pt par rapport au 31/12/2015.

Le ratio d'autonomie financière s'élève quant à lui à 42% au 31/12/2015 et 38% au 30/06/2016, soit une baisse de -3,5 pts.

³⁹ Résultat net part du groupe / (capitaux propres part du groupe + CCA injectés dans la société CIMAT) et Résultat net part du groupe * 2 / (capitaux propres part du groupe + CCA injectés dans la société CIMAT) au 30/06/2016.

⁴⁰ Résultat d'exploitation * (1-IS effectif) / (Actif immobilisé + BFR) et Résultat d'exploitation * 2 * (1-IS effectif) / (Actif immobilisé + BFR) au 30/06/2016 au 30/06/2016.

⁴¹ (Dettes de financement + Trésorerie Passif) / (Capitaux Propres + Dettes de financement + Trésorerie Passif)

⁴² (Dettes de financement - Trésorerie nette) / (Capitaux Propres + Dettes de financement - Trésorerie nette)

⁴³ (Dettes de financement - Trésorerie nette) / Excédent Brut d'Exploitation et (Dettes de financement - Trésorerie nette) / Excédent Brut d'Exploitation * 2 au 30/06/2016.

⁴⁴ Capitaux propres / Total Bilan

VIII. Analyse du tableau de financement

VIII.1. Tableau des flux de trésorerie consolidés au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2016

Le tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2016 se présente comme suit :

Tableau 82. Tableau des flux de trésorerie consolidés

KMAD	31/12/2015	30/06/2016
Résultat avant impôts	686 247	447 113
<i>dont Intérêts payés</i>	<i>(151 192)</i>	<i>(57 689)</i>
Dotations nettes	280 801	105 255
Perte nette/gain net sur cessions des actifs corporels et incorporels	659	-
Gains/pertes de change non réalisé	4 409	-263
Autres mouvements sur éléments non monétaires	-	-
Variations du BFR	(252 058)	(210 114)
Impôts différés	8 287	4 487
Dividendes payés	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	728 345	346 479
Impôts sur les bénéfices payés	(166 301)	(119 291)
Flux net de trésorerie d'exploitation	562 044	227 188
Acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	(65 073)	(57 689)
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	18 250	-
Augmentation/Diminution nette des autres actifs financiers	-	-
Flux net de trésorerie d'investissement	-46 823	-57 689
Emissions de nouveaux emprunts	-	-
Remboursements des emprunts à long terme	(13 453)	(28 607)
Remboursements de dettes résultant de contrats de location-financement	(13 477)	(19 665)
Diminution/augmentation nette des prêts	-	(38 301)
Flux net de trésorerie de financement	-26 931	-86 573
Variation nette de la trésorerie	488 291	82 926
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à l'ouverture	254 422	742 713
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à la clôture	742 713	825 639

Source : CIMAT

Flux de trésorerie liés à l'activité

Les flux nets de trésorerie liés à l'activité du groupe CIMAT s'établissent à 227,2 MMAD au 30/06/2016 sur le premier semestre (vs 562,0 MMAD au 31/12/2015 sur l'année complète).

Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Le groupe CIMAT réalise une enveloppe nette d'investissement de 57,7 MMAD sur le premier semestre 2016. Ces investissements concernent principalement du matériel industriel relatif aux deux usines de Ben Ahmed et Beni Mellal.

Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement représentent -59,6 MMAD sur le premier semestre 2016 suite aux remboursements des emprunts long terme, des dettes sur immobilisations acquises en location financement, et à la diminution nette des prêts.

Partie VII. PERSPECTIVES DE LA SOCIETE

I. Perspectives du marché cimentier marocain

Le Maroc est un pays disposant d'une économie dynamique avec des fondamentaux solides⁴⁵ (croissance moyenne du PIB de 4 à 5% sur la dernière décennie et un taux d'inflation contenu à moins de 2% en moyenne), une stabilité politique et sociale (notation « favorable » par Moody's et Fitch Ratings) ainsi qu'un emplacement géographique stratégique propice aux investissements internationaux (premier récipiendaire des IDE⁴⁶ en Afrique du Nord depuis 2011 avec un flux de 28,5 milliards MAD en 2014).

Toutefois, son économie reste très corrélée à l'économie européenne (et notamment celle de la France qui connaît une faible croissance ces dernières années) et au secteur agricole (près de 15% de la valeur ajoutée du pays sur 2010-2014), d'où une forte volatilité de la croissance économique au cours des dernières années (2,4%, 4,5%, 2,7% et 4,2% respectivement en 2012, 2013, 2014 et 2015), due à la pluviométrie et aux chocs exogènes notamment ceux relatifs à l'évolution de l'économie européenne.

Les perspectives du pays sont toutefois bonnes (croissance moyenne supérieure à 4% pour 2015-2025) d'après les institutions internationales, grâce au succès des réformes économiques lancées : réduction du déficit budgétaire⁴⁷ de 7% en 2012 à près de 4% fin 2015, diversification des débouchés commerciaux vers l'Afrique Subsaharienne comme nouveau relai de croissance, lancement de plans de modernisation afin de diversifier l'économie et de réduire la dépendance du PIB vis-à-vis de l'économie européenne et de l'agriculture.

Pour satisfaire ses ambitions de croissance, le Maroc prévoit de poursuivre dans les années à venir son programme de grands chantiers d'infrastructures⁴⁸, déjà lancés ou programmés (contrats programmes confirmés en 2015) :

- redynamisation de l'industrie grâce au Plan d'accélération industrielle : construction de nombreuses plateformes industrielles intégrées (budget d'investissement de 35 Md MAD sur la période 2015-2020) ;
- stratégie nationale de l'eau : 60 nouveaux barrages et 1 000 petits ouvrages à horizon 2030 ;
- stratégie portuaire nationale vision 2030 : 5 nouveaux ports et 5 extensions ;
- stratégie énergétique nationale : Investissement de 30 milliards MAD à horizon 2020, 5 principaux projets d'énergie solaire ;
- transport : projet LGV avec 1 500 Km de lignes ferroviaires à horizon 2030, investissements en infrastructures routières (Plan National des Routes Rurales).

Par ailleurs, le secteur du bâtiment devrait progressivement sortir des difficultés qu'il a connu ces dernières années compte tenu de la résorption progressive des stocks de logements d'inventus, du rééquilibrage de l'offre à la demande (en qualité, quantité et budget), et des progrès des plans de redressement des grands promoteurs immobiliers. En effet, le secteur du bâtiment est porté à long terme par une dynamique positive compte tenu du déficit en logement, du développement du pays (programmes de villes nouvelles) ainsi que du volontarisme de l'Etat pour réhabiliter les logements menaçant ruine et mettre fin aux bidonvilles.

L'année 2015 a marqué une rupture avec la tendance baissière entamée depuis 2012 et qui a duré jusqu'en 2014 (-5,5% en 2014, -6,3% en 2013 et -1,6% en 2012), avec une légère hausse de la consommation de ciment à 14,25 MT (+1,4%).

Au 1^{er} trimestre 2016, la situation macro-économique du Maroc a poursuivi son amélioration malgré l'absence de croissance du PIB national.

Le marché immobilier donne les signes d'une relance conjoncturelle. En effet, plusieurs indicateurs témoignent de cette nouvelle dynamique dont principalement la tendance haussière (+0,5%)⁴⁹ des prix des actifs

⁴⁵ Source : Fonds Monétaire International (historique du PIB, perspectives de croissance)

⁴⁶ Investissements Directs Etrangers

⁴⁷ Source : Ministère de l'Economie et des Finance

⁴⁸ Source : Ministère de l'Industrie et du Commerce, Ministère de l'Equipeement et du Transport

⁴⁹ Association Professionnelle des Cimentiers – Note de conjoncture Avril 2016

immobiliers et la hausse des transactions immobilières (+9,8%)³⁷ portant sur les actifs anciens, de même les nouvelles acquisitions ont enregistré une hausse significative, comme le témoigne la hausse des crédits aux logements (+1,1%)³⁷.

Les acquisitions de logements sociaux sont en hausse également. Le nombre de bénéficiaires de la garantie FOGARIM, au 1^{er} trimestre de 2016 ressort à 4 397, en hausse de 4,5%³⁷ par rapport au dernier trimestre 2015.

Enfin, les investissements publics, dont les dépenses liées aux BTP représentent près de 34%, ont enregistré une hausse de 16,9%³⁷ au cours du 1^{er} trimestre de 2016.

Dans ce contexte économique et sectoriel, la consommation du ciment a enregistré une hausse significative au cours du 1^{er} trimestre de 2016. Cette hausse a été de 5,9%³⁷ en variation annuelle. Elle a concerné pratiquement l'ensemble des régions ce qui montre la solidité de cette croissance et sa dépendance à l'ensemble des sources de la consommation du ciment.

II. Orientations stratégiques de CIMAT

La vision stratégique de CIMAT sur les années à venir s'articule autour des axes majeurs suivants :

Une veille continue du marché

La Société met en œuvre une veille stratégique et concurrentielle ciblant (i) les produits et services concurrents et de substitution et (ii) l'ensemble de la chaîne de valeur des principaux secteurs clients.

Un positionnement assurant une large présence géographique

CIMAT cible un positionnement géographique large, et ce en étendant son réseau de distribution à travers la mise en place de plateformes de distribution au niveau des principaux marchés porteurs, tout en préservant la latitude d'ajuster son positionnement régional pour une utilisation efficace des capacités de production (en fonction de la variation des niveaux de consommation du ciment par les différentes régions).

Une optimisation continue des coûts de production

Dans un marché fortement concurrentiel, CIMAT vise une politique d'optimisation de ses coûts de production, notamment à travers :

- L'utilisation de combustibles alternatifs pouvant avoir un double impact sur son activité : à travers notamment (i) la réduction des coûts énergétiques et (ii) l'amélioration des standards environnementaux. La société a mis en place une installation permettant la valorisation et l'utilisation des huiles usées et pneus déchiquetés qui est opérationnelle dans les 2 usines ;
- La mise en place d'une stratégie d'utilisation d'ajouts de substitution au clinker dans l'objectif de réduire les coûts énergétiques du procédé de clinkérisation (utilisation de cendres volantes et de pouzzolane, réalisation d'essais de minéralisation du clinker, etc.).

Un maintien d'une structure RH optimisée

CIMAT vise une optimisation continue de ses effectifs à travers la sous-traitance des activités annexes (maintenance, transport, extraction des matières premières, etc.) et le maintien d'une structure RH flexible lui permettant de se concentrer sur son métier de base.

Un positionnement diversifié sur la chaîne de valeur

CIMAT s'oriente vers un positionnement commercial élargi sur la chaîne de valeur du secteur du BTP, et ce à travers :

- Une implication plus marquée dans le secteur du BPE via le développement de l'activité Bétons qui prévoit le déploiement de nouvelles centrales à bétons ;
- Une implication directe dans les chantiers de construction à travers des partenariats avec les entreprises de BTP, visant le développement de produits et services adaptés à leurs besoins ;
- Une diversification continue du mix-produit à travers notamment un positionnement sur des produits à haute valeur ajoutée pour accompagner la professionnalisation du secteur du BTP (essor du segment de la préfabrication) ;

- Une implication dans le segment de la préfabrication à travers la création de partenariats en vue de développer et promouvoir de nouvelles applications créant de nouvelles opportunités commerciales pour CIMAT.

III. Objectifs de CIMAT

En 2016^p, CIMAT prévoit de réaliser un chiffre d'affaires s'établissant à 2 160,6 MMAD, ainsi qu'un excédent brut d'exploitation de 1 119,2 MMAD. Le résultat net prévisionnel au titre de 2016 est estimé à 519,0 MMAD.

La baisse du chiffre d'affaire en 2016 est due au ralentissement de l'activité export. Ce ralentissement n'a pas d'impact majeur sur le niveau de l'excédent brut d'exploitation en 2016, et ce en raison de sa faible contribution (activité à marge très faible compte tenu de l'importance des coûts de transport).

En 2017^p, CIMAT prévoit de réaliser un chiffre d'affaires s'établissant à 2 159,0 MMAD et un résultat net de 526 MMAD en 2017.

Par ailleurs, CIMAT prévoit de maintenir sa part de marché de 14% sur la période 2016-2017.

Les seuls investissements qui seront engagés par CIMAT seront des investissements de maintenance.

Partie VIII. FACTEURS DE RISQUES

I. Risques relatifs au secteur de l'immobilier et du BTP

Le secteur cimentier est fortement dépendant du secteur du BTP dont l'activité reste étroitement liée au rythme de construction de logements ainsi qu'au nombre de projets d'infrastructures publiques, touristiques et industrielles.

L'industrie du ciment reste de ce fait sensible à certains facteurs tels que le pouvoir d'achat en général, la croissance démographique et l'urbanisation, les conditions d'octroi de crédit aux ménages sur le segment immobilier, ainsi que les politiques publiques en matière de logement et d'extension/renouvellement des infrastructures.

I.1. Le secteur des travaux publics

Le développement du secteur cimentier au cours de la dernière décennie a été directement stimulé par la politique de mise à niveau et d'extension des infrastructures poursuivie par le Maroc.

La situation actuelle de l'économie, marquée par une pression sur les finances publiques (notamment en termes de déficit budgétaire et d'assèchement des liquidités), risque de freiner la cadence des investissements publics en infrastructures. Une telle situation pourrait avoir un impact défavorable sur la demande nationale de ciment et de béton.

I.2. Le secteur de l'immobilier

En dépit de son potentiel de croissance intrinsèque, le secteur de l'immobilier connaît un certain ralentissement en raison de la baisse conjoncturelle de la demande en logements, notamment sur les segments moyen et haut de gamme, sous l'effet (i) de la baisse de la demande solvable entraînée par un accroissement des prix, (ii) d'un durcissement des conditions d'octroi des crédits et (iii) d'une baisse de la demande des marocains résidents à l'étranger en raison de la crise dans le monde en général et en Europe en particulier.

Il convient de nuancer, toutefois, ces facteurs de risque par l'effet stimulant de la politique volontariste de lutte contre l'habitat insalubre menée par les pouvoirs publics. Cette politique passe par la garantie des conditions de développement d'une offre suffisante pour couvrir les besoins nationaux en logements et l'effet mécanique de l'accroissement démographique.

Par ailleurs, le secteur de l'immobilier touristique, l'un des débouchés du secteur cimentier, demeure soumis au risque de ralentissement des investissements en infrastructures hôtelières sous l'effet du recul de la demande provenant des principaux marchés émetteurs de touristes à destination du pays.

I.3. Saisonnalité du secteur du BTP

Le marché du ciment et des matériaux de construction plus généralement demeure affecté par la saisonnalité de l'activité immobilière (due notamment à la pluviométrie). En effet, des périodes marquées par de fortes pluies pourraient affecter le niveau de production dans le secteur de BTP et ralentiraient, par conséquent, les volumes de ventes de ciment et de béton.

II. Risques environnementaux et sécuritaires

II.1. Risques environnementaux

La production du ciment nécessite la combustion des fuels fossiles et entraîne par conséquent l'émission de gaz pouvant être nocifs pour l'environnement. A ce titre, l'évolution des mouvements écologistes combinée à une plus grande mobilisation de l'opinion publique contre les industries émettrices de gaz à effet de serre constitueraient un facteur de risque pour les industriels marocains du ciment.

Sur ces bases, toute évolution de la réglementation du Royaume relative aux émissions des gaz et non connue à la date de publication de la Note d'Information pourrait engendrer des coûts supplémentaires à supporter par la Société (taxes spéciales, investissements supplémentaires, etc.).

Il convient de noter par ailleurs que l'industrie du ciment est soumise à de nombreuses autres réglementations en matière environnementale, sanitaire et sécuritaire concernant notamment le contrôle des décharges des

déchets, la protection de l'environnement, la lutte contre la pollution, la certification ISO, la santé et la sécurité des travailleurs, les normes de production, etc.

Tout renforcement, modification et/ou amendement de ces dispositions réglementaires non connus à la date de publication de la Note d'Information pourrait avoir une incidence sur le volume, les modalités et/ou la rentabilité d'exploitation d'une industrie cimentière.

De plus, les usines détenues par la Société produisent ou ont produit des déchets industriels qui ont été évacués selon les lois en vigueur. En cas d'adoption de lois plus restrictives et ayant un effet rétroactif, la Société pourrait supporter de potentielles sanctions matérielles relatives (i) à des investigations ou à des décontaminations de sols, (ii) à des dommages touchant son personnel travaillant sur place, ou (iii) à la contamination des ressources naturelles.

Afin de mieux apprécier les facteurs de risque susmentionnés, il convient de préciser que la Société s'est engagée depuis sa création dans une politique environnementale basée sur le « développement durable ». En effet, 15% du montant de l'investissement global destiné à la construction des deux cimenteries de CIMAT a été consacré aux mesures et équipements pour la protection de l'environnement.

Ainsi, la Société a déployé plusieurs actions se résumant comme suit :

- La réduction des émissions de poussières au niveau des sites de production à 20 mg/Nm³ (vs. 50 mg/Nm³ prévues par la réglementation marocaine)⁵⁰ ;
- L'équipement de l'ensemble des points jugés critiques de dépoussiéreurs spécifiques ;
- La couverture des halls de stockage des matières et combustibles afin d'éviter la dispersion des poussières et les infiltrations polluantes ;
- La mise en œuvre de mesures préventives au niveau des carrières, à savoir (i) l'équipement des sondeuses avec un système de dépoussiérage, (ii) l'arrosage des chemins d'accès et de roulage, (iii) la limitation de la vitesse des véhicules, (iv) l'installation d'un système de dépoussiérage au niveau des concasseurs et (v) l'aménagement d'une aire de nettoyage pour les camions ;
- Une sélection rationalisée des matières et combustibles à travers notamment une analyse permettant d'écarter tout élément nocif susceptible de générer des émissions dépassant les limites fixées par la législation et les conventions sectorielles ;
- La réalisation de campagnes de mesures annuelles par un organisme indépendant et agréé dans l'objectif de contrôler les émissions de gaz et leurs retombés sur le milieu environnant ;
- L'intégration de la réduction des gaz à effet de serre dans la politique d'investissement de CIMAT à travers notamment un choix rigoureux des technologies de production au vue des exigences environnementales ;
- La mise en place de technologies spécifiques permettant la réduction des émissions de gaz à effet de serre générées par la fabrication du clinker (variateurs de fréquence, turbines à haut rendement permettant une réduction substantielle de la consommation électrique spécifique, etc.) ;
- Une analyse systématisée et continue des émissions de gaz par les fours ;
- La mise en place d'une stratégie de développement de l'utilisation d'ajouts de substitution au clinker dans l'objectif de réduire les consommations de combustibles (utilisation de cendres volantes et de pouzzolane, réalisation d'essais industriels de minéralisation du clinker, etc.) ;
- La mise en place de la démarche « Bilan Carbone » développée par l'Agence Française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie pour le comptage des émissions du gaz à effet de serre ;
- La mise en place de plusieurs procédés permettant la protection des ressources en eau⁵¹ : dépoussiérage à filtre commun, recyclage des eaux utilisées dans la production, déviation hors site des eaux externes afin d'éviter leur contamination, protection des nappes phréatiques des infiltrations de matières, mise en place de stations de traitement des eaux sanitaires et des eaux d'extinction, etc. ;

⁵⁰ Les mesures réelles effectuées par le laboratoire public d'études et d'essais LPEE révèlent des taux d'émission inférieurs à 3 mg/Nm³.

⁵¹ La consommation spécifique d'eau pour le refroidissement du four s'établit à de 31 l/tonne de ciment, soit un ratio parmi les plus bas de la profession.

- L'implantation d'une décharge contrôlée de déchets au niveau des sites de production ;
- La plantation de végétaux au niveau des sites de production et la réhabilitation progressive des carrières exploitées par la société ;
- L'adoption d'un schéma d'aménagement de la carrière de Béni Mellal permettant de préserver le paysage du flanc de la montagne ; etc.

II.2. Risques sécuritaires

La production de ciment requiert la réalisation d'opérations industrielles complexes qui induisent un risque d'accidents pour les travailleurs. CIMAT met la sécurité du travail au centre de sa politique sociale et suit un système de vigilance exigeant et maîtrisé, permettant de minimiser le nombre d'accidents.

Ainsi, CIMAT a mis au point plusieurs programmes visant à renforcer la sécurité sur les sites de production afin de préserver les hommes et les biens, au-delà du simple respect de la réglementation en vigueur.

Le programme de sécurité mis en place porte notamment sur :

- L'organisation des audits de conformité légale des différents sites ;
- L'organisation des audits de conformité de l'hygiène du milieu de travail, des installations sanitaires et des locaux de restauration ;
- L'évaluation et le contrôle continu des risques ;
- L'analyse et la prise des mesures correctives après chaque incident ;
- La sensibilisation et la formation du personnel ;
- L'amélioration des techniques d'exploitation.

Par ailleurs, les risques industriels sont couverts par des polices d'assurance renouvelables chaque année par tacite reconduction.

Le risque de survenance d'accidents industriels ne peut cependant être totalement évacué malgré la mise en œuvre de ces mesures préventives.

III. Risques concurrentiels

CIMAT évolue dans un environnement caractérisé notamment par (i) une forte demande émanant principalement des acteurs du Bâtiment et des Travaux Publics, (ii) une volatilité des coûts énergétiques et enfin (iii) un renforcement progressif de la réglementation environnementale.

La Société est de ce fait soumise à un certain nombre de risques liés à son environnement commercial, réglementaire et concurrentiel ainsi qu'à des risques industriels et humains, liés à son exploitation propre.

Le renforcement des capacités de production des opérateurs dans un contexte de ralentissement de la demande en ciment pourrait avoir un double effet sur l'activité de la Société :

- Un ralentissement de la croissance des ventes, conséquence de l'accroissement des surcapacités de production ;
- Une plus forte tension sur les marges commerciales.

Pour faire face à ce risque, plusieurs mesures commerciales sont mises en œuvre par CIMAT dont notamment :

- La diversification régionale ;
- L'enrichissement et la diversification du mix produit ;
- Une veille continue sur le marché et la concurrence ;
- Une implication dans l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur cimentier ;
- La fidélisation de la clientèle ;
- La diversification des canaux de distribution ;
- La consolidation du positionnement géographique sur toutes les régions du Maroc ;
- L'amélioration de la qualité des produits ;
- Le développement du service après-vente et l'assistance technique ;

- La mise en place de partenariats long terme avec des clients clés.

IV. Risques de production

La rentabilité de la Société demeure fortement dépendante de sa performance industrielle qui reste elle-même liée à la disponibilité entière de la capacité de production. Ainsi, l'interruption de la production en raison d'une panne d'une pièce maîtresse (broyeur, four, etc.), de mouvements sociaux, d'accidents ou en cas de force majeure, pourrait causer une diminution significative de la productivité de la Société.

Pour permettre l'appréciation du risque de survenance de pannes industrielles, il y a lieu, toutefois, de considérer les politiques de maintenance adoptées par la Société, conformes aux standards internationaux de CIMAT. Cette politique est basée sur une maintenance préventive et une maintenance curative et permet d'organiser et de fiabiliser les interventions selon un système de gestion et de suivi informatisé.

Il convient de noter également que ces facteurs de risque sont couverts par des polices d'assurance portant sur les dommages aux biens ainsi que les pertes d'exploitation résultant de ces dommages.

V. Risques liés aux actifs

V.1. Risque de dépréciation d'actifs

L'industrie du ciment étant intensivement capitalistique, toute évolution technologique, des standards ou des normes pourrait induire un risque d'obsolescence des actifs actuels et contraindre les cimentiers à consentir des investissements de mise à niveau, éventuellement lourds.

VI. Risque de marché

CIMAT est exposée à des risques de change, ainsi que d'autres risques de marché liés en particulier aux cours de certains combustibles dérivés du pétrole.

VI.1. Risque de Change

CIMAT réalise une partie de ses approvisionnements en monnaies étrangères, en particulier le dollar américain. Ces achats concernent essentiellement le petcoke.

Il est à préciser que pour les achats en devises (notamment le petcoke), la Société se prémunit contre le risque de change à travers le recours à une couverture à terme, suivant ses anticipations périodiques sur l'évolution des principales devises.

VI.2. Risque lié aux coûts énergétiques

La facture énergétique, constituée principalement du petcoke, de l'électricité et du fuel, représente l'un des facteurs de coûts les plus significatifs dans la structure des charges d'une cimenterie. Ainsi, toute variation à la hausse de ces coûts pourrait affecter négativement les marges des cimentiers.

En outre, l'inefficience des combustibles alternatifs ou le non-respect des engagements d'approvisionnement par les fournisseurs pourraient également impacter négativement l'activité des cimentiers.

A ce titre, et de par son activité, CIMAT consomme d'importantes quantités de matières combustibles et demeure ainsi soumise à un risque de variation continue des cours desdites matières ainsi que des coûts de leur transport.

Toutefois, pour permettre l'appréciation de ce risque, il y a lieu de considérer ce qui suit :

- Dans l'optique d'optimiser ses consommations en combustibles, CIMAT développe l'utilisation de combustibles alternatifs. A ce titre, une convention a été signée par CIMAT avec un groupe pétrolier pour la récupération des huiles usées générées par les stations de services ;
- Pour l'optimisation de son coût d'électricité :
 - ✓ CIMAT a choisi, au moment de l'élaboration du contrat de construction de ses unités de production, des technologies récentes lui permettant de réaliser des économies d'énergie ;

- ✓ Sur le plan opérationnel, la Société met en marche des broyeurs de ciment pendant les heures pleines et les heures creuses, évitant ainsi les heures de pointe qui génèrent un coût supérieur.

VI.3. Risque lié à la disponibilité des matières premières

CIMAT dispose de ses propres réserves de calcaire. Ces carrières représentent une durée de vie de 68 ans pour Ben Ahmed et de 82 ans pour Béni Mellal et ne présentent, par conséquent, pas de risque d'épuisement à moyen terme.

VI.4. Risque lié aux clients

En tant que société commerciale, CIMAT pourrait subir un risque de contrepartie, lié à son portefeuille de clients dans le cas où l'un d'entre eux représenterait une part significative dans le chiffre d'affaires de la Société.

Ce risque demeure très faible eu égard à la structure fragmentée de la clientèle. En effet, les 10 principaux clients de la Société représentent moins de 29% du chiffre d'affaires ciment au titre de l'exercice 2015.

VI.5. Risque de taux d'intérêt

Ciments de l'Atlas est exposée au risque de taux d'intérêt dans le cadre (i) de l'émission obligataire de 2012 et (ii) de la présente émission obligataire. En effet, le taux de référence pris en compte dans les tranches A et D de l'émission obligataire de 2012 et le taux de référence pris en compte dans la tranche A de la présente émission obligataire correspondent à un taux révisable indexé sur le taux plein 52 semaines déterminé sur la base de la courbe secondaire publié par Bank Al Maghrib.

Par conséquent, la variation à la hausse du taux révisable pourrait entraîner des charges financières supplémentaires pour la Société.

Partie IX. FAITS EXCEPTIONNELS

A la date d'établissement de la présente Note d'Information, CIMAT ne connaît pas de faits exceptionnels, ni de litiges susceptibles d'affecter sa situation financière.

Partie X. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

Il n'existe pas de litiges et affaires contentieuses susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, les résultats, l'activité et le patrimoine de CIMAT.

Partie XI. ANNEXES

I. Principales méthodes d'évaluation spécifiques à l'entreprise

I.1. Actif immobilisé

L'actif immobilisé est évalué selon les règles du CGNC pour la valeur à l'entrée et pour les corrections de valeur. Dans ce sens, sont immobilisées les charges financières spécifiques aux projets immobilisés s'étalant sur plus d'un exercice.

Les terrains de carrière sont amortis en fonction des tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée de la carrière sur sa durée d'exploitation. A noter que les autres terrains ne font pas l'objet d'amortissement.

- Les bâtiments industriels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité allant de 7 à 35 ans
- Les bâtiments administratifs sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité allant de 35 à 50 ans
- Les matériels, équipements et installations sont amortis linéairement sur leur durée de vie allant de 3 à 35 ans.

I.2. Actif circulant (Hors trésorerie)

Selon les règles du CGNC.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré, au plus bas du coût d'acquisition ou de production et de la valeur nette de réalisation (prix de vente diminué des coûts nécessaires estimés pour l'achèvement et pour réaliser la vente).

I.3. Financement permanent

Selon les règles du CGNC.

I.4. Passif circulant (hors trésorerie)

Selon les règles du CGNC.

I.5. Trésorerie

Selon les règles du CGNC.

II. Etats de synthèse des comptes sociaux de CIMAT

II.1. Bilans sociaux des trois dernières années

II.1.1. Actif

En KMAD	2 013	2 014	2 015	30/06/2016
Immobilisations en non-valeur (A)	19 006	12 520	6 752	3 678
Frais préliminaires	2 834	1 617	809	404
Charges à répartir sur plusieurs exercices	16 172	10 903	5 943	3 274
Immobilisations incorporelles (B)	7 147	13 703	11 247	10 031
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	7 147	6 339	3 883	2 666
Fonds commercial	-	7 364	7 364	7 364
Immobilisations corporelles (C)	5 287 451	5 160 044	4 935 408	4 846 382
Terrains	200 161	213 175	218 570	218 570
Constructions	1 820 033	1 784 423	1 736 769	1 707 760
Installations techniques, matériel et outillage	3 217 290	3 056 843	2 875 768	2 771 296
Matériel de transport	-	-	858	755
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers	13 708	15 793	16 040	14 609
Immobilisations corporelles en cours	36 259	89 811	87 403	133 392
Immobilisations financières (D)	34 484	46 760	47 110	47 110
Autres créances financières	13 740	13 760	14 110	14 110
Titres de participation	20 745	33 000	33 000	33 000
Ecarts de conversion actif (E)	-	-	-	-
Total actif immobilisé	5 348 088	5 233 028	5 000 517	4 907 201
Stocks (F)	177 898	200 389	189 129	186 953
Matières et fournitures consommables	128 937	139 148	146 358	125 687
Produits intermédiaires et produits résiduels	36 175	52 406	34 057	48 085
Produits finis	12 785	8 835	8 714	13 180
Créances de l'actif circulant (G)	551 617	838 958	1 023 085	1 259 212
Fournis. débiteurs, avances et acomptes	5 871	5 573	19 873	19 965
Clients et comptes rattachés	442 060	579 197	609 414	714 472
Personnel	1 634	332	310	310
Etat	69 991	193 455	224 723	161 470
Comptes d'associés	10 000	10 000	143 640	324 788
Autres débiteurs	19 128	46 128	18 928	20 929
Compte de régularisation actif	2 932	4 271	6 197	17 279
Titres et valeur de placement (H)	-	149 982	789 888	844 881
Ecart de conversion-actif (I)	2 990	3 023	2 432	7 334
Total actif circulant	732 505	1 192 352	2 004 534	2 298 380
Chèques et valeurs à encaisser	44 680	12 867	13 823	6 683
Banques, T.G & CP	286 825	253 228	224 725	266 444
Caisses, régies d'avances et accréditifs	283	303	468	317
Trésorerie actif	331 788	266 398	239 016	273 444
Total actif	6 412 381	6 691 778	7 244 067	7 479 025

II.1.2. Passif

En KMAD	2 013	2 014	2 015	30/06/2016
Capitaux propres	2 087 343	2 520 577	3 042 474	2 864 608
Capital social ou personnel	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
moins: Actionnaires, capital souscrit non appelé dont versé	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
Réserve légale	23 947	44 367	66 029	92 124
Autres réserves	-	-	1 254 448	1 250 250
Report à nouveau	454 994	842 976	100	100
Résultat net de l'exercice	408 401	433 234	521 897	322 134
Dettes de financement (C)	3 000 000	3 027 703	3 014 250	3 014 250
Emprunts obligataires	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Autres dettes de financement	-	27 703	14 250	14 250
Provisions durables pour risques et charges (E)	4 508	6 180	8 203	9 116
Provisions pour charges	4 508	6 180	8 203	9 116
Ecarts de conversion-passif (F)	-	-	-	-
Total financement permanent	5 091 851	5 554 460	6 064 927	5 887 974
Dettes du passif circulant (G)	1 077 123	921 374	863 032	1 247 496
Fournisseurs et comptes rattachés	336 070	405 604	416 197	300 605
Clients créditeurs, avances et acomptes	11 634	18 347	35 930	4 500
Personnel	8 753	13 139	15 442	16 044
Organismes sociaux	7 521	11 284	13 382	9 435
Etat	105 837	298 674	314 297	298 474
Comptes d'associés	534 294	106 009	-	500 000
Autres créanciers	300	100	100	100
Comptes de régularisation - passif	72 714	68 217	67 685	118 338
Autres provisions pour risques et charges (H)	2 990	3 023	2 432	30 907
Ecarts de conversion-passif (I) (Eléments circulants)	1 864	18 771	16 721	18 325
Total passif circulant	1 081 977	943 168	882 185	1 296 728
Crédit de trésorerie	50 000	50 000	120 000	50 000
Banques (soldes créditeurs)	188 553	144 150	176 954	244 322
Trésorerie passif	238 553	194 150	296 954	294 322
Total passif	6 412 381	6 691 778	7 244 067	7 479 025

II.2. Comptes de produits et charges des trois derniers exercices

En KMAD	2013	2014	2015
Chiffre d'affaires	2 259 670	2 398 914	2 670 682
Variation de stock de produits	- 44 260	11 527	- 17 506
Reprises d'exploitation; transfert de charges	65 633	89 985	42 157
Produits d'exploitation	2 281 043	2 500 426	2 695 333
Achats consommés de matières et de fournitures	837 457	908 041	924 256
Autres charges externes	328 485	354 068	438 638
Impôts et taxes	9 306	17 663	17 355
Charges de personnel	116 276	166 227	189 786
Autres charges d'exploitation	-	-	-
Dotations d'exploitation	279 066	289 143	301 125
Charges d'exploitation	1 570 591	1 735 141	1 871 159
Résultat d'exploitation	710 453	765 284	824 174
Gains de change	5 401	5 940	25 232
Intérêts et autres produits financiers	1 310	2 336	8 087
Reprises financières; transferts de charges	969	2 999	3 023
Produits financiers	7 680	11 276	36 343
Charges d'intérêts	153 228	163 607	144 592
Pertes de change	11 997	5 926	14 382
Dotations financières	2 990	3 023	2 432
Charges financières	168 216	172 556	161 407
Résultat financier	-160 536	-161 281	-125 064
Résultat courant	549 917	604 004	699 110
Produits des cessions d'immobilisations	-	-	18 250
Autres produits non courants	634	-	-
Reprises non courantes; transferts de charges	1 569	-	-
Produits non courants	2 203	-	18 250
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	2 850	492	18 909
Autres charges non courantes	9 843	8 855	10 651
Charges non courantes	12 693	9 347	29 560
Résultat non courant	-10 490	-9 347	- 11 310
Résultat avant impôt	539 427	594 657	687 800
Impôts sur les résultats	131 026	161 423	165 903
Résultat net	408 401	433 234	521 897

II.3. Comptes de produits et charges au 30/06/2015 et au 30/06/2016

En KMAD	30/06/2015	30/06/2016
Chiffre d'affaires	1 333 271	1 320 474
Variation de stock de produits	(25 528)	18 084
Reprises d'exploitation; transfert de charges	50 799	51 305
Produits d'exploitation	1 358 543	1 389 864
Achats consommés de matières et de fournitures	451 465	445 808
Autres charges externes	204 020	173 475
Impôts et taxes	9 000	10 900
Charges de personnel	89 615	102 560
Autres charges d'exploitation	-	-
Dotations d'exploitation	150 388	164 308
Charges d'exploitation	904 488	897 051
Résultat d'exploitation	454 055	492 813
Gains de change	3 086	2 870
Intérêts et autres produits financiers	1 842	7 872
Reprises financières; transferts de charges	3 023	2 432
Produits financiers	7 952	13 174
Charges d'intérêts	70 747	53 446
Pertes de change	7 360	1 777
Dotations financières	4 092	7 334
Charges financières	82 199	62 558
Résultat financier	(74 247)	(49 384)
Résultat courant	379 808	443 428
Produits des cessions d'immobilisations	18 250	-
Autres produits non courants	-	-
Reprises non courantes; transferts de charges	-	-
Produits non courants	18 250	-
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	18 464	2 073
Autres charges non courantes	5 816	-
Charges non courantes	24 280	2 073
Résultat non courant	(6 030)	(2 073)
Résultat avant impôt	373 778	441 355
Impôts sur les résultats	88 787	119 221
Résultat net	284 991	322 134

II.4. Tableaux de financement

II.4.1. Tableau de financement de l'exercice 2015

En KMAD		Variation		
	2015	2014	Emplois	Ressources
Financement permanent	6 064 927	5 554 460	-	510 467
Actif immobilisé	5 000 517	5 233 028	-	232 511
Fonds de roulement fonctionnel	1 064 410	321 433		742 978
Actif circulant	2 004 534	1 192 352	812 182	-
Passif circulant	882 185	943 168	60 982	-
Besoin de financement global	1 122 349	249 185	873 164	-
Trésorerie nette	-57 939	72 248	-	130 187

En MAD		2015	2014
	Emplois	Ressources	Emplois
Autofinancement	-	800 454	-
Capacité d'autofinancement	-	800 454	-
Distributions de bénéfices	-	-	-
Cessions et réductions d'immobilisations	-	18 250	-
Cessions d'immob. incorporelles	-	-	-
Cessions d'immob. corporelles	-	18 250	-
Cessions d'immob. financières	-	-	-
Récupération sur créances immobilisées	-	-	-
Augmentation des capitaux propres et assimilés	-	-	-
Augmentation de capital, Apports	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-
Augmentation des dettes de financement	-	-	-
Nettes de primes de remboursement	-	-	-
Ressources stables de l'exercice	-	818 704	-
Acquisitions et augmentation d'immobilisations	61 725	-	169 088
Acquisition d'immob. incorporelles	3	-	9 000
Augmentation d'immob. corporelles	61 372	-	138 313
Acquisition d'immob. financières	0	-	21 755
Augmentation des créances immobilisées	350	-	20
Remboursement des capitaux propres	-	-	-
Remboursement des dettes de financement	13 453	-	-
Emplois en non-valeur	549	-	630
Emplois stables de l'exercice	75 727	-	169 718
Variation en besoin de financement global	873 164	-	598 656
Variation de la trésorerie	-	130 187	-
Total général	948 891	948 891	768 374

II.4.2. Tableau de financement de l'exercice 2014

En KMAD	Variation			
	2014	2013	Emplois	Ressources
Fonds de roulement fonctionnel	321 433	-256 237		577 669
Financement permanent	5 554 460	5 091 851		462 610
Actif immobilisé	5 233 028	5 348 088	-	115 060
Besoin de financement global	249 185	-349 472	598 656	-
Actif circulant	1 192 352	732 505	459 847	-
Passif circulant	943 168	1 081 977	138 809	-
Trésorerie nette	72 248	93 235	-	20 987

En KMAD	2014		2013	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
Ressources stables de l'exercice	-	747 387	-	682 418
Autofinancement	-	710 184	-	682 318
Capacité d'autofinancement	-	710 184	-	682 318
Distributions de bénéfices	-	-	-	-
Cessions et réductions d'immobilisations	-	9 500	-	100
Cessions d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Cessions d'immobilisations corporelles	-	-	-	-
Cessions d'immobilisations financières	-	9 500	-	100
Récupération sur créances immobilisées	-	-	-	-
Augmentation des capitaux propres et assimilés	-	-	-	-
Augmentation de capital, Apports	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Augmentation des dettes de financement	-	27 703	-	-
Nettes de primes de remboursement	-	-	-	-
Emplois stables de l'exercice	169 718	-	67 351	-
Acquisitions et augmentation d'immobilisations	169 088	-	67 231	-
<i>Acquisition d'immobilisations incorporelles</i>	9 000	-	664	-
<i>Augmentation d'immobilisations corporelles</i>	138 313	-	66 383	-
<i>Acquisition d'immobilisations financières</i>	21 755	-	-	-
Augmentation des créances immobilisées	20	-	184	-
Remboursement des capitaux propres	-	-	-	-
Remboursement des dettes de financement	-	-	-	-
Emplois en non-valeur	630	-	120	-
Variation en besoin de financement global	598 656	-	450 149	-
Variation de la trésorerie	-	20 987	164 918	-
Total général	768 374	768 374	682 418	682 418

II.4.3. Tableau de financement de l'exercice 2013

En KMAD	Variation			
	2013	2012	Emplois	Ressources
Fonds de roulement fonctionnel	- 256 237	-871 304		615 067
Financement permanent	5 091 851	4 682 562		409 289
Actif immobilisé	5 348 088	5 553 866	-	205 778
Besoin de financement global	-349 472	-799 620	450 149	-
Actif circulant	732 505	782 492	-	49 987
Passif circulant	1 081 977	1 582 112	500 135	-
Trésorerie nette	93 235	-71 683	164 918	-

En KMAD	2013		2012	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
Ressources stables de l'exercice	-	682 418	-	3 973 754
Autofinancement	-	682 318	-	573 754
Capacité d'autofinancement	-	682 318	-	573 754
Distributions de bénéfices	-	-	-	-
Cessions et réductions d'immobilisations	-	100	-	-
Cessions d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Cessions d'immobilisations corporelles	-	-	-	-
Cessions d'immobilisations financières	-	100	-	-
Récupération sur créances immobilisées	-	-	-	-
Augmentation des capitaux propres et assimilés	-	-	-	400 000
Augmentation de capital, Apports	-	-	-	400 000
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Augmentation des dettes de financement	-	-	-	3 000 000
Nettes de primes de remboursement	-	-	-	-
Emplois stables de l'exercice	67 351	-	3 394 912	-
Acquisitions et augmentation d'immobilisations	67 231	-	626 475	-
<i>Acquisition d'immobilisations incorporelles</i>	664	-	78	-
<i>Augmentation d'immobilisations corporelles</i>	66 383	-	619 497	-
<i>Acquisition d'immobilisations financières</i>	-	-	6 900	-
Augmentation des créances immobilisées	184	-	-	-
Remboursement des capitaux propres	-	-	-	-
Remboursement des dettes de financement	-	-	2 739 000	-
Emplois en non-valeur	120	-	29 437	-
Variation en besoin de financement global	450 149	-	411 209	-
Variation de la trésorerie	164 918	-	167 633	-
Total général	682 418	682 418	3 973 754	3 973 754

II.4.4. Etats des soldes de gestion des trois derniers exercices

EN MAD	2013	2014	2015
Ventes de marchandises (en l'état)	-	-	-
Achats revendus de marchandises	-	-	-
Marge brute sur ventes en l'état	0	0	0
Ventes de biens et services produits	2 259 670	2 398 914	2 670 682
Variation de stocks de produits	-44 260	11 527	-17 506
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	-	-	-
Production de l'exercice	2 215 410	2 410 441	2 653 176
Achats consommés de matières et fournitures	837 457	908 041	924 256
Autres charges externes	328 485	354 068	438 638
Consommation de l'exercice	1 165 941	1 262 109	1 362 894
Valeur ajoutée	1 049 469	1 148 332	1 290 283
Subventions d'exploitation	-	-	-
Impôts et taxes	9 306	17 663	17 355
Charges de personnel	116 276	166 227	189 786
Excédent brut d'exploitation (E.B.E)	923 886	964 442	1 083 142
Autres produits d'exploitation	-	-	-
Autres charges d'exploitation	-	-	-
Reprises d'exploitation: transfert de charges	65 633	89 985	42 157
Dotations d'exploitation	279 066	289 143	301 125
Résultat d'exploitation	710 453	765 284	824 174
Résultat financier	-160 536	-161 281	-125 064
Résultat courant	549 917	604 004	699 110
Résultat non courant	-10 490	-9 347	-11 310
Impôts sur les résultats	131 026	161 423	165 903
Résultat de l'exercice	408 401	433 234	521 897

II.4.5. Etat des dérogations (A2) au cours des trois derniers exercices

Etat des dérogations (A2) de l'exercice 2015

Nature des dérogations	Justification des dérogations	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		NEANT
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		NEANT
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		NEANT

Etat des dérogations (A2) de l'exercice 2014

Nature des dérogations	Justification des dérogations	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		NEANT
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		NEANT

Suite à la fusion-absorption de Cimat Bétons, les immobilisations apportées, dont la valeur d'apport globale est d'environ KMAD 39 466, ont été inscrites en distinguant leurs amortissements cumulés jusqu'à la date d'effet de la fusion (31 décembre 2013).

- En respect des méthodes comptables de la société absorbée, qui faisait partie du périmètre de consolidation du Groupe, et compte tenu de la méthodologie de reprise des données dans le système d'information intégré, les fiches immobilisations de la société absorbée sont reprises avec les mêmes données.

III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse

Impact Résultat : Néant

Impact Bilan (actif) :

Immobilisations incorporelles : Valeur brute KMAD 1 370 et amortissements cumulés KMAD 530, soit une valeur nette de KMAD 840.

Immobilisations corporelles : Valeur brute KMAD 44 425 et amortissements cumulés KMAD 5 799, soit une valeur nette de KMAD 38 626.

Etat des dérogations (A2) de l'exercice 2013

Nature des dérogations	Justification des dérogations	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		NEANT
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		NEANT
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		NEANT

II.4.6. Etat des changements de méthode (A3) au cours des trois derniers exercices

Etat des changements de méthode (A3) de l'exercice 2015

Nature des changements	Justification des changements	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation		NEANT
II. Changements affectant les règles de présentation		NEANT

Etat des changements de méthode (A3) de l'exercice 2014

Nature des changements	Justification des changements	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation		NEANT
II. Changements affectant les règles de présentation		NEANT

Etat des changements de méthode (A3) de l'exercice 2013

Nature des changements	Justification des changements	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation		NEANT
II. Changements affectant les règles de présentation		NEANT

II.4.7. Tableau des immobilisations autres que financières (b2) au cours des trois derniers exercices

Tableau des immobilisations autres que financières (b2) de l'exercice 2015

En MAD	Montant brut début de l'exercice	Augmentation			Diminution			Montant brut de fin d'exercice
		Acquisition	PME/PMI	Virement	Cession	Retrait	Virement	
Immobilisations en non-valeur	51 221	549	-	-	-	-	-	51 770
Frais préliminaires	12 162	-	-	-	-	-	-	12 162
Charges à répartir sur plusieurs exercices	39 059	549	-	-	-	-	-	39 608
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	24 176	3	-	-	-	-	-	24 179
Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	16 811	3	-	-	-	-	-	16 814
Fonds commercial	7 364	-	-	-	-	-	-	7 364
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	6 101 488	61 372	-	21 285	16 250	3 292	21 285	6 143 318
Terrains	222 237	8 013	-	-	-	-	-	230 250
Constructions	1 989 827	10 389	-	-	-	381	-	1 999 835
Installations techniques, matériel et outillages	3 775 470	3 922	-	21 184	-	2 911	-	3 797 664
Matériel de transport	-	1 029	-	-	-	-	-	1 029
Mobilier, matériel de bureau et aménagements	24 144	2 892	-	102	-	-	-	27 137
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	89 811	35 127	-	-	16 250	-	21 285	87 403

Tableau des immobilisations autres que financières (b2) de l'exercice 2014

En MAD	Montant brut début de l'exercice	Augmentation			Diminution			Montant brut de fin d'exercice
		Acquisition	PME/PMI	Virement	Cession	Retrait	Virement	
Immobilisations en non-valeur	50 591	630						51 221
Frais préliminaires	12 162							12 162
Charges à répartir sur plusieurs exercices	38 430	630						39 059
Primes de remboursement des obligations								
Immobilisations incorporelles	14 646	9 530						24 176
Immobilisations en recherche et développement								
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	14 646	2 166						16 811
Fonds commercial		7 364						7 364
Autres immobilisations incorporelles								
Immobilisations corporelles	5 957 963	144 112		4 722		587	4 722	6 101 488
Terrains	206 929	14 948		360				222 237
Constructions	1 966 467	21 915		1 445				1 989 827
Installations techniques, matériel et outillages	3 728 983	44 435		2 639		587		3 775 470
Matériel de transport								
Mobilier, matériel de bureau et aménagements	19 325	4 541		277				24 144
Autres immobilisations corporelles								
Immobilisations corporelles en cours	36 259	58 274					4 722	89 811

Tableau des immobilisations autres que financières (b2) de l'exercice 2013

En MAD	Montant brut début de l'exercice	Augmentation			Diminution			Montant brut de fin d'exercice
		Acquisition	PME/PMI	Virement	Cession	Retrait	Virement	
Immobilisations en non-valeur	50 472	120						50 591
Frais préliminaires	12 162							12 162
Charges à répartir sur plusieurs exercices	38 310	120						38 430
Primes de remboursement des obligations								
Immobilisations incorporelles	13 982	664						14 646
Immobilisations en recherche et développement								
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	13 982	664						14 646
Fonds commercial								
Autres immobilisations incorporelles								
Immobilisations corporelles	5 894 920	66 383		29 963		3 340	29 963	5 957 963
Terrains	203 020	3 909						206 929
Constructions	1 927 887	18 863		19 716				1 966 467
Installations techniques, matériel et outillages	3 686 186	39 421		6 716		3 340		3 728 983
Matériel de transport								
Mobilier, matériel de bureau et aménagements	13 701	2 093		3 531				19 325
Autres immobilisations corporelles								
Immobilisations corporelles en cours	64 125	2 097					29 963	36 259

II.4.8. Tableau des amortissements (b2 bis) au cours des trois derniers exercices

Tableau des amortissements (b2 bis) de l'exercice 2015

En MAD	Cumul début exercice	Dotation de l'exercice	Amortissement sur immobilisations sorties	Cumul d'amortissements fin exercice
Immobilisations en non-valeur	38 701	6 317	-	45 018
Frais préliminaires	10 544	809	-	11 353
Charges à répartir sur plusieurs exercices	28 157	5 508	-	33 665
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	10 472	2 459	-	12 932
Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	10 472	2 459	-	12 932
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	941 444	267 099	633	1 207 910
Terrains	9 062	2 617	-	11 680
Constructions	205 404	57 786	124	263 066
Installations techniques, matériel et outillages	718 627	203 778	509	921 896
Matériel de transport	-	172	-	172
Mobilier, matériel de bureau et aménagements	8 350	2 746	-	11 096
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-

Tableau des amortissements (b2 bis) de l'exercice 2014

En MAD	Cumul début exercice	Dotation de l'exercice	Amortissement sur immobilisations sorties	Cumul d'amortissements fin exercice
Immobilisations en non-valeur	31 586	7 115		38 701
Frais préliminaires	9 328	1 216		10 544
Charges à répartir sur plusieurs exercices	22 258	5 899		28 157
Primes de remboursement des obligations				
Immobilisations incorporelles	7 499	2 973		10 472
Immobilisations en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	7 499	2 973		10 472
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	670 512	271 026	95	941 444
Terrains	6 768	2 294		9 062
Constructions	146 434	58 970		205 404
Installations techniques, matériel et outillages	511 694	207 029	95	718 627
Matériel de transport				
Mobilier, matériel de bureau et aménagements	5 617	2 733		8 350
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				

Tableau des amortissements (b2 bis) de l'exercice 2013

En MAD	Cumul début exercice	Dotation de l'exercice	Amortissement sur immobilisations sorties	Cumul d'amortissements fin exercice
Immobilisations en non-valeur	22 678	8 907		31 586
Frais préliminaires	6 901	2 427		9 328
Charges à répartir sur plusieurs exercices	15 778	6 480		22 258
Primes de remboursement des obligations				
Immobilisations incorporelles	5 356	2 143		7 499
Immobilisations en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	5 356	2 143		7 499
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	411 874	259 129	490	670 512
Terrains	4 317	2 451		6 768
Constructions	90 219	56 214		146 434
Installations techniques, matériel et outillages	313 591	198 592	490	511 694
Matériel de transport				
Mobilier, matériel de bureau et aménagements	3 746	1 871		5 617
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				

II.4.9. Tableau des plus ou moins-values sur cessions ou retraits d'immobilisations (b3) au cours des trois derniers exercices

Tableau des plus ou moins-value sur cessions ou retraits d'immobilisations de l'exercice 2015

Date de cession ou de retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissement cumulé	Valeur nette d'amortissements	Produits de cession	Plus-values	Moins-values
30/04/2015	23933000	2 000 000	-	2 000 000	2 500 000	500 000	-
30/04/2015	23933000	2 000 000	-	2 000 000	2 500 000	500 000	-
30/04/2015	23933000	2 000 000	-	2 000 000	2 500 000	500 000	-
30/04/2015	23933000	2 000 000	-	2 000 000	2 500 000	500 000	-
01/05/2015	23933000	400 000	-	400 000	400 000	-	-
01/05/2015	23933000	400 000	-	400 000	400 000	-	-
01/05/2015	23933000	400 000	-	400 000	400 000	-	-
01/05/2015	23933000	400 000	-	400 000	400 000	-	-
01/05/2015	23933000	400 000	-	400 000	400 000	-	-
01/05/2015	23933000	400 000	-	400 000	400 000	-	-
01/05/2015	23933000	400 000	-	400 000	400 000	-	-
01/05/2015	23933000	400 000	-	400 000	400 000	-	-
01/05/2015	23933000	400 000	-	400 000	400 000	-	-
01/05/2015	23933000	400 000	-	400 000	400 000	-	-
01/05/2015	23933000	400 000	-	400 000	400 000	-	-
01/05/2015	23933000	400 000	-	400 000	400 000	-	-
01/05/2015	23933000	400 000	-	400 000	400 000	-	-
01/05/2015	23933000	400 000	-	400 000	400 000	-	-
01/05/2015	23933000	400 000	-	400 000	400 000	-	-
01/05/2015	23933000	400 000	-	400 000	400 000	-	-
01/05/2015	23933000	400 000	-	400 000	400 000	-	-
01/05/2015	23933000	400 000	-	400 000	400 000	-	-
01/06/2015	23933000	375 000	-	375 000	375 000	-	-
01/06/2015	23933000	375 000	-	375 000	375 000	-	-
01/06/2015	23933000	375 000	-	375 000	375 000	-	-
01/06/2015	23933000	375 000	-	375 000	375 000	-	-
01/06/2015	23933000	375 000	-	375 000	375 000	-	-
01/06/2015	23933000	375 000	-	375 000	375 000	-	-
16/06/2015	23311000	951 202	158 483	792 720	-	-	792 720
16/06/2015	23311000	1 713 901	292 791	1 421 110	-	-	1 421 110
08/07/2015	23311000	245 918	57 381	188 537	-	-	188 537
30/12/2015	23250000	380 809	124 292	256 517	-	-	256 517
TOTAL		19 541 830	632 947	18 908 884	18 250 000	2 000 000	2 658 884

Tableau des plus ou moins-value sur cessions ou retraits d'immobilisations de l'exercice 2014

Date de cession ou de retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissement cumulé	Valeur nette d'amortissements	Produits de cession	Plus-values	Moins-values
30/11/2014	23311000	161 185	41 192	119 994			119 994
20/11/2014	23311000	79 392	14 996	64 395			64 395
24/04/2014	23311000	346 787	39 014	307 774			307 774
TOTAL		587 364	95 202	492 163	-	-	492 163

Tableau des plus ou moins-value sur cessions ou retraits d'immobilisations de l'exercice 2013

Date de cession ou de retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissement cumulé	Valeur nette d'amortissements	Produits de cession	Plus-values	Moins-values
01/12/2013	2331	1 569 864	228 939	1 340 926			1 340 926
01/12/2013	2331	1 569 864	228 939	1 340 926			1 340 926
01/06/2013	2331	200 133	32 244	167 890			167 890
TOTAL		3 339 861	490 121	2 849 741	-	-	2 849 741

II.4.10. Tableau des titres de participation (b4) sur les trois derniers exercices

Tableau des participations de l'exercice 2015

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
REAL FLY	TR. AERIEN	15 000 000	93	14 000 000	14 000 000	31/12/2015	13 272 384	700 166	
CIMAT NADOR	CIMENTIER	20 000 000	95	19 000 000	19 000 000	31/12/2015	-5 500 178	-2 387 292	
TOTAL				33 000 000	33 000 000				0

Tableau des participations de l'exercice 2014

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
REAL FLY	TR. AERIEN	15 000 000	93	14 000 000	14 000 000	31/12/2014	12 572 217	568 685	
CIMAT NADOR	CIMENTIER	20 000 000	95	19 000 000	19 000 000	31/12/2014	-5 241 830	-2 408 649	
TOTAL				33 000 000	33 000 000				0

Tableau des participations de l'exercice 2013

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
CIMAT BETONS	BETONS	9 500 000	71	6 744 700	6 744 700	31/12/2013	2 135 690	-9 929 555	
REAL FLY	TR. AERIEN	15 000 000	93	14 000 000	14 000 000	31/12/2013	11 996 538	12 578 238	
TOTAL				20 744 700	20 744 700				0

II.4.11. Tableau des provisions (b5) des trois derniers exercices

Tableau des provisions de l'exercice 2015

En KMAD	Montant début exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin exercice
		D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	
Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions durables pour risques et charges	6 180	2 023	-	-	-	-	-	8 203
SOUS TOTAL	6 180	2 023	-	-	-	-	-	8 203
Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	20 947	23 226	-	-	7 749	-	-	36 424
Autres provisions pour risques et charges	3 023	-	2 432	-	-	3 023	-	2 432
Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL	23 971	23 226	2 432	-	7 749	3 023	-	38 857
TOTAL	30 151	25 249	2 432	-	7 749	3 023	-	47 060

Tableau des provisions de l'exercice 2014

En KMAD	Montant début exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin exercice
		D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	
Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions durables pour risques et charges	4 508	1 672	-	-	-	-	-	6 180
SOUS TOTAL	4 508	1 672	-	-	-	-	-	6 180
Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	8 000	12 684	-	1 472	1 209	-	-	20 947
Autres provisions pour risques et charges	2 990	-	3 023	9	-	2 990	9	3 023
Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL	10 990	12 684	3 023	1 481	1 209	2 990	9	23 971
TOTAL	15 498	14 357	3 023	1 481	1 209	2 990	9	30 151

Tableau des provisions de l'exercice 2013

En KMAD	Montant début exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin exercice
		D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	
Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions durables pour risques et charges	3 620	888	-	-	-	-	-	4 508
SOUS TOTAL	3 620	888	-	-	-	-	-	4 508
Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	5 132	8 000	-	-	5 132	-	-	8 000
Autres provisions pour risques et charges	2 538	-	2 990	-	-	969	1 569	2 990
Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL	7 669	8 000	2 990	-	5 132	969	1 569	10 990
TOTAL	11 290	8 887	2 990	-	5 132	969	1 569	15 498

II.4.12. Tableau des créances (b6) des trois derniers exercices

Tableau des créances de l'exercice 2015

En MAD	Total	Analyse par Échéance			Autre analyse			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
De l'actif immobilisé	14 109 788	13 759 788	350 000	-	-	13 555 875	-	-
Prêts immobilisés								
Autres créances financières	14 109 788	13 759 788	350 000		-	13 555 875	-	-
De l'actif circulant	1 051 467 106	147 587 032	903 880 073	-	340 392 388	225 885 055	456 188 815	1 217 750
Fournisseurs débiteurs	19 873 340	3 234 599	16 638 741		7 857 558	1 162 392		
Clients et comptes rattachés	637 796 036	104 476 086	533 319 949		332 292 865		288 014 568	1 217 750
Personnel	309 575	309 575			217 515			
Etat	224 722 664	18 671 322	206 051 341			224 722 664		
Comptes d'associés	143 639 667		143 639 667				143 639 667	
Autres débiteurs	18 928 449	18 928 449			24 449		18 904 000	
Comptes de régularisation actif	6 197 375	1 967 000	4 230 375				5 630 580	

Tableau des créances de l'exercice 2014

En MAD	Total	Analyse par Échéance			Autre analyse			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
De l'actif immobilisé	13 759 788	13 739 788	20 000	-	-	13 555 875	-	-
Prêts immobilisés								
Autres créances financières	13 759 788	13 739 788	20 000		-	13 555 875	-	-
De l'actif circulant	852 921 886	148 782 791	704 139 095	-	189 545 383	195 778 808	65 028 085	24 672 944
Fournisseurs débiteurs	5 573 332	3 038 691	2 534 641		1 387 912	2 323 460		
Clients et comptes rattachés	593 161 555	95 299 419	497 862 136		187 893 030	-	5 250 835	24 672 944
Personnel	332 052	309 575	22 477		239 992			
Etat	193 455 348	19 314 450	174 140 898			193 455 348		
Comptes d'associés	10 000 000	10 000 000				-	10 000 000	-
Autres débiteurs	46 128 449	19 128 449	27 000 000		24 449		46 104 000	
Comptes de régularisation actif	4 271 149	1 692 205	2 578 943				3 673 250	

Tableau des créances de l'exercice 2013

En MAD	Total	Analyse par Échéance			Autre analyse			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
De l'actif immobilisé	13 739 788,03	13 555 875,03	183 913,00	-	-	13 739 788,03	-	-
Prêts immobilisés								
Autres créances financières	13 739 788,03	13 555 875,03	183 913,00			13 739 788,03		
De l'actif circulant	559 617 310,46	65 889 870,84	493 727 439,62	-	175 889 096,33	70 345 637,78	216 329 537,06	14 133 500,51
Fournisseurs débiteurs	5 871 472,66	4 144 592,04	1 726 880,62		696 081,64	354 291,98		
Clients et comptes rattachés	450 059 871,24	35 764 791,04	414 295 080,20		173 641 015,05		184 873 331,58	14 133 500,51
Personnel	1 634 430,16	797 683,65	836 746,51		1 527 550,16			
Etat	69 991 345,80	2 312 149,15	67 679 196,65			69 991 345,80		
Comptes d'associés	10 000 000,00	10 000 000,00					10 000 000,00	
Autres débiteurs	19 128 449,48	11 828 449,48	7 300 000,00		24 449,48		19 104 000,00	
Comptes de régularisation actif	2 931 741,12	1 042 205,48	1 889 535,64				2 352 205,48	

II.4.13. Tableaux des dettes (b7) sur les trois derniers exercices

Tableau des dettes de l'exercice 2015

En MAD	Total	Analyse par Échéance			Autres analyse			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
De Financement	3 014 250 000,00	3 014 250 000,00	-	-	-	-	14 250 000,00	-
Emprunts obligataires	3 000 000 000,00	3 000 000 000,00						
Autres dettes de financement	14 250 000,00	14 250 000,00					14 250 000,00	
Du Passif Circulant	863 032 400,23	60 577 959,81	802 454 440,42	-	148 032 634,29	352 467 068,27	31 094 539,62	39 017 257,77
Fournisseurs	416 197 206,74	56 396 358,38	359 800 848,36		119 646 333,19	24 788 584,99	30 994 539,62	39 017 257,77
Clients créditeurs	35 930 420,20	1 991 913,94	33 938 506,26		26 578 366,34			
Personnel	15 441 566,65	-	15 441 566,65		1 807 934,76			
Organismes sociaux	13 381 910,60	-	13 381 910,60			13 381 910,60		
Etat	314 296 572,68	2 089 687,49	312 206 885,19			314 296 572,68		
Comptes d'associés	-	-					-	
Autres créanciers	100 000,00	100 000,00					100 000,00	
Comptes de régularisation passif	67 684 723,36		67 684 723,36					

Tableau des dettes de l'exercice 2014

En MAD	Total	Analyse par Échéance			Autres analyse			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
De Financement	3 027 703 478	3 013 453 478	14 250 000	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	3 000 000 000	3 000 000 000						
Autres dettes de financement	27 703 478	13 453 478	14 250 000					
Du Passif Circulant	921 373 651	164 815 697	756 557 954	-	155 687 039	310 116 679	140 353 099	67 196 389
Fournisseurs	405 603 768	34 424 690	371 179 078		146 065 459	158 630	34 244 113	67 196 389
Clients créditeurs	18 346 883	319 886	18 026 997	-	7 929 789			
Personnel	13 138 887	11 354	13 127 534		1 691 791			
Organismes sociaux	11 284 178	44 236	11 239 942			11 284 178		
Etat	298 673 871	23 336 545	275 337 326			298 673 871		
Comptes d'associés	106 008 986	106 008 986					106 008 986	
Autres créanciers	100 000	100 000					100 000	
Comptes de régularisation passif	68 217 076	570 000	67 647 076					

Tableau des dettes de l'exercice 2013

En MAD	Total	Analyse par Échéance			Autres analyse			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
De Financement	3 000 000 000,00	3 000 000 000,00	-	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	3 000 000 000,00	3 000 000 000,00						
Autres dettes de financement								
Du Passif Circulant	1 077 122 719,45	547 103 393,03	530 019 326,42	-	68 353 441,81	113 510 682,85	551 924 695,86	80 739 661,33
Fournisseurs	336 069 667,83	4 439 376,66	331 630 291,17		67 966 237,86	152 562,10	17 430 910,00	80 739 661,33
Clients créditeurs	11 633 717,41	440 929,75	11 192 787,66		217 015,71			
Personnel	8 753 421,68	191 270,56	8 562 151,12		170 188,24			
Organismes sociaux	7 520 981,42		7 520 981,42			7 520 981,42		
Etat	105 837 139,33	7 738 030,20	98 099 109,13			105 837 139,33		
Comptes d'associés	534 293 785,86	534 293 785,86					534 293 785,86	
Autres créanciers	300 000,00		300 000,00				200 000,00	
Comptes de régularisation passif	72 714 005,92		72 714 005,92					

II.4.14. Tableaux des sûretés réelles données ou reçues au cours des trois derniers exercices

Tableau des sûretés réelles données ou reçues (b8) de l'exercice 2015

Titres créditeurs et débiteurs	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
Sûretés données					
Sûretés reçues				NEANT	

Tableau des sûretés réelles données ou reçues (b8) de l'exercice 2014

Titres créditeurs et débiteurs	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
Sûretés données					
Sûretés reçues				NEANT	

Tableau des sûretés réelles données ou reçues (b8) de l'exercice 2013

Titres créditeurs et débiteurs	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
Sûretés données					
Sûretés reçues				NEANT	

II.4.15. Tableaux des engagements financiers reçus ou donnés au cours des trois derniers exercices

Tableau des engagements financiers reçus ou donnés hors opérations de crédit-bail (b9) de l'exercice 2015

Engagements donnés (en KMAD)	Montants exercice	Montants exercice précédent
Avals et cautions	97 680	54 326
Total	97 680	54 326

Engagements reçus (en KMAD)	Montants exercice	Montants exercice précédent
Avals et cautions	74 784	52 705
Total	74 784	52 705

Tableau des engagements financiers reçus ou donnés hors opérations de crédit-bail (b9) de l'exercice 2014

Engagements donnés (en KMAD)	Montants exercice	Montants exercice précédent
Avals et cautions	54 326	8 254
Total	54 326	8 254

Engagements reçus (en KMAD)	Montants exercice	Montants exercice précédent
Avals et cautions	52 705	61 911
Total	52 705	61 911

Tableau des engagements financiers reçus ou donnés hors opérations de crédit-bail (b9) de l'exercice 2013

Engagements donnés (en KMAD)	Montants exercice	Montants exercice précédent
Avals et cautions	8 254	-
Total	8 254	-

Engagements reçus (en KMAD)	Montants exercice	Montants exercice précédent
Avals et cautions	61 911	62 842
Total	61 911	62 842

II.4.16. Tableaux des biens en crédit-bail sur les trois derniers exercices

Tableau des biens en crédit-bail de l'exercice 2015

Rubriques	Date de la 1ère échéance	Durée du contrat en mois	Valeur estimée du bien à la date du contrat	Durée théorique d'amortissement du bien	Cumul des exercices précédents des redevances	Montant de l'exercice des redevances	Redevances restant à payer		Prix d'achat résiduel en fin de contrat
							A moins d'un an	A plus d'un an	
Voiture (contrat 32433-cm-0)	09/04/2010	48	195 851	5	230 829				1 959
Voiture (contrat 32430-cm-0)	09/04/2010	48	128 975	5	194 399				1 206
Voiture (contrat 31922-cm-0)	10/03/2010	48	202 265	5	234 371				1 691
Voiture (contrat 31923-cm-0)	10/03/2010	48	202 265	5	234 371				1 691
Voiture (contrat 35516-cm-0)	21/01/2011	48	128 575	5	162 072	1 202			1 202
Voiture 1 (contrat 35583-cm-0)	21/01/2011	48	121 824	5	153 455				1 138
Voiture 2 (contrat 35583-cm-0)	21/01/2011	48	121 824	5	153 455				1 138
Voiture (contrat 36187-cm-0)	25/03/2011	48	248 403	5	331 394				2 484
Voiture (contrat 36693-cm-0)	05/04/2011	48	120 512	5	142 314	10 614			1 126
Voiture (contrat 36694-cm-0)	01/04/2011	48	195 520	5	206 587	15 407			1 635
Voiture (contrat 36695-cm-0)	01/04/2011	48	174 025	5	183 947	13 719			1 455
Voiture (contrat 39292-cm-0)	01/11/2011	36	3 253 575	5	4 251 647	-			32 536
Voiture (contrat 39394-cm-0)	01/03/2012	48	208 892	5	166 731	58 839	11 554		1 746
Voiture (contrat 055857)	31/08/2012	48	320 327	5	211 169	74 530	12 422		3 215
Voiture (contrat 056962)	31/03/2012	48	211 214	5	118 936	49 215	28 709		2 123
Voiture (contrat 059826)	25/06/2013	48	758 674	5	334 446	211 229	211 229	88 012	6 345
Voiture (contrat 059928)	05/08/2013	48	661 357	5	260 484	183 871	183 871	107 258	5 523
Voiture (contrat 059771)	25/05/2013	48	637 000	5	295 183	177 110	177 110	59 037	5 320
Voiture (contrat 060658)	05/11/2013	48	259 605	5	84 401	72 344	72 344	60 286	2 171
Voiture (contrat 060113)	05/12/2013	36	139 943	5	55 004	50 772	47 719		1 177
Voiture (contrat 060447)	05/02/2014	48	1 338 116	5	349 460	125 766			11 441
CT 058090 CAB	25/03/2013	48	3 870 000	5	2 003 901	1 093 037	1 093 037	182 173	32 250
Voiture (contrat 65454-CM-0)	01/04/2015	36	172 194	5	-	46 668	62 224	77 780	1 443
Voiture (contrat 65456-CM-0)	01/04/2015	36	172 194	5	-	46 668	62 224	77 780	1 443
Voiture (contrat 65457-CM-0)	01/04/2015	36	172 194	5	-	46 668	62 224	77 780	1 443
Voiture (contrat 67300-CM-0)	05/09/2015	36	179 000	5	-	21 556	64 668	107 780	1 499
Voiture (contrat 065808)	25/10/2015	36	179 000	5	-	16 006	64 023	112 041	1 484
Totaux			14 373 328		10 358 559	2 315 227	2 153 364	949 936	127 894

Tableau des biens en crédit-bail de l'exercice 2014

Rubriques	Date de la 1 ^{ère} échéance	Durée du contrat en mois	Valeur estimée du bien à la date du contrat	Durée théorique d'amortissement du bien	Cumul des exercices précédents des redevances	Montant de l'exercice des redevances	Redevances restant à payer		Prix d'achat résiduel en fin de contrat
							A moins d'un an	A plus d'un an	
Voiture (contrat 32433-cm-0)	09/04/2010	48	195 000	5	210 861	19 968			1 959
Voiture (contrat 32430-cm-0)	09/04/2010	48	128 975	5	176 257	18 142			1 206
Voiture (contrat 31922-cm-0)	10/03/2010	48	202 265	5	223 183	11 188			1 691
Voiture (contrat 31923-cm-0)	10/03/2010	48	202 265	5	223 183	11 188			1 691
Voiture (contrat 35516-cm-0)	21/01/2011	48	128 575	5	124 931	37 142	1 202		1 202
Voiture 1 (contrat 35583-cm-0)	21/01/2011	48	121 824	5	115 091	38 364			1 138
Voiture 2 (contrat 35583-cm-0)	21/01/2011	48	121 824	5	115 091	38 364			1 138
Voiture (contrat 36187-cm-0)	25/03/2011	48	207 003	5	261 627	69 767	11 628		2 484
Voiture (contrat 36693-cm-0)	05/04/2011	48	120 512	5	104 363	37 950	9 488		1 126
Voiture (contrat 36694-cm-0)	01/04/2011	48	195 520	5	151 497	55 090	13 772		1 635
Voiture (contrat 36695-cm-0)	01/04/2011	48	174 025	5	134 895	49 053	12 263		1 455
Voiture (contrat 39292-cm-0)	01/11/2011	36	3 253 575	5	3 047 136	1 204 511			32 536
Voiture (contrat 039394-cm-0)	01/03/2012	48	208 892	5	107 885	58 846	58 846	11 554	1 746
Voiture (contrat 055857)	31/08/2012	48	298 121	5	136 639	74 530	74 530	12 422	3 215
Voiture (contrat 056962)	31/03/2012	48	196 859	5	69 721	49 215	49 215	28 709	2 123
Voiture (contrat 059826)	25/06/2013	48	851 260	5	123 217	211 229	211 229	305 586	6 345
Voiture (contrat 059928)	05/08/2013	48	741 006	5	76 613	183 871	183 871	296 652	5 523
Voiture (contrat 059771)	25/05/2013	48	713 759	5	118 073	177 110	177 110	241 467	5 320
Voiture (contrat 060658)	05/11/2013	48	291 545	5	12 057	72 344	72 344	134 801	2 171
Voiture (contrat 060113)	05/12/2013	36	153 495	5	4 231	50 772	50 772	47 719	1 177
Voiture (contrat 060447)	05/02/2014	48	1 536 358	5	-	349 460	381 229	805 668	11 441
CT 058090 CAB	25/03/2013	48	4 404 397	5	910 864	1 093 030	1 093 037	1 307 467	32 250
Totaux			14 447 059		6 447 420	3 911 139	2 400 544	3 192 052	120 581

Tableau des biens en crédit-bail de l'exercice 2013

Rubriques	Date de la 1ère échéance	Durée du contrat en mois	Valeur estimée du bien à la date du contrat	Valeurs d'amortissement du bien	Cumul des exercices précédents des redevances	Montant de l'exercice des redevances	Redevances restant à payer		Prix d'achat résiduel en fin de contrat
							A moins d'un an	A plus d'un an	
Voiture (contrat 4175.001)	10/08/07	48	432 000	5	495 591	3 607			3 607
Voiture (contrat 4175.002)	15/01/08	48	303 000	5	343 746	2 532			2 532
Voiture (contrat 4175.003)	01/01/08	48	127 645	5	144 488	1 191			1 191
Voiture (contrat 4175.004)	10/01/08	48	303 000	5	343 746	2 532			2 532
Voiture (contrat 4175.005)	01/07/08	48	303 000	5	341 316	2 532			2 532
Voiture (contrat 4175.006)	05/10/08	48	303 000	5	341 317	2 532			2 532
Voiture (contrat 32433-cm-0)	09/04/2010	48	195 000	5	151 270	59 591	18 336		1 959
Voiture (contrat 32430-cm-0)	09/04/2010	48	128 975	5	115 168	61 089	16 936		1 206
Voiture (contrat 31922-cm-0)	10/03/2010	48	202 265	5	161 452	61 732	9 497		1 691
Voiture (contrat 31923-cm-0)	10/03/2010	48	202 265	5	161 452	61 732	9 497		1 691
Voiture 1 (contrat 28623-cm-0)	15/02/2011	14	88 250	5	87 250	2 223			2 223
Voiture 2 (contrat 28623-cm-0)	15/02/2011	14	88 250	5	87 250	2 223			2 223
Voiture 3 (contrat 28623-cm-0)	15/02/2011	14	88 250	5	87 250	2 223			2 223
Voiture (contrat 28988-cm-0)	20/02/2011	17	118 893	5	118 893	2 490			2 490
Voiture (contrat 28989-cm-0)	20/02/2011	17	98 601	5	98 601	2 065			2 065
Voiture (contrat 35516-cm-0)	21/01/2011	48	128 575	5	81 036	43 895	37 142		1 202
Voiture 1 (contrat 35583-cm-0)	21/01/2011	48	121 824	5	76 727	38 364	38 364		1 138
Voiture 2 (contrat 35583-cm-0)	21/01/2011	48	121 824	5	76 727	38 364	38 364		1 138
Voiture (contrat 36187-cm-0)	25/03/2011	48	207 003	5	191 860	69 767	69 767	11 628	2 484
Voiture (contrat 36693-cm-0)	05/04/2011	48	120 512	5	66 413	37 950	37 950	9 488	1 126
Voiture (contrat 36694-cm-0)	01/04/2011	48	195 520	5	96 407	55 090	55 090	13 772	1 635
Voiture (contrat 36695-cm-0)	01/04/2011	48	174 025	5	85 842	49 053	49 053	12 263	1 455
Voiture (contrat 39292-cm-0)	01/11/2011	36	3 253 575	5	1 640 765	1 406 370	1 171 975		32 536
Voiture (contrat 039394-cm-0)	01/03/2012	48	208 892	5		107 885	58 846	70 400	1 746
Voiture (contrat 055857)	31/08/2012	48	266 939	5	62 109	74 530	74 530	86 952	3 215
Voiture (contrat 056962)	31/03/2012	48	176 012	5	20 506	49 215	49 215	77 923	2 123
Voiture (contrat 059826)	25/06/2013	48	758 674	5		123 217	211 229	516 815	6 345
Voiture (contrat 059928)	05/08/2013	48	661 357	5		76 613	183 871	480 523	5 523
Voiture (contrat 059771)	25/05/2013	48	637 000	5		118 073	177 110	418 576	5 320
Voiture (contrat 060658)	05/11/2013	48	259 605	5		12 057	72 344	207 144	2 171
Voiture (contrat 060113)	05/12/2013	36	139 943	5		4 231	50 772	98 491	1 177
Total			10 413 672		5 477 181	2 574 965	2 429 887	2 003 976	103 030

II.4.17. Etat de répartition de capital au cours des trois derniers exercices (C1)

Etat de répartition de capital (c1) de l'exercice 2015

Nom, Prénom ou raison social des principaux associés	Adresse	Nombre de titres		Valeur nominale de chaque action ou part sociale	Montant du capital		
		Exercice précédent	Exercice Actuel		Souscrit	Appelé	Libéré
M. ANAS SEFRIQUI	13/15 R. SALMANE EL FARISSI, CASABLANCA	17 999 988	1	50	50	50	50
Mme KENZA SEFRIQUI	13/15 R. SALMANE EL FARISSI, CASABLANCA	4	3	50	150	150	150
OMNIUM DES INDUSTRIES ET DE LA PROMOTION	KM7, ROUTE DE RABAT, AIN SEBAA	6 000 004	23 999 992	50	1 199 999 600	1 199 999 600	1 199 999 600
Mme ALIA SEFRIQUI	13/15 R. SALMANE EL FARISSI, CASABLANCA	2	2	50	100	100	100
M. MALIK SEFRIQUI	13/15 R. SALMANE EL FARISSI, CASABLANCA	2	2	50	100	100	100
TOTAL		24 000 000	24 000 000		1 200 000 000	1 200 000 000	1 200 000 000

Etat de répartition de capital (c1) de l'exercice 2014

Nom, Prénom ou raison social des principaux associés	Adresse	Nombre de titres		Valeur nominale de chaque action ou part sociale	Montant du capital		
		Exercice précédent	Exercice Actuel		Souscrit	Appelé	Libéré
ANAS SEFRIQUI	13/15 R. SALMANE EL FARISSI, CASABLANCA	8 999 994	17 999 988	50	899 999 400	899 999 400	899 999 400
KENZA SEFRIQUI	13/15 R. SALMANE EL FARISSI, CASABLANCA	2	4	50	200	200	200
OMNIUM DES INDUSTRIES ET DE LA PROMOTION	KM7, ROUTE DE RABAT, AIN SEBAA	3 000 002	6 000 004	50	300 000 200	300 000 200	300 000 200
ALIAA SEFRIQUI	13/15 R. SALMANE EL FARISSI, CASABLANCA	1	2	50	100	100	100
MALEK SEFRIQUI	13/15 R. SALMANE EL FARISSI, CASABLANCA	1	2	50	100	100	100
TOTAL		12 000 000	24 000 000		1 200 000 000	1 200 000 000	1 200 000 000

Etat de répartition de capital (c1) de l'exercice 2013

Nom, Prénom ou raison social des principaux associés	Adresse	Nombre de titres		Valeur nominale de chaque action ou part sociale	Montant du capital		
		Exercice précédent	Exercice Actuel		Souscrit	Appelé	Libéré
ANAS SEFRIQUI	13/15 R. SALMANE EL FARISSI, CASABLANCA	8 999 994	8 999 994	100	899 999 400	899 999 400	899 999 400
KENZA SEFRIQUI	13/15 R. SALMANE EL FARISSI, CASABLANCA	2	2	100	200	200	200
OMNIUM DES INDUSTRIES ET DE LA PROMOTION	KM7, ROUTE DE RABAT, AIN SEBAA, CASABLANCA	3 000 002	3 000 002	100	300 000 200	300 000 200	300 000 200
ALIAA SEFRIQUI	13/15 R. SALMANE EL FARISSI, CASABLANCA	1	1	100	100	100	100
MALEK SEFRIQUI	13/15 R. SALMANE EL FARISSI, CASABLANCA	1	1	100	100	100	100
TOTAL		12 000 000	12 000 000		1 200 000 000	1 200 000 000	1 200 000 000

II.4.18. Tableau d'affectation des résultats intervenue au cours des trois derniers exercices

Tableau d'affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice 2015

En MAD			
Origine des résultats à affecter	Montant	Affectation des résultats	Montant
Décision de l'AGO du 30/06/2015		Réserve légale	21 661 678
Report à nouveau	842 975 802	Autres réserves	1 254 447 689
Résultats nets en instance d'affectation		Tantièmes	
Résultat net de l'exercice	433 233 565	Dividendes	
Prélèvements sur les réserves		Autres affectations	
Autres prélèvements		Report à nouveau	100 000
Total	1 276 209 367		1 276 209 367

Tableau d'affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice 2014

En MAD			
Origine des résultats à affecter	Montant	Affectation des résultats	Montant
Décision de l'AGO du 30/06/2014		Réserve légale	20 420 074
Report à nouveau	454 994 400	Autres réserves	
Résultats nets en instance d'affectation		Tantièmes	
Résultat net de l'exercice	408 401 475	Dividendes	
Prélèvements sur les réserves		Autres affectations	
Autres prélèvements		Report à nouveau	842 975 802
Total	863 395 875		863 395 875

Tableau d'affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice 2013

En MAD			
Origine des résultats à affecter	Montant	Affectation des résultats	Montant
Décision de l'AGO du 30/06/2013		Réserve légale	14 864 173
Report à nouveau	172 575 107	Autres réserves	
Résultats nets en instance d'affectation		Tantièmes	
Résultat net de l'exercice	297 283 467	Dividendes	
Prélèvements sur les réserves		Autres affectations	
Autres prélèvements		Report à nouveau	454 994 400
Total	469 858 573		469 858 573

III. Principales méthodes d'évaluation spécifiques à l'entreprise

III.1. Description de l'activité

Ciments de l'Atlas est une société anonyme de droit marocain. Elle a été constituée en juin 2007.

Son siège social est situé au KM 7, Route de Rabat – Aïn Sebâa Casablanca

La Société dispose de deux cimenteries :

- La première, située à Ben Ahmed, dont la ligne de production complète a été mise en service en décembre 2010 et dispose d'une capacité de 1,6 million de tonnes ;
- La deuxième, située à Béni Mellal, dont la ligne de production complète a été mise en service en décembre 2011 et dispose d'une capacité de 1,6 million de tonnes.

Les deux cimenteries ont été réalisées selon les dernières technologies disponibles, permettant de respecter les standards nationaux et internationaux les plus exigeants, aussi bien en matière de process et d'économie d'énergie, qu'en matière de protection de l'environnement.

La société a opté pour des constructeurs de renommée internationale constituant ainsi un gage de respect des délais et de qualité des installations.

L'ambition de CIMAT est d'être un opérateur national reconnu dans un secteur stratégique pour le développement du pays et un acteur professionnel et compétitif, contribuant à la diversification de l'offre et au renforcement du tissu industriel national.

Les termes "Ciments de l'Atlas" et "la société mère", utilisés ci-après, font référence à la société anonyme de droit marocain (hors filiales consolidées). Le terme "Groupe" fait référence à l'ensemble économique composé de la Société Ciments de l'Atlas et de ses filiales consolidées.

Les états financiers sont présentés en dirham marocain.

III.2. Règles et méthodes comptables

III.2.1. Déclaration de conformité

En application de l'article 12 du Dahir portant loi 1-93-2012 du 21 septembre 1993 relatif à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne modifié et complété par la loi 23-01, les états financiers consolidés du Groupe Ciments de l'Atlas sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales adoptées au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2015 et telles que publiées à cette même date.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les comptes consolidés du 31 décembre 2015 présentent des informations comparatives pour l'exercice antérieur, établies selon le même référentiel IFRS. Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers annuels de 2014.

III.2.2. Base de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en Dirham Marocain.

L'état du résultat global consolidé est présenté par nature.

Les postes de l'état de la situation financière consolidée sont présentés selon la classification actifs courants / actifs non courants et passifs courants / passifs non courants, en fonction de leur exigibilité (correspondant d'une manière générale aux échéances inférieures ou supérieures à un an).

L'état des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte.

Les principes et méthodes comptables exposés ci-après ont été appliqués de manière permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

L'établissement des comptes consolidés selon les normes IFRS implique qu'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses soient faites par la direction du Groupe, ayant une incidence directe sur les états financiers. Ces estimations reposent sur la continuité de l'exploitation et sont établies en fonction des éléments disponibles à la date de leur réalisation.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de d'autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants figurant dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses. A noter que les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur le Goodwill, les provisions et les stocks.

III.2.3. Principe de consolidation

Lors de l'acquisition, les actifs et passifs de la société acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Les résultats des sociétés acquises ou cédées en cours d'exercice sont retenus dans le compte de résultat consolidé pour la période postérieure ou antérieure, selon le cas, à la date d'acquisition ou de cession.

La consolidation est réalisée à partir des comptes annuels des sociétés arrêtés au 31 décembre 2015 et retraités, s'il y a lieu, en harmonisation avec les principes comptables du Groupe. Les soldes et toutes les transactions internes significatives sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés

Filiales

Les sociétés dans lesquelles le groupe CIMAT a le pouvoir de contrôle, seul, directement ou indirectement, sont consolidées par intégration globale.

Coentreprises

Les coentreprises, dont le contrôle est partagé et qui font l'objet d'une exploitation en commun par un nombre limité d'actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Entreprises associées

Les participations sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les Goodwills dégagés lors de l'acquisition de ces participations sont compris dans la ligne « titres mis en équivalence ».

La liste des principales sociétés retenues pour la consolidation au 31 décembre 2015 figure dans la note 4.

Retraitements de consolidation

Toutes les transactions intragroupes, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ou intégration proportionnelle sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

Les créances, dettes, produits et charges réciproques sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement et dans la limite du pourcentage de détention pour les entreprises en intégration proportionnelle. Aucune des sociétés du périmètre n'est consolidée en intégration proportionnelle.

Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions des IFRS, il n'y a pas d'exemption au périmètre de consolidation du Groupe.

Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe sont consolidées à partir des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.

III.2.4. Regroupement d'entreprises - Goodwill

Le traitement du goodwill est abordé par la norme IFRS 3 qui traite du regroupement d'entreprises. En effet, la norme définit un regroupement d'entreprises comme étant « une transaction ou un autre événement au cours duquel un acquéreur obtient le contrôle d'une ou plusieurs entreprises ».

Le goodwill correspond à l'écart entre le prix payé par l'acquéreur et la fraction correspondante de la juste valeur des actifs et dettes identifiables acquis ou pris sous contrôle. Il représente de ce fait un supplément de prix payé justifié par l'espoir de bénéfices économiques futurs résultant d'effets de synergie ou d'éléments ne satisfaisant pas aux conditions de comptabilisation des actifs.

Conformément à IAS 36, les goodwills font l'objet, à chaque clôture annuelle, et en cas d'indice de perte de valeur, d'un test de dépréciation, consistant à comparer leur valeur nette comptable à leur valeur recouvrable. Lorsque cette dernière s'avère inférieure à la première, une dépréciation correspondant à la perte de valeur ainsi déterminée est constatée.

La valeur recouvrable est le maximum entre la valeur nette du marché et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée sur la base d'une méthode de projection des flux futurs de trésorerie actualisés.

III.2.5. Conversion des états financiers et des opérations en monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle du Groupe Ciments de l'Atlas est le dirham, c'est également la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et les passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture et au cours de la couverture qui leur est affectée le cas échéant. Les différences de change correspondantes sont enregistrées au compte de résultat.

III.2.6. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est indéfinie, ne sont pas amorties mais font l'objet, tous les ans, de tests de perte de valeur ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Le cas échéant, une perte de valeur est enregistrée.

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont essentiellement des logiciels amortis par annuités constantes sur une durée allant de 3 à 7 ans.

III.2.7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites dans l'état de la situation financière consolidée au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles, en appliquant l'approche par composants prévue par IAS 16. Lorsqu'une immobilisation corporelle comporte des composants significatifs ayant une durée d'utilité différente, ceux-ci sont amortis sur leur durée d'utilité, selon le mode linéaire, à compter de leur date de mise en service.

Les méthodes d'amortissement des principales immobilisations corporelles sont les suivantes :

- Les terrains de carrière sont amortis en fonction des tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée de la carrière sur sa durée d'exploitation. A noter que les autres terrains ne font pas l'objet d'amortissement.
- Les bâtiments industriels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité allant de 7 à 35 ans.
- Les bâtiments administratifs sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité allant de 35 à 50 ans.
- Les matériels, équipements et installations sont amortis linéairement sur leur durée de vie allant de 3 à 35 ans.

- La première, située à Ben Ahmed, dont la ligne de production complète a été mise en service en décembre 2010 et dispose d'une capacité de 1,6 millions de tonnes ;

Les intérêts d'emprunts supportés pour financer la réalisation des investissements pendant la période précédant leur mise en service sont immobilisés.

L'ensemble des dispositions concernant les immobilisations corporelles sont également appliquées aux actifs corporels détenus par l'intermédiaire d'un contrat de location financement.

III.2.8. Contrats de location

Les contrats de location pour lesquels la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés par le bailleur au locataire, sont classés en contrats de location financement conformément à IAS 17. Tous les autres contrats sont classés en location simple.

Les biens détenus en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles pour le montant le plus bas de la juste valeur ou de la valeur actuelle des loyers minimaux à la date de début des contrats et amortis sur la plus courte de la durée du contrat et de sa durée d'utilité, avec en contrepartie, la dette afférente au passif.

III.2.9. Tests de dépréciation et pertes de valeur des actifs

Conformément à IAS 36, les valeurs comptables des actifs à durée de vie indéfinie sont revues à chaque clôture annuelle et en cours d'exercice en cas d'indice de perte de valeur. Pour les actifs à durée de vie définie, les valeurs sont revues seulement si des indices de pertes de valeur montrent une dépréciation probable.

Une perte de valeur doit être comptabilisée en charges au compte de résultat, dès lors que la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée selon la méthode de projection des flux futurs de trésorerie actualisés, augmentés de la valeur terminale calculée sur la base d'une projection à l'infini du cash-flow opérationnel de la dernière année. Cette durée est en phase avec l'intensité capitalistique des activités du Groupe et la longévité des outils de production.

Les hypothèses qui servent au calcul des tests de dépréciation émanent des prévisions construites par les opérationnels, au plus près de leur connaissance du marché, du positionnement commercial des activités et des performances de l'outil industriel. Ces prévisions intègrent l'impact de l'évolution prévisible des données macro-économiques et sectorielles, des changements susceptibles de modifier la situation concurrentielle, des améliorations techniques apportées au « processus » de fabrication ainsi que de l'évolution attendue du coût des principaux facteurs de production contribuant au prix de revient des produits et des prestations.

Conformément à la norme IAS 36, les provisions pour dépréciation des goodwill sont irréversibles. Les provisions pour dépréciation relatives aux autres immobilisations corporelles sont quant à elles réversibles dès lors qu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif.

III.2.10. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré, au plus bas du coût d'acquisition ou de production et de la valeur nette de réalisation (prix de vente diminué des coûts nécessaires estimés pour l'achèvement et pour réaliser la vente).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements consolidés des biens concourant à la production. Pour les stocks de produits fabriqués et les en cours de production, le coût comprend une quote-part appropriée des charges fixes fondée sur des conditions d'utilisation normatives des outils de production.

Des dépréciations sont constituées, le cas échéant, sur les stocks pour prendre en compte les pertes probables identifiées à la clôture de l'exercice.

III.2.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant au bilan, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable du changement de valeur).

La trésorerie nette, dont la variation est présentée dans le tableau des flux de trésorerie, est constituée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie diminués des découverts bancaires.

Les flux de trésorerie provenant des intérêts et des dividendes perçus ou versés doivent être tous présentés séparément. Les intérêts et les dividendes versés doivent être indiqués dans le Tableau des flux de trésorerie au niveau des flux financiers, tandis que les intérêts et les dividendes reçus sont classés parmi les flux d'investissement, car ils représentent des ressources financières ou des retours sur investissements.

III.2.12. Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir

Les subventions publiques sont des aides publiques prenant la forme de transferts de ressources à une entité, en échange du fait que celle-ci s'est conformée ou se conformer a à certaines conditions liées à ses activités opérationnelles.

Les subventions liées à des actifs sont des subventions publiques dont la condition principale est qu'une entité répondant aux conditions d'obtention doit acheter, construire ou acquérir par tout autre moyen des actifs à long terme. Des conditions accessoires peuvent aussi être prévues pour restreindre le type ou l'implantation géographique des actifs ou les périodes pendant lesquelles ils doivent être achetés ou détenus.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre un acheteur et un vendeur bien informés, consentants et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Dans le cadre de l'encouragement des exportations par l'Etat, les produits exportés par CIMAT que sont le ciment et le clinker bénéficient, d'un régime de drawback permettant la récupération des taxes relatives à la consommation de produits énergétiques par tonne de produits exportés, notamment la consommation de fuel, la consommation de coke de pétrole et la consommation de l'électricité en Kwh.

Les produits bénéficiant de ce régime sont comptabilisés en compte de transfert de charge qui vient en diminution du coût de production de la société.

III.2.13. Instruments financiers

Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers non dérivés, lors de leur comptabilisation initiale, dans l'une des quatre catégories d'instruments financiers suivantes prévues par la norme IAS 39, en fonction des raisons ayant motivé leur acquisition à l'origine :

- Les prêts et créances à long terme, actifs financiers non cotés sur un marché actif, dont le paiement est déterminé ou déterminable ;
- Les actifs disponibles à la vente qui intègrent notamment, selon la norme, les titres de participation dans des sociétés non consolidées;
- Les actifs financier s évalués à leur juste valeur par le résultat, parce que détenus à des fins de transaction (acquis et détenus en vue d'être revendus à court terme) ;
- Les placements détenus jusqu'à leur échéance; le Groupe ne possède pas de tels actifs à la clôture des exercices présentés.

Toutes les opérations d'achats et de ventes d'actifs financiers sont comptabilisées à la date de la transaction. Les actifs financiers font l'objet d'une revue à chaque clôture annuelle afin d'identifier l'existence éventuelle d'un indice de perte de valeur.

Passifs financiers

Le Groupe classe ses passifs financiers non dérivés, lors de leur comptabilisation initiale, en passifs financiers évalués au coût amorti. Ils comprennent principalement les emprunts, les dettes fournisseurs, ainsi que les découverts bancaires.

La juste valeur des principaux actifs et passifs financiers existant au bilan du groupe est déterminée selon les principes indiqués dans le tableau ci-dessous :

Instrument financier	Principe de comptabilisation	Principe de détermination de la Juste valeur
Prêts et avances à long terme	Coût amorti	Le coût amorti des prêts et avances à long terme ne présente pas à la date de clôture d'écart
Les OPCVM	Juste Valeur	Valeur liquidative
Titres de créances négociables, billets de trésorerie, dépôts à vue et dépôts à terme	Coût amorti	S'agissant d'instruments de durée inférieure à 3 mois, le coût amorti constitue une approximation acceptable de la juste valeur indiquée dans les notes
Dettes financières	Coût amorti	La valeur de marché retenue pour les dettes dont la maturité initiale est inférieure à un an, ou dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée.

La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris individuellement à moins que l'actif ne génère pas d'entrées en trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs, sauf si la valeur d'utilité de l'actif peut être estimée comme étant proche de sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et si cette juste valeur diminuée des coûts de sortie peut être évaluée.

III.2.14. Les avantages du personnel

Les avantages du personnel comprennent :

- Les avantages à court terme : désignant les avantages du personnel qui sont dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Le Groupe CIMAT comptabilise le montant non actualisé des avantages à court terme qu'il s'attend à payer aux membres du personnel.
- Les avantages à long terme : le seul avantage à long terme préconisé par le Groupe CIMAT concerne les régimes de retraite. En ce qui concerne ces régimes, les obligations du Groupe se limitent au paiement des cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Les charges comptabilisées relatives à ces plans correspondent aux cotisations payées pendant la période de référence.

III.2.15. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, légale ou implicite, résultant d'un fait générateur antérieur à la clôture qui entraîne une sortie de ressources sans contrepartie, pouvant être estimée de manière fiable.

Elles incluent notamment les provisions pour réhabilitation des sites, constituées au fur et à mesure de l'exploitation des carrières et comprenant les coûts prévisionnels liés à l'obligation de reconstitution des sites de carrière.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an, font l'objet d'une actualisation, conformément à IAS 37, lorsque son effet est significatif. Les effets de cette actualisation sont enregistrés en résultat financier.

La provision pour réhabilitation est ainsi actualisée sur la durée restante pour la réalisation de la provision. Cette durée est estimée en rapportant le gisement total estimé des carrières à la quantité extraite annuellement.

Les taux d'actualisation sont avant impôts. Ils sont calculés selon la méthode du MEDAF avec un bêta déterminé selon la méthode de Damodaran.

III.2.16. Chiffres d'affaires

Conformément à IAS 18, le chiffre d'affaires est constaté à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises et ristournes commerciales. Il comprend les coûts de transport et de manutention facturés aux clients.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

III.2.17. Impôts sur le résultat

Les impôts différés sont calculés avec les taux d'impôts, dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, et qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont déterminés sur la base d'une analyse bilancielle, pour les différences temporelles identifiées dans les filiales et les coentreprises du Groupe entre les valeurs dans l'état de la situation financière consolidé et les valeurs fiscales des éléments d'actif et de passif.

Des impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles, y compris sur le retraitement des contrats de location financement, sauf si la différence temporelle est générée par un goodwill.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés au niveau de chaque entité. Lorsque le solde correspond à une créance, un impôt différé actif est constaté s'il est probable que la société disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels elle pourra imputer les actifs d'impôts considérés.

III.2.18. Informations sectorielles

Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle présentée dans la note 23 a été définie sur la base des données issues du Reporting interne. Cette information est celle utilisée par la Direction Générale qui met en œuvre la stratégie définie par le Président du Conseil d'Administration, pour la mesure de la performance économique du Groupe et l'allocation des investissements et ressources aux secteurs.

Les secteurs opérationnels déterminés en application d'IFRS 8 sont constitués des 3 secteurs dans lesquels le Groupe exerce son activité : le Ciment, le Béton & Granulats et les Autres produits & services.

Les indicateurs de gestion présentés ont été adaptés pour être en cohérence avec ceux suivis par la Direction Générale tout en respectant les informations requises par IFRS 8: Chiffre d'affaires consolidé, Résultat d'exploitation, Résultat financier et Résultat Net.

Les indicateurs de gestion suivis dans le cadre du Reporting interne sont identiques à l'ensemble des secteurs opérationnels définis ci-dessus et sont déterminés conformément aux principes IFRS appliqués par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

III.3. Périmètre de consolidation

Toutes les sociétés consolidées ont leur siège social au Maroc.

Société mère : Km 7, Route de Rabat Aïn Sbaa, Casablanca.

Nom	Forme juridique	Adresse	% contrôle	% intérêt	Méthode conso.
CIMAT	SA	KM 7, Route de Rabat Aïn Sbaa, Casablanca	100%	100%	IG
REAL FLY	SARL	KM 7, Route de Rabat Aïn Sbaa, Casablanca	93%	93%	IG
CIMAT NADOR	SA	KM 7, Route de Rabat Aïn Sbaa, Casablanca	95%	95%	IG

Le Groupe CIMAT n'a pas procédé à des changements de méthodes et principes comptables gouvernant l'établissement des comptes consolidés.

III.3.1. Impact financier : changement de périmètre (au 31 décembre 2015)

Aucun changement de périmètre n'est constaté en 2015.

IV. Etats de synthèse des comptes consolidés de CIMAT

IV.1. Bilans consolidés des trois dernières années

IV.1.1. Actif

En K Dh	2013	% total bilan	2014	% total bilan	2015	% total bilan	30/06/2016	% total bilan	Var 13-14	Var 14-15
Goodwill	7 169	0%	8 624	0%	8 624	0%	8 624	0%	20%	-
Immobilisations incorporelles	7 987	0%	6 339	0%	3 883	0%	2 666	0%	-21%	-39%
Immobilisations corporelles	5 429 465	82%	5 297 533	78%	5 066 318	69%	4 975 652	66%	-2%	-4%
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	0%	-	0%	n.a	n.a
Actifs d'impôts différés	15 125	0%	18 643	0%	10 893	0%	9 883	0%	23%	-42%
Autres actifs non courants	13 740	0%	13 993	0%	14 343	0%	14 343	0%	2%	3%
Total Actifs non courants	5 473 486	83%	5 345 132	78%	5 104 061	69%	5 011 168	66%	-2%	-5%
Stocks et encours net	179 862	3%	200 389	3%	189 129	3%	186 953	2%	11%	-6%
Créances clients net	512 241	8%	603 457	9%	623 738	8%	711 567	9%	18%	3%
Autres créances	119 602	2%	216 450	3%	416 398	6%	547 006	7%	81%	92%
Trésorerie et équivalent de trésorerie	341 646	5%	448 572	7%	1 039 667	14%	1 129 746	15%	31%	132%
Total Actifs courants	1 153 351	17%	1 468 867	22%	2 268 932	31%	2 575 272	34%	27%	54%
Total Actif	6 626 837	100%	6 814 000	100%	7 372 993	100%	7 586 440	100%	3%	8%

IV.1.2. Passif

En Kdh	2013	% total bilan	2014	% total bilan	2015	% total bilan	30/06/2016	% total bilan	Var 13-14	Var 14-15
Capital	1 200 000	18%	1 200 000	18%	1 200 000	16%	1 200 000	16%	-	-
Réserves	457 406	7%	879 172	13%	1 339 223	18%	1 359 045	18%	92%	52%
Résultats	420 616	6%	460 050	7%	519 823	7%	323 435	4%	9%	13%
Capitaux propres (part du Groupe)	2 078 022	31%	2 539 223	37%	3 059 045	41%	2 882 480	38%	22%	20%
Réserves (part des minoritaires)	3 627	0%	1 077	0%	1 124	0%	1 248	0%	-70%	4%
Résultats (part des minoritaires)	(1 537)	-0%	47	0%	124	0%	-100	0%	-103%	163%
Capitaux propres (part des minoritaires)	2 090	0%	1 124	0%	1 248	0%	1 148	0%	-46%	11%
Capitaux propres	2 080 112	31%	2 540 347	37%	3 060 294	42%	2 883 629	38%	22%	20%
Dettes envers les établissements de crédit	3 118 365	47%	3 099 354	45%	3 072 424	42%	3 065 439	40%	-1%	-1%
Provisions non courantes	2 232	0%	2 758	0%	4 073	0%	4 315	0%	24%	48%
Impôt différé passif	1 181	0%	4 592	0%	5 129	0%	8 918	0%	289%	12%
Total passifs non courants	3 121 777	47%	3 106 704	46%	3 081 626	42%	3 078 672	41%	-0%	-1%
Provisions courantes	-	-	-	-	-	0%	23 573	0%	n.a	n.a
Dettes envers les établissements de crédit CT	279 129	4%	203 935	3%	306 740	4%	304 108	4%	-27%	50%
Dettes fournisseurs	366 712	6%	397 770	6%	400 109	5%	272 666	4%	8%	1%
Autres passifs courants	779 106	12%	565 245	8%	524 225	7%	1 023 792	13%	-27%	-7%
Total dettes courantes	1 424 947	22%	1 166 949	17%	1 231 074	17%	1 624 139	21%	-18%	5%
Total Passif	6 626 837	100%	6 814 000	100%	7 372 993	100%	7 586 440	100%	3%	8%

IV.1.3. Compte de Produits et Charges (2013-2015)

En K Dh	2013	2014	2015	Var 13-14	Var 14-15
Chiffre d'affaires	2 361 195	2 398 027	2 677 255	1,6%	11,6%
Autres produits de l'activité	15 302	116 508	17 091	661,4%	(85,3%)
Produits des activités ordinaires	2 376 498	2 514 535	2 694 347	5,8%	7,2%
Achats consommés	(1 224 761)	(1 254 620)	(1 347 295)	2,4%	7,4%
Charges de personnel	(126 131)	(167 597)	(191 131)	32,9%	14,0%
Impôts et taxes	(9 455)	(18 077)	(19 636)	91,2%	8,6%
Autres produits et charges d'exploitation	(0)	(0)	1	(77,8%)	n/s
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et aux provisions	(280 215)	(290 789)	(296 368)	3,8%	1,9%
Charges des activités ordinaires	(1 640 562)	(1 731 082)	(1 854 429)	5,5%	7,1%
Résultat d'exploitation courant	735 936	783 453	839 918	6,5%	7,2%
Cessions d'actifs	(3 553)	(492)	(659)	(86,1%)	33,9%
Charges de restructurations	-	-	-	-	-
Cessions de filiales et participations	-	-	-	-	-
Ecart d'acquisition négatifs	-	-	-	-	-
Autres produits & charges d'exploitation non courants	(7 222)	(8 855)	(10 772)	22,6%	21,6%
Résultat d'exploitation	725 160	774 105	828 487	6,7%	7,0%
coût de l'endettement net	(162 996)	(171 203)	(150 537)	5,0%	(12,1%)
Autres produits financiers	6 069	27 560	33 801	354,1%	22,6%
Autres charges financières	(16 091)	(8 649)	(17 216)	(46,2%)	99,1%
Résultat financier	(173 018)	(152 292)	(133 952)	(12,0%)	(12,0%)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	552 142	621 813	694 535	12,6%	11,7%
Impôts sur les sociétés	(132 480)	(161 817)	(166 301)	22,1%	2,8%
Impôt différé	(583)	101	(8 287)	n/s	n/s
Résultat net des entreprises intégrées	419 079	460 098	519 947	9,8%	13,0%
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-
Résultat net des activités poursuivies	419 079	460 098	519 947	9,8%	13,0%
Résultat net des activités abandonnées	-	-	-	-	-
Résultat de l'ensemble consolidé	419 079	460 098	519 947	9,8%	13,0%
Intérêts minoritaires	(1 537)	47	124	n/s	163,3%
Résultat net - Part du Groupe	420 616	460 050	519 823	9,4%	13,0%
Résultat de base par action (En MAD)	35	19	22	(45,2%)	13,0%
Résultat dilué par action (En MAD)	35	19	22	(45,2%)	13,0%

IV.1.4. Compte de Produits et Charges (30 juin 2015 – 30 juin 2016)

En KMAD	30/06/2015	30/06/2016	Variation
Chiffre d'affaires	1 330 789	1 334 060	0%
Autres produits de l'activité	25 714	58 685	128%
Produits d'exploitation	1 356 503	1 392 745	3%
Achats consommés	(356 797)	(345 970)	-3%
Autres charges externes	(290 318)	(264 908)	-9%
Charges de personnel	(90 291)	(103 418)	15%
Impôts et taxes	(9 002)	(13 237)	47%
Autres produits et charges d'exploitation	(0)	(0)	0%
Dotations d'exploitation	(150 807)	(165 239)	10%
Charges d'exploitation	(897 216)	(892 772)	0%
Résultat d'exploitation courant	459 287	499 973	9%
Résultat non courant	(6 030)	(2 083)	-65%
Résultat financier	(64 713)	(50 776)	-22%
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	388 544	447 113	15%
Impôts sur les sociétés	(88 856)	(119 291)	34%
Impôt différé	(4 617)	(4 487)	-3%
Résultat net des entreprises intégrées	295 070	323 335	10%
Quote - part des résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	295 070	323 335	10%
Intérêts minoritaires	(139)	(100)	-28%
Résultat net - Part du Groupe	295 209	323 435	10%
Nombre d'actions (*1000)	24 000	12 000	-50%
Résultat par action (En MAD)	12,30	26,95	125%

IV.1.5. Tableau de financement

KMAD	2013	2014	2015
Résultat avant impôts	552 142	621 813	686 247
<i>dont Intérêts payés</i>	<i>(161 693)</i>	<i>(169 215)</i>	<i>(151 192)</i>
Dotations nettes	285 707	284 016	280 801
Perte nette/gain net sur cessions des actifs corporels et incorporels	-	-	659
Gains/pertes de change non réalisé	4 021	(13 884)	4 409
Autres mouvements sur éléments non monétaires	-	6 983	-
Variations du BFR	(497 368)	(388 960)	(252 058)
Impôts différés	479	107	8 287
Dividendes payés	-	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	344 982	510 075	728 345
Impôts sur les bénéfices payés	(132 480)	(161 817)	(166 301)
Flux net de trésorerie d'exploitation	212 502	348 258	562 044
Acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	(71 636)	(146 873)	(65 073)
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-	18 250
Augmentation/Diminution nette des autres actifs financiers	(176)	(253)	-
Flux net de trésorerie d'investissement	(71 812)	(147 127)	(46 823)
Emissions de nouveaux emprunts	11 778	395	-
Remboursements des emprunts à long terme	(4 892)	(4 942)	(13 453)
Remboursements de dettes résultant de contrats de location-financement	(12 724)	(14 464)	(13 477)
Flux net de trésorerie de financement	(5 838)	(19 011)	(26 931)
Variation nette de la trésorerie	134 852	182 120	488 291
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à l'ouverture	(62 550)	72 302	254 422
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à la clôture	72 302	254 422	742 713

V. Modèle de bulletin de souscription

BULLETIN DE SOUSCRIPTION FERME ET IRREVOCABLE N°

ORDRE DE VENTE D'OBLIGATIONS EXISTANTES CIMAT 2012 (MA0000091738, MA0000021560, MA0000091746, MA0000091753, et MA0000091761) ET DEMANDE DE SOUSCRIPTION A LA NOUVELLE EMISSION D'OBLIGATIONS CIMAT

Destinataire : []

Date : []

Dénomination ou raison sociale :

N° de compte :

Téléphone :

Code d'identité¹:

Nom et Prénom du Signataire

Siège Social :

Adresse (si différente du siège social) :

Dépositaire :

Fax :

Qualité du souscripteur² :

Nature de documents exigés :

Fonction :

Mode de paiement :

En vertu de l'opération d'échange des anciennes obligations CIMAT (MA0000091738, MA0000021560, MA0000091746, MA0000091753, et MA0000091761) émises en 2012 et à échéance, selon la tranche considérée, en 2017 et 2019 et définies ci-après « Anciennes Obligations » contre des nouvelles obligations amortissables à échéance 2024, telle que présentée dans le Note d'Information visée par l'AMMC en date du 19 janvier 2017 et définies ci-après « Nouvelles Obligations », nous nous engageons à céder le même nombre d'Ancienne Obligations que celui qui nous sera attribué dans le cadre de la nouvelle émission.

Nous déclarons également avoir pris connaissance des dispositions de la note d'information relative à cette émission obligataire et notamment :

- Les caractéristiques des Nouvelles Obligations à souscrire dont la date de jouissance est le 06 février 2017;
- Les prix de rachat des Anciennes Obligations et les paramètres ayant servi à la détermination de ces prix ;
- Les modalités de dénouement de l'échange des Anciennes Obligations contre les Nouvelles Obligations ;
- Les modalités d'allocation des Nouvelles Obligations ;
- Les modalités de détermination du nombre d'Anciennes Obligations à vendre. Le nombre sera déterminé à l'issu de l'allocation et sera égal au nombre des Nouvelles Obligations allouées ;
- Que les frais d'intermédiation relatifs à la vente des Anciennes Obligations dans le cadre de l'opération d'échange, du dépositaire, ainsi que tous les impôts et taxes sont à notre charge ;
- Que la signature du bulletin de souscription vaut adhésion aux stipulations de la note d'information visée par l'AMMC sous la référence VI/EM/003/2017.

Aussi, nous souscrivons de manière ferme et irrévocable aux Nouvelles Obligations suivantes :

	Tranche A – Non cotée/taux révisable	Tranche B – Non Cotée / taux fixe
Nombre de titres demandés ⁵²		
Montant global en MAD		

⁵² Correspond au même nombre de titres à céder

Nous autorisons par la présente notre dépositaire à débiter notre compte du montant correspondant aux Nouvelles Obligations CIMAT qui nous seront attribués.

Pour valider notre souscription, nous apportons en échange (et à hauteur du nombre des Nouvelles Obligations allouées) les Anciennes Obligations suivantes que nous nous engageons à céder de manière ferme et irrévocable à CIMAT le 06 février 2017, jour du règlement livraison, aux prix mentionnés dans la note d'information visée par l'AMMC sous la référence VI/EM/003/2017.

Nous joignons une attestation de propriété des titres délivrée par notre dépositaire.

Codes ISIN des obligations à céder	Nombre de titres maximum à céder	Dépositaire des titres à céder
MA0000091738		
MA0000021560		
MA0000091746		
MA0000091753		
MA0000091761		

Nous autorisons par la présente notre dépositaire à céder le nombre d'Anciennes Obligations issues de l'allocation et à créditer notre compte du montant correspondant.

Cachet et signature du souscripteur

Lu et approuvé

Avertissement

« L'attention du souscripteur est attiré sur le fait que tout investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Une note d'information visée par l'AMMC est disponible, sans frais, au siège social de l'émetteur, auprès des établissements chargés de recueillir les demandes de souscription».

1 Code d'identité	Registre de commerce pour les personnes morales. Numéro et date d'agrément pour les OPCVM
2 Qualité du souscripteur	A OPCVM B Compagnies financières C Etablissements de crédit D Entreprises d'assurance et de réassurance E Caisse de Dépôt et de Gestion F Organisme de retraite et de pension

VI. Engagement du Président Directeur Général



Casablanca, le 17 janvier 2017

Objet : Engagement de constitution d'une Réserve Mensuelle

Suite à la publication des résultats de l'émission obligataire, la société déterminera une réserve mensuelle (ci-après définie la « Réserve Mensuelle ») destinée à couvrir le remboursement des obligations anciennes qui échoient le 06 juillet 2017 (ci-après définie la « Date d'Echéance ») et n'ayant pas fait l'objet d'un reprofilage au titre de la présente émission obligataire (ci-après définies les « Obligations Anciennes »).

La société s'engage à détenir en OPCVM monétaire un montant équivalent à l'encours des Obligations Anciennes à l'issue des six échéances fixées comme suit :

- Date du 1er Rendez-vous : 06 février 2017 (Multiple = 1)
- Date du 2ème Rendez-vous : 06 mars 2017 (Multiple = 2)
- Date du 3ème Rendez-vous : 06 avril 2017 (Multiple = 3)
- Date du 4ème Rendez-vous : 05 mai 2017 (Multiple = 4)
- Date du 5ème Rendez-vous : 06 juin 2017 (Multiple = 5)
- Date du 6ème Rendez-vous : 06 juillet 2017 (Multiple = 6)

(Ci-après définies les « Dates de Rendez-Vous »).

Par conséquent, la Réserve Mensuelle correspond à l'encours des Obligations Anciennes divisé par six.

Dès lors, CIMAT s'engage à fournir, au Représentant de la Masse des Obligataires détenteurs des Obligations Anciennes et à l'AMMC, à chaque Date de Rendez-Vous une attestation de propriété délivrée par son dépositaire démontrant qu'elle dispose de fonds placés en OPCVM monétaire d'un montant au moins égal à la Réserve Mensuelle multipliée par le multiple relatif à chaque Date de Rendez-vous (ci-avant défini le « Multiple »).

A titre d'exemple, en supposant que, suite à la publication des résultats de l'émission obligataire, l'encours des Obligations Anciennes soit de 600 millions de dirhams, la Réserve Mensuelle serait de 100 millions de dirhams soit 600 millions divisés par six.

CIMAT devra présenter une attestation de propriété démontrant qu'elle dispose de 100 millions de dirhams le 06 février 2017, de 200 millions de dirhams le 06 mars 2017, de 300 millions de dirhams le 06 avril 2017, de 400 millions de dirhams le 05 mai 2017, de 500 millions de dirhams le 06 juin 2017 et de 600 millions de dirhams le 06 juillet 2017.

M. Anas Sefrioui

Président Directeur Général

CIMENTS DE L'ATLAS
Km 7, Rte. de Rabat Ain Sebâa
Casablanca
Tél.: 0522 67 75 00 (NAC)
Fax: 0522 35 26 53

S.A. au capital de : 1.100.000.000,00 Dhs - RC : 16625 - Casablanca - IF : 16625 - Casablanca - Téléphone : 31590165
Siège social : km 7, route de Rabat - Ain Sebâa - Casablanca - 20580 - Maroc
Tél.: + (212) (0) 5 22 67 75 00 - Fax : + (212) (0) 5 22 35 26 53